



COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS

**société anonyme à conseil d'administration au capital social de 60 701 310 €
siège social : Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris**

RAPPORT ANNUEL

2010

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 avril 2011 conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
CHAPITRE I PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1. Responsables	6
1.2. Attestation	6
CHAPITRE II CONTROLEURS LEGAUX	7
CHAPITRE III INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
CHAPITRE IV FACTEURS DE RISQUES	9
4.1. Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales	9
4.2. Risques liés à l'industrie	15
4.3. Risques liés à l'endettement de CGGVeritas	18
4.4. Autres risques de nature financière	23
4.5. Risques liés à l'environnement	25
4.6. Assurances	26
4.7. Sous-traitance	26
CHAPITRE V INFORMATIONS SUR LA SOCIETE	27
5.1. Histoire et évolution de la Société	27
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société	27
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	27
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	27
5.1.4. Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social	27
5.1.5. Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société jusqu'en 1999	27
5.2. Investissements	29
CHAPITRE VI PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE	33
6.1. Les Services Géophysiques	34
a) Acquisition de données terrestres	34
b) Acquisition de données marines	38
c) Traitement, Imagerie & Réservoir	44
6.2. Equipements	46
6.3. Développements récents	48
CHAPITRE VII STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA-GROUPE	50
7.1. Organigramme	50
7.2. Relations intra-groupe	50
7.3. Principaux agrégats des filiales	51
CHAPITRE VIII PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT	53
8.1. Liste des principales implantations du Groupe	53
8.2. Environnement	54

	<u>Pages</u>
CHAPITRE IX EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	67
a) Acquisitions	67
b) Comparaison des comptes de résultat des exercices 2009 et 2010	70
c) Comparaison des comptes de résultat des exercices 2008 et 2009	73
d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	76
e) Financement d'actifs	80
 CHAPITRE X INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.	 81
10.1. Comptes consolidés 2008-2009-2010	81
10.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2010 . . .	164
10.3. Comptes sociaux 2010-2009 de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas	166
10.4. Tableau des résultats financiers de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas au cours des cinq derniers exercices (Articles R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du code de commerce)	 194
10.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2010 . . .	195
10.6. Rapport spécial des commissaires aux comptes	197
10.7. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2009 et 2010	 208
10.8. Litiges et arbitrages	208
 CHAPITRE XI PERSPECTIVES	 210
 CHAPITRE XII ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	 213
12.1. Composition du Conseil d'administration	213
12.1.1. Membres du Conseil d'administration à la date du présent Document de Référence	213
12.1.2. Administrateurs désignés par les salariés — Censeurs	220
12.1.3. Administrateurs indépendants	220
12.1.4. Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration	222
12.1.5. Nombre minimal d'actions devant être détenues par les membres du Conseil d'administration . .	222
12.2. Direction Générale	223
12.2.1. Modalités d'exercice de la Direction Générale	223
12.2.1.1. Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général	223
12.2.1.2. Rôle du Président du Conseil d'administration	224
12.2.2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général	225
12.3. Conflits d'intérêts	225
12.4. Comité Exécutif	225
12.5. Comité de communication de l'information (« Disclosure Committee »)	226
 CHAPITRE XIII REMUNERATION ET AVANTAGES	 227
13.1. Rémunération des membres du Conseil d'administration	227
13.2. Rémunération des membres du Comité Exécutif	229
13.3. Rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général . . .	230
13.3.1. Rémunération	230
13.3.2. Options de souscription d'actions détenues par les mandataires sociaux	232
13.3.3. Actions gratuites soumises à conditions de performances attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices 2010 et 2009	 235
13.3.4. Lettres de protection	236
13.3.5. Engagement de non-concurrence	237
13.3.6. Régime de retraite complémentaire	238
13.3.7. Tableau récapitulatif	239
13.4. Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	 239

	<u>Pages</u>
CHAPITRE XIV FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION —	
COMITES	240
14.1. Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration	240
14.1.1. Préparation des réunions et information des administrateurs	240
14.1.2. Réunions du Conseil	240
14.2. Comités institués par le Conseil d'administration	242
14.3. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2010	249
14.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	262
14.5. Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F : item 15)	263
CHAPITRE XV SALARIES	265
15.1. Conséquences sociales de l'activité de la Société	265
15.2. Schéma d'intéressement du personnel	272
15.2.1. Contrat d'intéressement et de participation	272
a) Plan d'Epargne Entreprise	272
b) PERCO	272
c) Participation	273
d) Intéressement	273
15.2.2. Options de souscription d'actions	273
15.2.3. Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du Groupe	276
CHAPITRE XVI PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	278
16.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	278
16.1.1. Actionnariat de la Société au 31 mars 2011	278
16.1.2. Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices	284
16.2. Marchés des titres de la Société	284
16.2.1. Places de cotation	284
16.2.2. Autres marchés de négociation	285
16.2.3. Marché des actions et des ADS	285
CHAPITRE XVII OPERATIONS AVEC LES APPARENTEES	287
CHAPITRE XVIII INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	287
18.1. Renseignement de caractère général concernant le capital	287
18.1.1. Modifications du capital et des droits sociaux	287
18.1.2. Capital social	287
18.1.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 4 mai 2011	289
18.1.3.1. Principales caractéristiques	289
18.1.3.2. Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 5 mai 2010	290
18.1.4. Capital autorisé non émis	292
18.1.5. Titres non représentatifs du capital	293
18.2. Objet social (article 2 des statuts)	294

	<u>Pages</u>
18.3. Exercice social (article 18 des statuts)	294
18.4. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)	295
18.5. Dividendes	295
18.6. Assemblées Générales	295
CHAPITRE XIX CONTRATS IMPORTANTS	296
Annexe 1 : Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers	301
Annexe 2 : Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2010	307
Annexe 3 : Table de concordance	308

CHAPITRE I :

PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLES

M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général.

M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Financier du Groupe.

1.2. ATTESTATION

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux chapitres IV, V, VI, IX, XI, XII, XIII, XV et XVI du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux ».

Le 21 avril 2011

M. Jean-Georges Malcor
Directeur Général

M. Stéphane-Paul Frydman
Directeur Financier du Groupe

CHAPITRE II :

CONTROLEURS LEGAUX

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young

Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes de Versailles

41 rue Ybry

92 576 Neuilly-sur-Seine

représenté par Messieurs Philippe Diu et Nicolas Pfeuty

Date du premier mandat : 22 juin 1955

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Mazars

Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes de Versailles

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

représenté par Messieurs Xavier Charton et Olivier Thireau

Date du premier mandat : 15 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Commissaires aux comptes suppléants

Société Auditex

Tour Ernst & Young

Faubourg de l'Arche

92037 La Défense Cedex

Date du premier mandat : 9 janvier 2007

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

M. Patrick de Cambourg

1, rue André Colledaboef

75 016 Paris

Date du premier mandat : 15 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2012.

CHAPITRE III :

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le tableau ci-dessous décrit les principales informations financières consolidées en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2009 et 2008. Le tableau présent doit être lu avec les comptes consolidés du Groupe tels qu'inclus dans ses documents de référence 2009 et 2008 incorporés par référence au présent document de référence.

	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	(en millions d'euros sauf données par action)		
Résultat :			
Chiffre d'affaires	2 186,1	2 233,2	2 602,5
Autres produits des activités ordinaires	3,3	7,5	1,7
Coût des ventes	(1 746,3)	(1 710,5)	(1 722,5)
Marge brute	443,1	530,2	881,7
Coûts nets de recherche et développement	(57,0)	(62,1)	(43,8)
Frais commerciaux	(61,7)	(60,6)	(59,5)
Frais généraux et administratifs	(168,4)	(182,7)	(196,6)
Autres produits et charges, nets	(88,8)	(167,8)	(36,4)
Dépréciation des écarts d'acquisition	—	(217,6)	(4,8)
Résultat d'exploitation	67,2	(160,6)	540,6
Coût de l'endettement financier net	(105,5)	(105,2)	(83,8)
Autres produits (charges) financiers, nets	8,5	(11,2)	(11,5)
Impôts sur les bénéfices	(13,5)	9,8	(108,3)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,7)	8,3	3,0
Résultat net de l'ensemble consolidé	(44,0)	(258,9)	340,0
Attribué aux intérêts minoritaires	10,6	5,4	7,2
Attribué aux actionnaires	(54,6)	(264,3)	332,8
Résultat net par action :			
Base ⁽¹⁾	(0,36)	(1,75)	2,41
Dilué ⁽²⁾	(0,36)	(1,75)	2,39
Bilan :			
Disponibilités et titres de placement à court terme	335,9	480,3	516,9
Besoin en fonds de roulement ⁽³⁾	508,2	393,5	458,0
Immobilisations corporelles, nettes	681,7	677,7	822,4
Etudes multi-clients	451,2	469,1	535,6
Ecarts d'acquisition	2 012,0	1 868,1	2 055,1
Total des actifs	5 324,4	4 921,2	5 634,2
Dette financière ⁽⁴⁾	1 485,6	1 399,0	1 546,0
Capitaux propres — part du Groupe	2 812,1	2 661,3	2 960,1
Autres données financières historiques et autres ratios :			
EBITDAS ⁽⁵⁾	596,2	658,9	1 058,4
Dépenses d'investissements (immobilisations corporelles) ⁽⁶⁾	210,4	170,1	155,4
Investissements dans les études multi-clients	219,3	229,3	343,4
Endettement net ⁽⁷⁾	1 149,7	918,7	1 029,1
Dette financière ⁽⁴⁾ /EBITDAS ⁽⁵⁾	2,5x	2,1x	1,5x
Endettement net ⁽⁷⁾ /EBITDAS ⁽⁵⁾	1,9x	1,4x	1,0x
EBITDAS ⁽⁵⁾ /Charges financières, nettes	5,7x	6,3x	12,6x

⁽¹⁾ Le résultat net par action de base a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 150 342 529, 150 864 476 et 137 910 388 actions respectivement au 31 décembre 2010, 2009 et 2008.

⁽²⁾ Le résultat net par action dilué a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 151 992 360, 151 028 165 et 139 064 883 respectivement au 31 décembre 2010, 2009 et 2008.

⁽³⁾ Comprend les comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes client, produits constatés d'avance, provisions part court-terme et autres passifs courants.

⁽⁴⁾ Comprend les dettes financières long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires court terme et les intérêts courus.

⁽⁵⁾ L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

⁽⁶⁾ Acquisition d'immobilisations corporelles (y compris biens acquis en crédit-bail et fournisseurs d'immobilisations).

⁽⁷⁾ « Endettement net » signifie concours bancaires court terme, dettes financières court terme (y compris part court terme des crédits-baux), dettes financières long terme (y compris part long-terme des crédits-baux) net des disponibilités et titres de placement court terme.

CHAPITRE IV :

FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont classés par importance croissante au sein de chacune des rubriques figurant aux paragraphes 4.1, 4.2, 4.3, et 4.4.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du code de commerce, au cours de l'exercice 2010, le comité d'audit a revu certains des risques significatifs du Groupe.

4.1. Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales

4.1.1. Les incertitudes sur l'environnement économique et la volatilité des prix du pétrole et du gaz pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière du Groupe, ses résultats opérationnels, sa trésorerie, et sa capacité à emprunter.

Les conditions économiques sont incertaines et volatiles. Dans le passé, les contractions de l'économie et les incertitudes ont affaibli la demande et fait baisser les prix du pétrole et du gaz entraînant une réduction des dépenses d'exploration d'hydrocarbures, ainsi que de la demande en produits et services du Groupe (voir paragraphe 4.2.1.).

Les incertitudes sur la situation générale de l'économie sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur la performance commerciale et la solvabilité de nombreuses entreprises, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos clients et fournisseurs. Le contexte économique actuel peut conduire les clients du Groupe à retarder ou annuler leurs commandes ou contraindre les fournisseurs du Groupe à ne pas fournir les biens ou services convenus. Cette situation pourrait avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et sa trésorerie.

Il est difficile de prévoir la durée des conditions économiques actuelles, de savoir si elles vont se détériorer davantage, et lesquels des produits et services du Groupe en subiront les conséquences négatives. Le Groupe peut subir des pertes de valeur dès lors que des événements ou des changements de circonstances peuvent réduire la juste valeur d'un actif sous sa valeur nette comptable. En conséquence, ces conditions peuvent avoir des effets négatifs sur la situation financière du Groupe et ses résultats opérationnels, et générer des réclamations et contentieux à l'encontre du Groupe.

Les bouleversements des marchés de crédit, tels que ceux qui ont eu lieu récemment peuvent avoir un effet défavorable sur le Groupe et ses clients. Un accès plus limité aux sources de financement externe a contraint, par le passé, certains de nos clients à réduire leur investissement aux niveaux permis par leur seule trésorerie. Certaines sociétés ont vu leur accès à des financements externes restreints ou soumis à des conditions plus contraignantes. Dans ce contexte, le Groupe ne peut garantir que ses clients auront la possibilité de recourir à des financements dans les délais requis ou à des conditions raisonnables, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le niveau de leur demande en produits et services du Groupe et entraver la capacité de ses clients à procéder au paiement des produits et services du Groupe ou à respecter les délais de paiement.

En outre, l'impact potentiel sur la liquidité des principales institutions financières peut limiter la capacité du Groupe à financer sa stratégie opérationnelle au travers de tirages sur des financements existants ou de mise en place de nouveaux financements souscrits auprès d'investisseurs privés ou sur le marché, à des conditions que le Groupe estime raisonnables. La volatilité persistante des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la capacité du Groupe à refinancer tout ou partie de son endettement et à financer ses besoins opérationnels (voir paragraphe 4.3.5).

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

4.1.2. CGGVeritas doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales qui pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats d'exploitation.

CGGVeritas opère dans le monde entier y compris dans les marchés émergents. Son activité et ses résultats d'exploitation sont donc soumis aux risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- Instabilité des économies et des gouvernements de certains pays ;
- Risques de guerre, de piraterie, de terrorisme, d'insurrections civiles, de saisie, de renégociation ou annulation de contrats en cours ;
- Restrictions de change, sanctions et autres lois et politiques ayant une incidence sur les taxes, les échanges et les investissements ; et
- Appel abusif de caution.

CGGVeritas est exposée à ces risques dans une certaine mesure pour toutes ses opérations internationales et cette exposition pourrait avoir un impact important sur sa situation financière ou sur les résultats d'exploitation réalisés sur les marchés émergents où l'environnement juridique et politique est moins stable.

CGGVeritas ne peut assurer que ses opérations internationales ne subiront pas le contrecoup négatif de développements défavorables ou que toutes ses polices d'assurance seront adéquates pour couvrir toutes les pertes résultant de ces risques.

Des activités génératrices de chiffre d'affaires dans certains pays requièrent l'autorisation préalable du gouvernement des États-Unis sous la forme d'une licence d'exportation et peuvent être assujetties à des restrictions tarifaires à l'importation et à l'exportation. Ces lois changent dans le temps et peuvent limiter la compétitivité globale de CGGVeritas. De même, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines de CGGVeritas peuvent exercer des activités dans des juridictions étrangères ayant fait l'objet d'embargos commerciaux par le *US Office of Foreign Assets Control*. CGGVeritas réalise généralement un chiffre d'affaires dans de tels pays par le biais du traitement de données, de services de consultation de réservoirs et la vente de licences de logiciels et la maintenance de logiciels. Le Groupe entretient par ailleurs en permanence des relations avec des clients dans de tels pays. Il a mis en place des procédures idoines afin de mener ces opérations dans le respect des lois américaines applicables. Cependant, le risque existe pour CGGVeritas de ne pas respecter la législation américaine sur les exportations de services et de matériel, avec pour conséquence d'être exposé à des amendes et des pénalités substantielles et/ou d'entacher sa réputation. La présence du Groupe dans de tels pays pourrait enfin rendre le titre moins attrayant auprès de certains investisseurs.

CGGVeritas et certaines de ses filiales et sociétés affiliées sont soumises à des demandes d'émission de cautions bancaires ou assurantielles en faveur de clients ou d'administrations fiscales, sociales ou douanières, y compris sous forme de lettre de crédit « stand-by ». Le risque existe que le Groupe ne soit pas à même d'émettre ou de faire émettre par un tiers ces garanties, tant pour des raisons de montant, de durée ou de qualité du bénéficiaire. Une difficulté à émettre celles-ci pourrait réduire la capacité du Groupe à conduire ses opérations ou à remplir ses obligations administratives ou contractuelles.

CGGVeritas et certaines de ses filiales et sociétés affiliées ont également des activités dans des pays connus pour leurs pratiques de corruption administrative. CGGVeritas s'est engagée à exercer ces activités dans le respect des lois applicables et des codes d'éthique applicables dans le Groupe. Cependant, il existe un risque que CGGVeritas, ses filiales et sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, salariés ou mandataires respectifs agissent en violation des codes éthiques du Groupe ou des lois applicables, y compris le *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977 ou des lois appliquées par *US Office of Foreign Assets Control*. De telles

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

violations pourraient entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'activité de CGGVeritas, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

4.1.3. CGGVeritas est soumise à certains risques relatifs aux acquisitions et ces risques pourraient avoir un effet significativement défavorable sur son activité, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

CGGVeritas s'est développée, dans le passé, au gré d'acquisitions dont certaines, comme en 2007 le rapprochement avec Veritas et l'acquisition de Wavefield en décembre 2008, sont d'importance significative. De telles opérations, déjà réalisées, en cours ou susceptibles d'être réalisées dans le futur, présentent des risques financiers et managériaux qui peuvent s'avérer substantiels tels que l'intégration des activités acquises sans surcoûts excessifs ; la mise en œuvre de la stratégie combinée comme projetée ; la défocalisation de la Direction Générale de la gestion courante des affaires ; les problèmes d'ordre juridique, réglementaire, contractuel, social ou autres auxquels peuvent donner lieu les acquisitions ; la nécessité de procéder à des investissements supplémentaires ; la conservation des clients ; la combinaison de différentes cultures d'entreprise et directions ; l'exercice d'activités dans de nouvelles zones géographiques ; le besoin d'une coordination managériale étendue ; la conservation, le recrutement et la formation du personnel clé... Si l'un de ces risques inhérents aux acquisitions venait à se réaliser, il pourrait avoir un effet significativement défavorable sur les recettes, les dépenses, les résultats d'exploitation et plus généralement la situation financière de CGGVeritas.

4.1.4. CGGVeritas est soumise à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition.

Les multiples regroupements d'entreprises opérés dans le passé par le Groupe CGGVeritas ont conduit à la comptabilisation au bilan comme actifs incorporels d'écarts d'acquisition très substantiels. Ceux-ci s'élèvent à 2 012,0 M€ au bilan au 31 décembre 2010. Ces écarts d'acquisition ont été affectés à des unités génératrices de trésorerie (décrites à la note 11 des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010) dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Cette valeur est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie sous revue. En l'espèce, l'estimation prend en compte notamment toute réduction du périmètre d'actifs (décommissionnement ou gel provisoire de l'utilisation de certains navires) ou toute éventuelle sous-performance significative en termes de génération de flux de trésorerie par rapport aux résultats précédemment attendus, pouvant tenir par exemple à une sous-performance propre des actifs sous revue, à une sous-performance liée à un changement ou à une détérioration du contexte industriel et/ou économique. Sur ces bases, à chaque clôture de comptes, dans l'hypothèse pour une unité génératrice de trésorerie donnée de l'anticipation d'une sous-performance notable conduisant à évaluer la valeur recouvrable à une valeur inférieure à celle des écarts d'acquisition figurant au bilan, le Groupe peut être amené à constater une dépréciation partielle ou totale desdits écarts d'acquisition. Une telle dépréciation n'aurait en soi pas d'incidence en terme de génération de flux de trésorerie, mais serait susceptible d'avoir un impact négatif important sur le résultat opérationnel du Groupe, le résultat net, et en conséquence sur le niveau des capitaux propres du Groupe et sur le ratio dette nette sur capitaux propres.

4.1.5. CGGVeritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études multi-clients et pour sa bibliothèque de données sans savoir précisément dans quelle mesure elle pourra les vendre, quand et à quel prix.

CGGVeritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques dont elle reste propriétaire. En réalisant ces investissements, CGGVeritas s'expose aux risques suivants :

- CGGVeritas peut ne pas couvrir intégralement les coûts d'acquisition et de traitement des données par les ventes futures. Les recettes tirées de ces ventes de données sont aléatoires et dépendent d'un ensemble de facteurs, dont un grand nombre échappe à son contrôle. De plus, la date à laquelle ces ventes se concrétiseront n'est pas prévisible et les ventes peuvent varier considérablement d'une période à une autre. Des évolutions technologiques, des changements de réglementations, ou d'autres développements pourraient également avoir un impact négatif significatif sur la valeur des données. Enfin, les études sismiques multi-clients de CGGVeritas ont une durée de vie comptable limitée dans le temps, de sorte qu'une étude peut être sujette à des amortissements significatifs même si les ventes de licences associées à cette étude sont faibles ou inexistantes, réduisant ainsi les profits du Groupe.
- La valeur des données multi-clients du Groupe pourrait subir le contrecoup de tout changement négatif qui surviendrait dans les perspectives générales pour les activités de prospection, de développement et de production de pétrole et de gaz conduites dans les régions où CGGVeritas se procure ces données.
- Toute réduction de la valeur marchande de ces données obligerait CGGVeritas à amortir leur valeur comptabilisée, ce qui aurait un effet négatif significatif sur son résultat d'exploitation. Au quatrième trimestre 2010, nous avons déprécié, pour un montant de 70,4 M€, la librairie multi-clients narrow azimuth du Golfe du Mexique, à la suite de l'accident de la plateforme pétrolière Macondo et la librairie muti-clients terrestre au Canada, en raison du déclin du marché du gaz conventionnel en Amérique du Nord.

4.1.6. Les résultats d'exploitation de CGGVeritas peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change.

CGGVeritas tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumise aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses de CGGVeritas sont libellées de manière prépondérante en dollars U.S. et en euros, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le real brésilien, le dollar australien et en monnaies ouest européennes n'appartenant pas à la zone euro, essentiellement la couronne norvégienne et la livre sterling. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par CGGVeritas est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars U.S., dès lors que le dollar U.S. sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Les fluctuations des taux de change de l'euro par rapport à d'autres devises, le dollar US en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats de CGGVeritas, qui sont publiés en euros. Au niveau des états financiers, une dépréciation du dollar U.S. par rapport à l'euro est susceptible d'affecter défavorablement les résultats de CGGVeritas dans la mesure où les gains libellés en dollars U.S. convertis en euros sont dépréciés. Par ailleurs, au-delà du simple effet de la conversion d'un résultat en dollars US à une parité plus défavorable, et dès lors notamment que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe CGGVeritas sont libellés en dollars U.S., la dépréciation du dollar U.S. par rapport à l'euro nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars U.S. Ainsi, bien que CGGVeritas tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

résultats d'exploitation futurs. En l'espèce, il est estimé que, dans la configuration actuelle, les dépenses nettes courantes du Groupe en euros sont de l'ordre de 400 millions, et donc qu'une hausse de 10 cents de l'euro par rapport au dollar U.S. a un impact négatif de l'ordre de 40 millions de dollars U.S. au niveau du résultat d'exploitation.

4.1.7. Les besoins en fonds de roulement de CGGVeritas sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative ce qui pourrait obliger CGGVeritas à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir.

Il est difficile pour CGGVeritas de prévoir avec certitude ses besoins en fonds de roulement. Cette difficulté est due principalement au fonds de roulement nécessaire à ses activités sismiques marines ainsi que pour le développement et l'introduction de nouvelles lignes de produits d'équipement sismique. Par exemple, dans des circonstances particulières, CGGVeritas peut être amenée à consentir des différés de paiement ou à augmenter ses stocks de façon substantielle. Il se peut, par conséquent, que CGGVeritas ait subitement besoin d'un supplément de fonds de roulement pour lequel elle pourrait avoir à mettre en place un crédit qu'elle aurait le cas échéant du mal à obtenir ou à négocier dans des conditions satisfaisantes, compte tenu, notamment, des limitations établies dans ses conventions de prêt actuelles.

4.1.8. La technologie évolue et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, si bien que la technologie de CGGVeritas pourrait devenir obsolète suite à ces nouveaux lancements ou il se pourrait qu'elle ne soit pas en mesure de développer et de produire en temps utile des produits nouveaux ou améliorés à un bon rapport coût/avantage.

La technologie évolue très vite dans l'industrie sismique et des produits nouveaux et améliorés sont fréquemment lancés sur le marché dans le secteur d'activité de CGGVeritas, en particulier dans les secteurs de la fabrication des équipements sismiques, du traitement de données et des domaines géotechniques. Le succès de CGGVeritas est étroitement lié à sa capacité à développer et à fabriquer en temps utiles des produits et des services nouveaux et plus performants à un bon rapport coût/avantage afin de répondre à la demande du secteur. Bien que CGGVeritas consacre des sommes très importantes à la recherche et au développement, elle ne peut assurer qu'elle n'aura aucune contrainte en terme de ressources ou des difficultés techniques ou autres qui pourraient retarder l'introduction de produits et de services nouveaux ou plus performants dans le futur. De plus, le fait que CGGVeritas développe en permanence de nouveaux produits implique un risque d'obsolescence pour les produits précédents. Les produits et les services nouveaux, s'ils sont lancés, peuvent ne pas être reconnus et acceptés par le marché ou subir l'effet significativement défavorable de l'évolution technologique ou du lancement d'autres produits ou services nouveaux par un concurrent de CGGVeritas.

4.1.9. Les activités de CGGVeritas l'exposent à des risques opérationnels significatifs pour lesquels elle pourrait ne pas disposer de polices d'assurance suffisantes ou pouvoir les obtenir dans des conditions acceptables.

Les activités de CGGVeritas l'exposent à des risques opérationnels significatifs:

- Les activités d'acquisition de données sismiques de CGGVeritas, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires. Ces opérations sont exposées à des risques de pertes matérielles et de dommages corporels dues à des incendies, des explosions accidentelles, des collisions ou autres accidents naturels ;

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

- La large gamme de produits et services de CGGVeritas l'expose à des risques de réclamations et poursuites judiciaires y compris dans le domaine de la responsabilité produits, des dommages corporels et de la responsabilité contractuelle ;
- CGGVeritas produit et vend des produits hautement complexes et ne peut donc assurer que les contrôles poussés réalisés au moment du développement et de la fabrication ainsi que les tests seront suffisants pour détecter l'ensemble des défauts, erreurs, manquements et insuffisance de qualité qui pourraient affecter nos clients et donner lieu à des réclamations à son encontre, à des annulations de commandes ou des retards dans l'acceptation du produit par le marché.

CGGVeritas dispose de polices d'assurance couvrant les incidents opérationnels tels que les réclamations relatives à la responsabilité du fait des produits ou à des dommages corporels, les dommages, la destruction ou des interruptions d'activités des centres de traitement des Services et des centres de production du groupe Sercel, et de ses autres sites, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans le secteur. Quand cela est possible, CGGVeritas limite sa responsabilité vis-à-vis de ses clients.

Cependant, elle ne peut garantir que ces polices d'assurance suffiront à indemniser intégralement le Groupe de la responsabilité qu'il peut encourir dans le cadre de réclamations présentes et futures et à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou que CGGVeritas sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurances adéquates à des tarifs raisonnables et dans des conditions acceptables.

4.1.10. Les résultats de CGGVeritas sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie.

La faculté de CGGVeritas de maintenir ou d'augmenter le niveau de ses prix dépend en partie de sa faculté de se différencier par la valeur de ses produits et services par rapport à celle fournie par ses concurrents. Sa technologie exclusive joue un rôle important dans cette différenciation. CGGVeritas s'appuie sur une combinaison de brevets, de marques déposées et de secrets commerciaux pour créer et protéger cette technologie exclusive. La durée de ces brevets, fonction de la date de dépôt et de la durée de protection accordée par chaque pays, varie de quatre à vingt ans. De plus, CGGVeritas conclut des accords de confidentialité et de licences avec ses employés et avec ses clients actuels et potentiels, et limite l'accès à sa technologie et son transfert. Mais CGGVeritas ne peut garantir que les mesures qu'elle prend afin de préserver ses droits suffiront à décourager les usages abusifs ou à empêcher des tierces personnes de développer sa technologie de manière parallèle. Bien que CGGVeritas considère qu'aucune procédure en cours relative à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux de tiers ne soit de nature à avoir un impact significatif sur le Groupe (voir paragraphe 10.8 — "Litiges et arbitrages"). CGGVeritas ne peut assurer que cela ne se produira pas dans le futur. De plus, la législation de certains pays étrangers ne prévoit pas une protection aussi large des droits exclusifs de propriété intellectuelle que celle, en particulier, de la France ou des États-Unis.

4.1.11. En cas d'une rupture éventuelle dans sa chaîne d'approvisionnement, CGGVeritas pourrait ne pas être en mesure de fournir ses produits et services à ses clients.

La chaîne d'approvisionnement de CGGVeritas est un réseau complexe de structures internes et externes en charge de la fourniture, la fabrication et la logistique servant de support à ses produits et services dans le monde entier. CGGVeritas est sensible à toute perturbation dans sa chaîne d'approvisionnement pouvant résulter de réglementations gouvernementales, de modifications fiscales ou de change, de grèves, de boycotts ou de tout autre événement perturbateur ainsi qu'à l'absence de ressources indispensables à son activité. Ces perturbations pourraient affecter de façon négative sa capacité à fournir ses produits et services à ses clients, dans les délais impartis.

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

4.1.12. L'éventuelle incapacité de CGGVeritas à garder ses employés qualifiés et à en attirer de nouveaux pourrait avoir un effet significativement défavorable sur les activités et les opérations futures de CGGVeritas.

Les résultats d'exploitation futurs de CGGVeritas dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. Certains employés de CGGVeritas sont des scientifiques et des techniciens hautement qualifiés.

CGGVeritas est en concurrence avec d'autres sociétés de produits sismiques et sociétés de services et, dans une moindre mesure, avec des sociétés de l'industrie pétrolière pour du personnel qualifié dans le domaine sismique et géophysique, particulièrement dans une période où la demande de services sismiques est relativement forte. Le nombre de personnel compétent dans ce domaine étant limité, les demandes venant d'autres sociétés pourraient réduire la capacité de CGGVeritas à combler ses besoins en ressources humaines. Toute incapacité de CGGVeritas à engager et à retenir un nombre suffisant d'employés qualifiés pourrait nuire à sa compétitivité dans le secteur des services géophysiques et à développer et protéger son savoir-faire. En outre, le succès de CGGVeritas dépend également dans une grande mesure des compétences et efforts des membres de son encadrement supérieur, dont le départ pourrait sérieusement affecter ses activités.

4.1.13. CGGVeritas a enregistré des pertes dans le passé et la rentabilité de CGGVeritas ne peut être garantie pour l'avenir.

En 2007 et 2008, le résultat net part du Groupe CGGVeritas était un bénéfice net s'élevant respectivement à 245,5 M€ et 332,8 M€. En 2009 et 2010, CGGVeritas a dégagé une perte nette part du Groupe s'élevant respectivement à 264,3 M€ et à 54,6 M€. CGGVeritas ne peut donc pas garantir de dégager des bénéfices à l'avenir.

4.2. Risques liés à l'industrie

4.2.1. Le volume d'affaires de CGGVeritas est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités.

La demande concernant les produits et services de CGGVeritas est traditionnellement liée aux investissements réalisés par les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière dans les activités de prospection, de production et de développement. Ces investissements sont étroitement liés aux prix du gaz et du pétrole et aux prévisions sur le prix des hydrocarbures, lesquels peuvent fluctuer en fonction de changements relativement mineurs dans l'offre et la demande de pétrole et de gaz, dans l'anticipation des changements, mais aussi d'autres facteurs qui échappent au contrôle de CGGVeritas. Les baisses de prix des hydrocarbures ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques.

Les facteurs qui ont une incidence sur les prix, et en conséquence sur la demande de nos produits et services, sont notamment :

- Le niveau de la demande d'hydrocarbures ;
- La situation politique, militaire et économique dans le monde, en particulier la situation politique au Moyen-Orient, les niveaux de croissance économique, l'accès aux financements et la capacité de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) à fixer et à maintenir les niveaux de production et les prix du pétrole ;
- Le niveau de la production de pétrole et de gaz ;

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

- Les lois et règlements limitant le recours aux énergies fossiles ou les imposant fiscalement ;
- Le prix et la disponibilité de combustibles de substitution ;
- Les politiques des gouvernements en matière de prospection, de production et de développement des réserves de pétrole et de gaz sur leur territoire ; et
- Les conditions météorologiques en général avec un accroissement des températures entraînant une baisse de la demande en fuel.

4.2.2. Le carnet de commandes de CGGVeritas est composé en partie de contrats auxquels il peut être mis fin à l'initiative unilatérale du client.

De par la pratique de l'industrie, il est usuel que des contrats de prestations de services sismiques puissent être annulés à la seule initiative du client et sans que cela ne donne lieu à des débits financiers significatifs pour le contracteur sismique.

Ainsi, même si les contrats sont enregistrés en carnet de commandes, il ne peut être garanti que ces contrats seront à la fin intégralement exécutés par la Société en se traduisant par une génération effective de chiffre d'affaires, ni même, que l'ensemble des coûts déjà engendrés par la Société au titre de ce contrat seraient intégralement couverts par l'éventuelle clause de dédit du contrat.

4.2.3. CGGVeritas évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables.

La plupart des contrats de CGGVeritas sont obtenus suite à une procédure d'appel d'offres, ce qui est la norme dans ce secteur d'activité. Parmi les facteurs qui ont influencé la concurrence ces dernières années, on retrouve les prix, la disponibilité des équipes, l'expertise technologique et la réputation sur la qualité, la sécurité et la fiabilité. Bien qu'aucune société ne lui fasse concurrence sur tous les segments de marché à la fois, CGGVeritas est soumise à une très forte concurrence sur chacun d'entre eux. CGGVeritas doit ainsi faire face à d'importantes entreprises internationales ainsi qu'à des petites sociétés locales. De plus, elle a pour concurrents de grands prestataires de services ainsi que des entreprises ou leurs filiales soutenues par les gouvernements locaux. Certains de ses concurrents disposent par rapport à elle d'un plus grand nombre d'équipes et possèdent des ressources financières et autres plus importantes que les siennes. Ces concurrents pourraient se trouver dans une meilleure position pour supporter les conditions volatiles du marché et pour s'y adapter plus rapidement, notamment en ce qui concerne les fluctuations des prix, des niveaux de production de pétrole et de gaz, et les changements dans les réglementations gouvernementales. En outre, si les concurrents dans les services géophysiques augmentent à l'avenir leur capacité de production (ou ne la réduisent pas en cas de diminution de la demande) l'offre excédentaire sur le marché des services sismiques pourrait entraîner une baisse des prix. Les effets négatifs de l'environnement concurrentiel dans lequel CGGVeritas évolue pourraient alors avoir un effet significativement défavorable sur ses résultats.

4.2.4. La flotte de navires CGGVeritas a fait l'objet de mesures d'adaptation très significatives. Des mesures complémentaires, à titre temporaire, pourraient être décidées dans le futur si la situation du marché l'exigeait.

Tant pour tenir compte des conditions actuelles du marché sismique, que pour repositionner sa flotte sur le segment des navires de grande capacité, CGGVeritas a décidé en 2009, de réduire sa capacité en décommissionnant 9 navires 2D et 3D de moyenne capacité. Au 30 septembre 2010, ce programme de décommissionnement est entièrement achevé.

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

A titre complémentaire, en 2010, CGGVeritas a décidé la mise en place d'un plan de modernisation de sa flotte de navires visant à un positionnement renforcé dans le segment des navires sismiques de 12 streamers. En conséquence, 4 navires (le Viking Vanquish, le Geowave Master (désormais nommé Oceanic Phoenix), le Geowave Endeavour (désormais nommé Oceanic Endeavour) et le Geowave Champion) entreront en chantier entre le troisième trimestre 2010 et le quatrième trimestre 2011 pour une mise au niveau en termes de propulsion et de streamers. Ces navires seront retirés du marché durant leur période de chantier qui devrait avoisiner 3 à 4 mois par navire. Dans une telle perspective de repositionnement de la flotte 3D vers les segments de très haute capacité (plus de 10 streamers), CGGVeritas projette aussi de mettre fin en 2011 de façon anticipée au contrat du Commander, un navire initialement loué jusqu'à mi 2013 et capable de tirer seulement 8 streamers.

Au-delà de ces mesures, si les conditions du marché sismique le justifiaient sur un plan économique dans le futur, CGGVeritas pourrait être conduit encore à ajuster, à titre complémentaire et temporaire, sa capacité d'acquisition marine, en gelant de manière transitoire l'utilisation de certains navires. Cela serait de nature à engendrer des surcoûts d'exploitation.

4.2.5. CGGVeritas a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale.

CGGVeritas a des coûts fixes élevés, l'acquisition de données sismiques générant de forts investissements capitalistiques. En conséquence, tout temps mort ou toute baisse de la productivité en raison notamment d'un fléchissement de la demande, d'une interruption due à des conditions météorologiques défavorables, de défaillances de l'équipement ou d'autres causes sont susceptibles d'entraîner des pertes d'exploitation significatives.

Ainsi, CGGVeritas estime que son plan de mise à niveau des navires entraînera une baisse du taux de disponibilité de sa flotte sur l'année 2011 de l'ordre de 5 points.

Par ailleurs, fin 2010, CGGVeritas a annoncé un plan d'économies visant à réduire les coûts à hauteur de 75 MUS\$. Ces économies procéderont essentiellement d'une rationalisation du fonctionnement (baisse des frais généraux et administratifs) et d'une diminution du coût des ventes (optimisation des achats et approvisionnements et réduction des coûts de non-qualité).

4.2.6. Le chiffre d'affaires de CGGVeritas tiré des opérations d'acquisition de données sismiques terrestre et marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice.

Le chiffre d'affaires tiré de l'acquisition de données sismiques terrestre et marine est soumis pour partie à un caractère de saisonnalité. Les activités d'acquisition de données marine sont par ailleurs par nature exposées à des périodes intermédiaires non productives — en raison de réparations et de maintenance des navires, ou encore de transit d'une zone d'opération à une autre — au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires. Parmi les autres facteurs sources de variations de chiffre d'affaires d'un trimestre à un autre, se trouvent notamment le poids des aléas météorologiques, le processus budgétaire interne propre à certains clients importants concernant leurs dépenses de prospection, ou encore le délai nécessaire de mobilisation des moyens de production et/ou de l'obtention des autorisations administratives nécessaires au démarrage de l'exécution des contrats d'acquisition de données.

4.2.7. Les activités de CGGVeritas sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations.

Les opérations de CGGVeritas sont soumises aux lois et réglementations fédérales, régionales, nationales, étrangères et locales, y compris des lois relatives à la protection de l'environnement, à la sécurité et la santé, au

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

travail. CGGVeritas doit procéder à des investissements financiers et techniques afin de se conformer à ces lois et aux exigences liées à l'obtention de tout permis requis. Dans le cas contraire, CGGVeritas pourrait être sanctionnée par des amendes, des injonctions, faire l'objet de demandes de dommages et intérêts pour dommages aux biens ou aux personnes, d'obligations d'enquêtes et/ou de remise en état de site en cas de contamination. L'absence d'obtention des permis requis peut entraîner une augmentation des temps d'immobilisation des équipages et des pertes d'exploitation. En outre, si les lois et règlements applicables, y compris les dispositions relatives à l'environnement, la sécurité ou la santé, ou leur mise en œuvre ou interprétation, deviennent plus contraignants dans le futur, CGGVeritas pourrait être amenée à supporter des coûts opérationnels ou des investissements supérieurs aux prévisions. L'adoption de lois et règlements qui auraient pour effet de restreindre les travaux d'exploration des compagnies pétrolières pourrait également être défavorable aux opérations de CGGVeritas en réduisant la demande de ses produits et services géophysiques.

De nouvelles réglementations ou lois visant à limiter ou réduire les émissions de gaz, tels que le dioxyde de carbone ou le méthane, pouvant entraîner des changements climatiques pourraient avoir des conséquences sur nos activités, ou plus généralement sur la production ou la demande en combustibles fossiles tels que le pétrole et le gaz. L'Union européenne a déjà pris des mesures réglementaires relatives aux gaz à effet de serre, et de nombreux autres États, notamment les États-Unis, sont également engagés dans cette voie. L'accroissement des contraintes environnementales serait susceptible de se traduire par des frais directs et/ou indirects supplémentaires comme conséquence d'une mise en conformité de nos clients et/ou nos fournisseurs avec la nouvelle réglementation, ou encore se traduire par une réduction de la demande concernant nos produits ou nos services.

Par ailleurs, aux États-Unis dans le Golfe du Mexique, une nouvelle réglementation sur l'exploration pétrolière doit être mise en place suite à l'accident de la plateforme pétrolière Macondo. Cette nouvelle réglementation pourrait être très contraignante financièrement pour les compagnies pétrolières qui souhaiteraient explorer dans l'offshore profond du Golfe du Mexique. La typologie des clients de CGGVeritas pourrait être modifiée avec une disparition des petites ou moyennes compagnies pétrolières, ce qui pourrait avoir un impact sur nos ventes de données multi-clients et sur nos contrats d'acquisition exclusive dans le Golfe du Mexique. Sur le court terme, du fait de la mise en place de la nouvelle réglementation, le gouvernement américain pourrait décaler les attributions de blocs prévues pour mars 2011 et août 2011 soit vers la fin de l'année 2011 soit en 2012, ce qui pourrait avoir un impact sur le profil des ventes multi-clients au cours de l'année 2011.

4.3. Risques liés à l'endettement de CGGVeritas

4.3.1. La dette importante de CGGVeritas pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements.

L'endettement de CGGVeritas est significatif. Au 31 décembre 2010, le total de la dette financière nette de CGGVeritas, de ses actifs et de ses capitaux propres est respectivement de 1 150 M€, 5 324 M€ et 2 812 M€. CGGVeritas ne peut garantir qu'elle sera en mesure dans le futur de générer les liquidités suffisantes pour respecter les engagements relatifs à sa dette ou des résultats suffisants pour couvrir les charges fixes.

L'importance de la dette de CGGVeritas pourrait avoir des conséquences importantes. Elle pourrait en particulier :

- Accroître sa vulnérabilité à des situations économiques et sectorielles défavorables ;
- Conduire à devoir dédier au service de cette dette une partie importante du flux de trésorerie provenant des opérations, réduisant ainsi les disponibilités pour le financement des investissements et des autres dépenses générales de l'entreprise ;

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

- Limiter sa capacité de planification et d'adaptation aux changements dans le secteur dans lequel elle opère ;
- Donner un avantage concurrentiel à ses concurrents moins endettés ; et
- Limiter sa capacité à faire de nouveaux emprunts en raison des clauses et engagements liés à sa dette.

4.3.2. Les emprunts de CGGVeritas contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité de CGGVeritas à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités.

Les accords régissant les emprunts obligataires 7 ½ % à échéance de 2015, 9 ½ % à échéance de 2016 et 7 ¾ % à échéance de 2017 (ci-après les "Emprunts Obligataires") de CGGVeritas, le "credit agreement" d'un montant de 1,140 milliard US\$ du 12 janvier 2007 (ci-après la "Convention de crédit"), et le crédit syndiqué français du 7 février 2007 d'un montant de 200 MUS\$ (ci-après le "Crédit syndiqué français") contiennent des clauses restrictives qui limiteront la capacité de CGGVeritas et la capacité de certaines de ses filiales à :

- Contracter ou garantir un endettement supplémentaire ou à émettre des actions de préférence ;
- Payer des dividendes ou effectuer d'autres distributions ;
- Acquérir des participations ou rembourser toute dette subordonnée par anticipation ;
- Souscrire certaines sûretés ;
- Conclure des conventions avec des personnes ou entités affiliées ;
- Emettre ou vendre des actions de ses filiales ;
- Conclure des conventions de *sale-and-leaseback* ; et
- Vendre des actifs ou procéder à une fusion ou à une consolidation avec toute autre société.

Se conformer aux restrictions stipulées par certains de ces contrats exige de CGGVeritas de satisfaire à certains ratios et tests, notamment relatifs à la couverture des intérêts consolidés, au total des actifs, à l'endettement net, aux capitaux propres et au bénéfice net. L'exigence qui lui est faite de se conformer à ces dispositions pourrait nuire à sa capacité de s'adapter aux modifications de la conjoncture sur le marché, de profiter des opportunités intéressantes qui se présentent à elle, d'obtenir du financement, de financer ses investissements ou de résister aux baisses d'activités actuelles ou futures.

Des informations détaillées relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du Groupe CGGVeritas figurent à la note 13 des comptes consolidés 2010.

Par ailleurs, le 15 juillet 2010, la Convention de crédit a été modifiée afin d'étendre la maturité d'une tranche de 348 MUS\$ de janvier 2014 à janvier 2016 sur un montant total résiduel de 515 MUS\$ et d'assouplir certains ratios et tests. La marge applicable a été augmentée en conséquence de 1 % sur la tranche à maturité 2016. Cette tranche pourrait cependant voir sa maturité accélérée à février 2015 si, à cette date, l'emprunt obligataire 7 ½ % à échéance de 2015 n'était pas refinancé.

Enfin, le 4 novembre 2010, le Crédit syndiqué français a été modifié afin d'étendre sa maturité à février 2014. La marge a été, en conséquence, portée de LIBOR +300 pb à LIBOR + 325 pb (ab initio) et sera ajustée en fonction de la notation Corporate de CGGVeritas.

A la suite de ces modifications, les ratios et tests de la Convention de crédit et du Crédit syndiqué français sont établis sur les bases suivantes :

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

- Un ratio de maximum de dette financière totale sur EBITDAS (2,75 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2011 ; 2,50 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ; 2,25 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ; 2,00 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2014 ; 1,75 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2015) ;
- Et un ratio de minimum d'EBITDAS sur la charge d'intérêts totale (3,50 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ; 4,00:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ; 4,50:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2014 ; 5,00 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2015).

4.3.3. Si CGGVeritas est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires, sa Convention de crédit, son Crédit syndiqué français et ses autres emprunts présents ou futurs, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés.

Si CGGVeritas est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires ou à ceux de tout contrat d'emprunt en vigueur ou à venir y compris la Convention de crédit et le Crédit syndiqué français, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des stipulations de ces accords. La capacité de CGGVeritas de se conformer à ces clauses et engagements, y compris en ce qui concerne les ratios et tests financiers, peut être affectée par des événements qui échappent à son contrôle. En conséquence, le Groupe ne peut donner de garantie qu'il sera en mesure de se conformer aux clauses et engagements susvisés ou encore satisfaire aux ratios et tests requis. Dans certains cas de défaut, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou annuler les échéances de remboursement et exiger le remboursement anticipé de toutes les sommes empruntées. Les emprunts effectués au titre d'autres instruments de crédit qui contiennent des stipulations croisées relatives au paiement anticipé ou au cas de défaut croisé peuvent également se trouver soumis à une obligation de remboursement anticipé. Si l'une de ces situations se présente, les actifs de CGGVeritas pourraient ne pas suffire à rembourser dans son intégralité la dette due et CGGVeritas pourrait être dans l'impossibilité de trouver un mode de financement alternatif. Cependant, en cas d'obtention par CGGVeritas d'un financement alternatif, rien ne garantit en outre que ledit financement serait accordé à des conditions avantageuses ou acceptables.

4.3.4. CGGVeritas et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel.

CGGVeritas et ses filiales pourraient recourir à l'avenir à un endettement supplémentaire substantiel (y compris toute dette garantie). Les dispositions des Emprunts Obligataires, de la Convention de crédit, du Crédit syndiqué français et des contrats de crédit en vigueur actuellement limitent la capacité d'endettement futur de CGGVeritas et de ses filiales mais n'interdisent pas la souscription de dettes supplémentaires. Au 31 décembre 2010, CGGVeritas a tiré 3,5 M€ (5 MUS\$) dans le cadre du crédit renouvelable américain adossé à la Convention de crédit (ci-après le "Crédit revolver américain"). Le Groupe disposait, à cette date, d'environ 251 M€ de lignes long-terme confirmées et non-utilisées.

La souscription d'un endettement supplémentaire par CGGVeritas augmenterait corrélativement les risques s'y rapportant.

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

4.3.5. Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette, CGGVeritas aura besoin d'un montant important de liquidités et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle.

La capacité de CGGVeritas à rembourser ou à refinancer son endettement, et à financer les dépenses d'investissement projetées dépendra en partie de sa capacité à générer des liquidités à l'avenir. Dans une certaine mesure, ceci est soumis à des facteurs généraux économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, et à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle.

CGGVeritas ne peut garantir qu'elle générera suffisamment de flux de trésorerie provenant de ses activités, qu'elle apportera les améliorations opérationnelles à temps ou que les prêts futurs seront suffisants pour lui permettre de respecter les engagements relatifs à sa dette ou de financer ses autres besoins en liquidité. Si elle est dans l'impossibilité de rembourser ses dettes, elle devra rechercher un financement alternatif, tel qu'un refinancement ou une restructuration de sa dette, céder des actifs, suspendre ou retarder des dépenses d'investissement ou faire un nouvel appel public à l'épargne. CGGVeritas ne peut garantir qu'un refinancement de la dette ou une restructuration serait possible, que des actifs pourraient être cédés, ou s'ils pouvaient être cédés, que le calendrier des cessions et le montant du produit de ces cessions lui seraient favorables, ou qu'un financement supplémentaire pourrait être obtenu dans des conditions acceptables. Les perturbations subies depuis 2008 par les marchés de capitaux et du crédit, pourraient avoir un effet défavorable sur la capacité de CGGVeritas à faire face à ses besoins de liquidités y compris sa capacité de tirage sur ses lignes de crédit existantes ou de constitution de nouvelles lignes de crédit. Les établissements bancaires qui sont parties aux accords de crédits en cours de CGGVeritas peuvent se retrouver dans l'incapacité d'honorer leurs obligations de financement vis-à-vis de CGGVeritas s'ils subissent une pénurie de capitaux et de liquidités ou s'ils doivent faire face à des volumes excessifs de demandes de financement de la part de CGGVeritas et d'autres emprunteurs sur une courte période.

4.3.6. Risque de liquidité

Au 31 décembre 2010, l'endettement net du Groupe était de 1 150 M€, constitué de 1 486 M€ de dettes financières (dont 17 M€ de découverts bancaires et intérêts courus) et de 336 M€ de disponibilités.

Les sources de financement se décomposaient comme suit :

- Des Emprunts Obligataires d'un montant respectif de 530 MUS\$ à 7 ½ % à échéance 2015, de 350 MUS\$ à 9 ½ % à échéance 2016 et de 400 MUS\$ à 7 ¾ % à échéance de 2017,
- Une Convention de crédit mobilisée à hauteur de 165 MUS\$ au 31 décembre 2010 pour son échéance 2014 et mobilisée à hauteur de 345 MUS\$ au 31 décembre 2010 pour son échéance 2016,
- Le Crédit syndiqué français non mobilisé au 31 décembre 2010,
- Le Crédit revolver américain non mobilisé au 31 décembre 2010 (sauf la portion de 70 MUS\$ pour les garanties et lettres de crédit mobilisée à hauteur de 3,5 M€ (5 MUS\$)), et
- Différentes lignes de crédit bilatérales confirmées, pour un total de 10M€, réparties entre plusieurs filiales du Groupe et mobilisées à hauteur de 4 M€ au 31 décembre 2010.

Les modifications apportées à la Convention de crédit et au Crédit syndiqué français au cours de l'exercice 2010 figurent au paragraphe 4.3.2. ci-dessus.

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

La ventilation des passifs financiers du Groupe figure dans le tableau ci-dessous :

Groupe CGGVeritas	31/12/2010	N+1		N+2 à N+4		N+5 et >		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
		In M€							
Emprunts obligataires	958	—	78	—	233	958	110	958	422
Emprunts bancaires	402	14	23	152	56	236	16	402	95
Dettes de location de financement	144	47	9	29	11	68	17	144	37
Banques créditrices	5	5	—	—	—	—	—	5	—
Instruments dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trésorerie	(336)	—	—	—	—	—	—	(366)	—
Total passifs financiers nets . .	<u>1 173</u>	<u>66</u>	<u>110</u>	<u>181</u>	<u>301</u>	<u>1 262</u>	<u>144</u>	<u>1 173</u>	<u>554</u>

Ne sont pas inclus :

- Les intérêts courus;
- Les ajustements IFRS; et
- La prime d'émission.

Un certain nombre de restrictions et engagements encadrent les Emprunts Obligataires, la Convention de crédit et le Crédit syndiqué français. En particulier certains ratios financiers doivent être respectés. A titre indicatif, ces ratios peuvent être décrits pour la Convention de crédit et le Crédit syndiqué français comme suit :

- Le rapport de l'excédent brut d'exploitation ajusté rapporté au coût de la dette, le tout étant calculé en référentiel IFRS. Ce ratio plancher ne peut descendre en deçà de 3,50. Il est de 5,9 au 31 décembre 2010,
- Le rapport de la dette nette rapportée à l'excédent brut d'exploitation ajusté, le tout étant calculé en référentiel IFRS. Ce ratio plafond ne peut s'élever au delà de 2,75. Il est de 1,86 au 31 décembre 2010.

Des informations détaillées relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du Groupe CGGVeritas figurent à la note 13 des comptes consolidés 2010.

Au 31 décembre 2010, le Groupe disposait de ressources financières d'un montant total de 542 M€ (incluant la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement) pour faire face à ses obligations. En outre, il considère comme très négligeable le risque d'accélération de l'exigibilité des dettes financières.

CGGVeritas bénéficie d'une appréciation tendancielle qui évalue l'orientation possible (positive ou négative) d'une notation de crédit dans le temps. Pour déterminer une notation de perspective, les agences de notation s'intéressent à toutes les évolutions économiques, opérationnelles de l'entreprise et de son industrie.

Les notations des agences de crédit applicables au Groupe s'établissent respectivement :

- Selon Standard & Poors, à BB- pour la notation « Corporate », BB pour la convention de crédit sécurisée de 1 140 MUS\$ et le crédit syndiqué français, BB- pour les emprunts obligataires non sécurisés,
- Selon Moody's, à Ba2 pour la notation « Corporate », Ba1 pour la convention de crédit sécurisée de 1 140 MUS\$ et le crédit syndiqué français, Ba3 pour les emprunts obligataires non sécurisés.

Les perspectives (Outlook), établies par Standard & Poors et Moody's indiquent une tendance probable à long terme négative depuis le 19 août 2010 pour Moody's, et depuis le 2 décembre 2010 pour S&P.

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

4.3.7. Risque de taux au 31 décembre 2010

CGGVeritas peut être amenée à souscrire une partie de ses dettes financières¹ auprès d'institutions financières à taux d'intérêt variables indexés sur des durées de tirage allant de un à soixante mois. Il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. En particulier, la Convention de crédit du Term Loan B est soumise à un taux d'intérêt indexé sur le dollar US LIBOR, avec un plancher à 1,50 %. Tout accroissement de 50 points de base du LIBOR au-delà du seuil de 1,50 % serait ainsi susceptible d'augmenter notre dépense d'intérêt au titre de la Convention de crédit du Term Loan B de l'ordre de 3 MUS\$ en année pleine. Ce risque est cependant atténué dans la mesure où une partie importante de la dette contractée par le Groupe est constituée de l'Emprunt Obligataire à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédits baux et de lignes de crédit bancaires à moyen terme de durées variables également à taux fixes.

Exposition nette au risque de taux avant et après opération de couverture :

31/12/2010	Actifs financiers ^(*) (a) (à préciser)		Passifs financiers ^(*) (b) (à préciser)		Exposition nette avant couverture (c)=(a)-(b)		Instruments de taux de couverture (d)		Exposition nette après couverture (e)=(c)+(d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
	(en euros)									
Moins d'un an . . .	53	179	29	27	24	152	—	—	24	152
De 1 à 2 ans . . .	—	—	1	34	(1)	(34)	—	—	(1)	(34)
De 3 à 5 ans . . .	—	—	661	358	(661)	(358)	—	—	(661)	(358)
Plus de 5 ans . . .	—	—	357	—	(357)	—	—	—	(357)	—
Total	<u>53</u>	<u>179</u>	<u>1 048</u>	<u>420</u>	<u>(995)</u>	<u>(241)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(995)</u>	<u>(241)</u>

(*) Hors découverts bancaires et intérêts courus, mais incluant la participation des salariés.

Au 31 décembre 2010, la position nette à taux variable et à moins d'un an est positive à hauteur de 152 M€.

Sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers :

	2010	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1 % des taux d'intérêts	1,2	1,2
Impact d'une variation de -1 % des taux d'intérêts	(0,7)	(0,7)

Le taux moyen de la part variable de la dette en 2010 était de 4,87 % alors que le taux de rémunération des actifs financiers était de 0,5 %.

4.4. Autres risques de nature financière

4.4.1. Risque de change au 31 décembre 2010

31/12/2010	Actif ^(*) (a)	Passif ^(*) (b)	Engagements en devises (c)	Position nette avant couverture (d)=(a)-(b) +/- (c)	Instruments financiers de couverture (e)	Position nette après couverture (f)=(d)+(e)
	In M\$					
US\$ ⁽¹⁾	<u>1732,2</u>	<u>1726,7</u>	<u>0,0</u>	<u>5,5</u>	<u>(33,3)</u>	<u>(27,8)</u>

(1) Actifs et passifs monétaires en US\$ dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'EUR. Ces comptes de bilan sont revalorisés à la parité de clôture.

¹ La dette de CGGVeritas est composée à 72 % de dettes à taux fixes et à 28 % de dettes à taux variables.

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

<u>31/12/2010</u>	Actif ^(*) <u>(a)</u>	Passif ^(*) <u>(b)</u>	Engagements en devises <u>(c)</u>	Position nette avant couverture <u>(d)=(a)-(b) +/- (c)</u> In M€	Instruments financiers de couverture <u>(e)</u>	Position nette après couverture <u>(f)=(d)+(e)</u>
EUR ⁽²⁾	<u>135,1</u>	<u>147,9</u>	<u>0,0</u>	<u>(12,8)</u>	<u>0,0</u>	<u>(12,8)</u>

⁽²⁾ Actifs et passifs monétaires en EUR dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'US\$. Ces comptes de bilan sont revalorisés à la parité de clôture.

La position nette de change concerne essentiellement le dollar US et les monnaies à parité fixe avec cette devise. CGGVeritas tend à ramener à l'équilibre cette position de change par une politique de ventes à terme des créances futures dès leur entrée dans le carnet de commandes et par une souscription d'emprunt dans cette devise en contrepartie des actifs long-terme. Ainsi, bien que CGGVeritas tente de minimiser ce risque, le Groupe ne peut garantir que les fluctuations de taux de change n'auront pas un effet significativement défavorable sur ses résultats. A ce jour, il est estimé qu'une dégradation de la valeur du dollar U.S. par rapport à l'euro correspondant à une hausse de la parité de change de 10 cents réduirait de 40 MUS\$ notre résultat d'exploitation.

A travers l'IAS12, le Groupe se trouve par ailleurs sur le plan comptable exposé aux variations de change au niveau de l'imposition différée lorsque la monnaie fonctionnelle de l'entité propriétaire d'actifs non monétaires ne coïncide pas avec la monnaie fiscale.

Tableau d'analyse de sensibilité

<u>2010</u>	<u>Impact sur le résultat avant impôt</u>		<u>Impact sur les capitaux propres avant impôt</u>	
	<u>Hausse de 10 cents^(*)</u>	<u>Baisse de 10 cents^(*)</u>	<u>Hausse de 10 cents^(*)</u>	<u>Baisse de 10 cents^(*)</u>
US\$	(40)	40	(40)	40
Total	(40)	40	(40)	40

^(*) par rapport à l'euro

4.4.2. Risque sur actions et instruments financiers

La politique de placement de la Société n'autorise pas de placements court-terme sur des actions tierces.

Toute intervention sur les propres actions de la Société est décidée par la Direction Générale dans les conditions fixées par la réglementation applicable. La Société détenait 800 000 actions propres au 31 décembre 2010 pour un montant au bilan de 13,8 M€. Une baisse de 10 % du cours des titres auto-détenus a ainsi un impact de 1,4 M€ sur les capitaux propres et est sans impact sur le résultat.

<u>Au 31 décembre 2010</u>	<u>Titres à la juste valeur</u>	<u>Titres disponibles à la vente</u>	<u>Titres détenus jusqu'à l'échéance</u>	<u>Dérivés</u>	<u>Total</u>
Actions	13,8 M€	—	—	—	13,8 M€
Total	13,8 M€	—	—	—	13,8 M€

<u>Au 31 décembre 2010</u>	<u>Impact sur le résultat avant impôt</u>		<u>Impact sur les capitaux propres avant impôt</u>	
	<u>Hausse de 10 %</u>	<u>Baisse de 10 %</u>	<u>Hausse de 10 %</u>	<u>Baisse de 10 %</u>
Actions	N/A	N/A	—	1,4 M€
Total	N/A	N/A	—	1,4 M€

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

Les variations de cours des 800 000 actions auto-détenues n'impactent pas notre compte de résultat mais directement les capitaux propres. Cet actif n'est revalorisé au bilan que lorsque la valeur de marché est inférieure au coût historique.

Le Groupe dispose par ailleurs au 31 décembre 2010 dans une perspective de long terme d'une participation minoritaire de 32,60 % dans le capital social de la société Cybernetix (suite à la cession par Sercel Holding de 194 466 actions Cybernetix intervenue au cours de l'année 2010) cotée sur Euronext Paris et valorisée au bilan au 31 décembre 2010 pour 6,4 M€. La valorisation se base sur le prix de souscription de 12 euros par action lors de l'augmentation de capital intervenue en 2009. Au 31 mars 2011, Sercel Holding détenait (suite à une cession d'actions intervenue hors marché) 326 147 actions Cybernetix, représentant 20,06 % du capital social de cette société.

4.4.3. Risque lié à la situation générale des marchés financiers

La situation des marchés financiers, qu'il s'agisse des marchés de crédit ou des marchés de capitaux, est susceptible d'une manière générale d'avoir un impact significatif sur les performances industrielles et commerciales, et sur la solvabilité des entreprises, parmi lesquelles les clients et les fournisseurs de CGGVeritas. On ne peut donc pas exclure qu'une possible évolution défavorable de cette situation d'ensemble ait des impacts négatifs indirects sur l'activité de CGGVeritas pouvant prendre la forme, au niveau des clients, d'annulations de commandes, de retards dans les délais de paiement ou même de défauts de paiement, et, au niveau des fournisseurs, de non-réalisation de prestations ou livraisons de biens convenus.

Afin de gérer au mieux de tels risques :

- Le Groupe tend à limiter au maximum son risque clients à travers une approche sélective des clients au niveau de Services, intégrant le critère de solvabilité, et la mise en place de lettres de crédit au niveau de Sercel,
- CGGVeritas et Sercel, en particulier, ont mis en place une politique de choix de leurs fournisseurs très sélective, visant notamment à maintenir dans des limites prudentes l'exposition du Groupe sur un fournisseur donné.

4.5. Risques liés à l'environnement

Bien qu'il n'existe pas de réglementation propre encadrant ses activités, le Groupe est soumis aux divers lois et règlements en vigueur dans les pays où il opère, notamment en matière d'environnement. Ces lois et règlements peuvent imposer aux entités du Groupe d'obtenir des autorisations et/ou permis préalablement à l'exécution d'un contrat. Les dirigeants estiment que la Société respecte les lois applicables en matière d'environnement; toutefois, leur évolution fréquente ne permet pas à la Société de prévoir le coût ou l'impact de ces lois et règlements sur les opérations futures du Groupe. La Société n'est mise en cause dans aucune procédure judiciaire concernant des questions d'environnement et n'a connaissance d'aucune réclamation, ni d'aucune responsabilité potentielle dans ce domaine, qui pourrait avoir un effet notable sur l'activité du Groupe ou sur sa situation financière.

L'effort continu mené les années précédentes pour améliorer la protection de l'environnement et la sécurité a été poursuivi, avec le renforcement des procédures et l'adoption de mesures destinées à en accroître le souci chez le personnel et les sous-traitants, en particulier par des réunions de sécurité périodiques obligatoires sur le terrain et à bord des navires. Un système complet de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement, couvrant l'ensemble des activités, est en vigueur au sein du Groupe et continue d'être adapté à chacune des activités.

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

4.6. Assurances

La nature de l'activité de la Société engendre des risques permanents d'exploitation très importants pour lesquels elle n'est pas forcément assurée et pour lesquels il se peut qu'elle ne soit pas en mesure d'obtenir l'assurance adéquate, et encore moins à des conditions économiques acceptables si toutefois elle y parvient.

Les activités d'acquisition de données sismiques, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires, et impliquent par conséquent des risques de pertes dues à une interruption, à un retard ou à la destruction du matériel. La Société souscrit des polices d'assurance couvrant la destruction ou la détérioration de ses équipements sismiques et l'interruption d'activité dans le traitement des données, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans le secteur. Mais la Société ne peut pas garantir que ses polices d'assurances suffiront à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou qu'elle sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurances adéquates à des tarifs raisonnables et dans des conditions acceptables.

La politique générale de couverture des risques suivie par le Groupe reflète la volonté de ce dernier de couvrir les sinistres majeurs pouvant affecter ses sites et/ou équipements ainsi que les responsabilités auxquelles il peut se trouver exposé vis à vis des tiers du fait de son activité. L'adéquation des couvertures d'assurance aux risques auxquels est susceptible d'être confronté le Groupe est revue périodiquement.

4.7. Sous-traitance

Au sein du Groupe, Sercel a plus particulièrement recours à la sous-traitance. En effet, les sites de fabrication français sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains critères notamment de qualité et de solidité financière. L'activité de sous-traitance est répartie sur plusieurs entités ayant chacune une faible proportion de la totalité de l'activité sous-traitée afin de limiter le risque lié à la défaillance de l'un de ces sous-traitants.

Pour ses activités de services, la politique de la Société n'est pas de recourir à la sous-traitance pour la réalisation de tout ou partie de ses activités, sauf cas particulier de l'absence de capacité disponible.

CHAPITRE V :

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

Dénomination sociale : Compagnie Générale de Géophysique — Veritas
Sigle : CGGVERITAS

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 969 202 241 RCS Paris.

Code APE : 7112B.

5.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 27 mars 1931 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 26 mars 2030, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

5.1.4. Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social

Le siège social de la Société est situé Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris, France (téléphone : +33 1 64 47 45 00).

La Société est constituée en société anonyme (article 1 des statuts). Elle est régie par le Code de commerce et généralement par les dispositions des lois et règlements français.

5.1.5. Historique et évènements importants dans le développement des activités de la Société

Le Groupe est l'un des premiers prestataires internationaux de services géophysiques intégrés ainsi que le premier fabricant mondial d'équipements géophysiques. Ses principaux clients en matière de prestations de services géophysiques sont des compagnies pétrolières et des compagnies gazières qui utilisent l'imagerie sismique comme support à l'exploration et au développement des réserves.

La Société a été fondée en 1931 pour commercialiser les techniques géophysiques d'évaluation des ressources du sous-sol. Elle s'est progressivement spécialisée tout au long de son histoire dans les techniques sismiques adaptées à l'exploration et à la production du pétrole et du gaz, tout en conservant une activité dans d'autres domaines géophysiques.

La filiale Sercel, a été créée dans les années 60 pour pourvoir aux besoins de matériel d'enregistrement sismique du Groupe. Sercel a mis sur le marché le système d'enregistrement numérique SN 348 qui allait devenir la référence de l'industrie dans les années 1980.

Dans les années 80 et 90, la sismique marine a enregistré une croissance significative axée notamment sur le Golfe du Mexique, la Mer du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Cet essor du marché de la marine ainsi que le développement rapide de nouveaux concurrents dans le domaine des services et de la fabrication d'équipements géophysiques a affecté alors le Groupe qui n'avait qu'une flotte limitée de navires sismiques.

Début 1997, la Société a été introduite en bourse au New York Stock Exchange afin de pouvoir plus aisément financer sa stratégie de développement et d'asseoir sa notoriété internationale dans le secteur parapétrolier.

CHAPITRE V : INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

En 1999, l'industrie sismique, fortement dépendante des aléas de l'offre et de la demande du secteur pétrolier, a été affectée par un fort déclin du prix des hydrocarbures. Pour faire face alors à un environnement en rapide mutation, le Groupe s'est de nouveau engagé dans un vaste programme de restructuration et de modernisation visant à optimiser son organisation opérationnelle, à réduire ses coûts fixes, et à assainir sa situation financière. Ce programme a été axé sur le renforcement des ressources financières, et sur le repositionnement du périmètre stratégique du Groupe, autour du développement des activités marines, tant dans le domaine des services que dans celui de la fabrication d'équipements sismiques. Le Groupe s'est ainsi progressivement hissé au premier rang de l'industrie sismique mondiale dont il est devenu le leader en devenant CGGVeritas en 2007.

5.1.5.1. Historique et événements importants dans le développement des activités de Sercel

Dans le domaine des équipements, Sercel a notamment acquis :

- en 1999, la compagnie américaine GeoScience (Syntron), leader mondial du secteur des équipements géophysiques marins ;
- en septembre 2000, Mark Products, une division du groupe canadien Shaw Industries, spécialisée dans la fabrication de géophones, hydrophones, câbles et capteurs utilisés en acquisition terrestre, marine et zones de transition ;
- en octobre 2003, une société française SODERA, basée à Toulon, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de sources sismiques marines (canons à air) ;
- en janvier 2004, l'activité d'équipements sismiques de Thales Underwater Systems (TUS), située en Australie et qui comprend le développement et la fabrication de systèmes d'acquisition sismique marine de surface, en particulier de streamers solides, et de fond de mer ;
- en février 2004, la société Orca Instrumentation localisée à Brest, qui réalise des études, développe et commercialise des produits dans le domaine de l'instrumentation marine et de la transmission de données sous-marine ; et
- en mars 2004, Createch Industrie, une société spécialisée dans les outils de mesures dans les puits pétroliers, les outils de sismique de puits et les capteurs permanents.

Sercel a également poursuivi activement son développement en Chine en concluant en novembre 2003, un accord relatif à l'acquisition d'une participation majoritaire de 51 % dans la société Hebei JunFeng Geophysical Equipment Co. Ltd., implantée dans la province du Hebei et principal fournisseur de géophones et de câbles sismiques pour les entreprises sismiques chinoises. Cette acquisition a pris effet début janvier 2004, après l'approbation des autorités chinoises.

En 2006, Sercel a acquis l'intégralité du capital de Vibration Technology Ltd, une société écossaise spécialisée dans le développement, la fabrication et la vente de système d'acquisition sismique sans câbles.

En juin 2006, Sercel a acquis une participation de l'ordre de 20 % dans la société Cybernetix, située à Marseille et cotée sur Alternext. Cybernetix est spécialisée dans les solutions innovantes en robotique et automatisme pour les interventions en milieux hostiles dans les domaines du nucléaire et du para-pétrolier. Au 31 mars 2011, Sercel Holding détenait 20,06 % du capital de la société Cybernetix.

L'acquisition en 2007 de Veritas n'a pas affecté la politique de technologie ouverte de Sercel. La stratégie de Sercel, qui vise à maintenir et à développer les technologies de pointe et à offrir de nouvelles générations de produits différenciateurs en se concentrant sur les marchés clés, a ainsi été maintenue et poursuivie.

CHAPITRE V : INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

En mai 2008, Sercel a renforcé son expertise dans l'instrumentation des puits grâce à l'acquisition de Metrolog, un fournisseur d'outils de puits de premier rang pour l'industrie pétrolière, notamment de sondes de haute pression et haute température.

Le 12 décembre 2008, Sercel a acquis la société de logiciels Quest Geo, une société à capitaux privés basée en Angleterre et spécialisée dans les logiciels de navigation.

En début d'année 2009, à travers l'acquisition d'Optoplan, filiale de Wavefield-Inseis ASA, Sercel a accru son domaine d'expertise dans les câbles à capteur optique pour l'acquisition offshore et le premier système d'enregistrement sismiques basé sur la technologie de fibre optique a été déployé sur le champ d'Ekofisk en Mer du Nord au cours de l'été 2010.

En novembre 2010, Sercel-JunFeng a acquis la totalité des parts de la Joint-Venture Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. (« Xian Sercel »), laquelle était auparavant détenue à 60 % par BGP et à 40 % par Sercel.

5.1.5.2. Historique et évènements importants dans le développement des activités de Services

Dans le domaine des Services Géophysiques, le Groupe s'est principalement développé depuis 1999 dans les services d'acquisition marine :

- en octobre 2000, en se portant acquéreur auprès d'Aker de deux navires sismiques, l'Amadeus et le Symphony ;
- en décembre 2000, en rachetant les 40 % d'intérêts minoritaires que Louis Dreyfus Armateurs détenait dans CGG Marine ;
- en septembre 2005, en achetant Exploration Resources AS, un fournisseur norvégien de services d'acquisition sismique marine ;
- le 4 septembre 2006, en se portant acquéreur de Veritas, pour une fusion qui a été effective le 12 janvier 2007 et qui a conduit à renommer le Groupe : CGGVeritas ;
- le 17 décembre 2008, en se portant acquéreur, dans le cadre d'une offre publique d'échange, puis d'une offre publique obligatoire sur 100 % des actions de Wavefield-Inseis, une société norvégienne cotée à Oslo et spécialisée dans la géophysique marine qui fournit à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de services d'acquisition de données exclusives ainsi qu'une base de données multi-clients. Wavefield opérait en 2008 quatre navires 3D et trois navires 2D (dont deux susceptibles d'être opérés en configuration limitée 3D), un nouveau navire 3D haut de gamme ayant été livré début 2009.

5.2. INVESTISSEMENTS

Politique d'innovation technologique et de Recherche et Développement

La capacité de CGGVeritas à se mesurer efficacement à la concurrence et à conserver une position forte sur le marché est fonction dans une large mesure d'une capacité d'innovation technologique permanente. Le Groupe considère que l'avenir de l'industrie sismique repose sur des services et des équipements sismiques à fort contenu technologique. Le marché des produits et services étant soumis à des évolutions techniques continues et rapides, les cycles de développement, de la conception initiale à l'introduction sur le marché, peuvent s'étendre sur plusieurs années.

CGGVeritas concentre ses efforts sur toute la chaîne de l'exploration-production, notamment la caractérisation des réservoirs, la mise au point de techniques de traitement de données sismiques multi-composantes, l'imagerie structurale, et l'amélioration de la performance opérationnelle durant les

CHAPITRE V : INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

acquisitions de données, afin d'en augmenter l'efficacité et la sécurité. Fortes d'environ 570 employés, les équipes de R&D sont réparties dans le monde entier.

CGGVeritas a également accès à de nouvelles technologies grâce des alliances stratégiques conclues avec des fabricants de matériels, des compagnies pétrolières, des universités ou bien en se portant acquéreur de technologies sous licence. Par ailleurs, CGGVeritas continue d'entreprendre des programmes de recherche en commun avec des partenaires, notamment l'IFP Energies Nouvelles.

L'évolution des dépenses brutes de R&D, incluant les frais de développement capitalisés, au cours des trois derniers exercices se traduit comme suit :

	2010		2009		2008	
	en M€	En % du chiffre d'affaires HT	en M€	En % du chiffre d'affaires HT	en M€	En % du chiffre d'affaires HT
Dépenses de recherche et développement brutes	93	4,1 %	85	3,8 %	69	2,2 %

Principaux faits marquants en 2010 en innovation technologique et Recherche et Développement

Les dépenses en R&D (incluant les coûts de développement capitalisés) du Groupe ont atteint 93 M€ (120 MUS\$) en 2010, soit plus de 4 % du chiffre d'affaires.

Le principal fait marquant en 2010 a été le lancement de la solution BroadSeis, qui engendre une amélioration considérable de la qualité des données acquises par streamer, en élargissant le spectre des fréquences utilisées. Les basses fréquences, moins atténuées, permettent d'imager la terre beaucoup plus profondément, alors que les hautes fréquences amènent une résolution jamais atteinte auparavant. BroadSeis repose sur la combinaison de trois éléments de différenciation de CGGVeritas : le streamer solide de Sercel, le plus silencieux du marché ; une configuration d'acquisition originale reposant sur le positionnement de streamers à des profondeurs en eau variable ; des algorithmes de traitement innovants et adaptés à cette configuration d'acquisition particulière. Ces différentes composantes ont été brevetées pour assurer l'exclusivité de cette solution à CGGVeritas. Près d'une dizaine d'acquisitions test utilisant cette nouvelle technologie ont été menées en 2010, la plupart en association avec des clients, témoignant d'un réel engouement pour ce procédé. L'industrialisation de BroadSeis va permettre en 2011 d'élargir très rapidement l'utilisation de ce procédé, différenciateur majeur en acquisition marine.

2010 a également été marqué par deux évènements technologiques dans le domaine de la gestion des champs marins.

Optoplan, filiale de Sercel, a établi une première mondiale en déployant avec succès une installation permanente de capteurs basés sur la technologie de la fibre optique, en fond de mer sur l'ensemble du champ d'Ekofisk en Mer du Nord. Avec l'objectif très ambitieux de récupérer au total 50 % de l'huile en place, l'opérateur ConocoPhillips a opté pour cette solution technique révolutionnaire qui assure non seulement une meilleure qualité des données, mais également une fiabilité incomparable de l'équipement dans la durée, en éliminant tout élément actif immergé notamment au niveau des capteurs.

Par ailleurs, CGGVeritas s'est doté d'une capacité d'acquisition avec des capteurs sismiques récupérables, les « nodes », posés en fond de mer. 220 exemplaires du Trilobit, le node conçu et développé par CGGVeritas, ont été assemblés pour répondre à une demande en forte croissance de la part des clients pétroliers. A la différence des streamers tractés par les bateaux, les nodes permettent d'enregistrer dans les zones obstruées par les plateformes et autres installations de production ; ils permettent également d'enregistrer les ondes de cisaillement porteuses d'informations additionnelles par rapport aux ondes de

CHAPITRE V : INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

compression habituellement utilisées. Outre la qualité de ses enregistrements, qui repose notamment sur un très bon couplage au sol et à ses mouvements, le Trilobit est particulièrement pratique à mettre en œuvre et permet de minimiser les coûts de déploiement et de récupération.

Dans le domaine de l'acquisition terrestre, l'année 2010 a été marquée par la réalisation du contrat géant passé avec Qatar Petroleum, impliquant un très grand nombre de canaux (40 000 dont 25 000 actifs simultanément) et associant l'acquisition de données de puits également en haute densité. Les résultats sont à la hauteur des attentes, montrant une qualité et une résolution des images jamais atteintes auparavant. L'activité développée autour de ce contrat a généré également plusieurs projets de recherche porteurs de nouveaux progrès pour l'avenir dans le domaine majeur de la gestion des champs carbonatés géants du Moyen-Orient. En Arabie Saoudite, les équipes de CGGVeritas ont également établi un nouveau record mondial de nombre de points sources vibrés en une journée (plus de 40 000). Les efforts ont enfin porté sur le développement de solutions adaptées aux environnements difficiles et fragiles (zones marécageuses et de transition, jungle, arctique, piémonts, etc.).

Comme en acquisition marine, la largeur de bande de fréquence constitue un facteur critique de qualité des images produites à terre. Le nouveau dispositif Emphaseis breveté par CGGVeritas permet d'optimiser les balayages en fréquence des camions vibrateurs et a connu un succès commercial immédiat.

Porté par le succès de l'opération menée au Canada en 2009, le système SeisMovie destiné au monitoring de champs en production à terre fait l'objet de plusieurs déploiements significatifs en 2010 (notamment au Canada, aux Pays-Bas et en Arabie Saoudite). Des perspectives prometteuses s'ouvrent pour ce système dès 2011, avec la possibilité de déploiements à très grande échelle.

En imagerie profondeur, CGGVeritas s'est une nouvelle fois différencié de la compétition en lançant l'outil le plus avancé de migration, la Reverse Time Migration (RTM) anisotropique avec génération de collections de traces en angle. L'exclusivité de cette technologie, qui associe la puissance de la RTM et la génération de collections de traces, assure à CGGVeritas une activité considérable à haute valeur ajoutée notamment dans le Golfe du Mexique, où les formes à imager sont particulièrement complexes du fait de la tectonique salifère.

Dans le domaine plus général du Traitement sismique, le déploiement du nouveau logiciel *geovation* dans la totalité des centres du Groupe s'est accompagné d'un effort de support important pour assurer le succès de ce produit qui rassemble l'ensemble des points forts des différents logiciels précédemment utilisés. Il permet d'offrir aux clients une prestation de même niveau partout dans le monde. Les efforts ont également porté sur le traitement des ondes de cisaillement

Dans le domaine des équipements, la nécessité pour Sercel de maintenir un niveau de recherche et développement élevé se justifie par le fort contenu technologique des équipements sismiques qui intègrent de nombreuses technologies de pointe telles que les technologies de transmission sans fil, de transmission haute et basse fréquence, d'électronique miniaturisée mais également d'optique ou d'acoustique. L'année 2010 a été marquée par l'utilisation à échelle industrielle de plusieurs outils introduits récemment par Sercel, en particulier l'outil de puits haute densité Maxiwave permettant d'enregistrer jusqu'à 100 niveaux simultanément, le câble de fond de mer récupérable Searay dorénavant utilisé en opérations par plusieurs équipes, le contrôleur de positionnement de streamers Nautilus qui va progressivement équiper l'ensemble de la flotte de CGGVeritas, et le logiciel de navigation Seapronav en cours de déploiement.

Perspectives en innovation technologique et Recherche et Développement

Les développements technologiques majeurs intervenus récemment permettent de fournir des données de plus en plus précises à un prix maîtrisé. Ces progrès présentent un caractère critique pour les clients pétroliers.

CHAPITRE V : INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

Du côté de la production, les améliorations des techniques de monitoring, tant au niveau des équipements d'acquisition qu'au niveau du traitement des données sismiques, permettent d'optimiser la production, d'améliorer la récupération et d'allonger les durées de vie des champs par une gestion appropriée. Dans des régions pétrolières majeures telles que la Mer du Nord ou le Moyen-Orient, ces enjeux revêtent une importance cruciale pour les opérateurs.

Dans le domaine de l'exploration, les succès obtenus par la R&D dans le domaine sismique aident à identifier des prospects de plus en plus difficiles et à réduire les risques de forage associés. Ainsi le taux de succès des puits d'exploration tend à augmenter alors même que les cibles faciles ont été les premières forées. L'apport des nouvelles technologies justifie le retraitement régulier de données anciennement acquises, et, de plus en plus, de réacquérir de nouvelles données sismiques sur des surfaces déjà couvertes par le passé. Ainsi les progrès techniques conditionnent directement l'activité, notamment multiclients.

Parallèlement, la nécessité de renouveler leur domaine minier conduit les pétroliers à s'intéresser à des régions de plus en plus difficiles et complexes, que ce soit pour des raisons géologiques, ou pour des raisons d'accès ou/et de fragilité environnementale (transition, jungle, arctique, piémonts, etc.). Ces nouveaux besoins correspondent à de nouveaux défis pour les équipes de R&D des entreprises sismiques majeures.

Dans ce contexte, plusieurs axes de progrès se dégagent, notamment :

- Amélioration de la qualité des données notamment en élargissant la gamme de fréquences enregistrées (les hautes fréquences permettant une meilleure résolution et ainsi une meilleure caractérisation géologique des réservoirs, les basses fréquences assurant une meilleure pénétration pour traquer des objectifs de plus en plus profonds) ;
- Augmentation de la quantité de données par une plus grande densité d'acquisition, et en augmentant la couverture azimutale, de façon à explorer la cible géologique sous tous les angles possibles ;
- Association de données de plus en plus diverses (ondes de cisaillement, données de puits, données électromagnétiques et données gradiométriques en particulier) pour parvenir à une image la plus exacte possible du sous-sol, de ses caractéristiques en termes de porosité et de perméabilité, et de son contenu en fluides (eau et hydrocarbures).

Le montant total des dépenses consacrées à la recherche et développement devrait continuer à croître en 2011 afin de soutenir la capacité d'innovation du Groupe tant dans les services géophysiques que dans les équipements.

Politique d'investissements industriels

En 2008 et 2009, les investissements du Groupe se sont élevés respectivement à 505 M€ (747 MUS\$) et 421 M€ (586 MUS\$). En 2010 les investissements du Groupe sont restés stables à 445 M€ (591 MUS\$).

Les investissements industriels pour les exercices 2008, 2009 et 2010 étaient respectivement de 162 M€ (239 MUS\$), 192 M€ (267 MUS\$) et 226 M€ (300 MUS\$) tandis que les investissements multi-clients étaient pour leur part respectivement de 343 M€ (508 MUS\$), 229 M€ (319 MUS\$) et 219 M€ (291 MUS\$).

En 2010, les investissements industriels ont été alloués pour un montant brut de 197 M€ (262 MUS\$) dans les Services, notamment en Marine. Dans les équipements, Sercel a investi, en 2010, 29 M€ (38 MUS\$D).

En 2011, CGGVeritas prévoit d'investir de l'ordre de 300 MUS\$ en investissements multi-clients et de l'ordre de 300 MUS\$ en investissements industriels.

D'une manière générale, les investissements industriels sont financés sur les capitaux permanents du Groupe. Les investissements multi-clients sont, quant à eux, financés en grande partie par les préfinancements apportés par les participants originels. Ces préfinancements sont comptabilisés en chiffre d'affaires, et ont représenté 85 % des investissements réalisés en 2010.

CHAPITRE VI :

PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

CGGVeritas a organisé ses opérations en deux secteurs d'activités opérationnelles : les Equipements géophysiques et les Services géophysiques.

Le secteur des Équipements (ou la "Division Equipement") regroupe les activités des filiales de Sercel Holding SA, à savoir la conception, la fabrication et la commercialisation des matériels et équipements nécessaires à l'acquisition de données sismiques à terre et en mer, ou dans les puits.

Le secteur des Services géophysiques recouvre :

- l'activité d'acquisition de données sismiques marine ("Acquisition Marine Contractuelle" ou la "Division Marine") ;
- l'activité d'acquisition de données sismiques à terre, en eaux peu profondes, en zones de transition et par câbles en fond de mer ("Acquisition Terrestre Contractuelle" ou la "Division Terrestre") ;
- l'activité de traitement et d'interprétation des données sismiques à fins d'imagerie du sous-sol et de suivi de réservoir ("l'activité Traitement, Imagerie & Réservoir" ou la "Division Traitement, Imagerie & Réservoir") ;
- l'activité de commercialisation de données sismiques, terrestres et marines, acquises et traitées préalablement pour compte propre ("l'activité Multi-clients" ou la "Division Multi-clients").

Le secteur Services est organisé par Division, depuis la mise en place en juillet 2010 d'une nouvelle organisation. L'objectif de cette réorganisation est d'améliorer notre performance opérationnelle et commerciale à travers un renforcement des lignes de métiers des Services, pour mieux s'appuyer sur nos technologies avancées et mieux promouvoir l'offre de services intégrée sur nos marchés principaux.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité (hors ventes intra-groupe) en M€ et en MUS\$:

	2010			2009			2008		
	M€	MUS \$	%	M€	MUS \$	%	M€	MUS \$	%
Acquisition Terrestre	396,8	527,3	18 %	347,2	483,4	16 %	454,4	672,2	17 %
Exclusif	286,9	381,4	13 %	274,2	381,8	12 %	350,3	518,2	13 %
Multi-clients	109,9	145,9	5 %	73,0	101,6	4 %	104,1	154,0	4 %
Acquisition Marine	877,4	1 166,5	41 %	1 071,6	1 491,8	48 %	1 112,7	1 646,1	43 %
Exclusif	585,2	778,1	27 %	774,4	1 078,1	35 %	712,9	1 054,6	27 %
Multi-clients	292,2	388,4	14 %	297,2	413,7	13 %	399,8	591,5	16 %
Traitement, Imagerie & Réservoir	292,7	389,1	13 %	289,6	403,3	13 %	270,1	399,5	11 %
Total Services	1 566,9	2 082,9	72 %	1 708,4	2 378,5	77 %	1 837,3	2 717,8	71 %
Equipements⁽¹⁾	619,2	821,3	28 %	524,8	730,8	23 %	765,2	1 110,3	29 %
Ajustement de change	—	—	—	—	—	—	—	21,7	—
Total	2 186,1	2 904,2	100 %	2 233,2	3 109,3	100 %	2 602,5	3 849,8	100 %

⁽¹⁾ Les montants en dollars US pour la Division Equipement correspondent aux chiffres utilisés pour le reporting interne de gestion. Les écarts de conversion entre le reporting interne en dollars US et les états financiers consolidés convertis en dollars US sont reportés dans la ligne « Ajustements de change ».

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

Répartition géographique par destination du chiffre d'affaires consolidé en M€ et en MUS\$:

	2010			2009			2008		
	M€	MUS \$	%	M€	MUS \$	%	M€	MUS \$	%
Amérique du Nord	584,5	776,5	27 %	501,5	698,3	22 %	725,0	1 072,5	28 %
Amérique Latine	296,1	393,4	13 %	156,8	218,3	7 %	203,2	300,7	8 %
Europe, Afrique et Moyen									
Orient	866,8	1 151,5	40 %	982,1	1 367,3	44 %	1 045,2	1 546,2	40 %
Asie-Pacifique	438,7	582,8	20 %	592,8	825,4	27 %	629,1	930,4	24 %
Total	2 186,1	2 904,2	100 %	2 233,2	3 109,3	100 %	2 602,5	3 849,8	100 %

Dans le cadre de la nouvelle organisation, des nouvelles fonctions à vocation plus transverse ont par ailleurs été mises en place en sus des fonctions « classiques » que sont les Finances, le Secrétariat Général et les Ressources Humaines, dont la mission est rappelée au paragraphe 14.3. Il s'agit de la fonction Technologie, de la fonction Excellence Opérationnelle Globale et de la fonction Géomarkets & Marketing Global.

La fonction Technologie définit la stratégie Recherche & Développement du Groupe, suit sa mise en œuvre, favorise l'émergence et le développement de l'innovation et supervise la gestion de la propriété intellectuelle.

La fonction Excellence Opérationnelle Globale a pour mission de promouvoir l'efficacité opérationnelle et la diffusion des meilleures pratiques au sein du Groupe. De plus, elle est en charge d'encadrer les fonctions d'Achat et d'Approvisionnement, les départements Qualité ainsi que l'Infrastructure, la Sécurité et les Services Informatiques internes.

La fonction Géomarkets & Marketing Global est en charge de la coordination des actions commerciales envers les clients et prospects du Groupe et s'assure de la représentation locale envers les clients et les autorités administratives locales.

Les clients de CGGVeritas se répartissent entre les compagnies nationales, les grandes compagnies internationales (les 'majors') et les compagnies indépendantes. En 2010, les deux principaux clients du Groupe représentaient respectivement 7 % et 6 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

L'activité commerciale du Groupe, au niveau des Equipements et des Services géophysiques, s'appuie sur des pôles géographiques de compétences constitués de 19 « pays-clés » ou « Géomarkets », parmi lesquels on retrouve notamment les Etats-Unis, le Royaume Uni, la France, le Brésil, la Russie, la Chine, l'Inde, et l'Arabie Saoudite.

6.1. Les Services Géophysiques

Les estimations relatives au marché géophysique dans le domaine des Services ainsi que la position concurrentielle du Groupe CGGVeritas au sein de ce secteur et/ou au sein des secteurs d'activité qui le composent, sont basées sur les données internes de la Société. Aucune base de données externe n'est à ce jour disponible.

a) Acquisition de données terrestres

Présentation générale

L'activité terrestre offre des services intégrés, notamment l'acquisition et le traitement sur site des données sismiques à terre, dans les zones de transition et sur les fonds marins. CGGVeritas entreprend des études terrestres tant dans le cadre de contrats exclusifs que d'activités d'acquisition multi-clients.

CGGVeritas est l'un des principaux contracteurs internationaux en acquisition sismique terrestre, notamment en Amérique du Nord et au Moyen-Orient. En 2010, le Groupe a opéré en moyenne quinze équipes terrestres, qui ont réalisé des études sismiques spécialisées en 2D et en 3D.

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

Description de l'activité

Les activités terrestres font principalement intervenir des équipes topographiques et des équipes d'enregistrement. Les équipes topographiques définissent les lignes qui doivent être enregistrées et procèdent à un marquage sur le terrain pour le positionnement des points de tir ou celui des équipements d'enregistrement (sauf pour les opérations « stake-less » dans lesquelles les emplacements des sources ne sont pas marqués sur le terrain, mais seulement mémorisés par des références GPS). Les équipes d'enregistrement produisent des impulsions acoustiques et utilisent des enregistreurs numériques pour synchroniser le tir et enregistrer les ondes sismiques par le biais de géophones. Dans le cas d'études terrestres pour lesquelles des explosifs sont utilisés comme source acoustique, l'équipe d'enregistrement est assistée par plusieurs équipes de forage. Les équipes de forage travaillent avant l'équipe d'enregistrement et forent des trous de faible profondeur pour les charges explosives qui, une fois mises à feu par l'équipe d'enregistrement, produisent les impulsions acoustiques nécessaires.

Grâce à l'amélioration des équipements et des techniques d'acquisition, ainsi qu'à une demande croissante de données complexes, l'acquisition marine en fond de mer est devenue aussi un procédé d'acquisition à part entière et viable. L'acquisition marine en fond de mer n'est généralement pas en compétition avec l'acquisition traditionnelle par streamers tractés. Les opérations sismiques en fond de mer sont, en effet, réalisées le plus souvent dans des zones où l'acquisition traditionnelle par streamers est impossible, inadaptée ou trop onéreuse en raison des contraintes physiques d'accès (eaux peu profondes, obstacles...). Cette méthode peut également se révéler plus performante pour certains types de travaux sismiques spécifiques tels que la surveillance de zones de production à fin d'optimisation de la gestion des réserves ou encore l'acquisition de données dans des réservoirs complexes. L'acquisition sismique en fond de mer est réalisée à l'aide de groupes de capteurs unitaires (« nodes ») ou de câbles (« OBC ») posés sur le fond de la mer soit de façon permanente, soit en tant que système mobile pouvant être réutilisé sur d'autres zones.

CGGVeritas est actuellement la seule compagnie proposant ces deux méthodes d'exploitation. Notre groupe « OBC » entièrement dédié à ces applications et avec une forte composante de Recherche et Développement est situé à Bergen sur la côte Ouest de la Norvège. Récemment, une dimension supplémentaire a été ajoutée dans le cadre de l'exploitation en fonds de mer avec la technique de l'enfouissement des câbles sismiques en tranchées dans le sous sol marin en vue de la surveillance permanente des réservoirs. Pionnier dans cette technique, CGGVeritas fournit les câbles électriques au travers de Sercel ainsi que les fibres optiques au travers d'Optoplan. CGGVeritas fournit en ce sens et de manière unique sur le marché un service complet avec l'équipement, l'installation, l'acquisition des données, le traitement des données et la caractérisation des réservoirs.

Cette activité a été transférée, en 2010, au sein de la Division Terrestre, permettant à CGGVeritas d'offrir une solution d'acquisition intégrée adaptée à toute profondeur d'eau.

Les équipes sismiques terrestres sont dotées d'équipements et de logiciels perfectionnés qui sont utilisés à chaque étape du processus d'acquisition, notamment : des systèmes d'enregistrement de données sismiques Sercel 408UL et 428XL, des câbles Sercel SeaRay et des nodes autonomes Trilobit pour les acquisitions fond de mer, des camions vibrateurs Sercel Nomad 65, des systèmes de contrôle électronique pour vibrateur Sercel VE432 et VE464 utilisés pour synchroniser et vérifier l'émission d'ondes acoustiques par vibrateurs, des capteurs digitaux à 3 composants Sercel DSU3, des technologies vibrosismiques brevetées telles que HPVA & V1 qui visent à multiplier par 2 ou 3 la productivité d'une équipe ou EmphaSeis qui améliore le contenu fréquentiel des données émises, et des logiciels de traitement sur site pour les données acquises.

CGGVeritas considère que sa technologie et son expérience lui permettent d'offrir des services d'acquisition sismique terrestre de haute qualité et entièrement intégrés. Le Groupe a été à l'avant-

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

garde dans le positionnement en temps réel des géophones et des sources sismiques, le contrôle qualité de ce même positionnement pendant les études, et le traitement sur site, qui, réunis, permettent d'améliorer la précision et la pertinence de ces études.

L'un des enjeux inhérents aux études d'acquisition sismique terrestre est de collecter les données sans perturber les écosystèmes sensibles dans lesquels ces études sont fréquemment réalisées. CGGVeritas a acquis une bonne renommée pour opérer dans les zones sensibles sur le plan environnemental, notamment les régions montagneuses, les forêts tropicales et les zones marécageuses, en appliquant une politique rigoureuse de préservation de l'environnement naturel dans toute la mesure du possible. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec les communautés locales, en recrutant des employés sur place et en obtenant les autorisations nécessaires pour prévenir toute opposition potentielle à ses opérations.

La difficulté d'accès aux sites d'étude est un paramètre majeur à prendre en compte pour définir l'effectif nécessaire à la réalisation de l'étude ainsi que le coût des opérations. Pour la réalisation d'une étude à terre ou en zone de transition, la taille des équipes est très variable. Elle peut compter de quelques dizaines à quelques milliers de personnes (dans ce dernier cas, la majorité des employés est recrutée sur place). Le coût mensuel d'une étude peut varier de plusieurs centaines de milliers à plusieurs millions de dollars US par mois en fonction de la taille de l'équipe, de la difficulté et de la typologie de l'étude.

CGGVeritas travaille en étroite collaboration avec ses clients pour réaliser des études conformes à leurs exigences. Le Groupe réalise régulièrement des études d'acquisition sismique terrestre pour le compte de compagnies pétrolières internationales et nationales. Ces études sont attribuées dans le cadre d'appels d'offres ou de négociations directes avec le client.

Acquisition de données sismiques terrestres exclusives (en mode contractuel) et multi-clients par CGGVeritas

En acquisition terrestre, CGGVeritas opère selon deux modes de travail et donc deux approches commerciales et financières différentes :

- La première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes par kilomètre ou kilomètre carré acquis, sur la base des paramètres spécifiés par le client. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunère donc le contracteur géophysique pour le coût total du projet; le prix est fixé par les règles de l'offre et de la demande et le bénéfice d'exploitation pour le prestataire sismique est donc la différence entre le prix de vente et le coût de revient final de l'étude.
- La seconde approche consiste à opérer selon le mode dit "non exclusif" ou encore "multi-clients". Dans les régions où l'exploration d'hydrocarbures est intensive, telles que la région des Rocheuses canadiennes ou américaines et les bassins à ressources non-conventionnelles (« Shale Gas » et « Shale Oil »), CGGVeritas propose des études multi-clients qui permettent aux détenteurs de permis d'exploration pour des zones adjacentes de participer à une étude couvrant une zone plus étendue, réduisant ainsi les coûts d'études propres à chaque client. Les données résultant de ces études demeurent la propriété de CGGVeritas.

Description de l'activité 2010

Concurrence et marché en acquisition terrestre

Le marché de l'acquisition terrestre est extrêmement fragmenté et se caractérise par une concurrence variée de contracteurs locaux et internationaux. CGGVeritas a choisi de se positionner de manière sélective sur le secteur de haut de gamme et, lorsque le contexte s'y prête, en partenariat avec des acteurs locaux. Les quatre

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

principaux concurrents de CGGVeritas sur le marché de l'acquisition sismique terrestre sont WesternGeco, Global Geophysical Services, Geokinetics et BGP. Sur ce marché, CGGVeritas estime que la technologie, la qualité du service et le prix sont les principaux critères de différenciation. Les relations avec les fournisseurs locaux et l'expérience dans des zones difficiles constituent également des atouts importants.

Les activités d'acquisition sismique terrestre de CGGVeritas ont représenté 527 MUS\$ (397 M€), soit 18 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 25 % du chiffre d'affaires total des Services en 2010.

Acquisition de données sismiques terrestres en mode contractuel

En 2010, CGGVeritas a opéré environ 15 équipes en mode contractuel. Le chiffre d'affaires de CGGVeritas en acquisition sismique terrestre exclusive (mode contractuel) s'est élevé en 2010 à 381 MUS\$ (287 M€), soit plus de 18 % du chiffre d'affaires total des Services.

En matière de services d'acquisition terrestres, l'offre du Groupe est basée sur la technologie et la focalisation géographique avec des activités haut de gamme opérées de plus en plus à travers des partenariats locaux. CGGVeritas a développé une expertise unique dans les régions arctiques de l'Amérique du Nord ainsi que dans les déserts du Moyen-Orient et les zones de transition et eaux peu profondes.

Le Groupe contribue à ces partenariats en fournissant, selon les besoins, une expertise internationale, un savoir-faire technique, des équipements spécifiques et un personnel expérimenté, tandis que les partenaires locaux apportent des ressources logistiques, des équipements et une connaissance de l'environnement et du marché local.

En Arabie Saoudite, le Groupe conduit ses activités d'acquisition de données sismiques terrestres au travers d'Arabian Geophysical & Surveying Company ("Argas")², une société commune détenue à 49 % par CGGVeritas et à 51 % par notre partenaire, TAQA. Depuis juin 2006, les autres opérations terrestres du Groupe au Moyen-Orient sont réalisées au travers d'Ardiseis, une autre société commune détenue à 51 % par CGGVeritas et à 49 % par TAQA.

Acquisition de données sismiques terrestres en mode multi-clients par CGGVeritas

Dans les régions où CGGVeritas possède des études multi-clients, une licence d'utilisation de ces données est proposée aux clients. Si les données sont de qualité et si la zone étudiée présente un intérêt pour le client, ce dernier peut ainsi bénéficier, à un coût moins élevé, de données prêtes à être interprétées. Le prix de revient industriel des études associées est comptabilisé au bilan. Ces études sont ensuite amorties selon des règles comptables prédéfinies. Sur le marché de l'acquisition terrestre multi-clients, la localisation géographique des études ainsi que la qualité des données acquises et traitées par les compagnies sismiques constituent des éléments de différenciation. La bibliothèque de données terrestres multi-clients de CGGVeritas couvre des zones situées aux Etats-Unis et au Canada.

Aux Etats Unis, CGGVeritas a poursuivi en 2010 l'acquisition du programme initié en 2009 dans le bassin de Haynesville (Louisiane), riche en gaz non-conventionnel. Environ 2 000 miles carrés sont maintenant disponibles. Le Groupe a démarré un programme multi-annuel dans le bassin gazier de Marcellus (Pennsylvanie). Au total, 1 800 miles carrés seront acquis sur 2 ans.

² Il existe un pacte d'actionnaires entre CGGVeritas et TAQA organisant, notamment, la répartition des sièges au conseil d'administration ainsi que les transferts à des tiers des participations des deux actionnaires. La mise en œuvre de ce pacte n'est pas susceptible d'entraîner une modification des flux financiers ou de la répartition des pouvoirs.

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

En 2010, le Groupe a investi 85 MUS\$ (64 M€) dans des études sismiques terrestres multi-clients, en Amérique du Nord. Le chiffre d'affaires total provenant des études sismiques terrestres multi-clients en 2010 s'est élevé à 146 MUS\$ (110 M€), soit 7 % du chiffre d'affaires total des Services, en progression de 44 % en dollars US d'une année sur l'autre.

Les après-ventes de données multi-clients se sont élevées à 69 MUS\$ (52 M€) en 2010. Le niveau moyen de préfinancement a été de 90 %, et au 31 décembre 2010, la valeur comptable nette de la bibliothèque de données terrestres multi-clients était de 135 MUS\$ (101 M€).

Perspectives 2011

Les services d'acquisition terrestre de CGGVeritas sont bien positionnés tant sur un plan géographique que technologique pour tirer parti de la demande pour des prestations haut de gamme et développer plus en amont des partenariats locaux.

En Amérique du Nord, la croissance de la demande devrait rester modérée pour les services d'acquisition de données sismiques terrestres exclusives. Le développement rapide de l'exploitation des gisements de gaz de schistes ('shale gas') devrait constituer en revanche une opportunité pour l'acquisition de données sismiques terrestres multi-clients et le développement des technologies micro-sismiques pour lesquelles CGGVeritas entend jouer un rôle prédominant. Pour ce qui les concerne, les compagnies nationales, tout particulièrement au Moyen Orient, devraient continuer à rechercher de plus en plus des solutions faisant appel à des technologies de pointe, soit en zone désertique avec un très grand nombre de canaux et une très haute productivité, soit en zone de transition avec la mise en œuvre de câbles de fond de mer (système SeaRay 4 composants de Sercel). Pour répondre à ces demandes, CGGVeritas :

- se concentrera sur les zones géographiques où le Groupe estime bénéficier d'un avantage concurrentiel ;
- poursuivra l'expansion des technologies HPVA, V1, EmphaSeis et 'Wide Azimuth' telles qu'utilisées avec succès au Moyen-Orient et en Amérique du Nord et amplifiera l'introduction de SeisMovie pour les projets à la pointe de la 4D ;
- continuera d'améliorer la connaissance des réservoirs grâce à l'introduction de nouvelles technologies permettant de réaliser efficacement des acquisitions haute résolution pour lesquelles CGGVeritas bénéficie d'une position de pointe ;
- poursuivra l'expansion de son offre d'acquisition en zones de transition et fond de mer, capitalisant sur de récents succès en Arabie Saoudite où ARGAS a opéré de larges programmes OBC pluri-annuels et en Mer du Nord où nous avons introduit en 2010 notre offre nodes pour les zones offshore profondes ;
- continuera de promouvoir son expertise dans des zones extrêmes ou sensibles (sur le plan environnemental et communautaire) et dans la gestion de projets complexes, le tout sur des marchés plus difficiles d'accès et moins concurrentiels en terme de prix ;
- poursuivra sa stratégie de partenariats ;
- continuera à investir dans les bibliothèques de données sismiques terrestre multi-clients en Amérique du Nord.

b) Acquisition de données marines

Présentation générale

Avec une flotte de 19 navires à fin 2010, CGGVeritas fournit une gamme complète de services sismiques marins en 3D et en 2D, principalement dans le Golfe du Mexique, la Mer du Nord, au large des côtes de

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

l’Afrique Occidentale et du Brésil, ainsi que dans la région Asie-Pacifique. CGGVeritas propose également son expertise d’acquisition Marine en zones « frontières » et a fait figure de pionnier en zone Arctique ou sur la Côte Est de l’Afrique.

Le Groupe réalise à la fois des études sismiques marines exclusives et des études multi-clients telles que définies plus loin.

Le total des activités d’acquisition sismique marine a représenté 1 166 MUS\$ (877 M€), soit 40 % du chiffre d’affaires total du Groupe et 56 % du chiffre d’affaires total des Services en 2010.

Description de l’activité d’acquisition marine de surface

Les études sismiques marines de surface sont réalisées avec des sources à air comprimé et des hydrophones récepteurs disposés à l’intérieur de streamers. L’ensemble du dispositif est tiré par le navire. Ces streamers, le long desquels les hydrophones sont répartis à intervalles réguliers d’environ 12,5 mètres, peuvent atteindre une longueur de près de 10 kilomètres. La capacité d’acquisition d’un navire est fonction du nombre de streamers qu’il tracte, du nombre de sources acoustiques déployées, et de sa puissance de propulsion maritime. L’augmentation du nombre de sources et de streamers permet de réaliser les études de grande surface avec une efficacité, une résolution, et une rapidité accrues.

Acquisition de données sismiques marines exclusives et multi-clients par CGGVeritas

Les sociétés sismiques ont la possibilité de fournir des données sismiques marines aux compagnies pétrolières selon deux modes de travail et donc deux approches commerciales et financières différentes :

- La première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes par kilomètre ou kilomètre carré acquis, sur la base des paramètres spécifiés par le client. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunère donc le contracteur géophysique pour le coût total du projet; le prix est fixé par les règles de l’offre et de la demande et le bénéfice d’exploitation pour le prestataire sismique est donc la différence entre le prix de vente et le coût de revient final de l’étude ;
- La seconde approche consiste à opérer selon le mode dit “non exclusif” ou encore “multi-clients”. Dans les régions où l’exploration pétrolière est intensive et où la législation minière s’y prête, telles que le Golfe du Mexique, le Brésil, ou encore la Mer du Nord, CGGVeritas propose des données multi-clients qui permettent aux détenteurs de permis d’exploration pour des zones adjacentes de participer à une étude couvrant une zone plus étendue, réduisant ainsi les coûts d’études propres à chaque client. Les données résultant de ces études demeurent la propriété du groupe CGGVeritas. Dans ce modèle, le contracteur géophysique cherche à anticiper les besoins futurs des compagnies pétrolières en prévoyant de vendre les données, non pas à un seul client mais au plus grand nombre de clients possibles et ainsi d’optimiser son bénéfice d’exploitation. Le contracteur géophysique propose alors une licence d’utilisation de ces données. Si les données sont de qualité et si la zone étudiée présente un intérêt pour le client, ce dernier peut ainsi bénéficier, à un coût moins élevé, de données prêtes à être interprétées. Le prix de revient industriel des études associées est comptabilisé au bilan. Ces études sont ensuite amorties selon des règles comptables propres à chaque société.

Sur ce marché multi-clients, la localisation géographique des études et la qualité des données acquises et traitées par les compagnies sismiques sont des éléments clés de différenciation.

CGGVeritas comptabilise ses investissements d’études multi-clients en conformité avec la pratique de l’industrie et les normes comptables IFRS. Ainsi chaque étude fait l’objet d’une comptabilisation et d’une

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

évaluation séparées selon des méthodes comptables définies dans la note n°1 aux comptes consolidés de l'exercice 2010 (voir chapitre X).

Description de la flotte de navires de CGGVeritas

Au 31 décembre 2010, la flotte de CGGVeritas, se composait de 19 navires, dont 7 navires 3D de grande capacité (12 streamers et plus), 8 navires 3D de 8-10 streamers, et 4 navires 3D/2D de moindre capacité :

- Les navires *CGG Alizé*, *Oceanic Challenger*, *Symphony*, *Viking Vision*, *Viking Vanquish*, *Geowave Endeavour* et *Oceanic Vega* peuvent notamment déployer d'ores et déjà chacun plus de 12 streamers simultanément ;
- La plupart des navires 3D de grande capacité sont équipés de streamers solides *Sentinel*, qui offrent de nombreux avantages par rapport aux streamers liquides en permettant en particulier de réaliser des études dans des eaux plus agitées, d'enregistrer un meilleur contenu fréquentiel et de ne pas avoir d'impact significatif sur l'environnement ;
- En 2010, le Groupe a poursuivi la modernisation de sa flotte avec la mise en place de 4 systèmes de positionnement et contrôle de streamers *Nautilus* sur les navires *Oceanic Vega*, *Veritas Viking II*, *Viking Vanquish* et *Geowave Voyager*.

Par ailleurs, le Groupe a décidé fin 2010 le lancement d'un plan de modernisation de sa flotte de navires visant à un positionnement renforcé dans le segment des navires sismiques de 12 streamers. En conséquence, après la modernisation du *Viking Vanquish* entamée en juillet 2010, 3 autres navires — le *Geowave Master* (désormais nommé *Oceanic Phoenix*), le *Geowave Endeavour* (désormais nommé *Oceanic Endeavour*) et le *Geowave Champion* — doivent entrer en chantier entre le troisième trimestre 2010 et le quatrième trimestre 2011 pour une mise au niveau en termes de propulsion et de streamers.

Dans une telle perspective de repositionnement de la flotte 3D vers les segments de très haute capacité (plus de 10 streamers), CGGVeritas projette aussi de mettre fin en 2011 de façon anticipée au contrat du *Geowave Commander*, un navire initialement loué jusqu'à mi 2013 et capable de tirer seulement 8 streamers.

Ces mesures d'adaptation font partie du plan d'économies que le Groupe a annoncé fin 2010, plan global qui s'est traduit par une charge de restructuration de 37 MUS\$.

CGGVeritas est propriétaire de certains de ses navires, copropriétaire de deux navires et exploite les autres dans le cadre de contrats d'affrètement. Les navires 3D détenus par le Groupe en pleine propriété sont les navires *Oceanic Challenger*, *Amadeus*, *Geowave Voyager* (depuis janvier 2011) et *Symphony*. Le navire 3D/2D de faible capacité en propriété est le navire *Princess*. Le Groupe détient les navires *CGG Alizé* et *Oceanic Vega* en copropriété. Les autres navires sont exploités dans le cadre de simples contrats d'affrètement.

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

Le tableau suivant fournit certaines informations concernant les navires sismiques actuellement opérés.

Nom du navire	Année de Construction	Année de mise à niveau	Année de rattachement	Date d'expiration de l'affrètement	Options d'extension ⁽¹⁾	2D/3D	Nombre maximum de streamers ⁽²⁾	Longueur du navire (m)
CGG Alizé	1999	n/a	1999	Mars 2014	n/a	3D	16	101
Amadeus	1999	n/a	2001	Propriété	n/a	3D	8	84
Oceanic Challenger ⁽³⁾	2000	2005	2005	Propriété	n/a	3D	12	91
Princess	1986	2001	2005	Propriété	n/a	2D	3	76
Symphony	1988	1999	2001	Propriété	n/a	3D	12	121
Venturer ⁽⁴⁾	1986	2007	2005	Déc. 2012	n/a	3D	4	90
Veritas Viking	1998	2006	2007	Mai 2014	3x3 ans	3D	10	93
Viking II	1999	n/a	2007	Mai 2013	n/a	3D	8	93
Viking Vanquish ⁽⁵⁾	1999	2007	2007	Nov. 2020	n/a	3D	12	93
Veritas Vantage	2002	n/a	2007	Avr. 2012	2x2 ans	3D	10	93
Viking Vision	1993	2007	2007	Juil. 2015	2x5 ans	3D	14	105
Veritas Voyager	2005	2006	2006	Juil. 2011	5x1 an	3D	4	68
Bergen Surveyor	1972	1997	2009	Déc. 2012	5x1 an	3D	2	66
Geowave Commander	1997	2006	2009	Mai 2013	10x1 an	3D	8	85
Geowave Champion ⁽⁶⁾	1994	2007	2009	Déc. 2019	n/a	3D	10	107
Oceanic Phoenix ^{(6) (7)}	2000	2007	2009	Avr. 2019	10x1 an	3D	10	101
Geowave Voyager ⁽⁴⁾	2005	2009	2009	Propriété	10x1 an	3D	12	83
Oceanic Endeavour ⁽⁸⁾	2007	n/a	2009	Avr. 2018	2x5 ans	3D	12	92
Oceanic Vega	2010	n/a	2010	Juil. 2022	4x5 ans	3D	20	106
Pacific Finder	2011	n/a	2011	Mars 2019	1x8 ans	3D	4	68

(1) Nombre d'années.

(2) Points de traction.

(3) Ce navire a été nommé *Geo Challenger* jusqu'au 10 novembre 2010.

(4) En janvier 2010, nous avons conclu avec Norfields AS un contrat en vertu duquel nous devons devenir propriétaire du *Geowave Voyager* en échange de certains actifs tels que notamment le *Venturer* et notre participation à 33 % dans Norfield AS. En conséquence, le *Venturer* a été vendu et le *Geowave Voyager* a été acquis en date du 13 janvier 2011.

(5) Le contrat d'affrètement a été remplacé le 20 novembre 2010 par un contrat "coque nue" qui court jusqu'au 2 novembre 2020. Une option d'achat (50 MUS\$) peut être par écrit exercée par les affrêteurs au moins 12 mois avant expiration du contrat.

(6) Nombre de streamers avant modernisation des navires.

(7) Ce navire a été nommé *Geowave Master* jusqu'au 17 février 2011.

(8) Ce navire a été nommé *Geowave Endeavour* jusqu'au 20 février 2011.

Enfin, dans le cadre de sa stratégie de modernisation et de renouvellement de sa flotte, CGGVeritas avait commandé en 2007 à Eidesvik Offshore la construction de deux navires sismiques de grande capacité. Ces deux navires bénéficient des évolutions technologiques les plus récentes et notamment celles associées à la toute dernière architecture X-Bow de Ulstein Design AS. Le premier navire, *Oceanic Vega*, a été livré en juillet 2010. Le second navire, *Oceanic Sirius*, sera livré en septembre 2011. Ces deux navires sont sous contrat pour 12 ans (Contrat d'affrètement coque nue pour *Oceanic Vega* et Contrat d'affrètement à temps pour *Oceanic Sirius* avec la compagnie Oceanic Seismic Vessels en tant que propriétaire). Ces deux navires innovants et de haute capacité forment partie intégrante de notre stratégie de renouvellement de la flotte basée sur le retrait progressif des navires d'ancienne génération et l'introduction de ces nouvelles plateformes. L'architecture de ces navires permettra d'améliorer l'efficacité du déploiement des streamers solides de Sercel dans de grandes configurations allant jusqu'à 16 streamers de grande longueur ou 20 streamers de moindre longueur pour les études haute-résolution.

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

En 2010, trois navires de faible capacité (*Malene Ostervold*, *Pacific Titan* et *Pacific Sword*) ont été décommissionnés dans le cadre du programme d'ajustement de la flotte décidé en 2009. En 2011, le *Pacific Finder* remplacera le navire *Veritas Voyager* qui sera décommissionné à l'issue de son contrat en juillet.

Description de l'activité 2010

Concurrence et marché

Le secteur de la Marine compte quatre acteurs clés, à savoir CGGVeritas, WesternGeco, PGS et Fugro qui représentaient à eux-seuls, au 31 décembre 2010, plus de 89 % de la capacité mondiale.

D'après les estimations du Groupe, la flotte mondiale de navires sismiques 3D ayant une capacité opérationnelle de 8 streamers ou plus était constituée à fin 2010 de 50 navires, à comparer à 42 en début d'année. La situation surcapacitaire en matière d'offre a continué ainsi à peser sur les prix qui sont restés stables à un bas niveau tout au long de l'année 2010, en dépit d'une croissance très significative de la demande. Ces prix avaient fortement baissé sur la première moitié de l'année 2009 par rapport au pic atteint au 3^{ème} trimestre de l'année 2008, avec une baisse estimée à plus de 30 % en moyenne d'une année sur l'autre. La baisse des prix avait été particulièrement prononcée dans le segment des navires de faible capacité, duquel le Groupe CGGVeritas a décidé en 2009 de se désengager pour se repositionner sur le seul haut de gamme.

Acquisition exclusive de données sismiques marines (mode contractuel) par CGGVeritas

En 2010, la flotte 3D a été déployée pour 83 % sur des programmes d'acquisition marine exclusive.

Le chiffre d'affaires total de l'activité acquisition marine exclusive s'est élevé à 778 MUS\$ (558 M€), en retrait de 28 % en dollars US par rapport à 2009. Cette activité a ainsi représenté 37 % du chiffre d'affaires total des Services et 27 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Acquisition de données sismiques marines multi-clients par CGGVeritas

La réalisation d'études multi-clients a représenté 17 % du temps d'utilisation de la flotte 3D de grande capacité en 2010.

Les bibliothèques multi-clients fournissent des données 3D ou 2D prêtes à être exploitées et permettent ainsi d'accélérer le processus d'exploration-production. En 2010, le Groupe a développé en volume et en qualité sa bibliothèque de données multi-clients pour la zone américaine du Golfe du Mexique, le Brésil et la Mer du Nord. De nouveaux blocs ont été acquis avec des technologies de pointe dans des zones stratégiques et en procédant à une nouvelle imagerie de la subsurface à partir des technologies de traitement les plus récentes.

Dans le Golfe du Mexique, CGGVeritas a poursuivi son programme d'acquisition de données 'Wide Azimuth', technique permettant l'amélioration spectaculaire de l'illumination des structures situées sous les dômes de sel, et dont le succès auprès des acteurs principaux de l'exploration en eaux profondes ne s'est pas démenti en 2010. Notre dernière étude « Wide Azimuth » Three Corners a été acquise sur la première moitié de l'année 2010. La mise en place par le gouvernement américain d'un moratoire sur les activités d'exploration offshore dans le Golfe du Mexique, suite à l'explosion de la plateforme Macondo, a stoppé l'acquisition de nouveaux projets durant la deuxième partie de l'année. Cette situation devrait pouvoir se régulariser progressivement en 2011. La couverture 'Wide Azimuth' du Groupe représente maintenant plus de 50 000 kilomètres carrés.

Au Brésil, nous continuons l'extension vers le Sud de notre bibliothèque dans le bassin de Santos afin de mieux imager et interpréter les couches géologiques situées sous le sel dans lesquelles ont été découverts

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

récemment d'importantes réserves en huile et en gaz. La couverture au Brésil représente maintenant plus de 90 000 kilomètres carrés.

CGGVeritas a également acquis la première phase d'un projet pluriannuel en Mer du Nord. Ce projet ambitieux couvrant une nouvelle province gazière proposera à l'industrie des données 3D modernes adaptées à l'imagerie des nouveaux objectifs géologiques profonds.

En 2010, CGGVeritas a investi 206 MUS\$ (155 M€) en acquisition et traitement de données multi-clients marine. Le chiffre d'affaires total provenant des études sismiques marines multi-clients en 2010 s'est élevé à 388 MUS\$ (292 M€), correspondant à 19 % du chiffre d'affaires total des Services et en baisse de 6 % en dollars US par rapport à 2009.

Le niveau de préfinancement a été élevé, à 83 %, et les données multi-clients situées dans les zones clé ont bénéficié d'un intérêt accru de la part des clients. Au 31 décembre 2010, la valeur nette comptable de la bibliothèque multi-clients marine était de 468 MUS\$ (350M€).

Les après-ventes multi-clients en 2010 se sont élevées à 218 MUS\$ (164 M€).

Perspectives 2011

Bénéficiant d'une flotte moderne et diversifiée, d'une expertise technologique forte (avec la technologie BroadSeis par exemple), d'une importante et récente bibliothèque multi-clients et d'un pôle de traitement de données à fort contenu technologique, CGGVeritas est bien positionnée pour accroître sa position de leadership en acquisition marine tant sur le plan opérationnel que technologique.

CGGVeritas estime que les services d'acquisition de données sismiques marine exclusives constituent l'un des piliers de la géophysique. Dans le contexte d'une demande croissante pour des services d'acquisition marine à contenu technologique renforcé, la stratégie du Groupe pour 2011 consistera à :

- maintenir une position forte sur le segment 3D plus de 12 streamers, ainsi qu'un équilibre optimum entre production d'actifs multi-clients et acquisition exclusive ;
- améliorer la compétitivité de nos services, par la mise en œuvre du plan d'économies visant à réduire le coût des ventes et à accroître le positionnement du Groupe sur le segment 3D plus de 12 streamers ;
- accroître le contenu technologique tant en termes d'équipements embarqués, qu'en termes de méthodologies opérationnelles ;
- maintenir une offre diversifiée avec une flotte moderne et recentrée sur le haut de gamme (âge moyen de la flotte passant sous la barre des 11 ans et nombre moyen de streamers par bateau dépassant 11 en 2011) et bien répartie géographiquement ;
- mettre en place des partenariats ciblés (Joint-Ventures) visant notamment à adresser des segments de marché particuliers : cas de la Joint-Venture avec Gardline mise en place en mai 2010 ; ou à organiser des accès privilégiés à des marchés géographiques à fort potentiel : cas des projets de Joint-Ventures annoncés en décembre 2010 et février 2011 respectivement avec Petrovietnam Technical Services Corporation (PTSC) relativement au marché offshore vietnamien, avec PT Elnusa Tbk (Elnusa) relativement au marché offshore indonésien, et avec JSC Geotech Holding (Geotech) relativement au marché offshore russe.

Pour ce qui concerne les activités multi-clients, le Groupe compte tirer parti de sa bibliothèque bien positionnée et constituée de données sismiques récentes situées dans des zones clé. Les investissements multi-clients en nouveaux programmes vont être maintenus à un niveau proche du niveau de 2010.

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

c) Traitement, Imagerie & Réservoir

Présentation générale

Le traitement de données sismiques consiste à transformer les données acquises sur le terrain en images du sous-sol représentées par des coupes verticales en deux dimensions (2D) ou des cubes en trois dimensions (3D) ou en données sismiques 4D (« time lapse »). Le Groupe a développé ses propres logiciels tels *geovation* pour le traitement sismique et la gamme *Hampson-Russell* pour le réservoir. Ces images sont alors interprétées par des géophysiciens et des géologues et utilisées par les compagnies pétrolières pour évaluer les zones de prospection, sélectionner les sites de forage et gérer les réservoirs en cours de production.

Le Groupe fournit des services de traitement de données sismiques et d'imagerie par l'intermédiaire de son réseau de centres de traitement et de ses équipes réservoirs spécialisées, implantées dans le monde entier. A fin 2010, CGGVeritas disposait d'un réseau mondial de 42 centres de traitement, dont 29 centres internationaux et régionaux ouverts à tous les clients, et 13 centres dédiés à des clients donnés.

Description de l'activité de Traitement, Imagerie & Réservoir

Le Groupe dispose d'équipes d'ingénieurs dédiées à l'interprétation de données géophysiques et géologiques. Ces experts travaillent dans le monde entier, en utilisant les logiciels de CGGVeritas ou des logiciels tiers afin de créer des modèles du sous-sol pour ses clients, et de les conseiller sur une exploitation optimisée de leurs réservoirs. Leur expertise en matière d'interprétation s'applique aussi bien aux activités d'exploration que de production. Le Groupe poursuit le déploiement du nouveau logiciel de traitement, *geovation*, plateforme informatique intégrée de traitement et d'imagerie, dans l'ensemble des sites de traitement et d'imagerie.

CGGVeritas réalise le traitement de données sismiques enregistrées par ses propres équipes d'acquisition terrestre et marine, ainsi que celui de données provenant de tiers. La demande en services de traitement de données du Groupe a été soutenue en 2010. La demande pour des technologies d'imagerie à haute valeur ajoutée s'est accrue. CGGVeritas offre par ailleurs des services de retraitement de données sismiques, en utilisant de nouvelles technologies permettant l'amélioration de la qualité des images sismiques acquises dans le passé.

L'innovation, le développement et la mise en œuvre rapide de nouvelles technologies de traitement de données et d'imagerie est un caractère très importante de nos activités. Notre librairie multi-clients de données sismiques terrestres et marines est un actif important du Groupe. Nous nous efforçons toujours à y appliquer nos technologies les plus récentes pour améliorer la compétitivité de ces actifs importants.

CGGVeritas dispose de 5 grands centres internationaux de traitement situés à Houston, Londres, Singapour, Paris et Calgary qui viennent compléter un réseau de 24 centres régionaux ouverts. Les clients de CGGVeritas bénéficient ainsi d'un accès privilégié à l'expertise de nos équipes partout dans le monde, ainsi qu'à une puissance informatique inégalée. Cette offre est complétée par 13 centres dédiés qui font de CGGVeritas le premier fournisseur mondial dans ce domaine. Ces centres installés dans les bureaux mêmes des clients, répondent à la fois à la tendance des compagnies pétrolières à sous-traiter le traitement de leurs données sismiques et au besoin de proximité des équipes pluridisciplinaires. Ils permettent également aux spécialistes du Groupe de travailler en liaison directe avec leurs clients et d'adapter et de faire évoluer les technologies de CGGVeritas en fonction de leurs demandes spécifiques.

CGGVeritas a mis en place une politique d'évolution de ses capacités informatiques qui lui permet de tirer rapidement parti des avancées des technologies de l'information. Ainsi, la capacité du Groupe à livrer un produit fini à ses clients dans des délais courts ne cesse de s'améliorer.

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

En aval des activités de traitement et de retraitement, CGGVeritas réalise des études intégrées de réservoir allant jusqu'à la simulation complète des réservoirs. Dans ce cadre, le Groupe utilise des technologies de haut de gamme telles l'inversion stratigraphique et la modélisation stochastique, qui permettent de caractériser les réservoirs.

CGGVeritas met à disposition dans ses centres de traitement de Houston, Londres et Singapour des espaces de visualisation qui permettent aux équipes d'ingénieurs et de géophysiciens de ses clients d'étudier et d'interpréter de larges volumes de données complexes en trois dimensions. Ces centres de visualisation disposent en effet d'outils d'imagerie interprétative de pointe, permettant d'élaborer des modèles géophysiques et d'affiner l'interprétation des données, aussi complexes soient-elles.

CGGVeritas propose par ailleurs des licences d'utilisation de son logiciel d'interprétation Hampson-Russel aux sociétés qui désirent réaliser elles-mêmes leur propre interprétation.

Des services de traitement de données sismiques de puits sont aussi offerts dans le cadre du partenariat de traitement et d'interprétation VS Fusion détenu à 51 % par Baker Hughes et 49 % par CGGVeritas.

Description de l'activité 2010

En 2010, le chiffre d'affaires Traitement, Imagerie et Réservoir s'est élevé sur l'année à 389 MUS\$ (292 M€), soit une baisse de 3 % en dollars US par rapport à 2009, ce qui illustre une très bonne résistance de ce secteur en bas de cycle. Ce secteur a ainsi représenté, en 2010, 13 % du chiffre d'affaires du Groupe et 19 % du chiffre d'affaires total des Services.

Concurrence et marché

Le secteur du traitement de données est dominé par CGGVeritas et WesternGeco. Le marché se caractérise par une fidélité plus importante des clients que dans les secteurs d'acquisition, comme l'illustre notamment l'existence de centres dédiés in situ chez certains clients. Grâce aux avancées importantes des technologies informatiques, les capacités de traitement ont beaucoup augmenté ces dernières années. Ces progrès ont contribué à l'amélioration de la qualité et des délais du traitement et permis l'utilisation d'algorithmes de plus en plus complexes et plus précis.

Perspectives 2011

La position de CGGVeritas dans le traitement de données, l'imagerie et le suivi de réservoir ainsi que les compétences et la réputation de ses experts et géophysiciens font du Groupe la référence sur ce secteur. La stratégie de CGGVeritas en Traitement, Imagerie & Réservoir est la suivante :

- Se renforcer sur le haut de gamme en continuant à développer les technologies de pointe telles que l'imagerie profondeur, l'imagerie 3D 'Wide Azimuth', les multi-composants, le traitement 4D et la caractérisation de réservoirs ;
- Poursuivre sa politique de proximité du client à travers ses centres régionaux et dédiés dans les zones à fort potentiel ;
- Poursuivre le développement de technologies innovantes et de nouveaux outils ou logiciels ciblés: la technologie « Reverse Time Migration with Tilted Anisotropy » (TTI RTM), par exemple, qui a rendu possible une bien meilleure compréhension des géologies complexes et fracturées, comme celles des réservoirs carbonatés ou des réservoirs situés sous le basalte ou le sel.

6.2. Equipements

Présentation générale

CGGVeritas mène ses activités de fabrication d'équipements sismiques au travers de la division Sercel. Sercel est le premier fournisseur mondial d'équipements géophysiques, à terre comme en mer. Elle est gérée comme une société autonome et réalise la majorité de son chiffre d'affaires auprès de sociétés externes au Groupe CGGVeritas. Au 31 décembre 2010, Sercel exploitait cinq principaux sites industriels de fabrication d'équipements sismiques, situés à Nantes et Saint-Gaudens (France), Houston (USA), Alfreton (Angleterre) et à Singapour. Sercel exerce ses activités en Chine au travers de Sercel-JunFeng Geophysical Equipment³, située dans la province du Hebei, dans laquelle Sercel détient une participation de 51 %, et au travers de Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd (« Xian Sercel »), une filiale de Sercel-JunFeng située à Xian⁴. Par ailleurs, quatre sites français situés à Toulouse, les Ulis, Toulon et Brest sont dédiés respectivement aux outils de puits (pour les deux premiers sites), aux sources marines et à l'instrumentation sous-marine.

Description de l'activité

Sercel vend ses équipements et en assure le service après-vente, y compris la formation des utilisateurs, dans le monde entier. Il s'agit d'une gamme complète de matériels géophysiques destinés à l'acquisition de données sismiques terrestres et marines, notamment des appareils et des logiciels d'enregistrement et des sources terrestres (véhicules vibrateurs) et marines (canons à air). Sercel fournit également des solutions intégrées à ses clients.

Le 428XL système d'enregistrement de dernière génération a été mis sur le marché en novembre 2005 et est compatible avec le système précédent 408UL. Cette série 400 des produits Sercel est devenue la référence du marché. Le 428XL est une nouvelle version du système d'acquisition terrestre qui reprend les caractéristiques qui avaient fait le succès du 408UL telles que notamment son architecture évolutive et la possibilité d'utiliser différents moyens de communication (câbles, radio, micro-ondes, laser, fibre optique) pour former un véritable réseau dont la flexibilité permet d'éviter les obstacles du terrain. Le 428 XL offre également des capacités d'enregistrement supérieures, requises pour l'acquisition en multi-composante ou à haute densité, méthodes de plus en plus demandées pour obtenir une image de meilleure définition.

Tout comme le système 408, le système 428 propose un capteur digital, le DSU, qui intègre un accéléromètre digital basé sur des composants de type MEMS (Micro Electro Mechanical Systems).

³ Cette société est régie par des statuts qui organisent le fonctionnement de la société et la répartition des pouvoirs. Conformément à la loi chinoise relative à la forme sociale de Sercel-JunFeng, le conseil d'administration représente l'autorité suprême de la société. Le conseil de Sercel-JunFeng est composé de 9 membres, dont 5 sont désignés par Sercel, deux par chacun des actionnaires représentant respectivement 29,04 % et 19,96 % du capital. Le président du Conseil d'administration est choisi parmi les représentants de Sercel et le directeur général, chargé d'appliquer les décisions du conseil, est choisi parmi les représentants de l'actionnaire chinois représentant 19,96 % du capital. Les statuts prévoient que les décisions relatives à la modification des statuts, la dissolution/fusion de la société, les augmentations ou réductions de capital et les cessions de parts sont prises à l'unanimité conformément à la loi chinoise. Certaines décisions telles que l'octroi de garanties à des établissements bancaires, la modification du site de production ou l'approbation des comptes annuels sont prises à la majorité des 2/3. Toutes les autres décisions et notamment l'approbation du budget annuel, du budget d'investissements, la distribution de dividendes et la nomination/révocation du directeur général sont prises à la majorité simple. Les statuts ne prévoient pas de dispositions particulières pouvant avoir un impact direct sur les flux financiers au sein du Groupe.

⁴ La joint venture Xian-Sercel constituée à 60-40 % entre respectivement BGP et Sercel a été transférée à Sercel JunFeng qui en est devenu le seul actionnaire en date du 4 novembre 2011.

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

Cette gamme d'enregistreurs sismiques terrestres est désormais complétée par le système d'acquisition sans câbles, le système « Unite », développé par Vibration Technology Ltd, société acquise en septembre 2006. La technologie est désormais totalement intégrée au sein de notre système 428 d'enregistrement terrestre.

Sercel est aujourd'hui l'un des premiers fournisseurs mondiaux de camions vibrateurs utilisés comme source sismique à terre, ainsi que des systèmes de contrôle électronique de vibrateurs, avec le VE 464. Les vibrateurs de la famille NOMAD sont conçus pour fonctionner sur tous les types de terrains ; ils sont équipés de roues ou de chenilles permettant l'utilisation dans des conditions difficiles, comme les dunes de sable ou les zones arctiques. Ils ont été conçus dans un souci d'optimisation de la maintenance et de fiabilité, permettant l'utilisation intensive sur le terrain. Sercel propose également le NOMAD 90 qui, avec une intensité de vibration pouvant atteindre 90 000 livres, est actuellement le vibreur le plus puissant du marché à notre connaissance.

En complément des systèmes d'enregistrement et des vibrateurs, Sercel fabrique également des bretelles de géophones et d'autres produits géophysiques complémentaires. L'acquisition en 2004 de 51 % du capital de Sercel-JunFeng en Chine a permis à cet égard, tout à la fois à Sercel de disposer d'une nouvelle unité de production de géophones, câbles et connecteurs et de renforcer sa position sur le marché chinois.

Au titre des équipements de sismique marine, le système Seal intègre l'architecture et l'électronique du système 408 et les dernières méthodes de fabrication de streamers. Le système Seal reste à ce jour le seul système d'acquisition sismique marine à architecture distribuée offert sur le marché, et bénéficie désormais des performances accrues apportées par le passage à la technologie 428. En 2005, Sercel a commencé la commercialisation de streamers solides Sentinel[®] qui apportent au système Seal les avancées technologiques provenant notamment de l'expérience et des brevets résultants des acquisitions réalisées ces dernières années. Aujourd'hui le streamer Sentinel est devenu la référence du marché et équipe la majorité des nouveaux navires sismiques.

Sercel a lancé récemment la commercialisation du SeaRay, câble de fond de mer (OBC) qui, selon les configurations, peut être utilisé à des profondeurs allant de 100 à 500 mètres. Ce câble, basé sur la technologie 428, permet l'enregistrement en multi-composante grâce à ses capteurs numériques DSU.

La gamme marine des produits Sercel s'est également récemment élargie avec le Nautilus, système intégré de contrôle multidirectionnel de positionnement des streamers et des sources sismiques, et avec l'annonce du SeaProNav, logiciel de navigation permettant notamment le positionnement en temps réel des streamers.

Sercel, via Optoplan, a récemment livré son premier système permanent avec des câbles à fibre optique.

Sercel a amélioré sa gamme de produits et ses parts de marché par une politique active d'acquisition de technologies ou d'activités, sur la lancée de l'acquisition de GeoScience Corporation en Décembre 1999 et de Mark Products en 2000. Cette volonté d'élargir sa gamme d'équipements et de produits s'est confirmée avec l'acquisition en 2003 de la société Sodera, qui commercialise des canons à air utilisés comme source sismique, principalement en acquisition marine, et en 2004 des activités de fabrication d'équipements sismiques marine de Thales, d'Orca Instrumentation, spécialisée en acoustique sous-marine et de Createch, spécialisée dans les outils de puits. En septembre 2006, Sercel a acquis Vibration Technology Ltd, société écossaise spécialisée dans les systèmes sans câbles. En mai 2008, Sercel a fait l'acquisition de Metrolog, étendant ainsi son activité aux sondes de puits, et en décembre 2008, de Quest Geo Solutions, concepteur de logiciels de navigation. Au début de l'année 2009, Sercel a acquis Optoplan, la filiale de Wavefield spécialisée dans les câbles optiques fond de mer.

Sercel est ainsi un fournisseur mondial de solutions pour l'ensemble de la chaîne d'acquisition sismique au travers d'un positionnement industriel équilibré, tant au plan de son offre produits qu'au plan de ses implantations géographiques sur les deux rives de l'Atlantique, et en Asie-Pacifique.

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

Description de l'activité 2010

En 2010, Sercel a réalisé un chiffre d'affaires de 1 000 MUS\$ (754 M€) en augmentation de 17 % en dollars US par rapport à l'exercice précédent (858 MUS\$ ou 616 M€), et a contribué à hauteur de 28 % au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Concurrence et marché

Selon nos estimations, le marché mondial des équipements géophysiques s'est accru de manière similaire en 2010. Cette croissance a été essentiellement tirée par la demande en marine et l'équipement de nouveaux bateaux alors que la demande terrestre s'est contractée avec une activité plus faible en Amérique du Nord et en Chine. Nous estimons que la part de ce marché détenue par Sercel s'établit autour de 60 %.

Le principal concurrent de Sercel dans le domaine de la fabrication d'équipements géophysiques marine est Ion Geophysical Inc. Pour les produits terrestres, les concurrents sont Inova (joint venture entre BGP et ION Geophysical Inc) et Oyo Geospace. Le marché des équipements géophysiques est très concurrentiel et se caractérise par une évolution technologique permanente. Nous pensons que la technologie est l'élément principal de différenciation sur ce marché, car les compagnies pétrolières demandent de plus en plus d'outils adaptés au management des réservoirs et aux acquisitions en terrain difficile. Ces mêmes clients sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des données enregistrées. Les autres facteurs sont le prix et la qualité du service après vente.

Perspectives 2011

Sercel entend, grâce à ses investissements en recherche et développement et à des acquisitions ciblées de technologies reconnues, être en mesure de fournir une gamme intégrée et complète de matériels d'acquisition sismique à la pointe de la technologie. Sercel estime que le marché des équipements géophysiques devrait se redresser légèrement en 2011. Par ailleurs, il est constaté sur le marché un intérêt accru tant en marine qu'en terrestre pour les systèmes à grand nombre de canaux d'enregistrement pour les études de haute résolution. Cette tendance devrait perdurer en 2011 et devrait profiter à Sercel compte tenu de sa forte base installée. En conséquence, sur la base de nos hypothèses internes du marché des équipements géophysiques, Sercel estime pouvoir maintenir sa position de leader en capitalisant sur sa gamme actuelle de produits, sur l'application de nouvelles technologies à ses produits et sur sa présence géographique diversifiée y compris dans les marchés en croissance.

6.3. Développements récents

Depuis le début de l'exercice 2011, les principaux événements intervenus au sein du Groupe ont été les suivants :

- **Litiges et arbitrages**

Voir paragraphe 10.8. "Litiges et arbitrages"

- **Emission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes**

Voir paragraphe 18.1.2. "Capital social"

- **Remboursement partiel des 7 ½ % Senior Notes 2015**

Voir paragraphe 18.1.2. "Titres non représentatifs du capital"

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

- **Accord préalable avec PT Elnusa Tbk (Elnusa)**

Un accord préalable a été signé, le 11 février 2011, avec PT Elnusa Tbk (Elnusa) pour la création d'une joint venture pour effectuer des études sismiques 2D et 3D en Asie Pacifique et plus particulièrement en Indonésie.

Cette joint venture fournira des services d'acquisition sismique marine pour les compagnies pétrolières et gazières qui opèrent en Indonésie et dans la région. CGGVeritas contribuera à cette joint venture en apportant un navire moderne de 4 streamers récemment et spécifiquement construit à Singapour.

- **Accord préalable avec JSC Geotech Holding (Geotech)**

Un accord préalable a été signé le 23 février 2011 JSC Geotech Holding (Geotech) pour la création d'une joint venture pour opérer des navires sismiques 2D et 3D, dans les eaux russes et de CEI.

Cette joint venture fournira des services d'acquisition et de traitement sismique marine pour les compagnies pétrolières et gazières qui opèrent en Russie et en CEI. CGGVeritas mettra à disposition de cette joint venture un navire 2D et un navire 3D, tous deux de catégorie Ice Class.

- **Norfield AS**

Le 30 juin 2010, le Groupe avait conclu avec Norfield AS un accord lui permettant d'acquérir la propriété du navire sismique Geowave Voyager en échange de certains actifs, dans le cadre de la restructuration de Norfield AS.

L'opération d'échange d'actifs entre certaines filiales du Groupe et le groupe norvégien Norfield a été réalisée le 13 janvier 2011. A l'issue de cette opération, le Groupe est désormais propriétaire du navire Geowave Voyager et a cédé le Venturer au groupe Norfield. En outre, le Groupe n'est plus actionnaire de Norfield AS.

- **Contexte géopolitique et opérationnel depuis le début 2011 :**

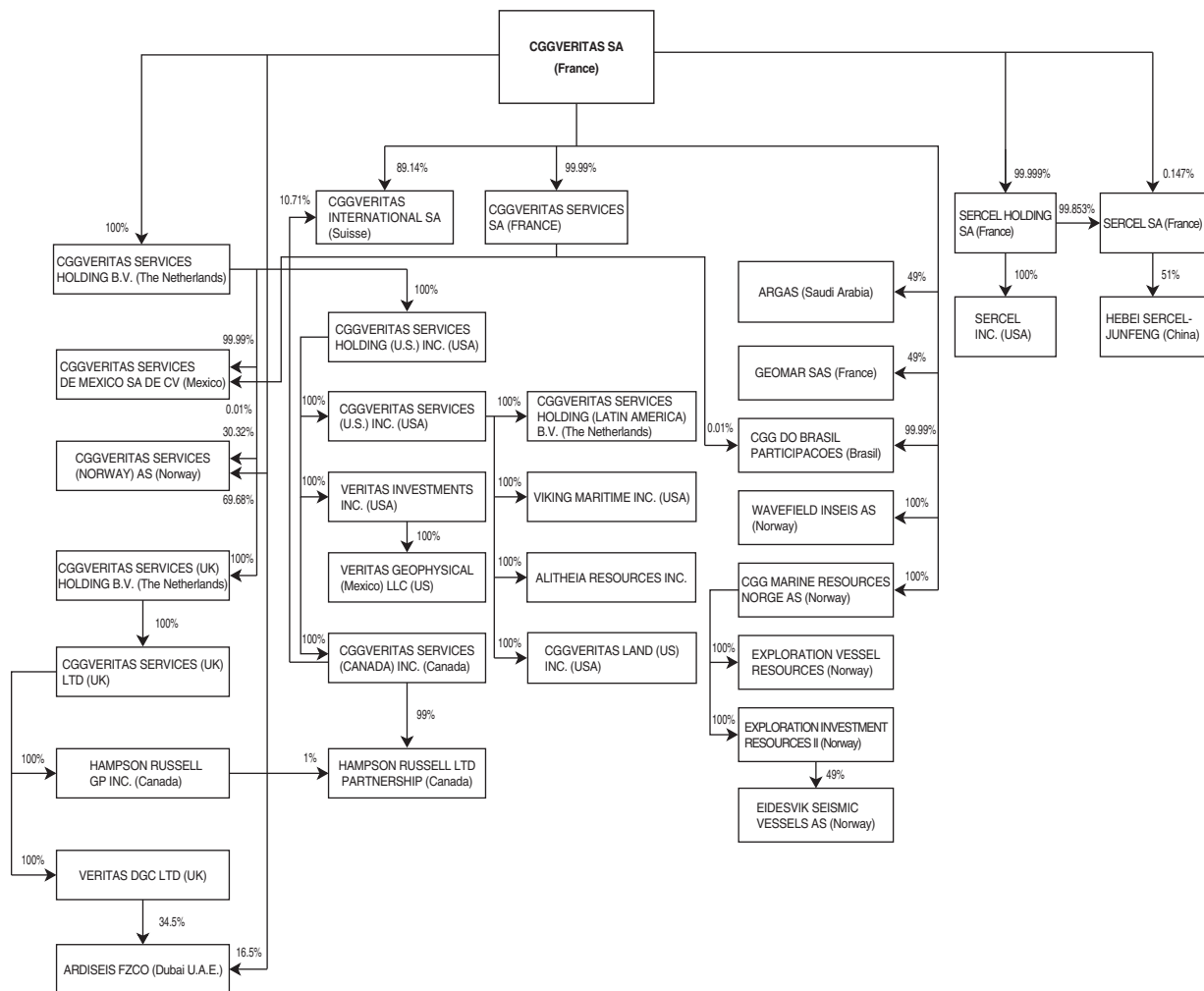
Par ailleurs, le début de l'année 2011 se caractérise notamment, pour le Groupe, en ce qui concerne les conditions de marché, par un accroissement des risques géopolitiques en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, et en ce qui concerne les activités d'acquisition marine, par une augmentation des risques de piraterie et des interruptions opérationnelles maritimes plus élevées que d'habitude.

CHAPITRE VII :

STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA-GROUPE

7.1. Organigramme

La Compagnie Générale de Géophysique-Veritas (CGGVeritas) est la société mère du Groupe. Les sociétés du Groupe lui sont directement ou indirectement rattachées. L'organigramme simplifié du Groupe (en pourcentage de détention du capital), est, à la date de l'établissement du présent document de référence, le suivant :



7.2. Relations intra-groupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe existent dans des domaines variés (prestations de services de diverse nature, vente d'équipements de géophysique, licence de logiciels). Les rémunérations ou redevances correspondantes varient suivant la nature de l'opération en conformité avec les prix de marché. Les prestations d'assistance et de conseil de la société-mère aux principales filiales du Groupe, en matière financière, administrative, commerciale et technique sont généralement rémunérées par une redevance assise sur le chiffre d'affaires de la filiale concernée ou par un forfait déterminé par l'importance et la nature des prestations fournies. La rémunération des prestations réalisées par les filiales au bénéfice de la société-

CHAPITRE VII : STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA-GROUPE

mère correspond le plus souvent au prix coûtant assorti d'une marge commerciale. Enfin, les ventes d'équipements géophysiques entre Sercel et ses filiales et les autres sociétés du Groupe sont également réalisées à des conditions de vente équivalentes à celles appliquées aux clients extérieurs au groupe.

Au cours des exercices 2010, 2009 et 2008, les flux financiers de la maison-mère vers les filiales ont été les suivants :

<u>M€</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Prestations de services rendues.	10,6	10,8	11,4
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	<u>0,1</u>	<u>0,1</u>	<u>3,8</u>
Total	<u>10,7</u>	<u>10,9</u>	<u>15,2</u>

Au cours des exercices 2010, 2009 et 2008, les flux financiers des filiales vers la maison-mère ont été les suivants :

<u>M€</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Achat d'équipement et de matières consommables	—	—	0,1
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens.	<u>0,1</u>	<u>0,7</u>	<u>11,8</u>
Total	<u>0,1</u>	<u>0,7</u>	<u>11,9</u>

7.3. Principaux agrégats des filiales

Le tableau ci-après illustre les principaux agrégats pour la société cotée, CGGVeritas, le secteur des Services et le secteur des Equipements (Sercel et ses filiales). Les activités des deux secteurs sont décrites aux paragraphes 6.1 et 6.2.

CHAPITRE VII : STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA-GROUPE

<u>IFRS</u>	<u>CGG Veritas</u>	<u>Filiales Services</u>	<u>Filiales Sercel</u>	<u>Ajustements de consolidation</u>	<u>Total Groupe CGGVeritas</u>
	(en millions d'euros sauf pour les effectifs)				
2010					
Actifs non courants	3 204,0	3 482,5	274,9	(3 211,0)	3 750,4
Dettes financières	1 027,1	1 398,3	11,4	(955,7)	1 481,1
Disponibilités et titres de placement court- terme	211,3	71,8	52,8	—	335,9
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation . .	265,8	319,0	33,8	(168,6)	450,0
Dividendes versés à CGGVeritas	—	134,4	32,4	(166,8)	—
Chiffre d'affaires	10,9	1,567,6	753,6	(146,0)	2 186,1
Résultat d'exploitation	0,6	(68,6)	217,2	(82,0)	67,2
Résultat net	189,6	(140,0)	149,3	(242,9)	(44,0)
Capitaux propres	2 094,8	2,315,5	732,7	(2 273,1)	2 869,9
Effectif	39	5 056	2 169	—	7 264
2009					
Actifs non courants	2 537,8	2 496,5	271,6	(1 822,0)	3 483,9
Dettes financières	915,9	1 023,4	12,8	(555,8)	1 396,3
Disponibilités et titres de placement court- terme	291,8	110,4	78,1	—	480,3
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation . .	1,3	659,1	104,2	(147,8)	616,8
Dividendes versés à CGGVeritas	—	35,2	64,5	(99,7)	—
Chiffre d'affaires	11,7	1 708,2	616,2	(102,9)	2 233,2
Résultat d'exploitation	14,9	(258,0)	133,8	(51,3)	(160,6)
Résultat net	(17,9)	(318,2)	89,3	(12,1)	(258,9)
Capitaux propres	2 009,9	1 378,9	579,6	(1 266,9)	2 701,5
Effectif	40	5 274	2 186	—	7 500
2008					
Actifs non courants	2 549,6	3 749,3	255,7	(2 648,8)	3 509,8
Dettes financières	706,5	1 450,1	26,9	(645,7)	1 537,8
Disponibilités et titres de placement court- terme	232,7	224,3	59,9	—	516,9
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation . .	207,4	676,2	159,5	(157,5)	885,6
Dividendes versés à CGGVeritas	—	39,8	65,1	(104,9)	—
Chiffre d'affaires	27,8	1 821,4	832,1	(78,8)	2 602,5
Résultat d'exploitation	(329,4)	349,9	268,1	252,0	540,6
Résultat net	(97,7)	165,3	174,8	97,6	340,0
Capitaux propres	2 023,6	2 409,6	584,7	(2 019,3)	2 998,6
Effectif	39	5 493	2 313	—	7 845

CHAPITRE VIII :

PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT

8.1. Liste des principales implantations du Groupe

Lieu	Destination	Effectif	Régime juridique	Année d'expiration du bail
Paris, France	Siège social de CGGVeritas SA	39	Loué	2016
SERVICES GEOPHYSIQUES				
Massy, France	Siège social de CGGVeritas Services SA	353	Propriété	N/A
Massy, France	Siège social de CGGVeritas Services SA ^(*)	667	Loué	2022
Massy, France	Centre de traitement de données	320	Propriété	N/A
Redhill, Angleterre	Bureaux administratifs et centre informatique opérationnel	40	Loué	2029
Crawley, Angleterre	Bureaux de Manor Place de CGGVeritas Services UK Ltd. et centre de traitement de données	72	Loué	2012
Crawley, Angleterre	Bureaux de Crompton Way de CGGVeritas Services UK Ltd. et centre de traitement de données	318	Loué	2028
Oslo, Norvège	Centre de traitement de données de CGG Services Norve (succursale) et bureaux de CGG Marine Resources Norve AS	40	Loué	2013
Bergen, Norvège	Bureaux de CGGVeritas Services (Norway) AS, Wavefield Inseis AS, Exploration Vessel Resources, Exploration Investment Resources II AS et Multifield Geophysics AS	110	Loué	2019
Le Caire, Egypte	Centre de traitement de données	75	Propriété	N/A
Lagos, Nigeria	Siège social de CGG (Nigeria) Ltd. et bureaux de Veritas Geophysical (Nigeria) Ltd.	30	Loué	2013
Genève, Suisse	Siège de CGGVeritas International	30	Loué	2017
Moscou, Russie	Siège de CGGVostok et centre de traitement de données	24	Loué	2013
Luanda, Angola	Bureaux de CGG Explo (succursale) et centre de traitement de données	20	Loué	2015
Kuala Lumpur, Kuching, Malaisie . .	Bureaux de CGGVeritas Services (Malaysia) Sdn Bhd et centre de traitement de données	80	Loué	2011
Mumbai, Inde	Bureaux de CGGVeritas Services India Pvt Ltd et centre de traitement de données	44	Loué	2011
Singapour	Bureaux de CGGVeritas Services (Singapore) Pte. Ltd. et centre de traitement de données	237	Loué	2019
Jakarta, Indonésie	Bureaux de PT Veritas DGC Mega Pratama et centre de traitement de données	36	Loué	2011
Pékin, Chine	Bureaux de CGGVeritas Technology Services (Beijing) Co. Ltd. et centre de recherche et développement	20	Loué	2012
Perth, Australia	Bureaux de CGGVeritas Services (Australia) Pty. Ltd. et centre de traitement de données	60	Loué	2014
Bangkok, Thailand	Bureaux de CGGVeritas Services SA (succursale).	15	Loué	2013

CHAPITRE VIII : PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT

<u>Lieu</u>	<u>Destination</u>	<u>Effectif</u>	<u>Régime juridique</u>	<u>Année d'expiration du bail</u>
Calgary, Canada	Bureaux de CGGVeritas Services (Canada) Partnership et Hampson Russell Ltd. Partnership et centre de traitement de données	184	Loué	2015
Calgary, Canada	Bureaux des Opérations Terrestres (Canada)	75	Loué	2014
Houston, Texas, USA	Bureaux principaux de CGGVeritas Services (U.S.) Inc. et centre de traitement de données	672	Loué	2020
Rio de Janeiro, Brésil	Bureaux de CGG Do Brazil et centre de traitement de données	57	Loué	2012/2013
Villahermosa, Mexico	Centre de traitement de données	115	Loué	2011/2013
Mexico City, Mexico	Bureaux de CGGVeritas Services de Mexico SA de CV	23	Loué	2011
Caracas, Venezuela	Bureaux administratifs de EXGEO CA	13	Loué	2013
Caracas, Venezuela	Entrepôt	N/A	Loué	2011
EQUIPEMENTS				
Carquefou, France	Usine de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement et la fabrication des équipements électroniques d'enregistrement terrestre et marine.	527	Propriété	N/A
Saint Gaudens, France	Usine de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement relatifs aux câbles géophysiques, le développement relatif aux véhicules vibrateurs et aux outils de puits ainsi qu'à leur fabrication.	222	Propriété	N/A
Houston, Etats-Unis	Bureaux et usine de Sercel (Syntron et Mark Products). Les activités incluent la recherche et le développement relatifs au matériel d'enregistrement de données sismiques marines, de câbles et géophones et à leur fabrication.	593	Propriété Loué	N/A 2011/2014
Xu Chui, Chine	Site de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement, la fabrication et la commercialisation de géophones	472	Propriété	N/A

(*) remplacera l'actuel siège social de CGGVeritas Services SA à compter de juillet 2011.

8.2. Environnement

CGGVeritas, acteur mondial en services et équipements géophysiques, considère que les enjeux liés à l'environnement et à la qualité de la vie constituent une part intégrale et fondamentale dans la conduite de ses activités. Son engagement public est défini dans sa politique environnementale. Le Groupe s'efforce d'améliorer continuellement ses performances environnementales, tout en diminuant l'impact de ses activités sur l'environnement.

CGGVeritas s'engage à participer à des initiatives de développement durable visant à protéger l'environnement et à se conformer à toutes les réglementations environnementales des pays où elle opère dans le monde.

CHAPITRE VIII : PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT

Des initiatives locales pour la mise en place de « Sites Verts » ont été prises par nos responsables de site et leur personnel. Notre site de Crawley (Royaume Uni) a été distingué par les autorités locales et s'est vu remettre le certificat « Carbon Trust » en récompense des efforts mis en œuvre pour mesurer, contrôler et réduire les émissions de gaz à effet de serre et le trafic routier dans son voisinage.

Les installations de CGGVeritas situées en France et en Europe sont, pour le secteur Services, en majorité à caractère administratif et ne présentent pas de risque particulier sur le plan environnemental.

Les établissements de Sercel, situés à Nantes et à Saint-Gaudens sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'établissement de Nantes est soumis à déclaration alors que celui de Saint-Gaudens est soumis tant à déclaration qu'à autorisation. Les classifications proviennent tant des activités que des produits utilisés (rubriques 1000 et 2000 de la réglementation ICPE). En conséquence, Saint Gaudens est soumis à un arrêté préfectoral déterminant des prescriptions de fonctionnement. Les sites font l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités administratives compétentes en matière de risque de pollution de l'air et des eaux. A ce jour, Sercel n'a fait l'objet d'aucune notification de non-conformité.

Les sites de fabrication ou de réparation de Sercel situés à l'étranger (USA, Canada, Singapour, Grande-Bretagne, Chine) veillent également à respecter les réglementations locales qui leur sont applicables.

Le site Optoplan de Sercel à Trondheim (Norvège) a été certifié selon le standard OHSAS 18001.

Tous les sites de fabrication de Sercel ont évalué en 2010 leur empreinte carbone, et des campagnes de promotion de « l'informatique verte » ont été menées au travers de la Division Equipement.

Sercel offre également à ses clients la possibilité de recycler ou mettre au rebut leurs équipements d'Acquisition Marine et Terrestre usagés en leur donnant accès dans ses pays d'activité à un réseau de compagnies spécialisées et certifiées.

Les opérations d'acquisition de données sismiques sont séparées en deux activités distinctes :

L'Acquisition Marine

En 2010, nos navires ont opéré dans le Golfe du Mexique, le Bassin de Santos, les Caraïbes, au large du Groenland, en Mer du Nord, en Atlantique Sud, en Méditerranée, en Mer Rouge, en Mer de Chine méridionale, dans le Golfe de Guinée, le Golfe Arabo-Persique, le Golfe d'Oman, l'Océan Indien, le Canal du Mozambique, le Golfe du Bengale, le Golfe de Thaïlande, et au large de l'Afrique de l'Est, des côtes nord-ouest australiennes, de la Malaisie et de l'Indonésie.

L'Acquisition Terrestre et Eaux peu profondes

A terre, l'activité s'est concentrée sur le Canada, les Etats-Unis, l'Alaska, le Brésil, le Pérou, la Colombie, la France, l'Espagne, le Gabon, la Tunisie, l'Afrique du Sud, l'Egypte, l'Oman, l'Arabie Saoudite, le Qatar, la Thaïlande, le Bangladesh, la Papouasie Nouvelle Guinée et l'Indonésie.

L'acquisition de données en eaux peu profondes et zones de transition s'est effectuée au Qatar, en Arabie Saoudite et en Indonésie.

La Société surveille continuellement et rapporte le plus précisément possible les incidences environnementales, aussi faibles soient-elles, de ses activités.

8.2.1. Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie

Changements dans le recueil de données

En 2009, CGGVeritas a achevé la transition vers PRISM, l'outil central de recueil des données pour les opérations marines et terrestres, qui remplace les outils précédents de recueil des données (CGG, Veritas et Wavefield Inseis ASA). PRISM a été utilisé systématiquement par les Divisions Marine et Terrestre à compter de 2010, contribuant à une amélioration de la fiabilité des données.

Pour les opérations terrestres, depuis 2009, l'estimation des émissions des gaz à effet de serre (« GES ») est calculée de façon plus pertinente, à partir de la consommation de carburant et non plus à partir des distances parcourues.

Enfin, le Groupe prend en compte les émissions liées aux installations semi-permanentes (générateurs etc...) des équipes terrestres, ce qui permet une meilleure évaluation de l'empreinte carbone des opérations à terre.

A propos du reporting

CGGVeritas évalue les rejets en conformité avec les recommandations des guides de l'« International Oil and Gas Producers » (OGP) et de l'« United Kingdom Offshore Operators Association » (UKOOA). D'autre part, le Groupe rapporte au Carbon Disclosure Project (CDP) les données relatives à ses émissions. La méthodologie retenue pour le recueil de données est conforme aux critères recommandés par le protocole GES.

Le recueil de données par CGGVeritas de la quantité d'émissions de CO₂e⁵ englobe l'ensemble de nos opérations terrestres et marines haute-mer. Les émissions sont signalées en tonnes métriques (M/T). Les quantités signalées sont des quantités d'émissions directes sur une échelle globale.

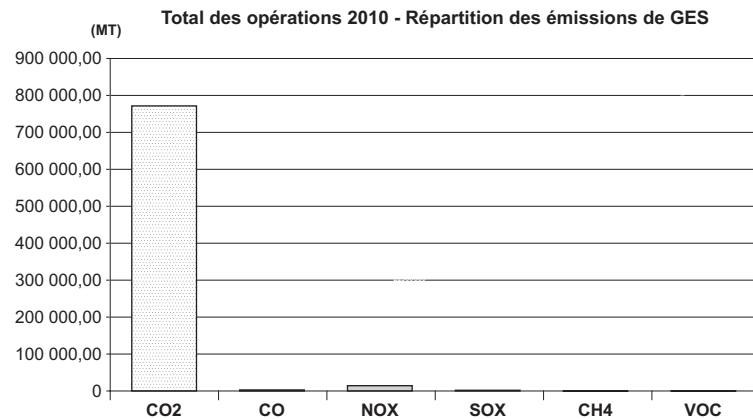
Emissions de gaz à effet de serre (« GES »)

La quantité totale d'émissions de CO₂e en 2010 a été de 781 002,34 M/T. Les opérations marines représentaient 80,63 % du total des émissions et les opérations terrestres 19,37 %. Si le suivi des émissions de la Marine est maintenant suffisamment robuste (faible augmentation de 4 % en 2010 par rapport à 2009), une surévaluation significative a été détectée dans les données de 2009 des opérations Terrestres (consommations d'essence principalement en Amérique du Nord). S'il n'est pas encore possible de tirer des enseignements d'une comparaison avec les émissions terrestres des années précédentes, les données 2010 devraient désormais nous fournir une base robuste pour de futures comparaisons.

⁵ L'équivalent-dioxyde de carbone, CO₂e, est une mesure reconnue internationalement qui exprime la quantité de réchauffement global causée par les gaz à effet de serre en termes de quantité de dioxyde de carbone (CO₂) qui aurait le même potentiel de réchauffement global. Des exemples de ces gaz à effet de serre comprennent le méthane, les hydrocarbures perfluorés, et l'oxyde nitreux.

CHAPITRE VIII : PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT

Emissions directes de GES causées par les activités d'Acquisition Marine et Terrestre communes (opérations)



Opérations — Total des émissions de GES

Total des émissions de GES :			Année 2010
			801 020,48 M/T
GES	Qté (en M/T)	GES	Qté (en M/T)
CO ₂	781 002,34	SO _x	1 952,51
CO	2 802,10	CH ₄	68,95
NO _x	14 476,19	VOC	718,39

Sources d'émission de GES en opérations

Sources d'émissions marines	Qté (en M/T)
Navires utilisant du carburant MDO (diesel marin)	170 069,88
Navires utilisant du carburant HFO (mazout lourd)	25 750,14
Incinérateurs	2 098,53

Le pourcentage de mazout lourd utilisé par la flotte est resté stable en 2010 (13 % par rapport à 11 % en 2009).

Sources d'émissions terrestres	Qté (en M/T)
Moteurs au diesel (transport terrestre)	14 137,72
Autres moteurs au diesel	5 536,16
Moteurs au diesel (embarcations)	2 346,44
Moteurs à l'essence (transport)	2 089,70
Autres moteurs à essence	1 011,61
Moteurs à kérosène (hélicoptères, etc.)	1 297,47
Incinérateurs	2 346,44

CHAPITRE VIII : PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT

Acquisition de données marines — Emissions de GES

Opérations marines

GES	Quantité totale (en M/T)	Navires	Facteur d'émission	Incinérateurs	Année 2010
					Facteur d'émission
CO ₂	629 704,70	626 624,06	3,2	3 080,64	1,468
CO.....	1 574,26	1 566,56	0,008	7,70	0,00367
NO _x	12 119,98	11 553,38	0,059	566,60	0,27
SO _x	1 574,26	1 566,56	0,008	7,70	0,00367
CH ₄	55,53	52,87	0,00027	2,66	0,001268
VOC.....	472,28	469,97	0,0024	2,31	0,0011

Acquisition de données terrestres — Emissions de GES

Opérations terrestres

GES	Qté totale (en M/T)	Transport	Facteur d'émission	Incinérateurs	Année 2010
					Facteur d'émission
CO ₂	151 297,64	147 853,06	3,2	3 444,58	1,468
CO.....	1 227,84	1 219,23	0,027	8,61	0,00367
NO _x	2 356,21	1 722,67	0,038	633,54	0,27
SO _x	378,24	369,63	0,027	8,61	0,00367
CH ₄	13,42	10,44	0,00023	2,98	0,001268
VOC.....	246,11	243,53	0,0054	2,58	0,0011

La consommation d'eau des équipes sismiques terrestres opérant en milieu isolé (désert, jungle etc...) s'élève à 180 131,53 m³ (en augmentation de 30 % par rapport à 2009, en raison d'une forte activité au Moyen Orient). Les missions opérant en environnement urbain ne sont pas répertoriées.

Pour les opérations Marine, le suivi des consommations d'eau est géré par les sociétés d'exploitation auxquelles est sous-traitée la gestion maritime de nos navires et n'est donc pas répertorié.

Gestion des eaux grises et des eaux noires

En Terrestre, les eaux noires et les eaux grises sont traitées à terre par des sous-traitants spécialisés (78 %) ou, lors d'opérations en zone isolée, elles sont traitées sur site (22 %). En Marine, dans la mesure où nos navires sont équipés d'unités permanentes de traitement des eaux, la majorité des eaux usées est traitée à bord (77 %) et, de manière marginale, dans des installations spécialisées à terre (23 %).

Gestion des eaux usées

	Qté (m ³)	
Traitement sur site — Dispersion.....	44 011,46	(64 %)
Traitement dédié hors site.....	27 044,67	(36 %)

Gestion des déchets

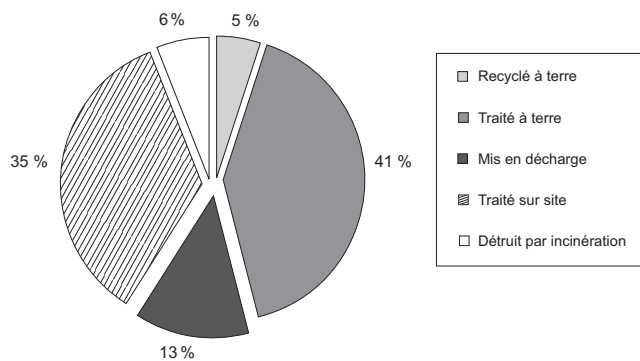
Partout où nous opérons, en mer et sur terre, nous avons mis en place un système de gestion de déchets pour nos équipes. La gestion des déchets est hiérarchisée en fonction des priorités suivantes : réduction des déchets, réutilisation, recyclage, traitement ou enlèvement à des installations agréées et destruction par incinération. Il faut noter que nos opérations, surtout en terrestre, ont souvent lieu dans des endroits isolés où des installations agréées de traitement ou d'enlèvement de déchets ne sont pas disponibles.

CHAPITRE VIII : PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT

Répartition de la gestion de déchets

		<u>Année 2010</u>
<u>Répartition de l'ensemble des opérations de gestion de déchets</u>		<u>Tonnes métriques</u>
Recyclés à terre	3 988,25	Traités sur site 28 303,24
Traités à terre	33 003,38	Incinérés 4 444,97
Mis en décharge	10 802,70	

2010 - Répartition de la gestion de tous les déchets combinés



Incidents et rejets accidentels

Acquisition terrestre

Un rejet accidentel mineur a été enregistré en 2010 sur nos opérations d'acquisition sur câble sous marin (OBC). L'un des navires utilisés sur cette opération a été affecté par une fuite d'huile due à un joint endommagé. En dépit des moyens de contrôle mis en œuvre immédiatement, 300 litres d'huile moteur ont été répandus dans la mer.

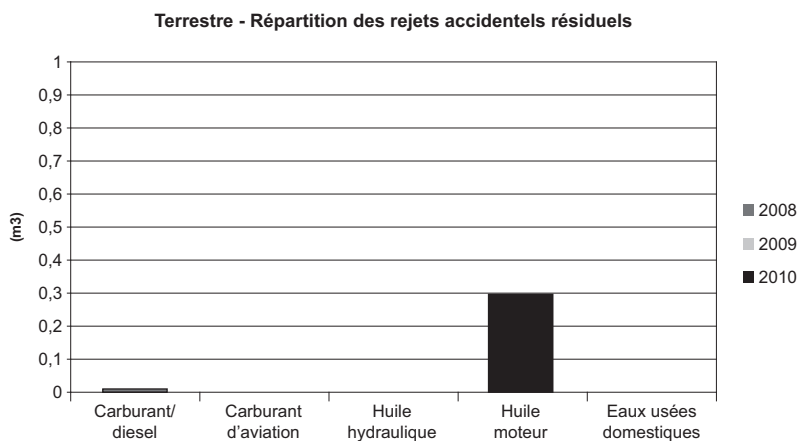
En terrestre, nous n'avons eu aucun rejet accidentel enregistrable en 2010. Selon nos pratiques habituelles, la totalité de nos rejets accidentels a été nettoyée et le sol contaminé a été envoyé à des installations adéquates pour traitement.

<u>Répartition des rejets accidentels résiduels lors de l'acquisition de données terrestre (m³)</u>		<u>Total :</u>	<u>0,3 (m³)</u>
Carburant diesel	0	Huile de moteur	0,3
Carburant d'aviation	0	Huile hydraulique	0
Antigel	0		

Durant notre campagne hivernale en Alaska, un site a été affecté ponctuellement par des ornières sur la toundra ; cet incident a été enregistré et suivi comme un dommage environnemental. Les visites de contrôle

CHAPITRE VIII : PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT

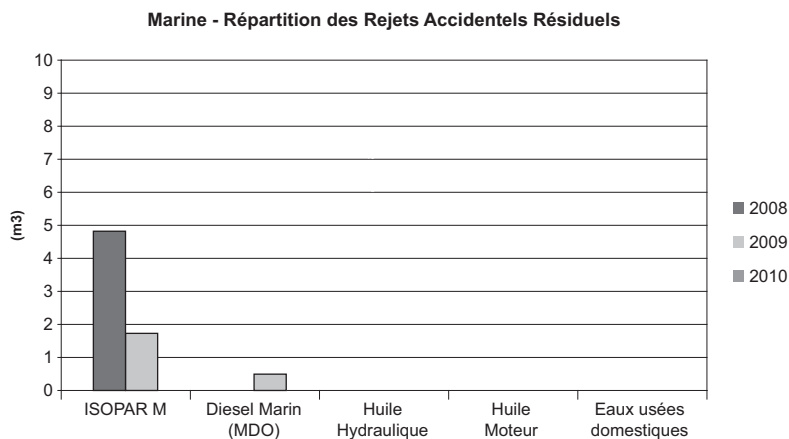
réalisées sur le site durant l'été suivant par l'organisme régulateur et les inspecteurs autochtones ont conclu qu'aucune restauration additionnelle n'était nécessaire.



Acquisition marine

Les incidents environnementaux constatés lors d'acquisition de données marines ont aussi été de niveau négligeable. Le déploiement progressif de streamers solides au sein de notre flotte a contribué à ce bon résultat.

<u>Répartition des rejets accidentels résiduels lors d'acquisition de données marines (m³)</u>		<u>Total :</u>	<u>0 (m³)</u>
Diesel marin (MDO)	0	Eaux usées domestiques	0
Huile hydraulique	0	ISOPAR M	0
Huile moteur	0		



En ligne avec les objectifs établis en 2009, des mesures de performance environnementale normalisées ont été testées en 2010, pour permettre l'établissement d'objectifs quantifiés en 2011. Les activités de Traitement, Imagerie & Réservoir et d'Acquisition Marine, plus standardisées que nos activités d'Acquisition Terrestre, ont été préférées pour cette évaluation.

CHAPITRE VIII : PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT

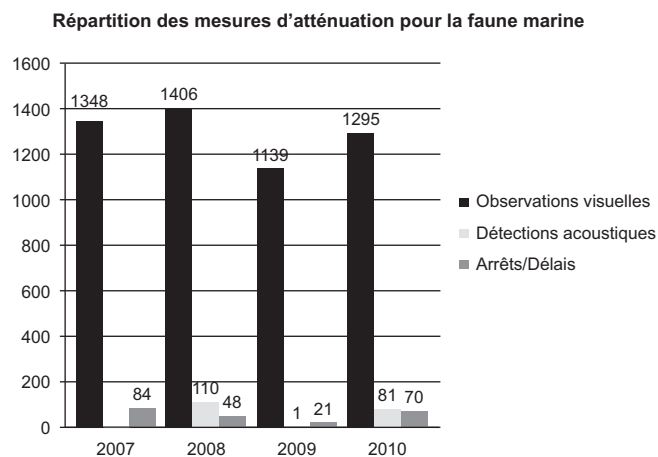
L'Efficacité du Carburant Consommé, qui mesure la quantité de données sismiques linéaires acquises par mètre cube de carburant consommé (MDO + HFO), est l'indicateur choisi pour l'Acquisition Marine (CMP km/m3). La performance de 2010, établie à 45,33, montre une amélioration par rapport à 2009 (31.8). L'objectif pour 2011 a été fixé à 50.

Pour le Traitement, Imagerie & Réservoir, l'indice de consommation énergétique (PUE, soit Power Usage Effectiveness), indicateur de référence dans l'informatique, a été privilégié. Cet indicateur a été suivi pour nos centres les plus importants en 2010 et sera étendu à la majorité de nos centres en 2011.

8.2.2. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

La perte de biodiversité due à l'utilisation extensive des terres ou à la perturbation des écosystèmes marins est un défi écologique mondial auquel notre société est confrontée aujourd'hui. Nous reconnaissons l'importance de la protection de la biodiversité, surtout lorsque nous travaillons dans des milieux sensibles. Depuis 2007, CGGVeritas est membre à l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association Biodiversity Working Group (IPIECA — BDWG — groupe de travail sur la biodiversité et la préservation de l'environnement dans l'industrie pétrolière internationale) collaborant ainsi avec nos clients à la mise au point d'outils qui nous permettront de mieux évaluer et gérer la biodiversité lors de nos opérations. Par exemple, pendant l'Acquisition de données sismiques marines, l'observation et la surveillance des espèces protégées est une responsabilité quotidienne. Des personnels dédiés à l'observation de la faune marine sont à bord de nos navires et veillent au respect des réglementations spécifiques à nos opérations et aux pays ou aux régions dans lesquels nos navires opèrent. En 2010, 1 295 observations visuelles de mammifères marins et de tortues de mer ont été enregistrées au cours de nos acquisitions de données de prospection sismique de par le monde. Les observations visuelles et acoustiques ont provoqué respectivement 67 et 3 délais ou arrêts de nos opérations conformément aux mesures de prévention en place. Ces mesures permettent de donner aux animaux assez de temps pour s'écarter du voisinage immédiat de nos opérations. Soulignons la mise en œuvre de procédures préventives appelées aussi démarrages progressifs qui sont des pratiques habituelles destinées à avertir les mammifères marins et les tortues de mer de notre présence avant de pouvoir commencer notre prospection sismique. Le nombre de détections acoustiques a nettement augmenté par rapport à 2009 (81 par rapport à 1), suite à l'utilisation plus large des techniques de Contrôle Acoustique Passif au cours de nos opérations.

Résumé des mesures d'atténuation pour la faune marine	Année 2010
Nombre de détections (visuelles et acoustiques)	1 295
Nombre d'observations visuelles.	1 214
Nombre de détections acoustiques	81
Délais et arrêts	
Temps d'indisponibilité opérationnelle.	258 heures 58 minutes
Délais et arrêts suite à observations visuelles	
Délais ou arrêts 67	Temps d'indisponibilité opérationnelle 256 heures 35 minutes
Délais et arrêts suite à détections acoustiques	
Délais ou arrêts 3	Temps d'indisponibilité opérationnelle 2 heures 23 minutes



Les bonnes pratiques opérationnelles

La recherche scientifique permet l'amélioration constante de notre compréhension des changements climatiques et ses liens avec l'activité humaine. L'un des défis écologiques majeurs auquel doit faire face notre société est la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). En tant qu'entreprise citoyenne responsable, CGGVeritas cherche continuellement à innover dans les moyens de minimiser les émissions par le biais de l'amélioration de ses pratiques d'exploitation et d'innovations technologiques.

Dans nos opérations terrestres, nous nous engageons à utiliser, chaque fois que c'est possible, une technologie au diesel plutôt qu'à l'essence, dans le but de réaliser des économies de carburant et de réduire les émissions de GES. Aujourd'hui, 95 % de notre flotte de véhicules utilise des moteurs diesel. En outre, des mécaniciens employés par l'entreprise assurent, sur le terrain, le bon entretien des moteurs. Chaque conducteur est responsable de son véhicule et doit effectuer une inspection quotidienne et documentée de ce dernier.

En marine, notre flotte de 19 navires est composée de 15 navires d'acquisition de données sismiques 3D à haute capacité (8 à 16 streamers) et 4 navires d'acquisition de données 3D à capacité moyenne ou de données 2D. La Société, grâce à l'aide de nos armateurs, a mis en place un processus de contrôle pour veiller à ce que toute notre flotte soit conforme à la convention internationale MARPOL, Annexe VI sur la prévention de la pollution par les navires qui réglemente les émissions de NOX, SO et CO2 pour les nouveaux bâtiments construits ou modifiés à partir de l'an 2000.

Nos navires utilisent exclusivement du diesel marin (MDO), à l'exception de deux navires 3D qui consomment un mélange de diesel marin et de mazout lourd (HFO). L'avantage le plus important de l'utilisation de MDO par rapport au HFO est le fait que la valeur thermique plus élevée du diesel entraîne une plus faible consommation de carburant. La valeur thermique du MDO est d'environ 42 MJ/kg, alors que pour le HFO, elle est approximativement de 40 MJ/kg, une différence qui, théoriquement, représente une diminution de 5 % de la consommation de carburant. En outre, les propriétés du diesel marin sont telles que sa viscosité et sa teneur en particules plus faibles réduisent la friction des pièces mobiles du moteur, ce qui, à son tour, diminue la consommation de carburant. D'autre part nos armateurs garantissent la conformité de leurs navires avec les conventions MARPOL.

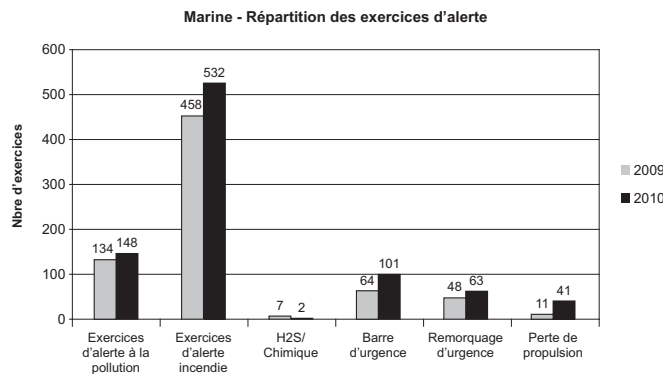
Activité de soutage en mer (transfert de carburant)

En 2010, notre flotte a réalisé avec succès 295 soutages en mer et 1 480 soutages au port pour un total de 136 261,48 m3 de carburant transféré sans incidents.

Plans d’urgences et d’interventions

Dans le cadre de notre système de gestion intégrée QHSE, tous nos sites opérationnels ont mis sur pied des programmes d’intervention d’urgence pour faire face à une très grande variété de scénarios tels que les pollutions, incendies et atterrissages d’urgence d’hélicoptères. Ces programmes sont régulièrement testés lors d’exercices pratiques veillant à assurer leur efficacité pour toute la durée de chaque projet. Ainsi, tous les trois jours, en moyenne, un exercice d’alerte à la pollution est effectué sur l’un de nos dix neuf navires.

<u>Plans d’urgences — Acquisition de données marines</u>		<u>Année 2010</u>
Exercices d’alerte à la pollution	148	Barre d’urgence 101
Exercices d’alerte incendie	532	Remorquage d’urgence 63
H2S/Chimique	2	Perte de propulsion. 41



Initiatives technologiques

Actuellement, notre flotte de navires est équipée à 79 % de streamers à technologie dite solide, le reste étant équipé de streamers dits liquides, et contenant de l’ISOPAR M. Il s’agit du meilleur pourcentage d’équipement en streamers solides de l’industrie, en conformité avec les engagements de CGGVeritas pour améliorer ses performances environnementales. Nous prévoyons l’augmentation du nombre de streamers solides au sein de la flotte. Tous les navires 3D à haute capacité seront équipés de streamers solides d’ici 2011.

8.2.3. Les démarches d’évaluation ou de certification entreprises en matière d’environnement

Le processus de certification ISO 14001 des centres de Traitement, Imagerie & Réservoir de Crawley et Redhill (Royaume Uni) a été lancé formellement, avec pour objectif l’obtention de la certification à fin 2011. Ce processus est considéré comme un pilote pour la Société, et sera source d’enseignements pour de futurs développements ; l’ensemble de nos opérations est réalisé en conformité avec les normes de la famille ISO 14000.

Le site Optoplan de Sercel à Trondheim (Norvège) est certifié selon le standard OHSAS 18001.

8.2.4 Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables

La majorité de nos sites opérationnels fait l'objet d'une étude d'impact réalisée par nos clients préalablement au démarrage des travaux et ce en conformité avec les réglementations locales. Des experts représentant les autorités locales visitent nos sites pendant la durée de nos opérations. Enfin une remise en état de nos sites d'implantation a lieu en fin d'opérations.

Comme le stipule notre politique environnementale, nous nous engageons à :

- Mener, en lien avec les projets, des évaluations de risques sur l'environnement, en cohérence avec les normes ISO 14001, pour identifier et évaluer les éventuels impacts environnementaux, avérés ou potentiels ;
- En cas d'impact potentiel important, développer, mettre en œuvre et mettre à jour régulièrement avec les autorités compétentes un plan de gestion environnementale ;
- Développer des plans d'urgence pour tout incident potentiel grave, afin d'en limiter l'impact sur l'environnement ;
- Mesurer les performances environnementales sur la durée de chaque projet.

8.2.5 Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement

Innovations technologiques

Nous sommes engagés dans un programme de renouvellement de la flotte avec deux nouveaux navires de design Ulstein X-Bow®, répondant aux exigences environnementales les plus strictes. Ces nouveaux navires, dont le premier, baptisé « Oceanic Vega », a été lancé en 2010, sont conformes aux normes dites « CLEAN DESIGN » de DET NORSKE VERITAS (DNV) et donc à leurs exigences spécifiques en terme d'émissions dans l'air des sources d'énergie, des systèmes de transport de charges et services à bord, des rejets en mer liés aux unités de production d'énergie, des systèmes de déchets et eaux usées, des peintures antifouling, des ballastages d'eau, des systèmes hydrauliques et de lavage.

8.2.6 L'existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la Société

Le Groupe a une structure dédiée à la gestion de l'hygiène, la sécurité et l'environnement (« HSE »), comprenant un support central ainsi que des ressources HSE dédiées au sein de chaque Division. Un responsable Environnement à temps plein participe à la mise en œuvre de la Politique Environnementale du Groupe.

Cette politique, largement diffusée, souligne notamment la nécessité de reconnaître et gérer le risque environnemental, d'être en conformité avec les lois et les règlements et d'éduquer toutes les parties prenantes aux enjeux environnementaux.

A ce titre, un certain nombre de démarches expérimentales sont menées par la Société en vue de continuer à réduire l'impact des activités sur l'environnement.

Essais terrain du PAM (Passive Acoustic Monitoring ou contrôle acoustique passif) sur une opération à navires multiples (phase 2)

Le Contrôle Acoustique Passif (PAM) a été employé récemment comme moyen additionnel de contrôle en réponse aux préoccupations croissantes relatives aux effets potentiels des sons anthropogéniques sur les écosystèmes marins; à mesure que cette technologie progresse, elle est de mieux en mieux reconnue comme un moyen de contrôle à part entière.

CGGVeritas, en collaboration avec ses clients, a mené une large campagne d'essais de neuf mois sur une opération à navires multiples. Cette mise en œuvre est la plus importante réalisée sur un programme sismique commercial dans les eaux américaines du Golfe du Mexique. Ces essais ont été conduits en accord et avec le soutien des autorités américaines (Bureau of Ocean Energy Management, Regulation, and Enforcement (BOEMRE), précédemment Mineral Management Services (MMS)).

L'objectif des essais de PAM est de déterminer son efficacité lors de son utilisation au moyen d'une technologie télémétrique sur plusieurs navires en acquisition sur un programme dit 'Wide Azimuth'.

Principaux éléments du projet

- Plus importante mise en œuvre de système PAM et PAMGUARD sur un programme sismique commercial dans le Golfe du Mexique ;
- Contrôle PAM centralisé à partir de visualisations en temps réel (audio et video) de systèmes PAM déportés, au moyen d'information acheminée par lien télémétrique ;
- Premier lien télémétrique effectif utilisant le réseau télémétrique de production Wide azimuth ;
- Contrôle PAM synchronisé sur le pont de chaque vaisseau source par transfert des données depuis la passerelle ;
- Première évaluation sur le Golfe du Mexique d'un dispositif d'hydrophone PAM double pour améliorer la précision des localisations ;
- Démonstration de la robustesse et de la fiabilité du logiciel PAMGUARD développé par l'industrie, sur une période de neuf mois ;
- Réduction de la durée totale de la campagne sismique grâce à l'utilisation du PAM pour reprendre par un démarrage progressif l'acquisition suspendue de nuit, qui sans cet outil serait restée suspendue jusqu'au matin. Environ 209 heures et 56 minutes (8 jours) de temps de production (début de ligne à fin de ligne) économisées grâce à l'utilisation du PAM ;
- De plus, 30 heures et 15 minutes ont été économisées sur le temps de mobilisation en s'appuyant sur le PAM pour conduire le test de configuration des canons à air durant des périodes de faible visibilité.

Des experts de CGGVeritas participent aux projets suivants :

Projets de recherches liés à la vie aquatique et le bruit sous-marin

CGGVeritas est un membre actif de l'International Association of Oil & Gas Producers (OGP) et de leur Joint Industry Program (JIP) sur l'étude la vie aquatique et le bruit sous-marin (nommé « E&P Sound and Marine Life Program »). « *L'objectif final du programme industriel commun JIP est d'identifier les sujets spécifiques et opérationnels liés aux effets sur la vie marine des bruits générés par l'industrie offshore en exploration et production et de poursuivre un programme de recherche qui validera les hypothèses scientifiques et produira les données nécessaires au traitement de ces problèmes* ». (extrait du site web de l'OGP JIP)

L'objectif de ce programme se décline en quatre parties :

1. Permettre une meilleure compréhension des risques potentiels environnementaux liés à l'exploration pétrolière ;
 2. Informer les décideurs et les législateurs en lien avec nos opérations ;
 3. Définir les fondements de mesures préventives qui protègent la vie marine, tout en étant économiquement viable et en accord avec toutes les parties prenantes ;
 4. Veiller à une planification efficace des projets pour la protection de l'environnement en exploration et production pétrolière.
- **Projet BRAHSS (Réaction comportementale des baleines à bosse australiennes aux études d'acquisition sismique)**

Cette étude est l'une des plus étendues et des plus détaillées jamais entreprises sur les effets du bruit sur les baleines. L'objectif de ce projet, dont le déroulement est prévu jusqu'en 2014, est l'acquisition de données qui réduiront l'incertitude quant à l'évaluation de l'impact des études sismiques sur les baleines à bosse. Il évaluera aussi l'efficacité du démarrage progressif comme mesure de contrôle, et les possibilités d'amélioration de cette technique.

Les objectifs principaux sont :

1. La détermination de la réaction des baleines à bosse à une acquisition sismique commerciale typique selon plusieurs variables telles que le niveau de bruit reçu, les mouvements respectifs des baleines et du dispositif d'émission et leur distance relative, l'état de comportement et le type de baleine, et les variables environnementales ;
2. La détermination de la réaction des baleines à bosse au démarrage progressif et ses composantes, pour évaluer son efficacité comme mesure de contrôle lors des acquisitions sismiques, et pour définir les voies d'amélioration de cette efficacité.

8.2.7 Le montant des provisions et garanties pour risques — indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Une provision non matérielle a été constituée par CGGVeritas Brazil correspondant à une amende pour non respect d'une opinion technique émise par le Ministère de l'Environnement. Cette amende est contestée par CGGVeritas. Aucune autre provision spécifique pour risque environnemental n'a été constituée par CGGVeritas ou par ses filiales aucune autre procédure administrative ou judiciaire n'a été constatée en la matière. Aucune indemnité n'a été versée, en 2010, en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

8.2.8 Tous les éléments sur les objectifs que la Société assigne à ses filiales à l'étranger concernant les points listés ci-dessus

Les éléments précités comprennent toutes les filiales du Groupe dans le monde y compris l'activité des sous-traitants, les objectifs HSE étant déclinés à travers les Divisions et Fonctions, indépendamment des entités juridiques.

CHAPITRE IX :

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'analyse de l'activité et de la situation financière du Groupe par la direction générale de la Société doit être rapprochée des comptes consolidés de CGGVeritas et des notes aux états financiers. Les comptes consolidés au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 ont été préparés conformément aux normes comptables internationales « International Financial Reporting Standards » (IFRS) et leurs interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne. Ils sont également conformes aux normes et interprétations de l'IASB publiées au 31 décembre 2008, 2009 et 2010.

a) Acquisitions et cessions

— en 2010

■ Navires sismiques

Le 22 janvier 2010, le navire sismique *Harmattan* a été vendu pour 3,4 MUS\$.

Le 9 février 2010, le Groupe a exercé son option d'achat concernant le navire sismique *Geo Challenger* (désormais nommé *Oceanic Challenger*) pour un montant de 250 millions de couronnes norvégiennes. A cette même date, une notification de résiliation du contrat d'affrètement relatif au navire sismique *Pacific Titan* a également été envoyée.

Le 1^{er} juillet 2010, le Groupe a pris livraison de l'*Oceanic Vega*, son nouveau navire sismique. Eidesvik Seismic Vessel AS, propriétaire de l'*Oceanic Vega*, est consolidé par mise en équivalence dans nos comptes depuis le 31 décembre 2009.

■ Norfield AS

Le 30 juin 2010, le Groupe a conclu avec Norfield AS un accord lui permettant d'acquérir la propriété du navire sismique *Voyager* en échange de certains actifs, dans le cadre de la restructuration de Norfield AS. Compte tenu de cet accord, 63,4 millions d'euros d'actifs à transférer ont été classés en « actifs destinés à la vente » dans le bilan au 30 septembre 2010. Cet accord faisait l'objet de certaines conditions suspensives remplies au 13 janvier 2011.

■ Gardline

Le 2 juillet 2010, CGGVeritas Holding BV a signé un protocole d'association avec Gardline Geosurvey Limited pour incorporer une nouvelle compagnie à Singapour pour exploiter le navire sismique *Duke* dans l'océan indien. CGGVeritas détient 49 % des actions de Gardline CGGV Pte. Ltd. cette dernière est consolidée par mise en équivalence dans le bilan au 31 décembre 2010.

■ Crédit-bail immobilier

Le 1^{er} octobre 2010, le Groupe a pris livraison du nouvel immeuble à Massy, sous forme de crédit-bail d'une durée de douze ans avec option d'achat exerçable à compter de la fin de la sixième année.

■ Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. (« Xian Sercel »)

Le 4 novembre 2010, Sercel Jungfeng a acquis la totalité des titres de la société Xian Sercel. Xian Sercel, précédemment détenue à hauteur de 40 % par Sercel Holding et 60 % par BGP est consolidée par intégration globale dans le bilan consolidé au 31 décembre 2010.

CHAPITRE IX : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

— en 2009

■ *Cybernetix*

Le 8 janvier 2009, la société Sercel Holding a participé à hauteur de 4 millions d'euros à une augmentation de capital en numéraire réservée de Cybernetix, portant ainsi sa participation à 749 480 actions ou 46,10 % du capital de Cybernetix et 43,07 % des droits de vote.

Cette opération n'a pas conduit Sercel à prendre le contrôle ou assurer la gestion de Cybernetix, raison pour laquelle l'Autorité des Marchés Financiers a accordé préalablement à l'augmentation de capital une dérogation à l'obligation de lancer une offre sur l'intégralité du capital suite au franchissement du seuil de 33,33 %. L'augmentation de capital a été réalisée par apport en numéraire de 2 millions d'euros et incorporation en capital d'une avance de trésorerie de 2 millions d'euros qui avait été consentie par Sercel en novembre 2008. Suite à des cessions de titres réalisées en 2009, Sercel Holding détenait au 31 décembre 2009, 44,56 % du capital et 42,98 % des droits de vote de Cybernetix. Le Groupe n'ayant pas le contrôle, Cybernetix est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

■ *Norfield AS*

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires de Norfield AS du 19 mai 2009, Wavefield a souscrit à une augmentation de capital par conversion de créance pour environ 3,6 M€ (5 MUS\$). Cette augmentation de capital a été réalisée au prorata des intérêts existants des actionnaires dans Norfield. La participation de Wavefield dans Norfield demeure donc inchangée à 33 %.

■ *Multifield*

Le 29 mai 2009, Statoil Hydro Venture AS a exercé son option de vente sur 37 % des titres Multifield auprès de Wavefield pour 2,9 M€ (26 MNOK). En conséquence, la participation du Groupe dans Multifield s'élève à 80,97 %. Multifield est consolidée par intégration globale depuis le 30 juin 2009.

■ *Eidesvik Seismic Vessel*

Le 10 décembre 2009, Eidesvik Shipping AS et la société Exploration Investment Resources II AS, filiale à 100 % du Groupe, ont formé une Joint-venture, la société Eidesvik Seismic Vessel AS, propriétaire de deux navires X-Bow actuellement en cours de construction. Eidesvik Seismic Vessel AS, détenue à hauteur de 49 % par le Groupe, est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009.

— en 2008

■ *Metrolog*

Le 26 mai 2008, Sercel a acquis Metrolog, une compagnie privée, pour un montant de 25,7 millions d'euros (incluant les honoraires légaux et de conseil). Metrolog est un des leaders dans la conception et fabrication des sondes de mesure de pression et de température pour l'industrie pétrolière et gazière. L'allocation du prix d'acquisition a conduit à la détermination d'un goodwill de 14,3 millions d'euros.

■ *Ardiseis FZCO*

Le 25 juin 2008, concomitamment au transfert de l'activité Omanaise de Veritas DGC Ltd à Ardiseis FZCO, CGGVeritas SA a souscrit à l'augmentation du capital de sa filiale Ardiseis FZCO pour 805 actions, et vendu 407 actions à Industrialization & Energy Services Company (TAQA) pour un montant de 11,8 MUS\$.

CHAPITRE IX : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

A l'issue de cette opération, le pourcentage d'intérêt du Groupe CGGVeritas dans sa filiale Ardiseis FZCO reste inchangé à 51 %.

■ *CGGVeritas Services Holding BV*

La société CGGVeritas Services Holding BV, société de droit néerlandais a été constituée le 20 octobre 2008. Cette société est détenue à 100 % par CGGVeritas SA, société-mère du groupe. Cette société permet à CGGVeritas de disposer d'une structure similaire à celle des groupes internationaux de taille comparable, dans un environnement légal et fiscal adapté à ses activités. La création de CGGVeritas Services Holding BV permet au management des Services de gérer l'ensemble des filiales des Services selon une structure unifiée.

■ *Wavefield*

Le 25 novembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique d'échange en actions en vue d'acquérir 100 % du capital de Wavefield Inseis ASA (ci-après "Wavefield"). Dans le cadre de cette offre, les actionnaires de Wavefield se sont vus proposer 1 action nouvelle de CGGVeritas pour 7 actions de Wavefield. Le nombre total de titres Wavefield apportés à l'offre s'est élevé à 90 480 237, représentant 69,9 % du capital de Wavefield. En rémunération, CGGVeritas a émis, le 18 décembre 2008, 12 925 749 actions nouvelles. La "juste valeur" de ces titres émis s'élève à 139,0 millions d'euros.

Le 30 décembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique obligatoire sur les 38 903 024 actions de Wavefield (soit 30,1 % du capital) qu'elle ne détenait pas ainsi que sur les 2 892 875 actions qui pourraient résulter de l'exercice de stock-options. Le prix de l'offre calculé conformément aux dispositions du chapitre VI du Norwegian Securities Trading Act est de 15,17 NOK par action et à acquitter en numéraire. A l'issue de cette offre qui s'est close le 27 janvier 2009, CGGVeritas SA a pu acquérir 37 043 013 actions Wavefield supplémentaires pour détenir au total 98,6 % du capital. CGGVeritas a dès lors décidé le lancement d'une offre publique de retrait obligatoire sur le solde des titres Wavefield restant en circulation au prix de 15,17 NOK par action à acquitter en numéraire. En février 2009, les actions Wavefield non encore détenues par le Groupe ont été acquises par CGGVeritas après expiration de la période d'objection. La dette correspondante constatée envers les actionnaires minoritaires, en raison de l'offre publique obligatoire au 31 décembre 2008, a été réglée pour un montant de 62 millions d'euros.

Au 13 février 2009, CGGVeritas détenait 100 % du capital de Wavefield. Wavefield a été radiée de la cote de la bourse d'Oslo le 16 février 2009. L'écart d'acquisition préliminaire déterminé au 31 décembre 2008 a été ajusté à la hausse de 87,7 millions d'euros, conduisant à un écart d'acquisition définitif de 96,3 millions d'euros. Les principaux ajustements sont relatifs aux actifs corporels et aux contrats d'affrètement défavorables.

Le montant total de l'opération, incluant les 30,1 % acquis en février 2009 à l'issue de l'offre publique obligatoire et du retrait obligatoire, s'établit à 207,1 M€ (288,2 MUS\$).

Les coûts de transaction directs liés à l'acquisition (correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux) s'élèvent à 5,9 M€ et ont été reconnus en coût d'acquisition.

CHAPITRE IX : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Allocation du prix d'acquisition

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs nets acquis sur la base de leur "juste valeur" comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actifs incorporels, nets	41,3
Librairie d'études sismiques multi-clients, nets	27,2
Actifs immobilisés, nets	180,0
Actifs /(Passifs) courants, nets	38,7
Dette financière	(92,6)
Trésorerie	25,8
Valeur nette des actifs acquis	220,4
Ajustements à la juste valeur	
Relations clientèle (durée de vie de 2 ans)	2,0
Technologie (durée de vie de 10 ans)	(3,6)
Librairie sismique multi-clients	(20,3)
Contrats défavorables (durée de vie résiduelle pondérée de 5,6 ans).	(32,3)
Actifs corporels	(37,7)
Autres actifs financiers et courants	(16,4)
Passifs assumés	(1,5)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus.	0,2
Ecart d'acquisition	<u>96,3</u>
Prix d'acquisition	<u>207,1</u>

Le montant alloué à l'écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la "juste valeur" des actifs nets acquis.

b) Comparaison des comptes de résultat consolidés des exercices 2009 et 2010

Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est élevé à 2 186,1M€, en baisse de 2 % par rapport à 2 233,2 M€ en 2009. Exprimé en dollars U.S, le chiffre d'affaires du Groupe est en recul de 7 % d'une année sur l'autre, en passant de 3 109,3 3 MUS\$ en 2009 à 2 904,2 MUS\$ en 2010. Cette diminution provient principalement du secteur des Services.

Services

Le chiffre d'affaires du secteur des Services, qui a été impacté par les événements dans le Golf du Mexique et la surcapacité persistante du marché marine, est en repli de 8 % (12 % en dollars US) à 1 566,9 M€ en 2010 contre 1 708,5 M€ en 2009.

Terrestre

Le chiffre d'affaires de la Division Terrestre a progressé de 5 % (stable en dollars US) à 286,9 M€ en 2010 contre 274,2 M€ en 2009 avec une activité au Moyen-Orient toujours soutenue et une reprise principalement en Amérique du Nord avec les projets d'acquisition multi-composantes liés aux sables bitumineux. En moyenne, 15 équipes terrestres étaient en opération au cours de l'exercice 2010 (y compris les équipes Argas en Arabie Saoudite) contre 12 en 2009.

CHAPITRE IX : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Marine

Le chiffre d'affaires de la Division Marine s'est élevé à 585,2 M€ en 2010 par rapport à 774,5 M€ en 2009, soit une baisse de 24 % (28 % en dollars US), essentiellement due à des conditions de marché difficiles avec une surcapacité accentuée par la baisse d'activité dans le Golfe du Mexique. En 2010, le taux de disponibilité de nos navires était de 88 % et le taux de production de 91 % contre 89 % pour le taux de disponibilité et de production en 2009.

Traitement, Imagerie & Réservoir

Le chiffre d'affaires de la Division Traitement, Imagerie & Réservoir a progressé de 1 % (et baissé de 3 % en dollars U.S.) en 2010 à 292,7 M€ contre 289,6 M€ en 2009 grâce une demande toujours soutenue pour nos technologies haut gamme.

Multi-clients

Le chiffre d'affaires de la Division Multi-clients a progressé de 9 % (4 % en dollars US) à 402,1 M€ en 2010 par rapport à 370,2 M€ en 2009.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients marine a baissé de 2 % (6 % en dollars US) à 292,2 M€ en 2010 par rapport à 297,2 M€ en 2009. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 127,9 M€ en 2010 avec un taux élevé de préfinancement de 83 % contre 188,1 M€ en 2009. Les après-ventes de données multi-clients marine ont augmenté de 50 % (43 % en dollars US) à 164,3 M€ en 2010 contre 109,2 M€ en 2009. Cette forte progression provient essentiellement de l'augmentation de la demande mondiale en données sismiques marine, dont celle relative aux données du Golfe du Mexique et du Brésil.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients terrestre a cru de 50 % (44 % en dollars US) à 109,9 M€ en 2010 par rapport à 73,0 M€ en 2009. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 57,9 M€ en 2010 avec un taux de préfinancement de 90 % contre 40,0 M€ en 2009. Les après-ventes de données multi-clients en terrestre ont progressé de 57 % à 51,9 M€ en 2010 contre 33,0 M€ en 2009.

Equipements

Le chiffre d'affaires du secteur des Equipements, avant élimination des ventes intra-groupe, s'est élevé à 753,6 M€ en 2010, en hausse de 22 % par rapport à 616,2 M€ en 2009. Exprimé en dollars US, le chiffre d'affaires a progressé de 17 % à 999,6 MUS\$ en 2010 contre 858,0 MUS\$ en 2009. Les ventes d'équipement marine ont cru significativement en 2010 en raison d'une demande croissante en streamers solides Sentinel destinés à équiper de nouveaux navires et à mettre à niveau certains navires.

Hors ventes intra-groupe, le chiffre d'affaires a progressé d'une année sur l'autre de 18 % (12 % en dollars US) en passant de 524,7 M€ en 2009 à 619,2 M€ en 2010.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont augmenté de 2 % en 2010 à 1 746,3 M€ par rapport à 1 710,5 M€ en 2009. En valeur relative, les charges d'exploitation ont augmenté en 2010 à 80 % du chiffre d'affaires consolidé contre 77 % pour 2009. La marge brute d'exploitation, qui s'est élevée en 2010 à 443,1 M€ contre 530,2 M€ en 2009, soit en diminution de 16 %, représente respectivement 20 % et 24 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement, nettes des subventions reçues, ont diminué de 8 % à 57,0 M€ en 2010 contre 62,1 M€ en 2009, soit 3 % du chiffre d'affaires pour les deux exercices.

CHAPITRE IX : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les dépenses marketing et commerciales ont augmentées de 2 % à 61,7 M€ en 2010 par rapport à 60,6 M€ en 2009, représentant environ 3 % du chiffre d'affaires pour les deux exercices.

Les dépenses administratives et générales ont baisse de 8 % à 168,4 M€ en 2010 par rapport à 182,7 M€ en 2009. En pourcentage du chiffre d'affaires, les dépenses administratives et générales sont restées stables à 8 % d'une année sur l'autre.

Les autres charges d'exploitation se sont élevées à 88,8 M€ en 2010 par rapport à 167,8 M€ en 2009. Comme annoncé le 16 décembre 2010, un plan de performance a été mis en œuvre et a conduit à reconnaître une provision pour coûts de restructuration de 28,1 M€ (37 MUS\$). Il a été également déprécié 70,4 M€ (94 MUS\$) d'études multi-clients.

Les autres charges d'exploitation en 2009 comprenaient principalement le plan de restructuration de la flotte, la dépréciation à hauteur de 216 M€ (300 MUS\$) d'écarts d'acquisition marine et la dépréciation pour 64 M€ d'études multi-clients de Veritas acquises en 2007.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe s'est élevé à 67,2 M€ en 2010 contre 160,6 M€ en 2009. Avant coûts de restructuration et dépréciations d'actifs incorporels, le résultat d'exploitation s'est élevé à 165,7 M€ (220 MUS\$) en 2010 contre 220,2 M€ (309 MUS\$) en 2009.

La perte d'exploitation du secteur Services en 2010 s'est élevée à 68,6 M€ contre 236,7 M€ en 2009. Exprimé en dollar US, la perte d'exploitation s'est élevée à 91,5 MUS\$ en 2010 contre 329,5 MUS\$ en 2009. Avant coûts de restructuration et dépréciations d'actifs incorporels, le résultat d'exploitation s'est élevé à 37,1 MUS\$ contre 203,4 MUS\$.

Le résultat d'exploitation du secteur des Equipements en 2010 a progressé de 62 % à 217,2 M€ contre 133,8M€ en 2009. Exprimé en dollars US, le résultat d'exploitation a cru de 55 % en passant de 186,3 MUS\$ à 288,2 MUS\$.

Résultat financier

Le coût net de l'endettement financier est resté stable à 105,5 M€ d'un exercice à l'autre et est en légère baisse de 4 % en dollars US.

Les autres produits financiers se sont élevés à 8,5 M€ en 2010 par rapport à une charge de 11,2 M€ en 2009 en raison d'effets favorables de taux de change.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence a diminué à 0,7 M€ en 2010 contre 8,3 M€ en 2009 principalement en raison de notre quote-part dans le résultat d'Argas, la joint venture du Groupe en Arabie Saoudite.

Impôts

Les impôts se sont élevés à 13,5 M€ en 2010 contre un crédit d'impôts de 9,8 M€ en 2009. Les impôts en 2010 incluent la reconnaissance d'impôts différés actifs en France de 42,2 M€ relatifs aux pertes reportables.

CHAPITRE IX : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Résultat net du Groupe

La perte nette du Groupe en 2010 s'est élevée 44,09 M€ contre 258,9 M€ en 2009, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-dessous.

c) Comparaison des comptes de résultat consolidés des exercices 2008 et 2009

Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'est élevé à 2 233,2 M€, en baisse de 14 % par rapport à 2 602,5 M€ en 2008. Exprimé en dollar US, le chiffre d'affaires du Groupe a reculé de 19 % d'une année sur l'autre, en passant de 3 849,8 MUS\$ en 2008 à 3 109,3 MUS\$ en 2009. Cette diminution provient principalement d'une baisse de la demande liée au secteur des Equipements tandis que notre secteur de Services a bénéficié d'un élargissement de son périmètre avec l'acquisition de Wavefield en décembre 2008.

Services

Le chiffre d'affaires du secteur des Services, en repli de 7 % (12 % en dollars US) s'est élevé à 1 708,4 M€ en 2009 par rapport à 1 837,3 M€ en 2008. Cette baisse due à de faibles conditions de marché a été limitée grâce à l'apport des navires de Wavefield, à la bonne performance de l'activité Traitement et Imagerie et à des fortes ventes multi-clients au quatrième trimestre 2009.

Il a été mis en œuvre un plan de réduction de capacité de notre flotte et son recentrage sur le segment haut de gamme avec le désarmement en 2009 de 6 navires sismiques, dont 4 navires 3D de milieu de gamme (*Harmattan, Fohn, Orion* et *Search*) et 2 navires 2D (*Duke* et *Discoverer II*). Il est prévu que trois navires complémentaires soient désarmés en 2010.

Marine

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Marine s'est élevé en 2009 à 1 071,6 M€, en baisse de 4 % (9 % en dollar US) par rapport à 2008, soit 1 112,7 M€ en raison d'une demande de marché réduite.

Le chiffre d'affaires en acquisition marine exclusive s'élève à 774,4 M€, en augmentation de 9 % (2 % en dollar US) par rapport à 2008, soit 712,9 M€, grâce à l'intégration de la flotte Wavefield. Au cours de l'exercice 2009, le taux de disponibilité de nos navires était de 89 % après taux d'attente entre les contrats et le taux de production de 89 %. Les revenus des contrats exclusifs marine ont représenté 72 % des ventes de la ligne de produit Marine en 2009 contre 64 % en 2008.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients marine est en baisse de 26 % (30 % en dollar US) à 297,2 M€ en 2009 par rapport à 399,8 M€ en 2008, conséquence de la réduction des investissements en études multi-clients de 37 %. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 188,1 M€ en 2009 contre 276,9 M€ en 2008 avec un taux élevé de préfinancement de 104 %, reflétant le fort intérêt pour notre programme d'extension Santos Cluster au Brésil et les programmes « wide-azimut » du Golfe du Mexique. Les après-ventes de données multi-clients en marine sont en retrait de 11 % (16 % en dollar US) à 109,2 M€ en 2009 contre 122,9 M€ en 2008.

Terrestre

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Terrestre s'est élevé en 2009 à 347,2 M€, en recul de 24 % (28 % en dollars US) par rapport à 2008, soit 454,4 M€.

CHAPITRE IX : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Le chiffre d'affaires en acquisition terrestre exclusive a régressé de 22 % (26 % en dollars US) de 350,3 M€ en 2008 à 274,2 M€ en 2009 principalement en Amérique du Nord en raison du faible niveau des prix du gaz. En moyenne, 12 équipes terrestres étaient en opération au cours de l'exercice 2009 (y compris les équipes Argas en Arabie Saoudite) contre 22 en 2008. Les revenus des contrats exclusifs terrestres ont représenté 79 % des ventes de la ligne de produit Terrestre en 2009 contre 77 % en 2008.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients terrestre a baissé de 30 % (34 % en dollars US) à 73,0 M€ en 2009 par rapport à 104,1 M€ en 2008. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 40,0 M€ en 2009 avec un taux de préfinancement de 82 % contre 41,0 M€ en 2008. Les après-ventes de données multi-clients en terrestre se sont élevées à 33,0 M€ en 2009 contre 62,9 M€ en 2008. Les préfinancements ainsi que les après-ventes ont été impactés par une activité particulièrement faible en Amérique du Nord, conséquence des réductions de dépenses par les compagnies pétrolières dues à la baisse significative du prix du gaz.

Traitement et Imagerie

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Traitement et Imagerie a progressé de 7 % (1 % en dollars US) en 2009 à 289,6 M€ contre 270,2 M€ pour 2008 grâce la performance et à une demande soutenue pour nos technologies haut gamme en imagerie sous le sel, spécifiquement dans le Golfe du Mexique, ainsi que pour le traitement des données multi-composantes.

Equipements

Le chiffre d'affaires du secteur des Equipements s'est élevé en 2009 à 616,2 M€, en baisse de 26 %, par rapport à 832,1 M€ en 2008. En dollars US, le chiffre d'affaires a diminué de 29 % à 858,0 MUS\$ en 2009 contre 1.209,1 MUS\$ en 2008.

Hors ventes intra-groupe, le chiffre d'affaires a régressé d'une année sur l'autre de 31 % (34 % en dollars US) en passant de 765,2 M€ en 2008 à 524,8 M€ en 2009. Cette baisse s'explique en partie par l'apparition de surcapacités chez les contracteurs de sismique marine et les décisions d'ajustement des flottes de navires qui en résultent.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont baissé de 1 % en 2009 à 1 710,5 M€ par rapport à 1 722,5 M€ en 2008 en raison du désarmement des 6 navires sismiques au cours du deuxième semestre 2009, malgré la variation de périmètre avec l'acquisition de Wavefield et une parité US\$/€ plus élevée. En valeur relative, les charges d'exploitation ont augmenté en 2009 à 77 % du chiffre d'affaires consolidé contre 66 % pour l'exercice 2008. La marge brute d'exploitation, qui s'est élevée en 2009 à 530,2 M€ contre 881,7 M€ en 2008, soit en diminution de 40 %, représente respectivement 24 % et 34 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement, nettes des subventions reçues, sont en progression de 42 % à 62,1 M€ en 2009 contre 43,8 M€ en 2008, soit respectivement 3 % et 2 % du chiffre d'affaires. Cette augmentation est principalement due à l'acquisition de Wavefield et des dépenses de recherches accrues de notre secteur des Equipements.

Les dépenses commerciales, administratives et générales, à l'exclusion du coût des stock-options et d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance, sont restées stables à 232,6 M€ en 2009 par rapport à 232,3 M€ en 2008. Le coût des stock-options et d'attribution des actions gratuites sous conditions de performance s'est élevé à 10,7 M€ en 2009 par rapport à 23,8 M€ en 2008, notamment en raison du plan de performance 2008 dont les conditions de performance n'ont pas été atteintes. En

CHAPITRE IX : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

pourcentage du chiffre d'affaires, les dépenses commerciales, administratives et générales ont augmenté, s'établissant à 11 % en 2009 et 10 % en 2008.

Les autres charges d'exploitation se sont élevées à 167,8 M€ en 2009 par rapport à 36,4 M€ en 2008. Dans un marché sismique devenu moins rémunérateur pour les navires de faible capacité, un plan de restructuration marine visant à repositionner la flotte vers le segment haut de gamme des navires de 10 streamers et plus a été mis en œuvre. Ce plan a conduit au désarmement de 9 navires sismiques, dont 6 en 2009 et 3 planifiés pour 2010, et au licenciement de plus de 300 personnes. Le coût total de ce plan s'élève approximativement à 102 M€ (144 MUS\$).

Ce plan d'ajustement de capacité ainsi que l'évolution récente qu'a connue le marché sismique ont conduit à déprécier certains actifs incorporels. Les écarts d'acquisition marine ont été dépréciés à hauteur de 216 M€ (300 MUS\$) et les études de Veritas acquises en 2007 ont également fait l'objet de dépréciation pour perte de valeur, présentée en « Autres charges d'exploitation », d'un montant de 64 M€ (89 MUS\$).

Les autres charges d'exploitation en 2008 concernaient principalement une dépréciation suite à la perte de valeur de notre participation dans OHM pour un montant de 22,6 M€ et à l'impact défavorable des contrats de couverture de change pour 9,3 M€.

Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation du Groupe s'est élevée à 160,6 M€ en 2009 contre un profit de 540,6 M€ en 2008. Avant coûts de restructuration et dépréciations d'actifs incorporels, le résultat d'exploitation s'élève à 221 M€ (309 MUS\$).

La perte d'exploitation du secteur des Services en 2009 s'est élevée à 258,8 M€ (360 MUS\$) contre un profit de 353,0 M€ (522 MUS\$) en 2008. Avant coûts de restructuration et dépréciations d'actifs incorporels, le résultat d'exploitation s'élève à 122 M€ (173 MUS\$).

Le résultat d'exploitation du secteur des Equipements en 2009, en baisse de 50 % (52 % en dollar US), s'est élevé à 133,8 M€ contre 268,1 M€ en 2008.

Résultat financier

Le coût net de l'endettement financier a crû de 26 % à 105,2 M€ en 2009 contre 83,8 M€ en 2008. Cette augmentation résulte principalement (i) de l'émission obligataire complémentaire de 350 MUS\$ du 9 juin 2009 au taux de 9½ % et à échéance 2016, partiellement compensée par des remboursements du crédit Senior « Term Loan B » à hauteur de 310 MUS\$, (ii) de la variation du périmètre de consolidation avec l'acquisition de Wavefield en décembre 2008 et (iii) de la baisse des produits financiers issus des placements.

Les autres charges financières sont restées stables à 11,2 M€ en 2009 contre 11,5 M€ en 2008.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'est élevé à 8,3 M€ en 2009 contre 3,0 M€ en 2008 a trait principalement à notre quote-part dans le résultat d'Argas, la joint venture du Groupe en Arabie Saoudite.

Impôts

Les crédits d'impôts se sont élevés à 9,8 M€ en 2009 contre une charge d'impôts de 108,3 M€ en 2008. Le taux d'impôt effectif, avant dépréciation des écarts d'acquisition, coûts de restructuration et autres éléments non récurrents, s'est élevé à 36 % en 2009 contre 24 % en 2008.

CHAPITRE IX : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Résultat net du Groupe

Le résultat net du Groupe en 2009 est une perte de 258,9 M€ contre un profit de 340 M€ en 2008, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

Ressources Financières

Nos principaux besoins financiers sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (plus particulièrement réparations et améliorations de nos navires sismiques), des investissements dans les études multi-clients, et des opérations d'acquisition (comme Veritas en 2007 et Wavefield en 2008).

Nos engagements d'investissements industriels au 31 décembre 2010 s'élevaient à 11 MUS\$.

Nous prévoyons de financer nos besoins en capitaux avec la trésorerie provenant des opérations, nos emprunts et facilités de crédit renouvelables américains et français. Nos facilités de crédit consistent en un crédit senior Term Loan B (510 MUS\$ au 31 décembre 2010) à échéance janvier 2014 (165 MUS\$) et janvier 2016 (345 MUS\$), et une ligne de crédit renouvelable de 140 MUS\$ (non utilisée au 31 décembre 2010) à échéance janvier 2012. Le crédit bancaire français consiste en une ligne de crédit renouvelable senior de 200 MUS\$ (non utilisée au 31 décembre 2010) à échéance janvier 2014, telle que modifiée le 4 novembre 2010.

Nous pensons que nous ne sommes pas sujets à des contraintes de liquidité à court terme étant donné notre trésorerie disponible au 31 décembre 2010, notre capacité et nos perspectives de génération de trésorerie, et nos échéances à moyen-terme de remboursement des dettes financières.

Exploitation

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation s'est élevé à 450,0 M€ en 2010, 616,8 M€ en 2009 et 885,6 M€ en 2008.

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation, avant variation du besoin en fonds de roulement, s'est élevé à 500,9 M€ en 2010, 600,6 M€ en 2009 et 920,3 M€ en 2008. La variation du besoin en fonds de roulement sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 a eu sur les flux d'exploitation un impact négatif de 50,9 M€ principalement issu des créances client et des travaux en-cours, contre un impact positif de 16,2 M€ pour 2009 et un impact négatif de 34,7 M€ pour 2008.

Investissement

Les flux nets d'investissements se sont élevés à 418,6 M€ en 2010, contre 479,7 M€ en 2009 et 503,5 M€ en 2008.

Les investissements industriels se sont élevées en 2010 à 210,4 M€ contre 170,1 M€ en 2009 et 155,4 M€ en 2008. Au cours de l'exercice 2010, le Viking II ainsi que l'*Oceanic Vega* ont été équipés de streamers solides Sentinel. La mise à niveau des navires sismiques *Geowave Master* et *Geowave Endeavour* a démarré en fin d'année 2010 (ces deux navires ont été renommés respectivement l'*Oceanic Phoenix* et l'*Oceanic Endeavour*). En 2009, le *Geowave Voyager* avait été livré et équipé de streamers solides Sentinel. Certains de nos navires avaient également été équipés de systèmes de positionnement Sercel Nautilus et nos équipes terrestres shallow-water de systèmes SeaRay. Au cours de l'exercice 2008, notre navire sismique *CGG Alizé* avait été modernisé avec l'équipement de 14 streamers solides Sentinel et il avait été également procédé à l'investissement de systèmes d'enregistrement terrestre.

CHAPITRE IX : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, il a été investi 219,3 M€ dans la bibliothèque d'études multi-clients, principalement dans le Golfe du Mexique au Brésil. En comparaison, il avait été investi 229,3 M€ en 2009 et 343,4 M€ en 2008, également dans le Golfe du Mexique et au Brésil. Au 31 décembre 2010, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études multi-clients marine et terrestre s'élevait à 451,2 M€ contre 469,1 M€ au 31 décembre 2009 et 535,6 M€ au 31 décembre 2008.

En 2009, les 30 % d'actions Wavefield résiduelles entrant dans le cadre de l'offre publique obligatoire et de retrait avaient été acquis pour 62 M€. En 2008, le montant total en numéraire relatif à l'acquisition de Wavefield, Quest Geo et Metrolog représentait un investissement net de la trésorerie acquise de 6 M€.

Les produits de cession d'actifs corporels en 2010 sont essentiellement relatifs à la cession du navire sismique *Harmattan*, tandis qu'en 2009 le *Fohn* et l'*Orion* étaient cédés.

Les produits de cession d'actifs financiers en 2008 correspondaient principalement à la vente de titres Ardiseis intervenant dans le cadre de la cession de l'activité en Oman de Veritas DGC Ltd à Ardiseis.

Financement

La trésorerie utilisée pour les opérations de financement s'est élevée à 207,8 M€ en 2010 contre 167,0 M€ en 2009 et 138,9 M€ en 2008.

Le 26 février 2010, il a remboursé 35 M€ relatifs à notre crédit revolver français.

Le 9 juin 2009, CGGVeritas avait émis un emprunt obligataire par un placement privé international d'un nominal de 350 MUS\$ à échéance mai 2016 et portant intérêt à 9,50 %. Cette émission avait été réalisée au prix de 97 %, conduisant un taux d'intérêt de 10,25 %.

Le produit net de cette émission obligataire avait permis de financer le remboursement de 100 MUS\$ de notre facilité de crédit senior ainsi que des trois derniers remboursements trimestriels de 27,5 MUS\$ de 2009 suite aux avenants à nos conventions de crédit signés les 21 et 27 mai 2009. Une partie du produit avait également servi à financer le remboursement d'environ 50 MUS\$ de dettes financières associées à des actifs de CGG Marine Resources Norge AS et de CGGVeritas Services Norway AS (ex Exploration Resources).

Le 30 octobre 2009, 100 MUS\$ complémentaires de notre facilité de crédit senior avaient été remboursés par anticipation.

Au cours de l'exercice 2008, il était procédé à un remboursement de 50 MUS\$ de notre crédit sénior Term Loan B dans le cadre d'un avenant signé en date du 12 décembre 2008. Il avait été tiré 35 M€ sur notre crédit revolver français en 2008.

La dette financière brute au 31 décembre 2010 s'élevait à 1 485,6 M€ contre 1 399,0 M€ et 1 546,0 M€ au respectivement 31 décembre 2009 et 2008. La dette financière nette au 31 décembre 2010 s'élevait à 1 149,7 M€ contre 918,7 M€ et 1 029,1 M€ respectivement au 31 décembre 2009 et 2008. Le ratio d'endettement net sur capitaux propres correspondant était de 41 % au 31 décembre 2010 et 35 % au 31 décembre 2009 et 2008.

La dette financière brute comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières, les dettes financières à long terme ; et la dette financière nette correspond à la dette financière brute moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement. La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette nette différemment. La dette nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

CHAPITRE IX : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Le tableau suivant présente les différents éléments de la dette nette aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008 :

	31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Concours bancaires	4,5	2,7	8,2
Part à court terme des dettes financières	74,5	113,5	241,5
Dettes financières à long terme	1 406,6	1 282,8	1 296,3
Dettes financière brute	1 485,6	1 399,0	1 546,0
Moins disponibilités et valeurs mobilières de placement	(335,9)	(480,3)	(516,9)
Dette financière nette	<u>1 149,7</u>	<u>918,7</u>	<u>1 029,1</u>

Définition comptable : EBITDAS

L'EBITDAS s'est élevé en 2010 à 596,2 M€ contre 658,9 M€ en 2009 et 1 058,4 M€ en 2008.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance.

L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS et du flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour chaque période mentionnée :

	31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
EBITDAS	596,2	658,9	1.058,4
Autres produits (charges) financiers	8,5	(11,2)	(11,2)
Augmentation (diminution) des provisions	(19,7)	27,2	2,8
Plus ou moins-values de cessions d'actif	—	3,2	2,0
Dividendes reçus	2,4	0,7	1,4
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	(13,3)	(4,0)	4,4
Impôt décaissé	(73,2)	(74,2)	(137,5)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(69,0)	95,7	(39,7)
(Augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	(26,8)	59,4	(26,6)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	(18,9)	22,4	9,7
(Augmentation) diminution des fournisseurs et comptes rattachés	84,2	(121,5)	(17,5)
(Augmentation) diminution des autres passifs financiers	(9,5)	(33,5)	30,8
Impact du change sur les actifs et passifs financiers	(10,9)	(6,3)	8,6
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<u>450,0</u>	<u>616,8</u>	<u>885,6</u>

Variations du cours des devises

Le Groupe réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires à l'étranger et se trouve de ce fait exposé aux risques liés aux variations des cours de change. Plus de 90 % du chiffre d'affaires en 2008, 2009 et 2010 ainsi que plus des deux tiers des charges ont été libellés en devises étrangères, principalement le dollar US et, dans une moindre mesure, d'autres monnaies telles que le dollar canadien, le dollar australien, le real brésilien, la livre sterling et la couronne norvégienne. En outre, une partie importante du chiffre d'affaires facturé en euros se rapporte à des contrats dont l'environnement économique et commercial est régi par le dollar, cette devise étant très largement la monnaie de référence utilisée dans les appels d'offres dans les industries du gaz et du pétrole.

Une variation du cours de change de l'euro par rapport aux autres devises, particulièrement le dollar US, a eu et devrait continuer d'avoir dans l'avenir un effet très significatif sur le résultat opérationnel du Groupe. En l'espèce, dès lors que la plupart des contrats passés par le Groupe sont libellés en dollars US, une dépréciation du dollar US par rapport à l'euro rend le Groupe moins compétitif que ses concurrents dont les charges sont libellées en dollars. En termes financiers, cette dépréciation affecte négativement le résultat opérationnel publié par le Groupe, les résultats en dollars figurant en effet pour une valeur inférieure une fois convertis en euros. Une appréciation du dollar US par rapport à l'euro a l'effet opposé. En conséquence, les ventes et le chiffre d'affaires du Groupe sont soumis aux effets des variations de la valeur de l'euro par rapport au dollar US. En outre, notre exposition aux variations du taux de change euro/dollar US a considérablement augmenté ces dernières années à cause de l'augmentation des ventes hors de l'Europe. Sur la base du niveau d'activité constaté en 2010, et selon le portefeuille de devises actuel du Groupe, une variation de 10 cents du dollar US par rapport à l'euro aurait un impact d'environ 40 MUS\$ sur la contre-valeur en dollar du résultat d'exploitation.

Afin de limiter cette exposition, le Groupe s'efforce d'équilibrer ses produits et ses charges libellés en devises de manière à minimiser l'impact net des créances et des dettes libellées en devises. A titre d'exemple, les coûts d'affrètement ou de management des navires sismiques de CGGVeritas, ainsi que la location de ses matériels informatiques les plus importants, sont libellés en dollars US. Néanmoins, au cours des cinq dernières années, les charges en dollars US sont restées inférieures aux revenus en dollars US, principalement en raison des frais de personnel payés en euros.

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures : contrat de ventes à terme. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars en fonction des excédents futurs escomptés dans cette devise et relatifs au carnet de commandes. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur le résultat opérationnel du Groupe.

Au 31 décembre 2010, 2009 et 2008, les encours des contrats de change à terme de CGGVeritas se montaient respectivement à 128,1 MUS\$ (contre-valeur en euros : 95,9 M€), à 139,5 MUS\$ (contre-valeur en euros : 96,8 M€) et à 430,8 MUS\$ (contre-valeur en euros : 309,6 M€).

Le Groupe a pour politique de ne pas conclure de contrats de change à terme à des fins spéculatives.

Impôts

Le Groupe opère la plus grande part de ses activités sur le terrain en dehors de France, et est imposé sur le chiffre d'affaires ou sur les résultats réalisés dans chaque pays étranger selon les règles fiscales locales. Le Groupe ne reçoit aucun crédit d'impôt en France à raison des impôts payés par ses filiales ou succursales étrangères. Le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires substantiels qu'il estime pouvoir utiliser à l'avenir pour éliminer ses futurs impôts sur ses revenus émanant de certains pays de l'OCDE. Le Groupe comptabilise ses actifs d'impôts différés, quand un historique suffisant de profit existe et quand la

CHAPITRE IX : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

probabilité de pouvoir bénéficier effectivement de ces crédits d'impôt dans un futur proche est jugée suffisamment forte.

Inflation

L'inflation n'a pas eu d'effet significatif sur les résultats opérationnels du Groupe au cours des exercices présentés. Le Groupe exerce son activité et reçoit des paiements dans les monnaies de certains pays au taux d'inflation historiquement élevé, tels que le Mexique, le Brésil et le Venezuela. Le Groupe cherche à limiter ce risque, par exemple en indexant les paiements en devises sur le cours de change à une certaine date, afin de tenir compte de l'inflation pendant la durée du contrat.

Saisonnalité

Les activités d'acquisition terrestre et marine de données sismiques sont soumises pour partie à un caractère de saisonnalité selon qu'elles sont opérées en Hémisphère Nord ou en Hémisphère Sud pour des considérations météorologiques, ou encore du fait du comportement acheteur de clients importants du Groupe qui dépend lui-même de considérations budgétaires internes fluctuantes au sein d'un même exercice (parfois une réticence à gager tôt dans l'année le budget annuel d'exploration ; parfois à l'inverse, une accélération des commandes en fin d'année en vue de consommation de reliquats de crédits autorisés).

Les activités d'acquisition marine sont par ailleurs, par nature, exposées à des périodes intercalaires non productives (arrêts techniques, transit d'une zone d'opération à une autre) au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires.

e) Financement d'actifs

Les financements d'actifs entrent dans la politique de financement des besoins généraux du Groupe et concernent donc les seules opérations de crédit-bail et de crédit fournisseur avec clause de réserve de propriété. Aucune opération de crédit fournisseur avec clause de réserve de propriété n'est actuellement en cours. Il faut cependant noter les contraintes liées à la spécificité des matériels financés en matière de garantie (matériels de géophysique) dont la restitution à l'étranger est souvent longue à obtenir et dont la valeur de revente est souvent difficile à anticiper.

Ainsi, la politique suivie pour les contrats de crédit bail qui découle en partie des exigences des Etablissements Financiers, est la suivante :

- préférence aux matériels fabriqués par le Groupe Sercel (enregistreur 428, géophones, vibrateurs, streamers),
- durée de financement égale à la durée de vie économique des matériels, qui elle-même est égale à la durée d'amortissement comptable,
- option d'achat symbolique : 1 % du montant,
- loyers fixes trimestriels sur la durée du contrat de crédit-bail.

Les contrats de crédits-baux sont principalement des contrats avec option d'achat dont les durées varient entre 3 et 5 ans finançant des équipements sismiques et informatiques.

CHAPITRE X :

INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant respectivement aux pages 70 à 138 et 139 à 168 du document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2009 sous le n° D.09-0294 ;
- les informations financières figurant aux pages 54 à 69 du document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2009 sous le n° D.09-0294.
- les comptes consolidés et les comptes sociaux du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant respectivement aux pages 89 à 179 et 180 à 214 du document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2010 sous le n° D.10-0316 ;
- les informations financières figurant aux pages 71 à 88 du document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2010 sous le n° D.10-0316.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de la Société, www.cggveritas.com ou de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

10.1 COMPTES CONSOLIDÉS 2008-2009-2010

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 février 2011 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2011.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

BILAN CONSOLIDE

	Notes	31 décembre		
		2010	2009	2008
		(montants en millions d'euros)		
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	335,9	480,3	516,9
Clients et comptes rattachés	3	694,9	564,1	712,3
Stocks et travaux en cours	4	264,5	223,8	287,9
Créances d'impôt		85,1	66,3	102,2
Autres actifs courants	5	121,1	89,5	101,5
Actifs détenus en vue de la vente, nets	5	72,5	13,3	7,6
Total actif courant		1 574,0	1 437,3	1 728,4
Impôts différés actif	24	135,4	74,3	109,2
Participations et autres immobilisations financières	7	26,5	35,9	26,2
Sociétés mises en équivalence	8	73,4	99,0	72,9
Immobilisations corporelles, nettes	9	781,7	677,7	822,4
Immobilisations incorporelles, nettes	10	721,4	728,9	820,0
Ecarts d'acquisition des entités consolidées	11	2 012,0	1 868,1	2 055,1
Total actif non-courant		3 750,4	3 483,9	3 905,8
TOTAL ACTIF		5 324,4	4 921,2	5 634,2
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Concours bancaires court terme	13	4,5	2,7	8,2
Dettes financières — part court terme	13	74,5	113,5	241,5
Fournisseurs et comptes rattachés		295,5	179,8	286,2
Dettes sociales		109,3	118,5	144,3
Impôts sur les bénéfices à payer		62,1	42,5	85,5
Acomptes clients		24,8	23,8	43,5
Provisions — part court terme	16	41,8	40,2	20,7
Autres passifs courants	12	196,4	158,7	173,3
Total passif courant		808,9	679,7	1 003,2
Impôts différés passif	24	116,7	120,7	223,8
Provisions — part long terme	16	87,7	104,6	82,4
Dettes financières — part long terme	13	1 406,6	1 282,8	1 296,3
Autres passifs non-courants	17	34,6	31,9	29,9
Total dettes et provisions non-courantes		1 645,6	1 540,0	1 632,4
Capital social 228 141 797 actions autorisées et 151 506 109 actions émises au nominal de 0,40€ au 31 décembre 2010, 151 146 594 actions émises au 31 décembre 2009 et 150 616 709 actions émises au 31 décembre 2008	15	60,6	60,5	60,2
Primes d'émission et d'apport		1 967,9	1 965,9	1 964,7
Réserves		880,5	1 136,0	799,4
Titres d'autocontrôle		(13,8)	(13,5)	(18,1)
Résultat de la période attribué aux actionnaires de la société mère		(54,6)	(264,3)	332,8
Résultats directement enregistrés en capitaux propres		(3,4)	0,9	(2,5)
Ecarts de conversion		(25,1)	(224,2)	(176,4)
Total capitaux propres — attribuables aux actionnaires de la société mère		2 812,1	2 661,3	2 960,1
Participations ne donnant pas le contrôle		57,8	40,2	38,5
Total capitaux propres		2 869,9	2 701,5	2 998,6
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 324,4	4 921,2	5 634,2

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	31 décembre		
		2010	2009	2008
		(montants en millions d'euros, excepté pour les données par action)		
Chiffre d'affaires	19	2 186,1	2 233,2	2 602,5
Autres produits des activités ordinaires	19	3,3	7,5	1,7
Total produits des activités ordinaires		2 189,4	2 240,7	2 604,2
Coût des ventes		(1 746,3)	(1 710,5)	(1 722,5)
Marge brute		443,1	530,2	881,7
Coûts nets de recherche et développement	20	(57,0)	(62,1)	(43,8)
Commerciaux et administratifs		(61,7)	(60,6)	(59,4)
Frais généraux		(168,4)	(182,7)	(196,7)
Autres produits et charges, nets	21	(88,8)	(167,8)	(36,4)
Résultat d'exploitation avant dépréciation des écarts d'acquisition	19	67,2	57,0	545,4
Dépréciation des écarts d'acquisition	11	—	(217,6)	(4,8)
Résultat d'exploitation	19	67,2	(160,6)	540,6
Coût de l'endettement financier brut		(107,9)	(107,7)	(93,0)
Produits financiers sur la trésorerie		2,4	2,5	9,2
Coût de l'endettement financier net	22	(105,5)	(105,2)	(83,8)
Autres produits (charges) financiers	23	8,5	(11,2)	(11,5)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		(29,8)	(277,0)	445,3
Impôts différés sur les variations de change		(6,6)	5,0	(7,8)
Autres impôts sur les bénéfices		(6,9)	4,8	(100,5)
Impôt sur les bénéfices	24	(13,5)	9,8	(108,3)
Résultat net des entreprises intégrées		(43,3)	(267,2)	337,0
Résultat des sociétés mises en équivalence		(0,7)	8,3	3,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		(44,0)	(258,9)	340,0
Attribué aux :				
Actionnaires		(54,6)	(264,3)	332,8
Participations ne donnant pas le contrôle		10,6	5,4	7,2
Nombre moyen pondéré d'actions émises	29	151 342 529	150 864 476	137 910 388
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock options	29	(1)	(1)	579 432
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites	29	(1)	(1)	575 063
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	29	151 342 529	150 864 476	139 064 883
Résultat net par action (en euros)				
Résultat net attribuable aux actionnaires				
— Base		(0,36)	(1,75)	2,41
— Dilué ⁽¹⁾		(0,36)	(1,75)	2,39

⁽¹⁾ Les plans d'attribution de stock options et d'actions gratuites ont un effet anti-dilutif au 31 décembre 2009 et 2010 ; par conséquent les actions potentielles liées à ces plans n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	31 décembre		
	2010	2009	2008
	(montants en millions d'euros)		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(44,0)	(258,9)	340,0
Produits (charges) sur couverture des flux de trésorerie	(0,9)	5,2	4,0
Impôts	0,3	(1,8)	(1,4)
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie	(0,6)	3,4	2,6
Produits (charges) sur écarts actuariels des plans de retraite	—	(4,3)	0,9
Impôts	—	1,5	(0,3)
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite	—	(2,8)	0,6
Variation de l'écart de conversion	201,1	(48,9)	75,6
Quote part de variation du résultat étendu des sociétés mises en équivalence, nette d'impôts	(3,7)	—	—
Autres éléments du résultat étendu consolidé, nets d'impôts	196,8	(48,3)	78,8
Etat du résultat global consolidé de la période	152,8	(307,2)	418,8
<i>Attribué aux :</i>			
Actionnaires de la société mère	140,2	(311,5)	408,1
Participations ne donnant pas le contrôle	12,6	4,3	10,7

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(*montants en millions d'euros excepté les nombres d'actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission Et d'apport	Réserves	Actions propres	Résultats directement Enregistré en		Ecarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
						Capitaux propres	Conversion				
(montants en millions d'euros)											
Au 1 ^{er} janvier 2008	137 253 790	54,9	1 820,0	784,1	(3,9)	(5,1)	(248,4)	2 401,6	24,0	2 425,6	
Augmentations de capital	13 363 919	5,3	144,7	(9,6)				140,4		140,4	
Résultat net				332,8				332,8	7,2	340,0	
Paiements fondés sur des actions				25,1				25,1	(1,4)	23,7	
Actions propres					(14,2)			(14,2)		(14,2)	
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite⁽¹⁾</i>				0,6				0,6		0,6	
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie⁽²⁾</i>						2,6		2,6		2,6	
<i>Variation de l'écart de conversion⁽³⁾</i>							72,1	72,1	3,5	75,6	
Autres éléments du résultat étendu consolidé ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾				0,6	—	2,6	72,1	75,3	3,5	78,8	
Variation de périmètre et autres				(0,8)			(0,1)	(0,9)	5,2	4,3	
Au 31 décembre 2008	150 617 709	60,2	1 964,7	1 132,2	(18,1)	(2,5)	(176,4)	2 960,1	38,5	2 998,6	

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

(montants en millions d'euros excepté les nombres d'actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission Et d'apport	Réserves	Actions propres	Résultats directement Enregistré en Capitaux propres	Ecarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2009	150 617 709	60,2	1 964,7	1 132,2	(18,1)	(2,5)	(176,4)	2 960,1	38,5	2 998,6
Augmentations de capital	528 885	0,3	1,2					1,5		1,5
Résultat net				(264,3)				(264,3)	5,4	(258,9)
Paiements fondés sur des actions				10,7				10,7	(2,6)	8,1
Actions propres					4,6			4,6		4,6
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite⁽¹⁾</i>				(2,8)				(2,8)		(2,8)
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie⁽²⁾</i>						3,4		3,4		3,4
<i>Variation de l'écart de conversion⁽³⁾</i>							(47,8)	(47,8)	(1,1)	(48,9)
Autres éléments du résultat étendu consolidé ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾				(2,8)	—	3,4	(47,8)	(47,2)	(1,1)	(48,3)
Variation de périmètre et autres				(4,1)				(4,1)		(4,1)
Au 31 décembre 2009	151 146 594	60,5	1 965,9	871,7	(13,5)	0,9	(224,2)	2 661,3	40,2	2 701,5

(montants en millions d'euros excepté les nombres d'actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission Et d'apport	Réserves	Actions propres	Résultats directement Enregistré en Capitaux propres	Ecarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2010	151 146 594	60,5	1 965,9	871,7	(13,5)	0,9	(224,2)	2 661,3	40,2	2 701,5
Augmentations de capital	359 515	0,1	2,0					2,1		2,1
Résultat net				(54,6)				(54,6)	10,6	(44,0)
Paiements fondés sur des actions				14,8				14,8	(3,0)	11,8
Actions propres				(2,3)	(0,3)			(2,6)		2,6
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite⁽¹⁾</i>								—		—
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie⁽²⁾</i>						(4,3)		(4,3)		(4,3)
<i>Variation de l'écart de conversion⁽³⁾</i>							199,1	199,1	2,0	201,1
Autres éléments du résultat étendu consolidé ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾					—	(4,3)	199,1	194,8	2,0	196,8
Variation de périmètre et autres				(3,7)				(3,7)	8,0	4,3
Au 31 décembre 2010	151 506 109	60,6	1 967,9	825,9	(13,8)	(3,4)	(25,1)	2 812,1	57,8	2 869,9

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Notes	31 décembre		
		2010	2009	2008
EXPLOITATION				
Résultat net (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		(44,0)	(258,9)	340,0
Amortissements et dépréciations	28	238,0	523,0	233,5
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	10, 28	276,2	289,3	260,8
Augmentation (diminution) des provisions		(19,7)	27,2	2,8
Charges liées aux stock-options		14,8	10,7	23,86
Plus ou moins values de cessions d'actif		—	(0,3)	2,0
Résultat des mises en équivalence		0,7	(8,3)	(3,0)
Dividendes reçus		2,4	0,7	1,4
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	28	(13,3)	(4,0)	4,4
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt		455,1	579,4	865,7
Annulation du coût de la dette financière		105,5	105,2	83,8
Annulation de la charge d'impôt		13,5	(9,8)	108,3
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt		574,1	674,8	1 057,8
Impôt décaissé		(73,2)	(74,2)	(137,5)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement		500,9	600,6	920,3
Variation des actifs et passifs circulants :				
— (augmentation) diminution des clients et comptes rattachés		(69,0)	(95,7)	(39,7)
— (augmentation) diminution des stocks et travaux en cours		(26,8)	59,4	(26,6)
— (augmentation) diminution des autres actifs circulants		(18,9)	22,4	9,7
— augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		84,2	(121,5)	(17,5)
— augmentation (diminution) des autres passifs circulants		(9,5)	(33,5)	30,8
— impact du change sur les actifs et passifs financiers		(10,9)	(6,3)	8,6
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		450,0	616,8	885,6
INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations	9, 10	(210,4)	(170,1)	(155,4)
Investissements dans les études multi-clients	10	(219,3)	(229,3)	(343,4)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		4,5	7,4	1,5
Plus ou moins values sur immobilisations financières	28	4,5	—	8,8
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	28	(0,5)	(84,2)	(6,0)
Effet des variations de périmètre		(1,7)	(1,7)	—
Variation des avances reçues		1,9	(0,5)	(7,6)
Variation des subventions d'investissement		0,1	(0,1)	(0,1)
Variation des autres actifs financiers non courants		2,3	(1,2)	(1,3)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(418,6)	(479,7)	(503,5)
FINANCEMENT				
Remboursement d'emprunts		(50,0)	(266,9)	(64,7)
Nouveaux emprunts		2,2	244,9	39,2
Paiement du principal des contrats de crédit-bail		(56,6)	(36,2)	(7,2)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		1,5	(5,6)	(9,7)
Charges d'intérêts payés	28	(101,4)	(106,7)	(82,9)
<i>Augmentation de capital :</i>				
— par les actionnaires de la société mère		2,1	1,5	1,9
— par les participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—
<i>Dividendes versés et remboursement de capital :</i>				
— aux actionnaires		—	—	—
— aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		(3,0)	(2,6)	(1,4)
Acquisition et cession des titres d'autocontrôle		(2,6)	4,6	(14,1)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(207,8)	(167,0)	(138,9)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		32,0	(6,7)	19,4
Variation de trésorerie		(144,4)	(36,6)	262,6
Trésorerie à l'ouverture	28	480,3	516,9	254,3
Trésorerie à la clôture	28	335,9	480,3	516,9

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 1 — PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Compagnie Générale de Géophysique Veritas, S.A. (« la Compagnie ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») est un acteur mondial dans l'industrie des services géophysiques, qui fournit une large gamme de services pour l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données sismiques ainsi que les logiciels de traitement et d'interprétation des données aux clients du secteur de la production et de l'exploration du gaz et du pétrole. Elle est également un fabricant mondial d'équipements géophysiques.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont établis suivant les normes comptables internationales « International Financial Reporting Standards » (IFRS) et leurs interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2010. Ces normes et interprétations sont disponibles en français sur le site <http://eur-lex.europa.eu>. Ils sont également conformes aux normes et interprétations de l'IASB publiées au 31 décembre 2010.

Pour établir les Etats Financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction du Groupe à partir de jugements et d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer de façon significative des données estimées en raison de changement des conditions économiques, de modification des lois et règlements, de changement de stratégie et de l'imprécision inhérente à l'utilisation de données estimées.

Le tableau suivant récapitule les hypothèses déterminantes pour les jugements et estimés présents dans les comptes de CGGVeritas :

Note	Jugements et estimés	Hypothèses clés
Note 2	Juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre des différentes allocations du prix d'acquisition	Modèles utilisés pour déterminer la juste valeur
Note 3	Recouvrabilité des créances client	Estimation du risque de défaillance des clients
Notes 7 et 8	Evaluation des participations et immobilisations financières	Estimation de la juste valeur des actifs financiers Estimation de la valeur des sociétés mises en équivalence
Note 10	Amortissement et dépréciation des études multi-clients	Taux de marge attendu par catégorie d'études Durée d'utilité des études multi-clients
Note 10	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	Durée d'utilité des actifs
Note 11	Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels	Perspectives industrielles du marché de la géophysique 2011-2013 Taux d'actualisation (WACC)
Note 16	Avantages postérieurs à l'emploi	Taux d'actualisation Taux d'adhésion aux avantages postérieurs à l'emploi Taux d'inflation
Note 16	Provisions pour risques, charges et litiges	Rendement attendu des actifs du régime Appréciation du risque lié aux litiges auxquels le groupe est partie
Note 19	Reconnaissance du revenu	Estimation de l'avancement des contrats Estimation de la juste valeur des programmes de fidélisation des clients

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

<u>Note</u>	<u>Jugements et estimés</u>	<u>Hypothèses clés</u>
Note 20	Coûts de développement	Estimation de la juste valeur des différents éléments identifiables d'un contrat
Note 24	Impôts différés actifs	Estimation des avantages futurs des projets Hypothèses de réalisation de bénéfices fiscaux futurs

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 février 2011 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2011.

Principaux principes comptables

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Certains de ces principes comptables influent de manière importante sur la constitution des états financiers et des soldes de gestion du Groupe. Dès lors que la mise en œuvre de certains de ces principes relève pour partie d'une appréciation, leur application peut comprendre un degré d'incertitude.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception des normes et interprétations nouvellement adoptées :

- IFRS3 (Révisée) — Regroupements d'entreprises
- Amendement d'IAS 27 — États financiers consolidés et individuels
- Amendement d'IFRS 2 — Transactions intra-groupe dont le fondement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie
- Améliorations annuelles (2006-2008) d'IFRS 5
- Amendement d'IAS 39 — Eléments éligibles à la couverture ; reclassement d'actifs financiers
- IFRIC 12—Accords de concessions de services publics
- IFRIC 15 — Accords de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 — Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 — Distributions en nature aux propriétaires
- IFRIC 18 — Transferts d'actifs des clients
- Améliorations annuelles (2007-2009) des IFRS

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers présentés.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IAS 24 (Révisée) — Information relative aux parties liées — adopté par l'Union Européenne en juillet 2010 et applicable au 1^{er} janvier 2011
- Amendement d'IAS 32 — Classement des droits de souscription émis — adopté par l'Union Européenne en décembre 2009 et applicable au 1^{er} janvier 2011
- Amendement d'IFRIC 14 — Paiement anticipé des exigences de financement minimal—adopté par l'Union Européenne en juillet 2010 et applicable au 1^{er} janvier 2011

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

- IFRIC 19 — Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres — adopté par l'Union Européenne en juillet 2010 et applicable au 1^{er} janvier 2011.
- Améliorations annuelles (2008-2010) des IFRS — adoptées par l'Union Européenne en février 2011 et applicables au 1^{er} janvier 2011.

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 :

- IFRS 9 et compléments — Instruments financiers : classification et évaluation des actifs financiers
- Amendement d'IFRS 7 — Informations à fournir : transferts d'actifs financiers
- Amendement d'IAS 12 — Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents

La revue de ces normes, amendements et interprétations est en cours actuellement afin de mesurer l'impact potentiel sur les comptes consolidés. A ce stade, aucun impact significatif n'est identifié.

Dans les états financiers présentés, l'application des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne ne diffère pas de l'application des normes et interprétations telles que publiées par l'IASB.

1 — Méthodes de consolidation

Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Méthode de consolidation depuis le 1^{er} janvier 2010 :

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle de la filiale est obtenu. Elles sont consolidées tant que le contrôle perdure. Les états financiers des filiales sont établis à la même date que la société mère et selon des méthodes comptables uniformes. Les soldes, les transactions, les produits et les charges intra-groupe sont intégralement éliminés.

Le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle. Les modifications de la part d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

En cas de perte du contrôle d'une filiale, nous :

- (a) décomptabilisons les actifs (y compris tout écart d'acquisition éventuel) et les passifs de la filiale à leur valeur comptable à la date de la perte du contrôle ;
- (b) décomptabilisons la valeur comptable de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'ancienne filiale à la date de la perte de contrôle (y compris tous les autres éléments du résultat global qui lui sont attribuables) ;
- (c) comptabilisons :
 - (i) la juste valeur de la contrepartie éventuellement reçue au titre de la transaction, de l'événement ou des circonstances qui ont abouti à la perte de contrôle ; et
 - (ii) si la transaction qui a abouti à la perte de contrôle implique une distribution de parts de la filiale à des propriétaires agissant en cette qualité, cette distribution ;
- (d) comptabilisons toute participation conservée dans l'ancienne filiale à sa juste valeur à la date de perte de contrôle ;

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

- (e) reclassons en résultat, ou transférons directement en résultats non distribués, la part de la société mère dans les autres éléments du résultat global ;
- (f) comptabilisons toute différence qui en résulte au titre de profit ou de perte en résultat attribuable à la société mère.

Nous utilisons la méthode comptabilisation par mise en équivalence pour les filiales dans lesquelles nous avons un pourcentage de droits de vote compris entre 20 % et 50 %, et dans lesquelles nous avons une influence notable sur les décisions de politique financière et opérationnelle. Certaines participations inférieures à 20 % pourraient également faire l'objet d'une mise en équivalence dans le cas d'une influence significative sur la marche des affaires (représentation au Conseil ou équivalent).

Le Groupe possède des participations dans des co-entreprises, c'est-à-dire des sociétés sous contrôle commun, dans lesquelles le contrôle économique est partagé en vertu d'un accord contractuel. Les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent alors le consentement unanime des coentrepreneurs. Nous comptabilisons les co-entreprises au travers de la méthode de mise en équivalence.

Méthode de consolidation avant le 1^{er} janvier 2010 :

Certaines des méthodes mentionnées ci-dessus étaient appliquées précédemment par le Groupe. Cependant, les différences suivantes peuvent apparaître dans les consolidations effectuées avant le 1^{er} janvier 2010 :

- L'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle, avant le 1^{er} janvier 2010, était comptabilisée en utilisant la « parent entity extension method » par laquelle la différence entre la contrepartie transférée et la valeur comptable de la part des actifs nets acquis était comptabilisée en écart d'acquisition.
- La cession de participation ne donnant pas le contrôle, avant le 1^{er} janvier 2010, était également comptabilisée en utilisant la « parent entity extension method » par laquelle la différence entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des actifs nets cédés était comptabilisée au travers du compte de résultat.
- Lors de la perte du contrôle, l'investissement conservé dans l'entreprise associée était comptabilisé au prorata de la valeur de l'actif net à la date de la perte de contrôle. La valeur comptable de tels investissements n'a pas été réévaluée au 1^{er} janvier 2010.

Toutes les transactions et comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement sont éliminés en consolidation.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

2 — Conversion des états financiers de certaines filiales françaises et des filiales étrangères et des opérations en devises

Les comptes de toutes les filiales françaises du Groupe sont tenus en euros à l'exception de certaines filiales pour lesquelles les comptes sont tenus en dollar américain qui constitue la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent.

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie locale, à l'exception des comptes filiales pour lesquelles la monnaie fonctionnelle est différente. Pour ces filiales, les comptes sont tenus en dollar américain qui constitue la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent. Les écarts d'acquisition des filiales étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle des ces filiales.

Les bilans des sociétés françaises dont la monnaie n'est pas l'euro et des sociétés étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture et les comptes de résultat au taux moyen de l'année. Les différences de conversion qui en résultent sont enregistrées en écarts de conversion dans les capitaux propres.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Pour les sociétés étrangères mises en équivalence, l'incidence des variations de change sur l'actif net est inscrite directement en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les opérations en devises sont converties au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires comptabilisés en devises étrangères sont revalorisés au cours de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents qui en résultent sont enregistrés directement en compte de résultat.

3 — Regroupements d'entreprises

Regroupement d'entreprises après le 1^{er} janvier 2010 :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition sont mesurés comme la somme de la juste valeur des actifs identifiables acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle. Pour chaque regroupement d'entreprise, nous évaluons toute participation ne donnant pas le contrôle détenue dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur les périodes durant lesquelles ils sont encourus.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, nous réévaluons la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilisons l'éventuel profit ou perte en résultat. Nous comptabilisons toute contrepartie éventuelle à son juste valeur à la date de l'acquisition comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise. Nous comptabilisons les changements de juste valeur de contreparties éventuelles classées comme un actif ou un passif comme des instruments financiers qui relèvent du champ d'application de IAS 39 ; ainsi, pour tout profit ou perte en résultant étant comptabilisé soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global. Si la contrepartie éventuelle est classée en capitaux propres, celle-ci n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres.

L'écart d'acquisition à la date d'acquisition est évalué comme l'excédent du total de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle par rapport au solde net des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur du solde des actifs identifiables acquis et des passifs repris, la différence est constatée en résultat. Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est égal à sa valeur initiale minorée des pertes de valeurs cumulées constatées au cours des différents exercices. Afin d'effectuer des tests de perte de valeur, l'écart d'acquisition comptabilisé après un regroupement d'entreprise est alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités. Si l'écart d'acquisition a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et si le Groupe se sépare d'une activité incluse dans cette unité, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de la cession et est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité sortie et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Regroupement d'entreprises avant le 1^{er} janvier 2010 :

Avant le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises étaient comptabilisés de la façon suivante :

Les coûts de transaction directement attribuables faisaient partie des coûts du regroupement d'entreprise. Les participations ne donnant pas le contrôle (précédemment appelées intérêts minoritaires) étaient calculées sur la base de leur quote-part de juste valeur des actifs et des passifs de l'entreprise acquise.

Les regroupements d'entreprises réalisés par étapes étaient comptabilisés en traitant séparément chaque transaction. Le coût de la transaction et les informations sur la juste valeur à la date de chaque transaction d'échange étaient utilisés pour déterminer le montant de l'écart d'acquisition associé à cette transaction.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Des ajustements ultérieurs du coût de regroupement d'entreprises dépendants d'évènements futurs étaient comptabilisés si un accord existait, si les événements relatifs à cet ajustement étaient probables et si leurs montants pouvaient être déterminés de façon fiable. Les ajustements ainsi comptabilisés modifiaient la valeur des écarts d'acquisition comptabilisés lors du regroupement d'entreprise.

Dans le contexte d'un regroupement d'entreprises où il subsistait des participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet d'une Offre Publique Obligatoire, et où il peut être considéré qu'une option de vente des titres (put) a été accordée aux participations ne donnant pas le contrôle, les participations ne donnant pas le contrôle étaient reconnues en dettes financières à la juste valeur de l'option de vente

4 — *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il peut être estimé de manière fiable, lorsqu'il est probable que tous les avantages économiques associés à la transaction vont bénéficier au Groupe et lorsque les coûts associés à la transaction (supportés ou restant à supporter) peuvent être mesurés de manière fiable.

— *Etudes multi-clients*

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non-exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Le Groupe examine la librairie des études pour toute dépréciation potentielle des études indépendantes dans une logique de continuité d'exploitation.

Le chiffre d'affaires généré par les études multi-clients est composé des préfinancements et de la vente de licences d'utilisation après achèvement des études (« après-ventes »).

Préfinancements — d'une manière générale, le Groupe obtient des engagements d'achats de la part de clients avant l'achèvement même de l'étude sismique. Ces engagements couvrent tout ou partie des blocs de la zone d'étude. En contrepartie, le client est généralement habilité à intervenir directement dans la définition ou à participer aux spécifications du projet, et autorisé à accéder en priorité aux données acquises, le plus souvent à des conditions préférentielles d'achat. Le Groupe comptabilise les paiements qu'il reçoit durant les périodes de mobilisations comme des avances et ces paiements sont présentés dans le bilan en « Acomptes clients ».

Les préfinancements sont reconnus en chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est à dire en fonction de l'avancement physique dudit projet.

Après-ventes — d'une manière générale, le Groupe accorde une licence d'utilisation permettant un accès non-exclusif à des données sismiques correctement formatées et dûment définies issues de la bibliothèque d'études multi-clients, en contrepartie d'un paiement fixe et déterminé. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à la signature du contrat et lorsque le client a accès aux données. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, le Groupe fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande est négligeable.

Si le contrat comporte de multiples éléments, le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation contractuelle. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque élément.

Après-ventes sur des contrats multi-blocs — le Groupe conclut des accords dans lesquels il octroie des licences d'accès pour un nombre déterminé de blocs de la bibliothèque d'études multi-clients. Ces contrats permettent au client de sélectionner des blocs spécifiques et d'accéder aux données sismiques correspondantes pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès que le client a accès aux données et a sélectionné les blocs, et que le chiffre d'affaires peut être estimé de manière fiable. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, le Groupe fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande magnétique est négligeable.

— *Etudes exclusives*

Le Groupe réalise des services sismiques — acquisition, traitement, pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque ces services sont contractuellement exécutés selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat apprécié sur la base de coûts engagés en fonction de la réalisation effective de la prestation de services sur les coûts totaux lorsque ceux-ci peuvent être estimés de façon fiable.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multi-clients, le Groupe s'engage à respecter certains objectifs. Le Groupe diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement soient atteints.

— *Vente de matériel*

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de la livraison aux clients. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

— *Vente de logiciels et de matériel informatique*

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel informatique ou de logiciel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de l'acceptation du produit par le client, dès lors que le Groupe n'a plus d'obligations résiduelles significatives. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Si la vente d'un logiciel ou d'un matériel informatique nécessite un aménagement particulier qui entraîne une modification ou une adaptation du produit, l'ensemble est comptabilisé, comme pour un contrat de prestation classique selon la méthode à l'avancement.

Si le contrat comporte de multiples sections (par exemple mises à jour ou améliorations, support client post-contractuel telle la maintenance, ou des services), le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation indiquée dans le contrat. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque section.

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance concerne notamment des contrats « support-clients » post livraison et est enregistré en « acomptes clients » et rattaché en produits au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

— *Autres prestations géophysiques*

Le chiffre d'affaires provenant des autres prestations géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les prestations géophysiques ont été réalisées et, dans le cadre de contrats long-terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

— *Programmes de fidélisation des clients*

Le Groupe peut octroyer des crédits de prestations à ses principaux clients. Ces crédits sont déterminés contractuellement sur la base des volumes d'affaires annuels réalisés auprès de ces clients et facturés, et sont

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

utilisables sur des services futurs. Ces crédits sont considérés comme un élément séparé de la vente initiale. Le chiffre d'affaires relatif à ces crédits n'est reconnu que lorsque l'obligation a été remplie.

Ces crédits sont mesurés à leur juste valeur sur la base des taux contractuels et des volumes d'affaires annuels prévisionnels.

La mise œuvre d'IFRIC 13 « Programmes de fidélisation client » publié par l'IASB en Juin 2007 a été appliquée rétrospectivement et l'impact, net d'impôt, sur les périodes passées a été enregistré en capitaux propres au 31 décembre 2008. L'impact est non significatif.

5 — Coût de l'endettement financier net

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

Les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés dont la construction a commencé après le 1^{er} janvier 2010 sont capitalisés.

6 — Impôt sur les bénéfices et impôt différé

L'impôt sur les bénéfices inclut toutes les taxes assises sur les profits taxables.

Un impôt différé est constaté sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable.

Un impôt différé passif est également constaté sur les immobilisations incorporelles valorisées lors de regroupement d'entreprises (actifs technologiques, relations clientèles).

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7 — Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

— Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans
- véhicules : 3 à 5 ans
- navires sismiques : 12 à 30 ans
- bâtiments industriels : 20 ans
- bâtiments administratifs et commerciaux : 20 à 40 ans

Depuis le 1^{er} septembre 2005, date d'acquisition d'Exploration Resources, les durées de vie des navires sont harmonisées à 30 ans à partir de l'année de construction.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

— Contrats de location

Les biens financés par un contrat de location-financement ou de location de longue durée, qui en substance transfère tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur un solde restant dû au passif. Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges d'exploitation jusqu'à l'échéance du contrat.

— Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est déterminé conformément à IFRS 3 Révisée — Regroupements d'entreprises pour les acquisitions réalisées après le 1^{er} janvier 2010. L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture.

Avant le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition était comptabilisé selon IFRS 3.

— Etudes multi-clients

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non-exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles (y compris les éventuels coûts de transit). Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. L'éventualité de dépréciation à constater est ré-examinée de manière courante et au niveau pertinent en matière de données multi-client (études indépendantes). Le Groupe examine à chaque clôture la librarie des études pour toute dépréciation éventuelle des études au niveau pertinent (études ou groupes d'études indépendants).

Les études multi-clients sont amorties sur la période attendue de commercialisation des données en appliquant au chiffre d'affaires comptabilisé un taux d'amortissement en fonction de la catégorie d'étude. Le Groupe utilise des taux d'amortissement de 50 %, 65 %, 75 %, 80 % ou 83,3 % qui correspondent au rapport des coûts totaux estimés par le chiffre d'affaires total estimé.

Les études multi-clients sont classées dans une même catégorie lorsqu'elles sont situées dans une même zone géographique avec les mêmes perspectives de ventes. Ces estimations étant généralement fondées sur les historiques de ventes. Le taux de 65 % a été appliqué aux études acquises lors de l'intégration Veritas.

Pour toute catégorie d'études et à compter de la date de livraison, un amortissement linéaire minimum sur une période de cinq ans est pratiqué lorsque le total cumulé d'amortissements déterminé à partir des ventes est inférieur à cet amortissement.

Les études multi-clients acquises dans le cadre de la fusion avec Veritas et ayant fait l'objet d'une révision de valeur nette comptable dans le cadre du processus d'allocation du prix d'acquisition sont amorties sur la base de 65 % du chiffre d'affaires et dépréciées étude par étude en cas d'indication de perte de valeur.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

— *Dépenses de développement*

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique, sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles,
- il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur 5 ans.

Les frais de recherche et de développement en compte de résultat représentent le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement.

— *Perte de valeur*

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les valeurs nettes comptables des actifs du Groupe, à l'exception des stocks, des impôts différés actifs, des actifs relatifs aux régimes de retraite et des actifs financiers, font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur. Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont :

- sous-performance significative par rapport aux résultats attendus fondés sur des données historiques ou estimées,
- changement significatif relatif à l'utilisation des actifs acquis ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités,
- tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle et incorporelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition, les actifs à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles sont affectés à des unités génératrices de trésorerie dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou des unités génératrices de trésorerie évalués, ces flux étant actualisés en utilisant un

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

taux estimé par le Groupe reflétant la rémunération des capitaux investis telle que visée par le marché compte tenu des caractéristiques économiques et du risque inhérent aux actifs ou aux unités génératrices de trésorerie évalués. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour un actif non autonome, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif est rattaché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat et viennent, dans le cas d'un groupe d'actifs non autonomes affecté à une unité génératrice de trésorerie, réduire en premier lieu la valeur nette comptable des écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie puis les valeurs nettes comptables des actifs au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif, autre qu'un écart d'acquisition, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur d'un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être immédiatement comptabilisée au compte de résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas celle-ci doit être traitée comme une réévaluation positive.

Une perte de valeur relative à l'écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

— *Actifs détenus en vue de la vente*

Les actifs classés en actifs détenus en vue de la vente correspondent à des actifs non-courants dont la valeur comptable sera recouvrée par une cession plutôt que par son utilisation dans le cadre de l'exploitation. Les actifs détenus en vue de la vente sont valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

8 — Participations et autres immobilisations financières

Les participations et autres immobilisations financières comprennent des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des prêts et créances.

— *Participations dans les entreprises mises en équivalence*

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. L'écart d'acquisition qui fait partie de la valeur comptable d'une participation dans une entreprise associée n'est pas comptabilisé individuellement et n'est pas soumis au test de dépréciation séparément.

La valeur comptable totale de la participation est soumise au test de dépréciation selon IAS 36 en tant qu'actif unique, en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. A la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans les entreprises mises en équivalence. Dans ce cas, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des participations. La perte de valeur éventuelle est comptabilisée dans la ligne « Résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Lors de la perte d'une influence notable, le Groupe évalue à la juste valeur tout investissement qu'il conserve dans l'ancienne entreprise associée. Toute différence entre la valeur nette comptable de la participation dans l'entreprise associée au moment de la perte d'influence notable et la juste valeur de l'investissement conservé et les produits de vente est reconnue au compte de résultat.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

— Titres de participation dans des sociétés non-consolidées

Conformément à la norme IAS 39 “Instruments financiers”, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur n’est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres, sauf en cas de perte de valeur jugée définitive.

— Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti.

— Dépréciation

À la fin de chaque période de reporting, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d’apprécier s’il existe des indications de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

En cas d’indication objective de dépréciation d’un actif financier (par exemple en cas de baisse sévère ou durable de la valeur de cet actif), une perte de valeur non réversible est enregistrée.

9 — Titres d’autocontrôle

Les titres d’autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d’acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l’exercice.

10 — Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas du coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du Coût Moyen Pondéré pour le secteur des Equipements et selon la méthode FIFO (First in, First out) pour le secteur des Services.

11 — Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu’il existe une obligation actuelle de l’entreprise résultant d’événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l’entreprise par une sortie de ressources représentatives d’avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable.

— Provisions pour contrats déficitaires

Les contrats déficitaires (ou dits onéreux) font l’objet d’une provision correspondant aux coûts inévitables engagés et restant à engager pour la réalisation du contrat, qui ne seront pas couverts par les revenus liés à ce contrat et estimés par le Groupe.

— Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

Régimes à cotisations définies : le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu’elles sont dues et aucune provision n’est comptabilisée, le Groupe n’étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : les provisions sont déterminées suivant la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (“projected unit credit method”) qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d’une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l’obligation finale.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies en capitaux propres.

12 — Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées :

- à l'émission, à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des frais d'émission et/ou des primes d'émission ;
- puis, au coût amorti, correspondant à la juste valeur à laquelle est initialement comptabilisé le passif financier, diminuée des remboursements en principal et majorée ou minorée du cumul de l'amortissement, de toute différence entre cette juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance ; l'amortissement des différences entre la juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance se fait selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

13 — Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son exposition aux risques de change lié à des activités libellées dans des monnaies différentes de la monnaie principale de l'environnement économique, le Groupe a recours à des instruments financiers. Conformément à sa politique de couverture, le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture à des fins spéculatives. Cependant, certains de ces dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont traités comme des instruments spéculatifs et donc comptabilisés en « Autres charges et produits financiers ».

Les écarts de change sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à la partie efficace d'une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion cumulé", la partie inefficace étant comptabilisée en compte de résultat. La valeur cumulée des écarts de change enregistrés directement en capitaux propres sera comptabilisée en compte de résultat lors de la cession ou de la perte de l'investissement net.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture au poste « Résultats enregistrés directement en capitaux propres ». La partie inefficace est enregistrée en « Autres charges et produits financiers ». Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat. Si la transaction prévue ne se réalise pas, les montants précédemment reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en compte de résultat.

Les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture sont enregistrées en compte de résultat.

14 — Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la période présentés dans le tableau de flux de trésorerie sont classés en trois catégories : opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.

— Flux de trésorerie généré par les opérations d'exploitation

Les opérations d'exploitation correspondent aux principales activités génératrices de revenus pour l'entité ainsi qu'à celles qui n'appartiennent pas aux activités d'investissement et de financement.

— Flux de trésorerie généré par les opérations d'investissement

Les opérations d'investissement correspondent aux actifs à long terme ainsi qu'aux autres investissements non compris dans les équivalents de trésorerie. Lors de l'acquisition d'une filiale, un poste unique, égal au montant versé

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

net des disponibilités ou équivalents de trésorerie détenus par la filiale au moment de l'acquisition, permet de constater la sortie de trésorerie liée à l'investissement.

— Flux de trésorerie généré par les opérations de financement

Les opérations de financement concernent les opérations entraînant des variations sur les capitaux propres et les emprunts effectués par l'entité. Elles incluent les charges financières décaissées.

— Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts bancaires ainsi que de la monnaie fiduciaire et des placements à court terme ayant une maturité inférieure à trois mois.

15 — Options de souscription ou d'achat d'actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuée est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en coût du personnel suivant le mode d'acquisition des droits sur la période allant de la date d'octroi à la date de fin d'acquisition des droits. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle de Black-Scholes.

16 — Subventions

Les subventions publiques, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées dans le poste « Coûts nets de recherche et de développement ».

Les subventions remboursables sont présentées au bilan en autres dettes non-courantes.

17 — Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions ordinaires qui seraient émises suite à la conversion des obligations convertibles, l'exercice des options en circulation ainsi que des actions gratuites sous condition de performance.

NOTE 2 — ACQUISITIONS ET CESSIONS

- **AU COURS DE L'EXERCICE 2010**
- *Norfield AS*

Le 30 juin 2010, le Groupe a conclu avec Norfield AS un accord lui permettant d'acquérir la propriété du navire sismique *Voyager* en échange de certains actifs, dans le cadre de la restructuration de Norfield AS. Compte tenu de cet accord, 59,4 millions d'euros d'actifs à transférer ont été classés en « Actifs détenus en vue de la vente » dans le bilan au 31 décembre 2010 (voir aussi notes 21 et 30).

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

- *Gardline*

Le 2 juillet 2010, CGGVeritas Holding BV a signé un protocole d'association avec Gardline Geosurvey Limited pour incorporer une nouvelle compagnie à Singapour pour exploiter le navire sismique *Duke* dans l'océan indien. CGGVeritas détient 49 % des actions de Gardline CGGV Pte. Ltd. Celle-ci est consolidée par mise en équivalence dans le bilan au 31 décembre 2010.

- *Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd.*

Le 4 novembre 2010, Sercel Jungfeng a acquis la totalité des titres de la société Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. (« Xian Sercel »), par contribution des titres précédemment détenus par Sercel Holding et BGP. Avant cette transaction, Xian Sercel était consolidée par mise en équivalence. Au 31 décembre 2010, Xian Sercel est intégrée globalement.

- **AU COURS DE L'EXERCICE 2009**

- *Cybernetix*

Le 8 janvier 2009, la société Sercel Holding a participé à hauteur de 4 millions d'euros à une augmentation de capital en numéraire réservée de Cybernetix, portant ainsi sa participation à 749 480 actions ou 46,10 % du capital de Cybernetix et 43,07 % des droits de vote.

Cette opération n'a pas conduit Sercel à prendre le contrôle ou assurer la gestion de Cybernetix, raison pour laquelle l'Autorité des Marchés Financiers a accordé préalablement à l'augmentation de capital une dérogation à l'obligation de lancer une offre sur l'intégralité du capital suite au franchissement du seuil de 33,33 %. L'augmentation de capital a été réalisée par apport en numéraire de 2 millions d'euros et incorporation en capital d'une avance de trésorerie de 2 millions d'euros qui avait été consentie par Sercel en novembre 2008. Suite à des cessions de titres réalisées en 2009, Sercel Holding détient 44,56 % du capital et 42,98 % des droits de vote de Cybernetix au 31 décembre 2009. Le Groupe n'ayant pas le contrôle, Cybernetix est mise en équivalence dans les comptes consolidés.

- *Wavefield Inseis ASA*

En février 2009, à l'issue de l'offre publique obligatoire à laquelle elles étaient soumises, les actions Wavefield n'appartenant pas encore au Groupe ont été acquises par CGG Veritas. La dette correspondante constatée envers les actionnaires minoritaires au 31 décembre 2008 a été réglée pour un montant de 62 millions d'euros.

L'écart d'acquisition calculé au 31 décembre 2008 a été ajusté à la hausse d'un montant de 87,7 millions d'euros pour atteindre 96,3 millions d'euros (134 millions de dollars U.S.) au 31 décembre 2009. Les principaux ajustements concernent les immobilisations corporelles et les contrats défavorables. Leur constatation au 31 décembre 2008 aurait conduit à présenter un écart d'acquisition consolidé de 2 142,8 millions d'euros, des actifs corporels de 784,7 millions d'euros et des provisions non-courantes de 114,7 millions d'euros.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2009, ce prix d'acquisition a été alloué de manière définitive aux actifs nets acquis sur la base de leur juste valeur comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actifs incorporels, nets	41,3
Librairie d'études sismiques multi-client, nets	27,2
Actifs corporels, nets	180,0
Actifs /(Passifs) courants, nets	38,7
Dette financière	(92,6)
Trésorerie	25,8
Valeur nette des actifs acquis	220,4
Ajustements à la juste valeur	
Technologie (durée de vie de 10 ans)	(3,6)
Relations clientèle (durée de vie de 2 ans)	2,0
Librairie sismique multi-clients	(20,3)
Contrats défavorables (durée de vie résiduelle pondérée de 5,6 ans)	(32,3)
Autres actifs immobilisés	(37,7)
Autres actifs financiers et courants	(16,4)
Passifs assumés	(1,5)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus	0,2
Ecart d'acquisition	<u>96,3</u>
Prix d'acquisition	<u>207,1</u>

Le montant alloué en écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis.

Librairie sismique multi-clients

La juste valeur des études finalisées a été déterminée par la projection des revenus futurs nets des coûts de commercialisation sur la durée de vie résiduelle (5 ans) des études à la date d'acquisition. La juste valeur est estimée à 9,5 millions de dollars U.S.

Contrats défavorables

La juste valeur des contrats défavorables de Wavefield correspond à la différence économique entre les conditions des contrats d'affrètements de navires existant et leur valeur de marché à la date d'acquisition.

L'ajustement constaté d'un montant de 32,3 millions d'euros (45 millions de dollars U.S.) génère une réduction des coûts de 8 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, et une réduction de l'ordre de 7 millions de dollars U.S. par an estimée sur la durée de vie résiduelle de ces contrats.

Autres actifs immobilisés

Certains actifs corporels (frais d'armement de navire) ont été dépréciés compte tenu de leur nature et de leur valeur de marché.

L'ajustement à la baisse de 37,7 millions d'euros (52,5 millions de dollars U.S.) reconnu, a généré une diminution des amortissements de 13 millions d'euros (18 millions de dollars U.S.) pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Autres actifs financiers et courants

La juste valeur de certaines participations a été déterminée en utilisant des valeurs de marché comparables, et certains actifs courants ont été dépréciés compte tenu de l'incertitude de leur recouvrabilité.

Passifs assumés

Compte tenu de la prise de contrôle de Wavefield par CGGVeritas, une obligation contractuelle liée au plan de stock options a été reconnue pour un montant de 1,5 million d'euros (2,1 millions de dollars U.S.).

- *Multifield*

Le 29 mai 2009, Statoil Hydro Venture AS a exercé son option de vente sur 37 % des titres Multifield auprès de Wavefield pour 2,9 millions d'euros. En conséquence, la participation du Groupe dans Multifield s'élève à 80,97 %. Multifield est consolidée par intégration globale depuis le 30 juin 2009.

- *Norfield AS*

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires de Norfield AS du 19 mai 2009, Wavefield a souscrit à une augmentation de capital par conversion de créance pour 3,6 millions d'euros (5 millions de dollars U.S.). Cette augmentation de capital a été réalisée au prorata des intérêts existants des actionnaires dans Norfield. La participation de Wavefield dans Norfield demeure donc inchangée à 33 %.

- *Eidesvik Seismic Vessel AS*

Le 10 décembre 2009, Eidesvik Shipping AS et la société Exploration Investment Resources II AS, filiale à 100 % du Groupe, ont formé une Joint-venture, la société Eidesvik Seismic Vessel AS, propriétaire de deux navires X-Bow actuellement en cours de construction. Eidesvik Seismic Vessel AS, détenue à hauteur de 49 % par le Groupe, est mise en équivalence dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009.

- **AU COURS DE L'EXERCICE 2008**

- *Metrolog*

Le 26 mai 2008, Sercel a acquis Metrolog, une compagnie privée, pour un montant de 25,7 millions d'euros (incluant les honoraires légaux et de conseil). Metrolog est un des leaders dans la conception et fabrication des sondes de mesure de pression et de température pour l'industrie pétrolière et gazière. L'allocation du prix d'acquisition a conduit à la détermination d'un écart d'acquisition de 14,3 millions d'euros.

- *Ardiseis FZCO*

Le 25 juin 2008, concomitamment au transfert de l'activité Omanaise de Veritas DGC Ltd à Ardiseis FZCO, CGGVeritas SA a souscrit à l'augmentation du capital de sa filiale Ardiseis FZCO pour 805 actions, et vendu 407 actions à Industrialization & Energy Services Company (TAQA) pour un montant de 11,8 millions de dollars U.S. A l'issue de cette opération, le pourcentage d'intérêt du Groupe CGGVeritas dans sa filiale Ardiseis FZCO reste inchangé à 51 %.

- *CGGVeritas Services Holding BV*

La société CGGVeritas Services Holding BV, société de droit néerlandais a été constituée le 20 octobre 2008. Cette société est détenue à 100 % par CGGVeritas SA, société-mère du groupe. Cette société permet à CGGVeritas de disposer d'une structure similaire à celle des groupes internationaux de taille comparable, dans un environnement légal et fiscal adapté à ses activités. La création de CGGVeritas Services Holding BV va permettre au management des Services de gérer l'ensemble des filiales des Services selon un mode unifié.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

- *Wavefield Inseis ASA*

Le 25 novembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique d'échange en actions en vue d'acquérir 100 % du capital de Wavefield Inseis ASA (ci-après "Wavefield"). Dans le cadre de cette offre, les actionnaires de Wavefield se sont vus proposer 1 action nouvelle de CGGVeritas pour 7 actions de Wavefield. L'offre était soumise à la satisfaction de conditions habituelles pour ce type d'opération (sauf renonciation à ces conditions par CGGVeritas au plus tard lors du règlement-livraison de l'offre). La période d'offre s'est ouverte le 27 novembre et a été clôturée le 12 décembre 2008. Le nombre total de titres Wavefield apportés à l'offre s'est élevé à 90 480 237, représentant 69,9 % du capital de Wavefield. En rémunération, CGGVeritas a émis, le 18 décembre 2008, 12 925 749 actions nouvelles. La juste valeur des titres émis s'élevait à 139,0 millions d'euros.

Le 30 décembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique obligatoire sur les 38 903 024 actions de Wavefield (soit 30,1 % du capital) qu'elle ne détenait pas ainsi que sur les 2 892 875 actions qui pourraient résulter de l'exercice de stock-options. Le prix de l'offre calculé conformément aux dispositions du chapitre VI du Norwegian Securities Trading Act est de 15,17 NOK par action et à acquitter en numéraire. A l'issue de cette offre close le 27 janvier 2009, CGGVeritas SA a pu acquérir 37 043 013 actions Wavefield supplémentaires pour détenir au total 98,6 % du capital.

Le coût total de l'opération, s'établit à 207,1 millions d'euros (288,2 millions de dollars U.S.). Ce prix inclut les 30 % acquis en février 2009 à l'issue de l'offre publique obligatoire et du retrait obligatoire et considérés comme une option de vente vis-à-vis des minoritaires. Les coûts directs associés à la transaction, correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux, sont reconnus dans le prix d'acquisition pour un montant de 5,9 millions d'euros.

- *Quest Geo Solutions*

Le 12 décembre 2008, Sercel a acquis l'intégralité du capital de Quest Geo Solutions Limited ("Quest"), société établie au Royaume-Uni, pour un montant de 5,1 millions d'euros (près de 3 millions de livres sterling). Il est prévu qu'un complément de prix de près de 1 million de livres sterling puisse être versé en 2011 sous condition de réalisation d'un certain montant de chiffre d'affaires. Quest est une société éditrice de logiciels, spécialisée dans les logiciels de navigation sismique, partenaire de Sercel dans le domaine de ses logiciels SeaProNav. L'allocation du prix d'acquisition a conduit à la détermination d'un écart d'acquisition de 2,8 millions d'euros.

NOTE 3 — CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des créances clients par échéance est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Clients et comptes rattachés — bruts — part court terme	495,7	369,6	522,9
Provision pour créances douteuses — part court terme	(17,1)	(17,4)	(12,4)
Clients et comptes rattachés — nets — part court terme	478,6	352,2	510,5
Clients et comptes rattachés — bruts — part à plus d'un an	5,5	9,6	0,1
Provision pour créances douteuses — part à plus d'un an	(1,2)	—	—
Clients et comptes rattachés — nets — part à plus d'un an	4,3	9,6	0,1
Créances à l'avancement non facturées	212,0	202,3	201,7
Total clients et comptes rattachés	694,9	564,1	712,3

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Les clients de l'activité Services Géophysiques sont généralement d'importantes compagnies pétrolières nationales et internationales ce qui réduit le risque potentiel de crédit. En ce qui concerne l'activité Equipements Géophysiques, une grande partie des ventes fait l'objet de lettres de crédit irrévocables.

Le Groupe constate une dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques ainsi que d'autres facteurs. Les pertes sur créances irrécouvrables ne sont pas significatives pour les périodes présentées.

Les créances à l'avancement non facturées représentent le chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement sur des contrats pour lesquels la facturation n'a pas été présentée au client. Ces créances sont généralement facturées dans les 30 à 60 jours qui suivent le début des travaux.

Les créances à plus d'un an sont relatives au secteur des équipements au 31 décembre 2010, 2009, et 2008.

Au 31 décembre 2010, l'analyse de la balance âgée des clients et comptes rattachés s'établit comme suit :

	Non-échus	Echus mais non provisionnés					Total	
		< 30 jours	30 — 60 jours	60 — 90 jours	90 — 120 jours	> 120 jours		
(en millions d'euros)								
2010	Clients et comptes rattachés — nets . . .	323,6	78,2	23,3	12,0	14,7	31,1	482,9
2009	Clients et comptes rattachés — nets . . .	255,8	36,9	18,1	25,4	7,4	18,2	361,8
2008	Clients et comptes rattachés — nets . . .	335,3	81,2	49,9	15,4	7,1	21,7	510,6

NOTE 4 — STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Le détail des comptes de stocks et travaux en cours s'établit comme suit :

	31 décembre 2010			31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
(en millions d'euros)									
<i>Services géophysiques</i>									
— Matières et pièces détachées	35,4	(0,6)	34,8	33,1	(0,7)	32,4	31,7	(0,9)	30,8
— Travaux en cours	20,6	—	20,6	22,1	(6,2)	15,9	39,3	—	39,3
<i>Equipements géophysiques</i>									
— Matières premières et produits intermédiaires . . .	79,9	(9,1)	70,8	61,3	(8,7)	52,6	76,2	(6,2)	70,0
— Travaux en cours	82,5	(8,0)	74,5	71,1	(4,9)	66,2	89,1	(4,2)	84,9
— Produits finis	<u>67,2</u>	<u>(3,4)</u>	<u>63,8</u>	<u>59,6</u>	<u>(2,9)</u>	<u>56,7</u>	<u>66,3</u>	<u>(3,4)</u>	<u>62,9</u>
Stocks et travaux en cours . .	<u>285,6</u>	<u>(21,1)</u>	<u>264,5</u>	<u>247,2</u>	<u>(23,4)</u>	<u>223,8</u>	<u>302,6</u>	<u>(14,7)</u>	<u>287,9</u>

Le poste « Travaux en cours » pour les Services Géophysiques correspond aux coûts relatifs aux transits des navires sismiques, qui sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

La variation des comptes de stocks et de travaux en cours s'établit de la manière suivante :

Variation de la période	31 décembre		
	2010	2009	2008
(en millions d'euros)			
Solde en début de période	223,8	287,9	240,2
Variations	23,5	(51,1)	26,7
Dotation nette de reprise aux provisions pour dépréciation	3,3	(8,3)	—

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

<u>Variation de la période</u>	<u>31 décembre</u>		
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(en millions d'euros)		
Variations de périmètre	1,7	—	18,9
Effets de change	8,5	(2,7)	3,0
Autres	<u>3,7</u>	<u>(2,0)</u>	<u>(0,9)</u>
Solde en fin de période	<u>264,5</u>	<u>223,8</u>	<u>287,9</u>

Les montants des dotations et des reprises de provisions pour dépréciation sur stocks présentés dans le tableau de variation, sont inclus dans le poste « Coût des ventes » du compte de résultat.

Les variations de périmètre en 2010 correspondent à Xian Sercel.

Les variations de périmètre en 2008 correspondaient à Wavefield pour 17,1 millions d'euros et Metrolog pour 1,8 millions d'euros.

NOTE 5 — AUTRES ACTIFS COURANTS ET ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le détail des autres actifs courants s'établit comme suit :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(en millions d'euros)		
Créances d'impôt et sociales	38,3	25,5	20,9
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	1,2	1,4	1,1
Autres créances diverses ^(a)	23,9	22,1	34,4
Acomptes fournisseurs	23,0	13,9	19,8
Charges constatées d'avance ^(b)	<u>34,7</u>	<u>26,6</u>	<u>25,3</u>
Autres actifs courants	<u>121,1</u>	<u>89,5</u>	<u>101,5</u>

^(a) Inclus 3,3 millions d'euros de disponibilités bloquées.

^(b) correspond essentiellement aux loyers payés d'avance, affrètement des navires.

Le détail des actifs détenus en vue de la vente s'établit comme suit :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(en millions d'euros)		
Site de Massy, terrain et constructions	8,0	8,0	8,0
Navire sismique <i>Search</i>	5,1	5,1	—
Actifs nets liés à l'accord Norfield AS, y compris le navire sismique <i>Venturer</i>	59,4	—	—
Autres	<u>—</u>	<u>0,2</u>	<u>(0,4)</u>
Actifs détenus en vue de la vente	<u>72,5</u>	<u>13,3</u>	<u>7,6</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 6 — DEPRECIATION DES ACTIFS COURANTS

Le détail des dépréciations d'actifs s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2010					Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	
	(en millions d'euros)					
Clients et comptes rattachés	17,4	5,3	(1,6)	(4,5)	1,7	18,3
Stocks et en cours	23,4	3,7	(7,0)	—	1,0	21,1
Actifs d'impôt	0,2	0,2	—	—	—	0,4
Autres actifs	1,1	0,1	—	—	0,1	1,3
Prêts et autres investissements	<u>1,7</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>0,4</u>	<u>2,1</u>
Dépréciations comptabilisées	<u>43,8</u>	<u>9,3</u>	<u>(8,6)</u>	<u>(4,5)</u>	<u>3,2</u>	<u>43,2</u>

^(a) inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

	Au 31 décembre 2009					Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	
	(en millions d'euros)					
Clients et comptes rattachés	12,4	8,0	(2,3)	—	(0,7)	17,4
Stocks et en cours	14,7	9,5	(1,2)	—	0,4	23,4
Actifs d'impôt	—	0,2	—	—	—	0,2
Autres actifs	1,8	0,1	(0,8)	—	—	1,1
Prêts et autres investissements	<u>1,1</u>	<u>0,7</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(0,1)</u>	<u>1,7</u>
Dépréciations comptabilisées	<u>30,0</u>	<u>18,5</u>	<u>(4,3)</u>	<u>—</u>	<u>(0,4)</u>	<u>43,8</u>

^(a) inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

	Au 31 décembre 2008			Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Dotations/ Reprises passées en résultat	Autres ^(a)	
	(en millions d'euros)			
Clients et comptes rattachés	6,8	5,6	—	12,4
Stocks et en cours	14,7	—	—	14,7
Actifs d'impôt	1,0	(1,0)	—	—
Autres actifs	0,8	1,9	(0,9)	1,8
Prêts et autres investissements	<u>1,1</u>	<u>0,3</u>	<u>(0,3)</u>	<u>1,1</u>
Dépréciations comptabilisées	<u>24,4</u>	<u>6,8</u>	<u>(1,2)</u>	<u>30,0</u>

^(a) inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 7 — PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le détail des participations et autres immobilisations financières s'établit comme suit :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Titres non consolidés	4,8	5,3	5,2
Prêts et avances	8,3	13,9	9,9
Autres immobilisations financières (dépôts et garanties principalement)	13,4	16,7	11,1
Total	<u>26,5</u>	<u>35,9</u>	<u>26,2</u>

Titres non consolidés

Le détail des titres non consolidés est le suivant :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
<i>Actifs détenus en vue de la vente</i>			
Offshore Hydrocarbon Mapping ^(a)	—	0,5	0,3
<i>Autres investissements dans des sociétés non consolidées</i>			
Tronic's Microsystems SA ^(b)	3,9	3,9	3,9
Autres investissements dans des sociétés non consolidées	<u>0,9</u>	<u>0,9</u>	<u>1,0</u>
Total titres non consolidés	<u>4,8</u>	<u>5,3</u>	<u>5,2</u>

^(a) Le 22 novembre 2010, le Groupe a cédé ses actions résiduelles de la société Offshore Hydrocarbon Mapping.

^(b) Le pourcentage de participation du Groupe dans Tronic's Microsystems S.A est de 16,07 % au 31 décembre 2010, 2009 et 2008.

Prêts et avances consentis

Depuis le 31 décembre 2009, les prêts et avances consentis aux sociétés mises en équivalence incluent un prêt accordé par Exploration Investment Resources II AS à Eidesvik Seismic Vessel AS pour 4,2 millions d'euros (38 millions de couronnes norvégiennes).

Au 31 décembre 2008, une avance de 2,0 millions d'euros avait été consentie à Cybernetix (voir note 2).

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 8 — SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

La variation du poste sociétés mises en équivalence se décompose ainsi :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	99,0	72,9	44,5
Variation de périmètre	(5,4)	13,8	24,1
Investissements effectués durant l'année	6,5	7,3	0,1
Quote-part des résultats	(0,7)	8,3	3,0
Dividendes reçus et remboursement de capital	(2,2)	(0,6)	(1,4)
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	(27,0)	—	—
Effets de change	<u>3,2</u>	<u>(2,7)</u>	<u>2,6</u>
Solde en fin de période	<u>73,4</u>	<u>99,0</u>	<u>72,9</u>

La variation de périmètre sur l'exercice 2010 correspond pour 2,4 millions d'euros à la cession de 12 % de nos parts dans Cybernetix, et pour 3 millions d'euros à la sortie de Xian Sercel consolidée par intégration globale depuis novembre 2010 (voir note 2).

Les investissements en 2010 correspondent pour 2 millions d'euros à la souscription à l'augmentation de capital d'Eidesvik Seismic Vessel AS, et pour 4,5 millions d'euros à la création de Gardline CGGV Pte Ltd. (voir note 2).

Les reclassements en actifs détenus en vue de la vente en 2010 correspondent aux titres reclassés dans le cadre de l'accord avec Norfield AS (voir note 2).

La variation de périmètre sur l'exercice 2009 correspondait pour 17,1 millions d'euros à l'acquisition de 49 % de Eidesvik Seismic Vessel AS mise en équivalence dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009, et aux ajustements de juste valeur des titres mis en équivalence acquis dans le cadre de l'acquisition Wavefield pour (3,3) millions d'euros.

La variation de périmètre sur l'exercice 2008 correspondait à l'entrée de Norwegian Oilfield Services AS et de Multifield dans le cadre de l'acquisition de Wavefield.

Les investissements en 2009 correspondaient à la souscription d'augmentations de capital chez Cybernetix et chez Norwegian Oilfield Services AS (voir note 2).

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Le détail par société est le suivant :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(en millions d'euros)		
Argas	46,7	45,4	40,7
Norwegian Oilfield Services AS ^(a)	—	24,9	24,1
Oceanic Seismic Vessel AS ^(b)	11,0	—	—
Eidesvik Seismic Vessel AS ^(b)	5,5	17,1	—
Cybernetix	6,4	8,7	5,0
Gardline CGGV Pte	4,5	—	—
Xian Sercel	—	3,3	2,6
VS Fusion LLC	<u>(0,7)</u>	<u>(0,4)</u>	<u>0,5</u>
Investissements dans sociétés mises en équivalence	<u>73,4</u>	<u>99,0</u>	<u>72,9</u>

^(a) Au 31 décembre 2010, les investissements dans Norwegian Oilfield Services AS sont reclassés en « actifs détenus en vue de la vente » (voir note 2).

^(b) Au 31 décembre 2010, Oceanic Seismic Vessel AS détient le navire sismique en cours de construction *Oceanic Sirius*, qui lui a été transféré au cours de l'exercice par Eidesvik Seismic Vessel AS ; Eidesvik Seismic Vessel AS détient le navire sismique *Oceanic Vega*.

Le tableau ci-dessous résume les données financières de Argas, Oceanic Seismic Vessel AS et Eidesvik Seismic Vessel AS pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

	<u>Argas</u>	<u>Oceanic Seismic Vessel</u>	<u>Eidesvik Seismic Vessel</u>
	(en millions d'euros)		
Actifs courants	93,8	5,6	11,0
Actifs non courants	139,7	35,8	98,6
Passifs courants	77,8	18,9	21,4
Passifs non courants	53,9	—	77,0
Capitaux propres	101,8	22,5	11,2
Chiffre d'affaires	153,2	—	8,1
Résultat net	—	—	(0,2)

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 9 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail du poste « Immobilisations Corporelles » s'établit de la manière suivante :

	Au 31 décembre						
	2010			2009			2008
	Amortissements			Amortissements			
	Brut	cumulés	Net	Brut	cumulés	Net	Net
	(montants en millions d'euros)						
Terrains	7,4	(0,2)	7,2	6,9	(0,2)	6,7	6,8
Constructions	107,6	(56,0)	51,6	101,5	(48,0)	53,5	48,4
Matériels et outillages	1 063,1	(630,4)	432,7	929,5	(503,1)	426,4	508,6
Matériel de transport	324,2	(158,1)	166,1	338,0	(180,9)	157,1	223,4
Mobiliers, agencements et divers	61,5	(45,0)	16,5	55,2	(40,4)	14,8	20,7
Immobilisations en-cours	108,4	(0,8)	107,6	19,2	—	19,2	14,5
Total Immobilisations corporelles	1 672,2	(890,5)	781,7	1 450,3	(772,6)	677,7	822,4

Sont inclus dans les immobilisations, les contrats de crédit-bail pour les montants suivants :

	Au 31 décembre						
	2010			2009			2008
	Amortissements			Amortissements			
	Brut	cumulés	Net	Brut	cumulés	Net	Net
	(montants en millions d'euros)						
Matériel géophysique et de transport en crédit-bail . .	156,7	(72,0)	84,7	166,2	(49,1)	117,1	141,1
Terrain et constructions en crédit-bail	75,1	—	75,1	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail . .	—	—	—	—	—	—	—
Total Immobilisations corporelles en crédit-bail . .	231,8	(72,0)	159,8	166,2	(49,1)	117,1	141,1

En 2010, la diminution du matériel géophysique et de transport en crédit-bail est due notamment à l'exercice de l'option d'achat du navire sismique *Geo Challenger*.

En 2009, la diminution des immobilisations en crédit-bail était liée à l'arrivée à échéance des contrats de location financement de plusieurs navires et à la dépréciation des équipements liés au plan de restructuration marine (voir note 21).

En 2008, l'augmentation des montants de matériel géophysique et de transport en crédit bail provenait de l'intégration de Wavefield.

L'amortissement économique relatif à des immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail est comptabilisé comme si le Groupe en détenait la propriété juridique.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

La variation du poste « Immobilisations corporelles » s'établit de la manière suivante :

Variation de la période	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	677,7	822,4	660,0
Acquisitions	177,5	149,9	142,2
Acquisitions par crédit-bail	87,6	22,2	—
Amortissements	(192,4)	(259,6)	(168,4)
Cessions	(6,3)	(11,3)	(7,8)
Effets de change	51,3	(15,9)	27,2
Variation de périmètre	(2,8)	(37,7)	180,2
Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente	(22,5)	(5,5)	(8,0)
Autres	11,6	13,2	(3,0)
Solde en fin de période	<u>781,7</u>	<u>677,7</u>	<u>822,4</u>

En 2010, les acquisitions par crédit-bail incluent le nouveau bâtiment situé à Massy (voir note 18). Livré en octobre 2010, le bâtiment sera mis en service en 2011 à la fin des aménagements.

En 2010, le navire sismique *Venturer* et certains équipements ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente dans le cadre de l'accord conclu avec Norfield AS (voir note 5).

En 2009, les amortissements incluait des dépréciations d'actifs liées au plan de restructuration marine. La variation de périmètre correspondait à l'ajustement de juste valeur des immobilisations corporelles détenues par Wavefield (voir note 2). Les autres mouvements incluait pour 13,5 millions d'euros le reclassement en contrat de crédit bail des équipements du navire sismique *Geowave Master*.

Les navires sismiques *Harmattan* et *Search* avaient été reclassés en actifs détenus en vue de la vente.

La variation de périmètre en 2008 correspondait à la juste valeur des immobilisations corporelles de Wavefield pour 179,8 millions d'euros et 0,4 millions d'euros pour Metrolog.

La réconciliation entre les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et les acquisitions présentées dans la note 19 s'établit comme suit :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors crédit-bail) — voir ci-dessus	177,5	149,9	142,2
Coûts de développement capitalisés — voir note 20	23,4	14,3	13,7
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles (hors études multi-clients) — voir note 10	12,4	5,4	5,9
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(2,9)	0,5	(6,4)
Total acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles selon le tableau des flux de trésorerie	<u>210,4</u>	<u>170,1</u>	<u>155,4</u>
Acquisitions par crédit-bail — voir ci-dessus	87,6	22,2	—
Investissement dans études multi-clients — voir note 10	219,3	229,3	343,4
Moins variation des fournisseurs d'immobilisations	2,9	0,5	6,4
Acquisitions d'immobilisations selon la note 19	<u>520,2</u>	<u>421,1</u>	<u>505,2</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Dépenses de réparation et maintenance

Le coût des ventes comprend un montant de 57 millions d'euros en 2010, de 50,6 millions d'euros en 2009 et de 79,6 millions d'euros en 2008 correspondant aux dépenses de réparation et de maintenance.

NOTE 10 — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et la variation du poste « Immobilisations incorporelles » s'établissent de la manière suivante :

	Au 31 décembre						
	2010			2009			2008
	Amortissements			Amortissements			
	Brut	cumulés	Net	Brut	cumulés	Net	Net
	(montants en millions d'euros)						
Etudes multi-clients Marine	1 732,2	(1 381,9)	350,3	1 479,2	(1 111,0)	368,2	416,3
Etudes multi-clients Terrestre	429,7	(328,8)	100,9	329,1	(228,2)	100,9	119,3
Coûts de développement capitalisés	91,5	(32,5)	59,0	64,4	(22,1)	42,3	85,0
Logiciels	54,0	(32,6)	21,4	44,1	(33,1)	11,0	12,2
Autres immobilisations incorporelles	333,6	(143,8)	189,8	309,4	(102,9)	206,5	187,2
Total Immobilisations incorporelles	2 641,0	(1 919,6)	721,4	2 226,2	(1 497,3)	728,9	820,0

Variation de la période	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	728,9	820,0	680,5
Investissements dans études multi-clients	219,3	229,3	343,4
Coûts de développement capitalisés	23,4	14,3	13,7
Autres acquisitions	12,4	5,4	5,9
Dépréciation des études multi-clients	(276,2)	(289,3)	(260,8)
Autres amortissements	(45,6)	(45,8)	(37,3)
Cessions	—	(0,6)	—
Effets de change	58,6	3,2	10,7
Variation de périmètre	—	(7,6)	62,1
Autres	0,6	—	1,8
Solde en fin de période	721,4	728,9	820,0

En 2010, le poste « dépréciation des études multi-clients » comprend une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 70,4 millions d'euros (93,6 millions de dollars U.S.) présentée sur la ligne « Autres produits et charges nets » du compte de résultat consolidé (voir note 21).

En 2009, le poste « dépréciation des études multi-clients » comprenait une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 63,8 millions d'euros (88,9 millions de dollars U.S.) présentée sur la ligne « Autres produits et charges nets » du compte de résultat consolidé (voir note 21).

En 2009, la variation de périmètre correspondait à l'ajustement de juste valeur des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Wavefield (voir note 2).

En 2008, la variation de périmètre correspondait à l'entrée des immobilisations incorporelles de Wavefield pour 54,0 millions d'euros, de Metrolog pour 4,8 millions d'euros et de 3,3 millions d'euros pour Quest, en 2007 à la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises de Veritas.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 11 — ECARTS D'ACQUISITION

Variation de la période	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	1 868,1	2 055,1	1 928,0
Augmentation	0,5	—	25,8
Dépréciation	—	(217,6)	(4,8)
Ajustement	(1,2)	87,7	9,1
Effets de change	144,0	(57,1)	97,0
Autres	0,7	—	—
Solde en fin de période	<u>2 012,0</u>	<u>1 868,1</u>	<u>2 055,1</u>

En 2010, l'augmentation correspond à l'écart d'acquisition provenant de la contribution de Xian Sercel à Sercel Jungfeng et du changement de méthode de consolidation de Xian Sercel (voir note 2).

L'ajustement en 2010 correspond à l'annulation de la clause d'intéressement sur l'acquisition de Quest.

En 2009, le poste « dépréciation » comprenait une dépréciation de 215,5 millions d'euros liée aux tests de valeur annuels réalisés ainsi qu'une dépréciation complémentaire de 2,1 millions d'euros liée à l'utilisation de pertes fiscales reportables de Veritas non activées et nées antérieurement à la fusion. La dépréciation totale de 217,6 millions d'euros est présentée sur la ligne « Dépréciation des écarts d'acquisition » du compte de résultat consolidé.

En 2009, l'ajustement de 87,7 millions d'euros correspondait à l'ajustement de la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de Wavefield, qui a conduit à un écart d'acquisition définitif de 96,3 millions d'euros (voir note 2).

L'augmentation des écarts d'acquisition correspondait en 2008 à l'écart d'acquisition de Metrolog pour 14,3 millions d'euros, de Wavefield pour 8,6 millions d'euros, et de Quest pour 2,8 millions d'euros.

La dépréciation de 4,8 millions d'euros en 2008 était liée à l'utilisation de pertes fiscales reportables de Veritas non activées et nées antérieurement à la fusion, conformément au traitement requis par IAS 12.68 « Impôt différé généré par un regroupement d'entreprises ». Cette réduction de valeur des écarts d'acquisition avait pour contrepartie un produit d'impôt enregistré dans le compte de résultat sur la ligne « Autres impôts sur les bénéfices ».

L'ajustement de la valeur des écarts d'acquisition en 2008 pour un montant de 9,1 millions d'euros était liée à l'impôt différé actif constaté en 2007 sur les frais inclus dans le coût d'acquisition de Veritas.

Revue des tests de valeur

La Direction du Groupe effectue au moins une fois par an un test de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs à durée de vie indéterminée affectés aux unités génératrices de trésorerie afin d'apprécier si une dépréciation pour perte de valeur est nécessaire.

La valeur recouvrable retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrice de trésorerie.

Les unités génératrices de trésorerie sont les suivantes :

- secteur Equipements,
- secteur Services — activité Marine,
- secteur Services — activité Traitement, Imagerie et Réservoir,
- secteur Services — activité Terrestre.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité

Pour déterminer la valeur recouvrable des actifs, la Direction du Groupe est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments incertains. Les valeurs d'utilité sont déterminées sur la base d'hypothèses économiques, et de conditions d'exploitation prévisionnelles comme présenté ci-dessous :

- flux de trésorerie prévisionnels estimés du budget 2011 et des perspectives 2012-2013 tels que présentés au Conseil d'administration du 24 février 2011,
- utilisation des flux de trésorerie considérés comme étant normatifs au-delà de la troisième année,
- perspectives industrielles consistant en une reprise progressive en 2011 et à une reprise complète fin 2012,
- taux de change de 1 euro égal à 1,30 dollars,
- taux d'actualisation après impôts correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur
 - 10,0 % pour le secteur Equipements (correspondant à un taux avant impôt de 13,7 %),
 - 9,0 % pour l'activité Marine (correspondant à un taux avant impôt de 11,5 %),
 - 9,5 % pour l'activité Traitement et Imagerie (correspondant à un taux avant impôt de 13,1 %),
 - 8,5 % pour l'activité Terrestre (correspondant à un taux avant impôt de 11,4 %).

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Une perte de valeur de 215,5 millions d'euros imputable à l'activité Marine a été enregistrée pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, aucune pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

Changer certaines hypothèses définies par la Direction du Groupe, en particulier le taux d'actualisation et les flux normatifs (EBITDAS) retenus, peut affecter significativement l'évaluation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, et donc les résultats du test de valeur du Groupe (pour la définition de l'EBITDAS voir note 13).

Les changements d'hypothèses sont présentés de la façon suivante :

	Ecarts d'acquisition	Excédent des flux de trésorerie futurs attendus actualisés sur la valeur nette comptable des actifs	Sensibilité à une diminution de 10 % des flux normatifs	Sensibilité à une augmentation de 10 % des flux normatifs	Sensibilité à une diminution de 0,25 sur le taux d'actualisation net d'impôt	Sensibilité à une augmentation de 0,25 sur le taux d'actualisation net d'impôt
(en millions d'euros)						
Marine	1 273	116	(248)	+248	+96	(96)
Traitement & Imagerie	334	<22	(41)	+41	+17	(17)
Terrestre	296	<22	(55)	+55	+24	(24)
Equipements	109	1 445	(150)	+150	+63	(63)
Total	2 012					

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 12 — AUTRES PASSIFS COURANTS

L'analyse des autres passifs courants est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
(en millions d'euros)			
TVA et autres taxes à payer	55,5	36,2	34,7
Produits constatés d'avance	107,8	94,6	93,1
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	0,6	1,6	10,2
Autres passifs d'exploitation	32,5	26,3	35,3
Autres passifs courants	196,4	158,7	173,3

NOTE 13 — DETTES FINANCIERES

L'analyse des dettes financières par type de dettes est la suivante :

	Au 31 décembre						
	2010			2009			2008
	1 an	+ 1 an	Total	1 an	+ 1 an	Total	Total
(en millions d'euros)							
Obligations à haut rendement	—	933,5	933,5	—	863,2	863,2	642,8
Emprunts bancaires	14,1	376,7	390,8	48,6	361,3	409,9	696,0
Contrats de crédit-bail	47,7	96,4	144,1	53,8	58,3	112,1	126,2
Total dettes long terme	61,8	1 406,6	1 468,4	102,4	1 282,8	1 385,2	1 465,0
Intérêts courus	12,7	—	12,7	11,1	—	11,1	10,7
Autres ^(a)	—	—	—	—	—	—	62,1
Dettes financières	74,5	1 406,6	1 481,1	113,5	1 282,8	1 396,3	1 537,8
Découverts bancaires	4,5	—	4,5	2,7	—	2,7	8,2
Total			1 485,6			1 399,0	1 546,0

^(a) Au 31 décembre 2008, correspond aux 30,1 % du capital de Wavefield qui ont fait l'objet d'une offre publique obligatoire le 30 décembre 2008, et qui ont été définitivement acquis le 16 février 2009.

L'analyse des dettes financières par devise est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
(en millions d'euros)			
Dollar US	1 394,0	1 343,4	1 423,8
Euro	74,4	35,0	35,1
Autres devises	—	6,8	6,1
Total	1 468,4	1 385,2	1 465,0

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

L'analyse des dettes financières par taux d'intérêt est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Taux variables (taux effectif moyen au 31 décembre 2010 : 4,87 %, 2009: 5,43 %, 2008: 4,82 %)	410,7	453,4	724,7
Taux fixes (taux effectif moyen au 31 décembre 2010: 8,28 %, 2009 : 8,50 %, 2008: 7,46 %)	<u>1 057,7</u>	<u>931,8</u>	<u>740,3</u>
Total	<u>1 468,4</u>	<u>1 385,2</u>	<u>1 465,0</u>

Les taux d'intérêts variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires de la devise concernée. Les taux d'intérêts moyens sur les découverts bancaires utilisés sont de 17,7 % au 31 décembre 2010, 21,6 % au 31 décembre 2009, 7,90 % au 31 décembre 2008.

L'analyse de la dette financière selon les sources de financement au 31 décembre 2010 est la suivante :

	Date d'émission	Echéance	Montant initial (en millions de devises)	Encours au 31 déc 2010 (en millions de dollars US)	Solde net au 31 déc 2010 (en millions d'euros)	Taux d'intérêt	Dernier amendement
Obligation à haut rendement 2016	2009	2016	US\$350	350,0	247,5	9½%	—
Obligation à haut rendement 2017	2007	2017	US\$400	400,0	294,2	7¾%	—
Obligation à haut rendement 2015, 3 ^{ème} tranche	2007	2015	US\$200	200,0	147,5	7½%	—
Obligation à haut rendement 2015, 2 ^{ème} tranche	2006	2015	US\$165	165,0	122,7	7½%	—
Obligation à haut rendement 2015	2005	2015	US\$165	165,0	<u>121,6</u>	7½%	—
Sous-total obligations à haut rendement					<u>933,5</u>		
Credit Senior Term Loan B	2007	2014/2016	US\$1 000	510,0	370,0	ci-dessous	Juil. 2010
Autres emprunts	—	—	US\$60,8	27,7	<u>20,8</u>	—	—
Sous-total emprunts bancaires					<u>390,8</u>		
Crédit-bail immobilier	2010	2015	€75,1	99,3	74,3	—	—
Autres credit-baux	—	—	—	93,3	<u>69,8</u>	—	—
Crédit-baux					<u>144,1</u>		
Total dette financière					<u>1 468,4</u>		

L'analyse des lignes de crédit au 31 décembre 2010 est la suivante:

	Date d'émission	Echéance	Montant autorisé (en millions de dollars US)	Montant mobilisé (en millions de dollars US)	Montant disponible (en millions d'euros)	Montant utilisé (en millions de dollars US)	Montant utilisé (en millions d'euros)	Dernier amendement
Crédit renouvelable US	2007	Jan 2012	140,0	4,8	135,2	—	—	Juil 2010
Crédit renouvelable France	2007	Fév 2014	200,0	—	200,0	—	—	Nov 2010
Total			<u>340,0</u>	<u>4,8</u>	<u>335,2</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	
Lignes de crédit à court terme (découverts bancaires)	—	—	17,5	—	17,5	6,0	4,5	—

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Parmi les lignes de crédit à taux fixes, aucune ligne significative ne doit être renouvelée dans les 12 mois (voir également note 18).

Nous ne sommes pas sujet à des contraintes de liquidité à court terme étant donné notre trésorerie disponible au 31 décembre 2010, notre capacité et nos perspectives de génération de trésorerie, et nos échéances à moyen-terme de remboursement des dettes financières.

L'impact des instruments de trésorerie n'est pas inclus dans les chiffres des tableaux ci-dessus.

L'ensemble des ratios financiers étaient respectés au 31 décembre 2010.

Obligations à haut rendement

Depuis 2005, CGGVeritas a émis plusieurs obligations à haut rendement en dollars US à échéance 2015, 2016 et 2017.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF et sont garanties par certaines filiales du Groupe.

Ces obligations contiennent certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe. De plus, le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants, et est considéré hors éléments non récurrents pour le calcul des ratios. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance.

Tous ces ratios sont respectés au 31 décembre 2010, 2009 et 2008.

Obligations à haut rendement (350 millions de dollars U.S., 9½% Senior Notes, échéance 2016)

Le 9 juin 2009, CGGVeritas a émis un emprunt obligataire par placement privé international d'un nominal de 350 millions de dollars U.S. à échéance 2016 et portant intérêt à 9,50 %. Cette émission a été réalisée au prix de 97 %, correspondant à un rendement de 10,25 %. Le remboursement est à échéance du 15 mai 2016.

Le produit net de cette émission a permis de financer le remboursement de 100 millions de dollars U.S. effectué le 21 mai 2009 sur le crédit Senior « Term Loan B » et les trois dernières échéances 2009 de 27,5 millions de dollars U.S. sur ce même crédit Senior. Une partie du produit de l'émission a également servi à financer à hauteur d'environ 50 millions de dollars US le remboursement de dettes financières associées à des actifs des nos filiales CGG Marine Resources Norge et CGGVeritas Services (Norway) AS (ex Exploration Resources). Le solde est utilisé pour les besoins généraux du Groupe incluant le remboursement des autres endettements.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars U.S., 7¾% Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, le Groupe a émis sur les marchés internationaux de capitaux, un emprunt obligataire de 400 millions de dollars U.S. à échéance 2017 au taux nominal de 7¾%. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars U.S. ayant financé l'acquisition de Veritas.

Obligations à haut rendement — 3^{ème} tranche (200 millions de dollars U.S., 7½ % Senior Notes, échéance 2015)

Le 9 février 2007, le Groupe a émis des obligations supplémentaires, dans le cadre de son emprunt obligataire libellé en dollars U.S. émis en avril 2005 et portant un taux d'intérêt de 7½%. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars U.S. ayant financé l'acquisition de Veritas.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Obligations à haut rendement — 2^{ème} tranche (165 millions de dollars U.S., 7½ % Senior Notes, échéance 2015)

Le 3 février 2006, le Groupe a émis des obligations supplémentaires, dans le cadre de son emprunt obligataire libellé en dollars U.S. émis en avril 2005, à échéance 2015 et portant un taux d'intérêt de 7½ %. Les obligations ont été émises au prix de 103¼ % du pair, avec un rendement minimal (« Yield-to-Worst ») de 6.9 %. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser le 10 février 2006 le solde de 140,3 millions de dollars U.S. du prêt relais de 375 millions de dollars U.S. ayant financé l'acquisition d'Exploration Resources. Le 17 août 2006, 164 millions de dollars U.S. de cet emprunt obligataire furent échangés pour des obligations identiques enregistrées auprès de la Securities Exchange Commission.

Obligations à haut rendement — 1^{ère} tranche (165 millions de dollars U.S., 7½ % Senior Notes, échéance 2015)

Le 28 avril 2005, le Groupe a émis sur les marchés internationaux de capitaux, un emprunt obligataire de 165 millions de dollars US à échéance 2015 au taux nominal de 7½ %. Les fonds reçus avaient été essentiellement utilisés pour rembourser les 150 millions de dollars U.S. résiduels relatifs à l'emprunt obligataire à haut rendement échéance 2007 en date du 31 mai 2005 (cf. ci-après).

Emprunts bancaires et facilités de crédit

Au 31 décembre 2010, 380,2 millions d'euros d'emprunts bancaires sur un montant total de 390,8 millions d'euros étaient sécurisés par des immobilisations corporelles et des créances.

Crédit Senior Term Loan B

Le solde résiduel de ce crédit Senior au 31 décembre 2010 s'établit à 510 millions de dollars U.S.. Le Groupe a procédé au remboursement du Crédit Senior "Term Loan B" à hauteur de 10 millions de dollars US au cours de l'exercice 2010.

Les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2010, 2009 et 2008.

Avenant aux dispositions du contrat de Crédit Senior "Term Loan B" signé le 15 juillet 2010

Le 15 juillet 2010, nos facilités de crédit senior « Term Loan B » ont fait l'objet d'un avenant. Cet avenant a étendu l'échéance de 348 millions de dollars U.S. des 515 millions de dollars U.S. restants dus au 30 juin 2010, de janvier 2014 à janvier 2016, et assoupli la plage de ratios financiers (covenants) à respecter.

En contrepartie, les taux d'intérêts applicables à l'ensemble des facilités de crédit senior ont augmenté de 1 % pour les montants dont la maturité a été étendue.

La tranche dont la maturité a été étendue à 2016 verra sa maturité accélérée à février 2015 si les obligations à haut rendement à échéance de mai 2015 ne sont pas refinancées en février 2015.

L'avenant modifie les ratios financiers à respecter de la façon suivante :

- le seuil maximal de ratio EBITDAS/dette financière nette par trimestre et sur douze mois glissants : 2,75 jusqu'à fin 2011, 2,50 en 2012, 2,25 en 2013, 2 en 2014 et 1,75 en 2015,
- le seuil minimal de ratio EDITDAS rapporté aux charges financières par trimestre et sur douze mois glissants : 3,50 jusqu'à fin 2012, 4 en 2013, 4,50 en 2014 et 5 en 2015.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Avenants aux dispositions du contrat de crédit “Term Loan B” et du contrat de crédit syndiqué français, signés les 21 et 27 mai 2009

Les 21 et 27 mai 2009, nos facilités de Crédit Senior “Term Loan B” et crédit renouvelable français ont fait l’objet d’avenants. Ces avenants, s’inscrivant dans le cadre de la politique financière prudente du Groupe, ont eu pour principaux effets le remboursement anticipé de 100 millions de dollars U.S., l’augmentation de 1,0 % des taux d’intérêts bancaires applicables aux montants tirés de ces contrats de crédit et l’assouplissement de la plage des ratios financiers à respecter (« covenants ») , redéfinis de la façon suivante :

- Leverage ratio : le seuil maximum du ratio EBITDAS / dette financière nette a été fixé à 2,25 en 2009 et 2010, 2 en 2011, 1,75 en 2012 et 1,50 en 2013.
- Coverage ratio : le ratio EBITDAS — CAPEX rapporté aux charges financières est remplacé par le ratio d’EBITDAS rapporté aux charges financières. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 4,0 en 2009, 2010 et 2011, 4,5 en 2012 et 5,0 en 2013.
- Le montant total des investissements réalisés chaque année par le Groupe ne doit pas dépasser la plus forte des valeurs entre 750 millions de dollars US et 50 % de l’EBITDAS.

Avenants aux dispositions du contrat de Crédit Senior “Term Loan B” et du contrat de crédit syndiqué français, signés le 12 décembre 2008 :

Un avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit senior “Term Loan B” signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007, a été signé le 12 décembre 2008.

Les modifications apportées aux accords de financement ont donné au Groupe une plus grande flexibilité en termes (i) d’acquisition de sociétés par voie d’offre publique, (ii) de rachats d’actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n’étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

En contrepartie des modifications ainsi intervenues, la Société (i) a procédé à un remboursement de 50 millions de dollars U.S. au jour de la signature des avenants, et (ii) au cours de l’année 2009 au remboursement complémentaire de 100 millions de dollars U.S. versé en quatre échéances trimestrielles de 25 millions de dollars U.S., en sus de celui originellement prévu et versé. La moitié de ces versements complémentaires (75 millions de dollars U.S.) correspondait à une anticipation de remboursements obligatoires qui devaient intervenir au cours du 1^{er} semestre 2010.

Facilité de crédit senior de 1 140 millions de dollars U.S.

Le 12 janvier 2007, le Groupe a signé une convention de crédit sécurisée de 1 140 millions de dollars U.S. avec Crédit Suisse, comme agent administratif et agent collatéral, et des prêteurs, organisant la mise à disposition d’une ligne de crédit senior « Term Loan B » d’un montant de 1 000 millions de dollars U.S. et d’une ligne de crédit renouvelable américaine de 140 millions de dollars U.S. (dont une partie peut être utilisée pour l’émission de lettres de crédit). Le 29 juin 2007, le Groupe a remboursé 100 millions de dollars U.S. de la ligne de crédit senior « Term Loan B ».

Le tirage de la ligne de crédit a servi à :

- financer une partie du prix de la fusion réglé en numéraire ;
- rembourser certaines dettes existantes de CGG et de Veritas ; et
- payer les honoraires et les dépenses encourues en relation avec l’acquisition.

Les obligations de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. au titre de la convention de crédit sont garanties par CGGVeritas et certaines de ses filiales, en ce compris certaines des filiales de l’ancien groupe Veritas. Les titres de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et de certaines autres des filiales directes de CGGVeritas sont nantis au profit des prêteurs ainsi que les titres de certaines des filiales directes de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. En outre, certaines des filiales garantes ont consenti des nantissements sur certains de leurs actifs corporels et incorporels, y

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

compris (sans que cette liste soit exhaustive), certains navires, propriétés immobilières, droits minéraux, comptes bancaires et propriété intellectuelle. Pour certaines des filiales, en particulier CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et certaines filiales américaines et canadiennes, le nantissement peut porter sur la quasi-totalité de leurs actifs.

Le “Term Loan B” est consenti au taux LIBOR + 200 points de base. Le crédit renouvelable de 140 millions de dollars U.S. est consenti au taux de LIBOR + 225 points de base.

Aux termes de cet accord, le groupe doit respecter un certain nombre de ratios financiers et notamment un ratio maximum de dette nette sur EBITDAS et un ratio minimum d’EBITDAS diminuée du montant total des investissements sur le montant total du coût des intérêts. Par ailleurs, cet emprunt limite la capacité du groupe à souscrire des emprunts complémentaires, à consentir des nantissements sur ses actifs, à céder ses actifs ou à en acquérir, à verser des dividendes ou à racheter ses propres actions.

Ligne de crédit renouvelable de 200 millions de dollars U.S. (Contrat de crédit syndiqué Français)

Cette ligne de crédit tirée à hauteur de 35 millions d’euros au 31 décembre 2009 a été entièrement remboursée le 26 février 2010.

Avenant aux dispositions du crédit syndiqué signé le 4 novembre 2010

Le 4 novembre 2010, le crédit renouvelable a fait l’objet d’un avenant afin d’aligner le niveau des ratios financiers (covenants) à ceux de nos facilités de crédit senior « Term Loan B » et d’étendre la maturité de 2 ans de février 2012 à février 2014.

L’avenant modifie les ratios financiers à respecter de la façon suivante :

- le ratio « dette financière nette/ EBITDA » est passé de 2.25 à 2.75 en 2010 baissant ensuite à 2.0 en 2014,
- le ratio « EBITDA / intérêts financiers » passe de 4.0 à 3.50 en 2010 et augmente ensuite à 4.50 en 2014.

Suite à cet avenant, les taux d’intérêts ont augmenté de 25 points de base à Libor+325, ajustés en fonction du rating de CGGVeritas par les agences de notation.

Avenant aux dispositions du crédit syndiqué des 21/27 mai 2009 et 12 décembre 2008 : voir Credit Senior TLB ci-dessus.

Crédit renouvelable de 200 millions de dollars U.S.

Le 7 février 2007, CGGVeritas a signé une convention de crédit renouvelable de 200 millions de dollars U.S. avec Natexis comme agent administratif et Crédit Suisse comme agent collatéral. Cette ligne de crédit, mobilisable en dollars U.S. et en euros, a pour objet de financer les opérations courantes de l’emprunteur. Cette ligne de crédit a été tirée à hauteur de 35 millions d’euros au 31 décembre 2009, puis entièrement remboursée le 26 février 2010.

Facilité de crédit sécurisée de 25 millions de dollars U.S.

Le 30 avril 2007, Geomar a signé une convention de crédit sécurisée de 25 millions de dollars U.S. Cette ligne de crédit avait pour objet de refinancer le navire sismique *Alizé*. Cette ligne de crédit est tirée en totalité au 31 décembre 2007. Le montant résiduel au 31 décembre 2010 est de 12,5 millions de dollars U.S.

Convention de financement d’actifs

Le 13 mars 2006, CGG Marine Resources Norge AS a conclu une convention de financement d’actifs de 26,5 millions de dollars U.S. avec une banque. L’objet de cette convention était de financer l’acquisition de streamers de nouvelle génération “Sentinel” pour le navire *Symphony*. Ce financement était assorti d’une clause de

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

réserve de propriété sur les équipements. Cette ligne, tirée en totalité au 31 décembre 2006, est entièrement remboursée depuis 2009.

Convention de crédit

Le 29 mars 2006, Exploration Resources a conclu une convention de crédit d'un montant de 70 millions de dollars U.S. avec un établissement de crédit. Cette ligne de crédit avait pour objet de financer la conversion du navire *Geo Challenger*, qui était originellement un navire câblé, en navire sismique 3D ainsi que l'acquisition de matériel sismique pour l'équipement des navires *C-Orion* et *Geo Challenger*. Cette ligne de crédit tirée en totalité au 31 décembre 2006, a été entièrement remboursée en février 2010.

NOTE 14 — INSTRUMENTS FINANCIERS

Du fait de son activité internationale, le Groupe est exposé à des risques généraux liés aux opérations à l'étranger. Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont notamment l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change. Le Groupe ne conclut pas de contrats d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Gestion du risque de change

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger, et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des cours de change. Au 31 décembre 2010, 2009, 2008, plus de 80 % du chiffre d'affaires étaient libellés en dollars U.S., tandis que la part des dépenses d'exploitation en devises autres que l'euro atteignait environ les trois quart des dépenses totales. Ces dépenses en devises sont constituées de dépenses en dollars U.S. et dans une moindre mesure en d'autres monnaies, essentiellement la couronne norvégienne et la livre sterling.

Analyse de sensibilité

La devise de reporting pour l'établissement des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence, la variation du cours de l'euro par rapport au dollar U.S. peut affecter le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation. Une appréciation de l'euro par rapport au dollar U.S. a un effet négatif sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation réalisés dans cette devise lorsque ces montants sont convertis en euro, tandis qu'une dépréciation de l'euro a un effet positif. Sur la base du niveau d'activité constaté en 2010, et selon le portefeuille de devises actuel du Groupe, une variation de 10 cents du dollar U.S. par rapport à l'euro aurait un impact d'environ 40 millions de dollars sur la contre-valeur en dollar du résultat d'exploitation.

Afin de limiter cette exposition, le Groupe s'efforce d'équilibrer le chiffre d'affaires et les dépenses en devises afin de minimiser l'impact net des créances et des dettes libellées en devises. Cependant, durant les cinq dernières années les dépenses libellées en dollars U.S. n'ont pas égalé le chiffre d'affaires libellé en dollars U.S. en raison notamment de l'existence de coûts de personnel libellés en euros. En vue d'équilibrer davantage les créances et les dettes libellées en devises, le Groupe maintient son endettement en dollars U.S.

Contrats de ventes à terme

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures : contrat de ventes à terme et autres instruments de couverture de change. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars U.S. en fonction des excédents escomptés dans cette devise, compte tenu de son carnet de commandes à échéance de six mois en moyenne. Dans une moindre mesure, une politique de couverture similaire est appliquée aux excédents libellés en livres sterling, en dollars australiens et en ren-min-bi yuan. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur ces devises.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Le détail des contrats de vente à terme est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2010	2009	2008
Contrats de vente à terme de U.S.\$ en euros			
Montant notionnel (en millions de US\$)	128,1	157,4	418,8
— dont ventes à terme éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	128,1	157,4	408,8
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	10,0
Echéance moyenne pondérée	51 jours	43 jours	83 jours
Taux de couverture moyen pondéré (€/US\$)	1,3434	1,4273	1,4354
Contrats de vente à terme de U.S.\$ en livres sterling			
Montant notionnel (en millions de US\$)	—	8,9	5,5
— dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	8,9	5,5
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	—
Echéance moyenne pondérée	—	29 jours	8 jours
Taux de couverture moyen pondéré (£/US\$)	—	1,6743	1,9781
Contrats de vente à terme de U.S.\$ en Ren-min-bi Yuan			
Montant notionnel (en millions de US\$)	6,2	—	6,5
— dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	6,2	—	6,5
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	—
Echéance moyenne pondérée	56 jours	—	61 jours
Taux de couverture moyen pondéré (US\$/RMB)	6,6612	—	6,8248

L'impact des contrats de vente à terme sur les états financiers est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Montant au bilan des contrats de vente à terme de devises (voir notes 5 et 12)	0,6	(0,2)	(7,6)
Juste valeur des contrats de vente à terme de devises	0,6	(0,2)	(7,6)
Profits (pertes) enregistrés en résultat (voir note 21)	(2,7)	1,6	(9,1)
Profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres (avant impôts différés)	(0,9)	5,2	(3,9)

Le tableau présenté ci-dessus ne tient pas compte des instruments financiers des sociétés mises en équivalence.

Les profits (pertes) enregistrés en résultat pour ces entités sont inclus dans la ligne « Résultat des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé. Les profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres sont présentés sur la ligne « Quote part de variation du résultat étendu des sociétés mises en équivalence » sur l'état du compte de résultat global consolidé.

Contrats d'option d'achat

Le Groupe ne disposait d'aucun contrat d'option d'achat de devises au 31 décembre 2010 et 2009.

En 2008, le Groupe a conclu des contrats d'option d'achat de devises dans le cadre de l'opération de livraison-règlement de l'offre publique obligatoire sur les actions de Wavefield non encore détenues au 31 décembre 2008, afin de limiter l'exposition au risque de change dans un contexte d'appréciation de la couronne norvégienne contre l'euro.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

	Au 31 décembre,		
	2010	2009	2008
Contrat d'option d'achat NOK/€			
Montant notionnel (en millions de NOK)	—	—	600,0
— <i>part éligible à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	600,0
— <i>part non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Echéance	—	—	33 jours
Prix d'exercice (NOK/€)	—	—	9,50
	—	—	

L'impact des contrats d'option d'achat sur les états financiers est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Montant au bilan des contrats d'option d'achat	—	—	1,0
Juste valeur des contrats d'option d'achat	—	—	1,0

Gestion du risque de taux

La stratégie du Groupe est de gérer les risques de taux par l'utilisation combinée de dettes à taux fixe et de dettes à taux variable. Ainsi, l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts est limitée dans la mesure où une partie de la dette financière au 31 décembre 2010 est constituée d'Obligations arrivant à maturité en 2015, 2016 et 2017 et portant un taux d'intérêt fixe. Cependant, les sources de financement de CGGVeritas incluent un emprunt « Term Loan B » à taux d'intérêt variable, dont le plancher est fixé à 1,5 %. Le Groupe a également recours à des contrats de swap de taux d'intérêts lorsque les conditions de marché sont favorables, afin d'ajuster les risques de taux.

Analyse de sensibilité

Les sources de financement de CGGVeritas sont constituées d'emprunts garantis et de facilités de crédit soumis à des taux d'intérêt variables. En particulier, la Convention de crédit du Term Loan B est soumise à un taux d'intérêt indexé sur le LIBOR US dollars dont le plancher est fixé à 1,5 %. En conséquence, les charges financières de CGGVeritas peuvent augmenter significativement si les taux d'intérêt à court terme augmentent. Ainsi, toute augmentation de 50 points de base du LIBOR US dollars au-delà de 1,5 % augmenterait les charges financières du Groupe de près de trois millions de dollars U.S. par an.

Contrats de swap de taux d'intérêts

Il n'existait aucun contrat de swap de taux au 31 décembre 2010 et 2009.

Il existait un contrat de swap de taux en cours au 31 décembre 2008, souscrit par Exploration Resources sur un emprunt à taux variable en dollars U.S. afin de payer les intérêts au taux fixe de 5,67 % et de recevoir les intérêts au taux variable de l'emprunt. Ce contrat était éligible à la comptabilité de couverture depuis le 1^{er} janvier 2008. Au cours de l'année 2009, l'emprunt a été entièrement remboursé.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

L'impact des swaps de taux d'intérêts sur les états financiers est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Montant au bilan des swaps de taux d'intérêts (voir note 12)	—	—	(1,5)
Juste valeur des swaps de taux d'intérêts	—	—	(1,5)
Pertes enregistrées en résultat	—	—	—
Pertes enregistrées directement en capitaux propres	—	—	(1,8)

Contrats de cap de taux d'intérêts

Le Groupe ne dispose d'aucun contrat de cap de taux d'intérêt au 31 décembre 2010, 2009 et 2008.

Gestion du risque de crédit

Afin de minimiser le risque de crédit, ou risque de contrepartie, le Groupe conclut des contrats de couverture uniquement avec des institutions financières et des banques commerciales parmi les mieux évaluées. Bien que le risque de crédit puisse être formé par le coût de remplacement à la juste valeur estimée de l'instrument, le Groupe considère que le risque de subir une perte reste mineur, et que la perte en question ne serait de toute façon pas significative.

Les créances clients du Groupe ne représentent pas un risque de crédit significatif, du fait de la large variété de clients, des différents marchés dans lesquels le Groupe opère, et de la présence dans plusieurs zones géographiques. Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2010 pour respectivement 6,9 % et 6,0 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 6,8 % et 5,3 % en 2009 et 3,9 % et 3,8 % en 2008.

Gestion du risque de liquidité

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (en particulier les opérations de réparations et d'amélioration de performances des navires sismiques), des investissements dans les études non-exclusives, et des opérations d'acquisition.

Les opérations d'exploitation courante ainsi que le service d'intérêts de la dette sont financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La capacité du Groupe à effectuer des remboursements réguliers du principal des emprunts, à payer d'éventuels intérêts exceptionnels, à restructurer son endettement, ou à financer ses investissements, dépendra de ses performances futures, qui dans une certaine mesure, restent liées à des facteurs économiques, financiers, de compétitivité, juridiques et de réglementation. Le Groupe considère que l'excédent de trésorerie provenant de l'exploitation, les ressources financières additionnelles générées par les émissions d'obligations et par les conventions de crédit suffiront à couvrir ses besoins en liquidité pour les douze prochains mois.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Impact et ventilation des instruments financiers sur le bilan

L'impact et la ventilation sur le bilan des instruments financiers du Groupe se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2010						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs détenus en vue de la vente (en millions d'euros)	Prêts, créances et dettes d'exploitation	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres non consolidés	4,8	4,8		4,8			
Actifs financiers non courants	21,7	21,7			21,7		
Clients et comptes rattachés	694,9	694,9			694,9		
Actifs financiers courants . . .	1,2	1,2					1,2
Equivalents de trésorerie	62,0	62,0	62,0				
Trésorerie	273,9	273,9	273,9				
Total actifs	<u>1 058,5</u>	<u>1 058,5</u>	<u>335,9</u>	<u>4,8</u>	<u>716,6</u>		<u>1,2</u>
Passifs financiers non courants	1,9	1,9			1,9		
Dettes financières ^(a)	1 485,6	2 019,3				1 485,6	
Fournisseurs et comptes rattachés	295,5	295,5			295,6		
Passifs financiers courants . . .	0,6	0,6					0,6
Total passifs	<u>1 783,6</u>	<u>2 317,3</u>			<u>297,4</u>	<u>1 485,6</u>	<u>0,6</u>

^(a) les dettes financières incluent les dettes à long-terme, les découverts bancaires et les intérêts courus (voir note 13).

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers du Groupe sont les suivants :

	Au 31 décembre 2010		Au 31 décembre 2009		Au 31 décembre 2008	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Titres de placement et autres disponibilités	335,9	335,9	480,3	480,3	516,9	516,9
Découverts bancaires	4,5	4,5	2,7	2,7	8,2	8,2
Emprunts bancaires, contrats de crédit- bail, crédit fournisseur et emprunts actionnaires :						
— Taux variable	410,7	410,7	453,4	453,4	724,7	724,7
— Taux fixe	1 057,7	1 591,4	931,8	1 452,3	740,3	745,8
Contrats de vente à terme de devises	0,6	0,6	(0,2)	(0,2)	(7,6)	(7,6)
Contrats de swaps d'intérêt	—	—	—	—	(1,5)	(1,5)
Contrats d'option d'achat	—	—	—	—	1,0	1,0

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Pour les emprunts bancaires à taux fixe, la valeur de marché a été estimée en fonction de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (paiement des intérêts et remboursement du principal) aux taux d'intérêts de marché correspondant à leurs caractéristiques. Le taux de marché utilisé pour actualiser les obligations à haut rendement est de 7,1 % (source Bloomberg). Pour les emprunts à taux variable, les crédits fournisseurs et les emprunts actionnaires, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

NOTE 15 — CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Au 31 décembre 2010, le capital social de CGGVeritas S.A. se composait de 151 506 109 actions ordinaires de valeur nominale de 0,40 €.

CGGVeritas cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans le bilan consolidé. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques. Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices. CGGVeritas SA n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales.

Division par 5 du nominal de l'action CGGVeritas

A l'ouverture de la bourse de Paris le mardi 3 juin 2008, CGGVeritas a décidé de fractionner par 5 le nominal de l'action.

De ce fait :

- le cours de bourse de l'action CGGVeritas cotée à Euronext Paris a été divisé par 5,
- le nombre d'actions a été multiplié par 5,
- la valeur nominale de chaque action est passée de 2€ à 0,40€, et
- un ADS coté au NYSE correspond désormais à une action ordinaire cotée à Euronext Paris.

Cette transaction n'a nécessité aucune formalité particulière de la part des actionnaires de CGGVeritas et n'a conduit à aucun coût supplémentaire.

L'information qui suit a été retraitée en conséquence, à savoir la multiplication par 5 des actions émises et des options attribuées /exercées ou échues, et la division par 5 des prix d'émission /d'exercice correspondants.

Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à dividende. Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la société. Au 31 décembre 2010, le montant des réserves libres de la société mère s'élevait à 1 875,6 millions d'euros.

Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Emission d'actions

En 2010, CGGVeritas S.A. a émis 359 515 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- 339 377 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock-options exercées ;
- 20 138 actions ordinaires entièrement libérées, liées à l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance.

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2003, sont d'une durée de 8 ans. Les droits aux options ont été acquis par quart tous les ans à compter de mai 2003, lesdites options ne pouvaient pas, sauf conditions particulières, être exercées avant le 16 mai 2006.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2006 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options ont été acquis par quart tous les ans à compter de mai 2006, lesdites options pouvant être exercées à tout moment mais les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant mai 2010. Des 1 012 500 options attribuées en mai 2006, 680 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2007 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers tous les ans à compter de mars 2007, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 24 mars 2011. Des 1 308 750 options attribuées en mars 2007, 675 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2008 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers pendant une période de 3 ans, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 14 mars 2012. Des 1 188 500 options attribuées en mars 2008, 584 742 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2009 ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan. 1 002 000 actions ont été attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du groupe, 200 000 options ont été attribuées au Président Directeur Général, et 125 000 options au Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration du 6 janvier 2010 a décidé d'attribuer 220 000 options de souscription d'actions à un bénéficiaire. Le prix de souscription a été fixé à 14,71 €. Les options ont une durée de 8 ans, 110 000 de ces options de souscription d'actions sont acquises immédiatement, 55 000 seront acquises le 7 janvier 2011 et 55 000 le 7 janvier 2012.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010 a décidé d'attribuer :

- 1 348 150 options de souscription d'actions à 338 bénéficiaires, Le prix de souscription a été fixé à 19,44 €. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- 200 000 options de souscription d'actions au Président Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 19,44 €. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan d'une durée de 8 ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants:
 - un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en US\$ et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des Mandataires Sociaux.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Le 21 octobre 2010, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 120 000 options de souscription d'actions à trois bénéficiaires. Le prix de souscription a été fixé à 16,88 €. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2010 :

	<u>Options attribuées</u>	<u>Options non exercées au 31/12/10</u>	<u>Prix d'exercice par action (€)</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Durée de vie résiduelle</u>
Plan du 15 mai 2003.....	849 500	174 935	2,91 €	14 mai 2011	4,4 mois
Plan du 11 mai 2006.....	1 012 500	951 845	26,26 €	10 mai 2014	40,3 mois
Plan du 23 mars 2007.....	1 308 750	1 181 000	30,40 €	22 mars 2015	50,7 mois
Plan du 14 mars 2008.....	1 188 500	1 103 840	32,57 €	14 mars 2016	62,5 mois
Plan du 16 mars 2009.....	1 327 000	1 142 534	8,82 €	15 mars 2017	74,5 mois
Plan du 6 janvier 2010.....	220 000	220 000	14,71 €	6 janvier 2018	84,3 mois
Plan du 22 mars 2010.....	1 548 150	1 534 350	19,44 €	22 mars 2018	86,7 mois
Plan du 21 octobre 2010.....	120 000	120 000	16,88 €	21 octobre 2018	93,7 mois
Total	<u>7 574 400</u>	<u>6 428 504</u>			

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2010 :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>		<u>2008</u>	
	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix moyen d'exercice</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix moyen d'exercice</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix moyen d'exercice</u>
	(prix moyen d'exercice en euros)					
Options non exercées en début d'exercice	4 958 740	22,35 €	4 181 985	25,43 €	3 306 000	21,84 €
Attributions	1 888 150	18,73 €	1 327 000	8,82 €	1 188 500	32,57 €
Exercées	(339 377)	6,10 €	(184 135)	7,27 €	(226 165)	11,55 €
Echues non exercées	(79 009)	19,86 €	(366 110)	16,09 €	(88 350)	22,89 €
Options non exercées en fin d'exercice	<u>6 428 504</u>	<u>22,17 €</u>	<u>4 958 740</u>	<u>22,35 €</u>	<u>4 181 985</u>	<u>25,43 €</u>
Options exerçables en fin d'exercice	3 534 518	14,05 €	2 330 733	11,33 €	1 728 276	18,05 €

Le cours moyen de l'action CGGVeritas s'est élevé à 18,26 € en 2010, 12,28 € en 2009 et 23,74 € en 2008.

Actions gratuites sous conditions de performance

Plan d'attribution du 23 mars 2007

Le 23 mars 2007, le Conseil d'administration a procédé à la mise en œuvre d'une opération d'attribution de 408 750 actions gratuites liée à la performance dont 67 500 attribuées aux Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué. Les modalités et conditions d'attribution de ces actions gratuites étaient les suivantes : (i) la réalisation d'un certain niveau de résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008 et (ii) sur la réalisation de certains niveaux de résultats d'exploitation moyens, pour le Groupe, le secteur Services, et le secteur Equipements, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'administration du 16 mars 2009 a constaté que les conditions de performances prévues par le règlement du plan mis en place le 23 mars 2007 étaient réalisées. Ainsi, un total de 344 755 actions gratuites a été en conséquence attribué aux bénéficiaires du plan.

Plan d'attribution du 14 mars 2008

Le 14 mars 2008, le Conseil d'administration a décidé l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance portant sur un maximum de 459 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés dont 45 000 actions gratuites attribuées au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué. Les modalités et conditions d'attribution de ces actions gratuites étaient les suivantes : (i) la réalisation d'un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009 et (ii) d'un résultat d'exploitation moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Le Conseil d'administration du 24 février 2010 a constaté que le plan d'actions sous condition de performance mis en place en mars 2008 n'avait été que partiellement réalisé. Ainsi seulement 20 138 actions gratuites ont été attribuées aux bénéficiaires du plan.

Plan d'attribution du 16 mars 2009

Le 16 mars 2009, le Conseil d'administration a décidé l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 516 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés du groupe, dont 45 000 actions gratuites attribuées au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué. Les modalités et conditions d'attribution de ces actions gratuites étaient les suivantes : (i) la réalisation d'un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2010 et (ii) d'un résultat d'exploitation moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2010. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Le Conseil d'administration du 24 février 2011 a constaté que les conditions de performance prévues par le règlement du plan mis en place le 16 mars 2009 n'avait été que partiellement réalisé. Ainsi, seulement 37 000 actions gratuites seront en conséquence attribuées aux bénéficiaires du plan lors de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

Plan d'attribution du 22 mars 2010

Le 22 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 509 925 actions gratuites sous conditions de performance dont 27 500 attribuées au Président Directeur Général. Cette attribution définitive interviendra sous réserve de (i) la réalisation d'un EBIT net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Ces actions seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 22 mars 2012 ou la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les actions seront effectivement attribuées sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement du plan, et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Coût de compensation sur les options et actions gratuites sous condition de performance

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2008, 2009 et 2010 et les plans 2008, 2009 et 2010 d'attribution d'actions gratuites sont reprises dans le tableau suivant :

	<u>Options attribuées</u>	<u>Volatilité</u>	<u>Taux sans risque</u>	<u>Juste valeur par action à la date d'attribution (€)</u>
Plan d'options 2008	1 188 500	39 %	3,47 %	12,06 €
Plan d'options 2009	1 327 000	50 %	2,88 %	4,63 €
Plan d'options janvier 2010	220 000	52 %	2,78 %	8,23 €
Plan d'options mars 2010	1 548 150	52 %	2,44 %	10,10 €
Plan d'options octobre 2010	120 000	52 %	2,05 %	9,66 €
	<u>Actions gratuites attribuées</u>	<u>Rotation Annuelle</u>	<u>Accomplissement des conditions de performance</u>	<u>Juste valeur par action à la date d'attribution (€)</u>
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2008	459 250	5,0 %	4 %	30,58 € ^(a)
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2009	516 250	5,0 %	13 %	9,29 € ^(a)
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2010	509 925	5,0 %	50 %	20,03 € ^(a)

^(a) correspond au cours de clôture de l'action CGGVeritas en date d'attribution.

Selon IFRS 2, la juste valeur des options attribuées depuis le 7 novembre 2002, sont reconnues en charge sur la durée de vie du plan. Le détail de ces charges est présenté dans le tableau suivant :

	<u>Année</u>		
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<u>(en millions d'euros)</u>		
Plan d'options 2006 ^(a)	0,3	1,1	2,5
Plan d'options 2007 ^(b)	0,4	1,9	5,1
Plan d'options 2008 ^(c)	2,0	4,6	6,5
Plan d'options 2009 ^(d)	1,6	2,7	—
Plan d'options 2010 ^(e)	8,3	—	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2006 ^(f)	—	—	1,7
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2007 ^(g)	—	4,0	4,1
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2008 ^(h)	—	(3,8)	3,9
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2009 ⁽ⁱ⁾	0,3	0,2	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2010 ^(j)	1,9	—	—
Charge Totale selon IFRS 2	<u>14,8</u>	<u>10,7</u>	<u>23,8</u>

^(a) dont 0,2 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2010 ; 0,6 millions d'euros en 2009 ; 1,3 millions d'euros en 2008.

^(b) dont 0,2 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2010 ; 1,0 millions d'euros en 2009 ; 2,6 millions d'euros en 2008.

^(c) dont 1,0 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2010 ; 2,2 millions d'euros en 2009.

^(d) dont 0,8 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2010 ; 1,2 millions d'euros en 2009.

^(e) dont 4,4 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2010.

^(f) dont 0,3 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2008.

^(g) dont 0,7 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009 et 2008.

^(h) dont (0,4) millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009.

⁽ⁱ⁾ dont 0,04 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009.

^(j) dont 0,4 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2010.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 16 — PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le détail et la variation des provisions pour risques et charges s'établissent comme suit :

	<u>Solde au 31 décembre 2009</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise (utilisée)</u>	<u>Reprise (non utilisée)</u>	<u>Autres^(a)</u>	<u>Solde au 31 décembre 2010</u>
	(en millions d'euros)					
Provisions pour frais de restructuration	27,5	24,4	(22,1)	(8,1)	1,8	23,5
Provisions pour contrats déficitaires	5,7	2,7	(5,1)	(1,9)	5,0	6,4
Provisions pour litiges	2,0	0,7	(0,4)	—	(0,1)	2,2
Provisions pour charges liées à la relocalisation de personnel	1,9	—	(1,1)	(1,0)	0,2	—
Autres provisions relatives à des contrats	1,8	4,2	(1,5)	—	(0,2)	4,3
Provisions pour charge de démobilisation des navires	1,2	1,0	(1,1)	—	—	1,1
Autres provisions pour risques et charges	0,1	4,1	—	—	0,1	4,3
Total provisions court-terme	40,2	37,1	(31,3)	(11,0)	6,8	41,8
Provisions pour départ à la retraite	30,6	5,3	(7,9)	—	(0,6)	27,4
Provisions pour risques fiscaux	26,5	1,0	(2,3)	(6,6)	(4,2)	14,4
Provisions pour contrats défavorables	21,5	—	—	(8,2)	(2,9)	10,4
Provisions pour garantie clients	14,2	13,8	(7,1)	—	0,3	21,2
Provisions pour risques douaniers et autres impôts	10,3	6,1	—	(14,0)	11,4	13,8
Autres provisions pour risques et charges	1,5	1,4	(2,0)	—	(0,4)	0,5
Total provisions long-terme	104,6	27,6	(19,3)	(28,8)	3,6	87,7
Total provisions	144,8	64,7	(50,6)	(39,8)	10,4	129,5

^(a) inclut les effets des variations de taux de change et des changements de périmètre ainsi que les reclassements entre comptes.

Provisions pour frais de restructuration

La dotation de l'exercice est liée au plan de performance 2010 et est composée d'une provision sociale de 7,4 millions d'euros et d'une provision de 17,0 millions d'euros pour désarmement des navires et mise au rebut des équipements (voir note 21).

Les reprises en 2010 correspondent à l'utilisation de la provision du plan de restructuration de la marine en 2009. La portion non utilisée de la provision de 2009 d'un montant de 8,1 millions d'euros a été reprise en 2010.

Provisions pour garantie clients

L'augmentation du poste « Provisions pour garantie clients » correspond à la garantie donnée par Sercel à ses clients externes.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

- prise en compte de facteurs de rotation du personnel et de mortalité,
- âge de départ en retraite entre 62 et 65 ans pour la France, 67 ans pour la Norvège,
- taux d'actualisation et taux moyen d'augmentation des émoluments futurs.

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en décembre 2004 pour les membres du Comité Exécutif et les membres du Directoire de Sercel Holding ; ce régime de retraite a fait l'objet de versement de contributions à hauteur de 2,0 millions d'euros en 2007. Il n'a fait l'objet d'aucuns versements en 2010, 2009 et 2008.

En 2010, la réforme des retraites en France a fait reculer l'âge minimum de départ en retraite (recul de 4 mois par an, pour atteindre 62 ans en 2018). Ce changement a été considéré dans l'évaluation des obligations à prestations définies et l'impact a été comptabilisé comme une variation actuarielle.

Au 31 décembre 2010, la provision pour engagement de retraite de certaines sociétés norvégiennes a été entièrement reprise suite à une modification de la nature des régimes. Ceci est présenté sur la ligne « effets des réductions/liquidations » dans le tableau ci-dessous

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Les engagements relatifs aux droits accumulés et les provisions constituées au titre de l'ensemble des engagements de retraite du Groupe se présentent comme suit :

	Au 31 décembre,			
	2010	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)			
Eléments enregistrés dans le bilan				
Obligation ^(a)	87,4	85,1	68,4	79,9
Juste valeur des actifs de régime	(45,9)	(39,4)	(28,2)	(37,1)
Obligation nette	41,5	45,7	40,2	42,8
Coût des services passés restant à amortir ^(b)	(14,4)	(15,4)	(15,0)	(16,3)
Taxes	0,3	0,3	0,3	—
Passif net (actif) enregistré dans le bilan	27,4	30,6	25,5	26,5
Eléments enregistrés en résultat de la période				
Charge annuelle des prestations de services	3,0	3,1	2,9	2,5
Charge d'intérêt pour l'exercice	4,1	4,1	4,1	2,9
Rendement attendu des actifs	(2,3)	(1,7)	(2,1)	(1,7)
Amortissement du coût des services passés	1,2	1,2	1,2	0,4
Effets des réductions/liquidations	(0,7)	—	—	—
Taxes	—	0,2	0,2	—
Charge nette de la période^(c)	5,3	6,9	6,3	4,1
Variation de la provision enregistrée dans le bilan				
Provision au 1 ^{er} janvier	30,6	25,5	26,5	12,6
Charge nette de la période	5,3	6,9	6,3	4,1
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global ^(d)	—	4,3	(1,4)	6,3
Cotisations payées	(4,6)	(5,1)	(3,0)	(12,2)
Paiement d'indemnités	(3,3)	(1,7)	(2,9)	(0,7)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	(0,6)	0,7	(0,3)	16,8
Autres	—	—	0,3	(0,4)
Provision nette au 31 décembre	27,4	30,6	25,5	26,5
Variation de l'obligation				
Obligation au 1 ^{er} janvier	85,1	68,4	79,9	21,0
Charge annuelle des prestations de services	3,0	3,1	2,9	2,5
Cotisations payées	0,3	0,4	0,4	0,4
Charge d'intérêt pour l'exercice	4,1	4,1	4,1	2,9
Coût des services passés	—	1,4	0,1	13,6
Paiement d'indemnités	(3,6)	(2,2)	(5,6)	(0,8)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	2,1	6,7	(7,1)	5,3
Effets des réductions/liquidations	(4,3)	—	—	—
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	0,5	2,8	(6,2)	34,4
Autres	0,2	0,4	(0,1)	0,6
Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre	87,4	85,1	68,4	79,9
Variation des actifs de régime				
Juste valeur des actifs de régime au 1 ^{er} janvier	39,4	28,2	37,1	5,2
Rendement attendu des actifs	2,3	1,7	2,1	1,7
Cotisations payées	4,9	5,4	3,4	12,6
Paiement d'indemnités	(0,3)	(0,4)	(2,8)	0,1
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	2,1	2,4	(5,7)	(1,0)
Effets des réductions/liquidations	(3,6)	—	—	—
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	1,2	2,1	(7,5)	17,6
Autres	(0,1)	—	1,6	0,9
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre^(e)	45,9	39,4	28,2	37,1
Paramètres de base utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite du Groupe :				
Taux d'actualisation ^(f)	4,75 %	5,25 %	5,73 %	5,44 %
Taux moyen d'augmentation des émoluments futurs ^(g)	2,89 %	3,16 %	3,25 %	6,15 %
Taux moyen de rendement attendu des actifs de couverture ^(h)	5,77 %	5,77 %	5,17 %	4,15 %

^(a) En 2010, l'obligation s'élève à 87,4 millions d'euros dont 29,5 millions d'euros pour des plans à prestations définies non couverts (30,2 millions d'euros en 2009, 27,4 millions d'euros en 2008 et 26,7 millions d'euros en 2007).

^(b) Correspond au régime de retraite complémentaire des membres du Comité Exécutif et des membres du Directoire de Sercel Holding. En 2007, cette ligne inclut également l'impact de (13,5) millions d'euros liés à un changement du régime d'indemnités de fin de carrière en France.

^(c) Suite à un changement de présentation de cette note en 2008, la ligne « Rendement attendu des actifs » a été intégrée dans la charge nette de la période. Cela a un impact de présentation de (1,7) millions d'euros sur la charge de 2007.

^(d) Au 31 décembre 2010, le total cumulé des pertes actuarielles enregistrées dans les autres éléments du résultat global s'élève à 7,9 millions d'euros.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

^(e) Les principales catégories d'actifs exprimées en pourcentage de la juste valeur des actifs de régime sont les suivantes :

	Au 31 décembre,			
	2010	2009	2008	2007
Actions	45 %	32 %	30 %	43 %
Obligations	50 %	59 %	27 %	22 %
Immobilier	4 %	6 %	7 %	6 %
Autres	1 %	3 %	36 %	28 %

^(f) Le taux d'actualisation pour les entités de la zone euro est de 4,75 %. Il a été déterminé par référence aux taux suivants au 31 décembre 2010 :

- Bloomberg Corporate 20 ans: 4,53 %
- IBOXX 10 + AA: 4,68 %
- IBOXX 10 + AA financier: 5,39 %
- IBOXX 10+ AA Non financier: 4,27 %

Pour les entités hors zone euro, les taux d'actualisation utilisés sont de 5,40 % pour le Royaume-Uni, de 4,75 % pour les Etats-Unis et 4,2 % pour la Norvège.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de l'obligation de 2,9 millions d'euros, tandis qu'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'obligation de 3,1 millions d'euros.

^(g) Une augmentation de 0,25 % du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs entraînerait une augmentation de l'obligation de 1,7 millions d'euros, tandis qu'une diminution de 0,25 % entraînerait une diminution de l'obligation de 1,6 millions d'euros.

^(h) Les actifs de régime du Groupe sont répartis au Royaume-Uni (90 %), en Norvège (5 %) et en France (5 %). Les taux de rendement attendus sont basés sur les hypothèses de taux de rendement à long terme par classe d'actifs au 31 décembre 2010. Le taux global de rendement attendu est de 5,77 %. Pour le Royaume Uni le taux de rendement est de 7,0 % sur les actions, 4,8 % sur les obligations, 7,0 % sur l'immobilier et 4,0 % sur la catégorie autres.

Les actifs de régime du Groupe sont principalement placés en actions, obligations et cash. Les écarts actuariels d'expérience sur les actifs de régime correspondent à la différence entre les rendements réels des actifs et les rendements attendus des actifs (2,1 millions d'euros en 2010, 2,4 millions d'euros en 2009, (5,7) millions d'euros en 2008 et (1,0) million d'euros en 2007). Une diminution de 0,25 % du taux de rendement des actifs entraînerait une diminution du rendement des actifs en 2011 de 0,1 million d'euro. Le rendement réel des actifs en 2010 s'élève à 4,4 millions d'euros, qui se décomposent en 2,3 millions d'euros de rendement attendu et 2,1 millions d'euros d'écarts actuariels d'expérience.

Les cotisations à verser en 2011 sont estimées à 1,6 millions d'euros.

NOTE 17 — AUTRES PASSIFS NON-COURANTS

Le détail des autres passifs non-courants se présente comme suit :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Dépôts et garanties reçus	1,9	1,2	1,4
Subventions d'État à la recherche	5,3	5,2	5,5
Intéressement des salariés	27,4	25,5	23,0
Autres passifs non-courants	34,6	31,9	29,9

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 18 — ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Les obligations contractuelles du groupe sont présentées dans le tableau suivant :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
(en millions d'euros)			
Obligations liées aux dettes financières	1 818,3	1 804,0	1 713,9
Obligations issues des crédits-baux	151,6	122,8	140,0
Obligations issues des locations simples ^(a)	969,5	516,1	733,7
Total	2 939,4	2 442,9	2 587,6

^(a) Y compris 631,7 millions d'euros relatifs aux contrats d'affrètement coque-nue des navires sismiques.

Le tableau suivant présente sur les périodes à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 31 décembre 2010 :

	Paiements dus par période				
	Moins d'un an	2 – 3 ans	4 – 5 ans	Plus de 5 ans	Total
(en millions d'euros)					
Obligations liées aux dettes financières :					
– Remboursements dettes à taux fixe	2,7	5,4	393,1	541,8	943,0
– Remboursement dettes à taux variable ^(a)	11,4	20,5	129,9	219,5	381,3
– Intérêts sur emprunts obligataires et crédit senior Term Loan B	97,0	192,8	162,6	41,6	494,0
Total obligations liées aux dettes financières :	111,1	218,7	685,6	802,9	1 818,3
Obligations issues des crédits-baux:					
– Obligations issues des crédits-baux à taux fixe	36,3	16,8	16,7	50,8	120,6
– Obligations issues des crédits-baux à taux variable	15,8	15,2	—	—	31,0
Total obligations issues des crédits-baux	52,1	32,0	16,7	50,8	151,6
Obligations issues des locations simples ^(b) :					
– Contrats d'affrètement coque-nue des navires	73,2	157,2	138,0	263,3	631,7
– Obligations issues des locations simples	100,4	102,2	53,8	81,4	337,8
Total obligations issues des locations simples	173,6	259,4	191,8	244,7	969,5
Total obligations contractuelles^(c)	336,8	510,1	894,1	1 198,4	2 939,4

^(a) Les paiements futurs sont déterminés sur la base des taux variables en vigueur au 31 décembre 2010.

^(b) Inclus les contrats d'affrètement des navires sismiques *Sirius* et *Pacific Finder* au 31 décembre 2010.

^(c) Les paiements futurs en devises sont convertis en euros sur la base des taux de change du 31 décembre 2010.

Obligations contractuelles — locations-financement

Le Groupe a des engagements sur des contrats long terme concernant principalement des terrains, bâtiments et équipements géophysiques, ainsi que des navires sismiques sous contrat d'affrètement. Les dates d'expiration de ces différents contrats de crédit-bail s'étendent entre une et douze prochaines années.

Le 13 juin 2008, CGGVeritas Services SA a signé un contrat de crédit-bail avec les sociétés Genefim et Finamur pour le financement de la construction du nouveau siège des Services à Massy. Ce nouveau bâtiment a été livré le 1^{er} octobre 2010 et sera mis en service courant 2011 après la réalisation d'aménagements complémentaires. La valeur totale de l'engagement s'élève à 103 millions d'euros, dont une option d'achat d'un montant de 26,3 millions d'euros qui pourra être exercée à partir de la fin de la sixième année, et jusqu'à la fin du contrat de crédit-bail.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2010, la réconciliation entre les obligations issues des crédits-baux et les dettes de crédit-bail se présente comme suit :

	<u>Moins d'1 an</u>	<u>1-5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
	(en millions d'euros)			
Obligations issues des crédits-baux	52,1	48,7	50,8	151,6
Effet de l'actualisation	(4,4)	(12,8)	(16,6)	(33,8)
Option d'achat du nouveau siège	—	—	26,3	26,3
Dettes de crédit-bail (voir note 13)	<u>47,7</u>	<u>35,9</u>	<u>60,5</u>	<u>144,1</u>

Obligations contractuelles — locations simples

Les autres contrats de location correspondent principalement aux contrats d'affrètement et contrats d'affrètement coque nue des navires sismiques, aux équipements géophysiques et aux bureaux et matériels informatiques.

Le coût des loyers et des contrats d'affrètement est de 441,1 millions d'euros en 2010, 352,6 millions d'euros en 2009 et 311,6 millions d'euros en 2008.

Contrats de crédit

Voir note 13.

Garanties

Les garanties émises sont les suivantes :

	<u>31 décembre</u>		
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(en millions d'euros)		
<i>Opérations</i>			
Garanties issues en faveur des clients ^(a)	303,8	297,2	271,5
Autres garanties et divers engagements ^(b)	135,1	468,8	92,5
<i>Financement</i>			
Garanties issues en faveur des banques ^(c)	<u>18,0</u>	<u>52,5</u>	<u>38,7</u>
Total	<u>456,9</u>	<u>818,5</u>	<u>402,7</u>

^(a) Les garanties en faveur des clients concernent principalement des cautions données dans le cadre d'appels d'offres ou de la réalisation de contrats.

^(b) Liées essentiellement à des garanties données en faveur des douanes et des administrations locales dans des filiales étrangères et sociétés liées.

^(c) Les garanties en faveur des banques concernent principalement la mise en place de lignes de découverts bancaires.

En 2009, CGG Veritas SA a garanti à hauteur de 371 millions d'euros les obligations de paiements futurs de sa filiale Exploration Investment Resources II envers Eidesvik au titre du contrat d'affrètement signé en mai 2009. Le navire *Oceanic Vega* a été livré en juillet 2010.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Les échéances concernant les engagements donnés dans le cadre de l'activité sont présentées dans le tableau suivant :

	France				<u>Total</u>
	<u>Moins d'un an</u>	<u>2 – 3 ans</u>	<u>4 – 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	
	(en millions d'euros)				
<i>Opérations</i>					
Garanties issues en faveur des clients	148,4	98,6	27,2	29,5	303,8
Autres garanties et divers engagements	54,8	20,7	3,8	55,8	135,1
<i>Financement</i>					
Garanties issues en faveur des banques	<u>9,1</u>	—	—	<u>8,9</u>	<u>18,0</u>
Total	<u>212,3</u>	<u>119,3</u>	<u>31,0</u>	<u>94,2</u>	<u>456,9</u>

Autres

En Novembre 2010, le Groupe a étendu la durée du contrat d'affrètement du navire sismique *Veritas Viking* jusqu'en 2014.

Le contrat d'affrètement du navire *Oceanic Phoenix* (ex *Geowave Master*) a été modifié au profit d'un contrat d'affrètement « coque-nue » pour une durée allant jusqu'en 2019.

Le contrat d'affrètement du navire sismique *Commander* a également été modifié au profit d'un contrat d'affrètement « coque nue » pour une durée allant jusqu'en 2013, avec dix options d'extension d'un an complémentaires.

Le 17 juin 2010, le Groupe a étendu la durée du contrat d'affrètement « coque nue » du navire sismique *Endeavour* jusqu'en mars 2018 pour un engagement additionnel de 30 millions de dollars U.S., avec deux options d'extension de 5 ans complémentaires.

Le 5 mars 2010, le Groupe a étendu la durée du contrat d'affrètement du navire sismique *Vanquish* jusqu'à Novembre 2020. A l'issue de cette période d'extension, soit deux périodes complémentaires de 5 ans ou une option d'achat pour 44 millions de dollars U.S. pourront être exercées. En novembre 2010, ce contrat a été remplacé par un contrat d'affrètement coque-nue.

Le 9 octobre 2009, l'option d'extension du contrat d'affrètement avec Eidesvik pour le navire sismique *Vantage* a été exercée. L'extension porte sur une période de deux ans à compter du 26 avril 2010, et représente un engagement d'environ 15 millions de dollars U.S.

En 2008, CGGVeritas et Eidesvik avaient signé un avenant à l'accord sur la construction de deux navires sismiques X-Bow, portant la valeur contractuelle totale à environ 420 million de dollars U.S. (377 millions de dollars U.S. précédemment). Le 29 mai 2009, CGGVeritas et Eidesvik ont amendé leur accord et repoussé la date de livraison des deux navires X-Bow au second semestre 2010 et second semestre 2011. Le 1^{er} juillet 2010, le 1^{er} navire sismique nommé *Oceanic Vega* a été livré. Le contrat d'affrètement afférent a été modifié en novembre 2010.

En 2008, dans le cadre de l'acquisition de Wavefield, CGGVeritas SA avait déposé la contre-valeur de la garantie bancaire consentie aux actionnaires Wavefield conformément aux dispositions des chapitres 6-10 du Norwegian Securities Trading Act, en numéraire, sur un compte de dépôt à terme ouvert dans les livres de l'institution garante et nanti à son profit la créance de restitution du dépôt pour un montant de 639 millions de couronnes norvégiennes (65 millions d'euros). Ce compte a été soldé en 2009.

En 2008, CGGVeritas a signé une lettre d'intention pour l'affrètement d'un navire sismique en cours de construction, le *Pacific Finder*, auprès de Swire Pacific Offshore. Le montant du contrat s'élève à 83 millions de dollars U.S. pour une durée de huit ans. A l'issue des huit ans, CGGVeritas disposera à la fois d'une option

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

d'achat et d'une option de prolongation du contrat de nouveau pour huit ans. Le navire sismique devrait être livré au premier semestre 2011.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

Le Groupe est défendeur dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats consolidés ou sur sa position financière.

Litige ION

Le 20 octobre 2006, une procédure a été intentée à l'encontre de Sercel Inc. (une filiale du Groupe CGGVeritas), devant les juridictions américaines ("United States District Court for the Eastern District of Texas"). Cette action est fondée sur une prétendue contrefaçon par certains équipements d'acquisition sismique de Sercel incluant des composants MEMS (Micro Electromechanical systems) d'un brevet détenu par le demandeur. Le 29 janvier 2010 un jury de Texarkana (Texas) a déclaré Sercel Inc. coupable de violation du brevet américain US Patent no. 5 852 242, accordant ainsi à ION Geophysical Corporation 25,2 millions de dollars US de dommages au titre du manque à gagner. Sercel a déposé une requête demandant à la Cour d'annuler le verdict du jury pour plusieurs motifs, et notamment le fait qu'ION n'ait pas apporté de preuves irréfutables permettant d'établir que Sercel a porté atteinte au brevet et que le brevet d'ION est lui-même invalide dès lors qu'ION n'a pas décrit dans ledit brevet la meilleure façon de réaliser l'invention.

Le 21 septembre 2010, la Cour de Texarkana a rejeté le verdict du jury qui reprochait à Sercel Inc de contrefaire le brevet américain N° 5 852 242 tel que revendiqué par ION Geophysical. La Cour a aussi confirmé le verdict du jury validant le brevet, et admettant son non respect sur certains autres fondements. La Cour a également conclu que la demande d'indemnisation d'ION pour manque à gagner de 25,2 millions de dollars US n'était pas recevable et a réduit le montant des dommages et intérêts à 10,7 millions de dollars US.

Nous estimons que cette action en justice n'est pas de nature à avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe. En conséquence, il ne fait l'objet d'aucune provision dans les comptes, en dehors des frais inhérents à la préparation de la défense.

NOTE 19 — ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

Le Groupe est organisé depuis le 1^{er} juillet 2010 en cinq divisions et opère dans deux secteurs d'activité distincts :

- Le secteur des Services géophysiques qui regroupe :
 - les « contrats Marine » : services d'acquisition marine menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ;
 - les « contrats Terrestre » : services d'acquisition terrestre, en zones de transition et en eaux peu profondes, menées par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ;

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

- le Traitement, l’Imagerie et le Réservoir : services de traitement et d’interprétation de données géophysiques et d’études de réservoir pour des tiers, au travers de centres ouverts (non-exclusifs) ou dédiés (à un client) ;
- les Multi-clients : acquisitions de données sismiques menées par le Groupe et vendues à plusieurs clients sur une base non-exclusive.
- Le secteur des Equipements géophysiques, opéré à travers Sercel Holding SA et ses filiales, est chargé de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d’acquisition de données, pour les activités Terrestre et Marine.

Les ventes internes entre les deux secteurs d’activité sont effectuées à des prix proches de ceux du marché et concernent principalement des ventes de matériels effectuées par le secteur équipements géophysiques au secteur services géophysiques. Les ventes inter-secteurs et le résultat opérationnel en découlant sont éliminés en consolidation, et présentés comme suit : (i) le résultat d’exploitation pour le secteur des Services est présenté après élimination des dépenses d’amortissement correspondantes aux dépenses en immobilisation entre le secteur des Equipements et celui des Services. (ii) les dépenses en immobilisation du secteur des Services sont présentées après élimination de la marge inter secteurs.

Le résultat opérationnel présenté inclut des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s’ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d’administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne “Éliminations et ajustements” dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d’éléments du résultat financier par secteur d’activité dans la mesure où ces indicateurs ne sont pas suivis par secteur et où la gestion des financements et placements est principalement effectuée au niveau de la société-mère.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l’activité de chaque secteur d’activité. Les actifs non affectés aux activités et ceux du siège sont relatifs aux actifs financiers et disponibilités. Le Groupe ne présente pas ces actifs par zone géographique.

Les passifs identifiables sont ceux utilisés dans l’activité de chaque secteur d’activité. Les passifs non affectés aux activités et ceux du siège sont principalement relatifs aux dettes financières.

Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2010 pour respectivement 6,9 % et 6,0 % au chiffre d’affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 6,8 % et 5,3 % en 2009 et 3,9 % et 3,8 % en 2008.

Les tableaux ci-après présentent le chiffre d’affaires, le résultat opérationnel et les actifs identifiables par secteur d’activité ainsi que le chiffre d’affaires par destination et zone géographique.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Analyse par secteur d'activité

<u>2010</u>	<u>Services</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements</u>	<u>Total Consolidé</u>
	(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires tiers	1 566,9	619,2	—	2 186,1
Chiffre d'affaires inter secteurs	0,7	134,4	(135,1)	—
Chiffre d'affaires total	1 567,6	753,6	(135,1)	2 186,1
Autres produits des activités ordinaires	—	3,3	—	3,3
Total produits des activités ordinaires	1 567,6	756,9	(135,1)	2 189,4
Résultat d'exploitation	(68,6)	217,2	(81,4)^(a)	67,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,3)	(0,4)	—	(0,7)
Acquisition d'immobilisations ^(b)	491,4	28,8	—	520,2
Dotation aux amortissements ^(c)	(414,7)	(36,0)	(1,4)	(452,1)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs ^(d)	(62,1)	—	—	(62,1)
Investissements dans sociétés mises en équivalence	1,2	—	—	1,2
Actifs identifiables	4 324,9	876,8	(291,5)	4 910,2
Actifs non affectés aux activités				414,1
Total actifs				5 324,3
dont sociétés mises en équivalences				73,4
Passifs identifiables	1 212,1	208,1	(269,4)	1 150,8
Passifs non affectés aux activités				1 303,6
Total passifs				2 454,4

^(a) y compris des frais de siège s'élevant à 35,9 millions d'euros pour l'année 2010.

^(b) y compris des acquisitions d'études multi-clients pour un montant de 219,3 millions d'euros, des équipements acquis en crédit-bail pour 87,6 millions d'euros, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 21,0 millions d'euros et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 2,5 millions d'euros pour l'année 2010.

^(c) y compris l'amortissement d'études multi-clients pour un montant de 205,8 millions d'euros pour l'année 2010.

^(d) y compris la dépréciation d'études multi-clients pour un montant de 70,4 millions (note 10) et une reprise nette de dépréciation de navires et d'équipements pour un montant de 8,3 millions d'euros pour l'année 2010 (note 21).

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

<u>2009</u>	<u>Services^(*)</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements^(*)</u>	<u>Total Consolidé</u>
	(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires tiers	1 708,5	524,7	—	2 233,2
Chiffre d'affaires inter secteurs	0,5	91,5	(92,0)	—
Chiffre d'affaires total	1 709,0	616,2	(92,0)	2 233,2
Autres produits des activités ordinaires	4,3	3,2	—	7,5
Total produits des activités ordinaires	1 713,3	619,4	(92,0)	2 240,7
Résultat d'exploitation	(236,7)	133,8	(57,7)^(a)	(160,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	7,4	0,9	—	8,3
Acquisition d'immobilisations ^(b)	386,6	33,9	(0,6)	421,1
Dotations aux amortissements ^(c)	(447,0)	(28,8)	(1,7)	(477,5)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs ^(d)	(334,8)	—	—	(334,8)
Investissements dans sociétés mises en équivalence	17,1	4,0	—	21,1
Actifs identifiables	3 858,2	735,5	(257,1)	4 336,6
Actifs non affectés aux activités				584,6
Total actifs				4 921,2
dont sociétés mises en équivalences				99,0
Passifs identifiables	933,3	250,9	(230,6)	953,6
Passifs non affectés aux activités				1 266,1
Total passifs				2 219,7

(*) les chiffres concernant le secteur des services de l'année 2009 ont été modifiés afin de refléter les changements apportés dans notre rapport financier interne de 2010 : (i) Le résultat d'exploitation pour le secteur des services est présenté après élimination de l'amortissement correspondant à une acquisition passée d'immobilisation inter compagnies entre le secteur des équipements et celui des services ; (ii) L'acquisition d'immobilisation pour le secteur des services est présenté après élimination de la marge inter secteur. Ces éliminations ont été précédemment présentées dans « Eliminations et Ajustements ».

(a) y compris des frais de siège s'élevant à 30,9 millions d'euros pour l'année 2009.

(b) y compris des acquisitions d'études multi-clients pour un montant de 229,3 millions d'euros, aucun équipement acquis en crédit-bail, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 22,2 millions d'euros et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 1,5 millions d'euros pour l'année 2009.

(c) y compris l'amortissement d'études multi-clients pour un montant de 225,5 millions d'euros pour l'année 2009.

(d) y compris la dépréciation d'études multi-clients pour un montant de 63,8 millions d'euros pour l'année 2009 (note 10), la dépréciation de navires et d'équipements dans le cadre du plan de restructuration pour un montant de 53,4 millions d'euros (note 21), et la dépréciation des écarts d'acquisition de 217,6 millions d'euros (note 11).

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

<u>2008</u>	<u>Services^(*)</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements^(*)</u>	<u>Total Consolidé</u>
		(en millions d'euros)		
Chiffre d'affaires tiers	1 837,3	765,2	—	2 602,5
Chiffre d'affaires inter secteurs	0,6	66,9	(67,5)	—
Chiffre d'affaires total	1 837,9	832,1	(67,5)	2 602,5
Autres produits des activités ordinaires	—	1,7	—	1,7
Total produits des activités ordinaires	1 837,9	833,8	(67,5)	2 604,2
Résultat d'exploitation	369,3	268,1	(96,8)^(a)	540,6
Résultat des sociétés mises en équivalence	6,0	(3,0)	—	3,0
Acquisition d'immobilisations ^(b)	478,4	26,3	0,5	505,2
Dotations aux amortissements ^(c)	(451,4)	(22,5)	(20,4)	(494,3)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs	—	—	—	—
Investissements dans sociétés mises en équivalence				
Actifs identifiables	4 490,9	767,1	(218,7)	5 039,2
Actifs non affectés aux activités				595,0
Total actifs				5 634,2
dont sociétés mises en équivalences				72,9
Passifs identifiables	1 170,7	254,9	(154,0)	1 271,6
Passifs non affectés aux activités				1 364,0
Total passifs				2 635,6

(*) les chiffres concernant le secteur des services de l'année 2008 ont été modifiés afin de refléter les changements apportés dans notre rapport financier interne de 2010 : (i) Le résultat d'exploitation pour le secteur des services est présenté après élimination de l'amortissement correspondant à une acquisition passée d'immobilisation inter compagnies entre le secteur des équipements et celui des services ; (ii) L'acquisition d'immobilisation pour le secteur des services est présenté après élimination de la marge inter secteurs. Ces éliminations ont été précédemment présentées dans « Eliminations et Ajustements ».

(a) y compris des frais de siège s'élevant à 46,7 millions d'euros pour l'année 2008.

(b) y compris des acquisitions d'études multi-clients pour un montant de 343,4 millions d'euros pour l'année 2008, aucun équipements acquis en crédit-bail pour l'année 2008, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 11,2 millions d'euros pour l'année 2008 et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 2,5 millions d'euros pour l'année 2008.

(c) y compris l'amortissement d'études multi-clients pour un montant de 260,8 millions d'euros pour l'année 2008.

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique (de destination)

	<u>2010</u>		<u>2009</u>		<u>2008</u>	
			(en millions d'euros)			
Amérique du nord	584,5	26,7 %	501,5	22,5 %	725,0	27,9 %
Amérique latine	296,1	13,5 %	156,8	7,0 %	203,2	7,8 %
Europe, Afrique et Moyen Orient	866,8	39,7 %	982,1	44,0 %	1 045,2	40,2 %
Asie Pacifique	438,7	20,1 %	592,8	26,5 %	629,1	24,1 %
Total consolidé	2 186,1	100 %	2 233,2	100 %	2 602,5	100 %

Le chiffre d'affaire de la France s'élève à 31,9 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Analyse du chiffre d'affaires par catégorie

	2010		2009		2008	
	(en millions d'euros)					
Ventes de biens et équipements	587,2	26,8 %	506,6	22,7 %	748,9	28,8 %
Ventes de prestations de services	1 376,5	63,0 %	1 581,1	70,8 %	1 667,7	64,1 %
Après-ventes d'études multi-clients	203,5	9,3 %	134,2	6,0 %	175,7	6,7 %
Loyers et locations	18,9	0,9 %	11,3	0,5 %	10,2	0,4 %
Total consolidé	<u>2 186,1</u>	<u>100 %</u>	<u>2 233,2</u>	<u>100 %</u>	<u>2 602,5</u>	<u>100 %</u>

NOTE 20 — COUTS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement s'analysent de la manière suivante :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
(en millions d'euros)			
Frais de recherche et développement bruts	(92,9)	(85,1)	(68,8)
Frais de développement capitalisés	23,4	14,3	13,7
Dépenses de recherche et développement	(69,5)	(70,8)	(55,1)
Aide à la recherche constatée en résultat	12,5	8,7	11,3
Coût nets de recherche et développement	<u>(57,0)</u>	<u>(62,1)</u>	<u>(43,8)</u>

Les coûts de recherche et développement se rapportent principalement :

- pour les Services géophysiques, à des projets rattachés aux activités traitement et acquisition marine,
- pour les Equipements géophysiques, à des projets relatifs aux systèmes d'enregistrement.

NOTE 21 — AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
(en millions d'euros)			
(Dépréciation)/Reprise de dépréciation des études multi-clients	(70,4)	(63,8)	—
(Dépréciation)/Reprise de dépréciation des actifs	8,3	(53,4)	(30,2)
Charges de restructuration	(25,4)	(27,2)	(01,4)
Variation des provisions pour restructuration	5,9	(25,6)	(1,9)
Autres produits (charges) non récurrents	(4,5)	0,3	8,3
Eléments non récurrents net	(86,1)	(169,7)	(25,2)
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	(2,7)	1,6	(9,1)
Plus (moins) values sur cessions d'actifs	—	0,3	(2,1)
Total autres produits (charges) net	<u>(88,8)</u>	<u>(167,8)</u>	<u>(36,4)</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Plan de performance 2010

Comme annoncé le 16 décembre 2010, le groupe a mis en oeuvre un plan de performance qui a conduit à comptabiliser des coûts de restructuration pour un total de 28,1 millions d'euros (37,3 millions de dollars U.S.) répartis comme suit :

- des dépréciations de navires et d'équipements pour un montant de 3,9 millions d'euros (5,2 millions de dollars U.S.),
- des coûts de désarmement estimés à 15,1 millions d'euros (19,9 millions de dollars U.S.) provisionnés au 31 décembre 2010,
- les coûts relatifs au plan social pour 9,1 millions d'euros (12,2 millions de dollars U.S.) dont 7,3 millions d'euros (9,8 millions de dollars U.S.) restent provisionnés au 31 décembre 2010.

Une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 70,4 millions d'euros (93,6 millions de dollars U.S.) a été comptabilisée sur les études multi-clients en raison des conditions de marché spécifiques au Canada et dans le Golfe du Mexique.

Au total, le plan de performance et la dépréciation exceptionnelles se sont élevés à 98,5 millions d'euros (130,9 millions de dollars U.S.).

Plan de restructuration Marine 2009

En 2010, le Groupe a décaissé environ 23,0 millions d'euros (30,5 millions de dollars U.S.) au titre du plan de restructuration Marine de 2009. Ces coûts ont été compensés par les reprises de provisions correspondantes.

Autres

Dans le cadre de la transaction Norfield (voir note 30), la reprise d'une dépréciation relative au navire sismique *Venturer* a été comptabilisée pour un montant de 9,3 millions d'euros (12,4 millions de dollars U.S.), ainsi que des coûts additionnels pour 3,4 millions d'euros.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Plan de restructuration Marine

Compte tenu des conditions de marché et de la surcapacité marine, des mesures de restructuration de l'activité Marine ont été mises en oeuvre en juin 2009. Ce plan de restructuration a conduit au désarmement de neuf navires sismiques (dont trois effectifs seulement en 2010) et à la suppression de plus de 300 emplois. Le coût de restructuration total s'élève à 102,4 millions d'euros (144,0 millions de dollars U.S.).

Des dépréciations de navires, dont celles relatives aux navires sismiques non désarmés *Princess* et *Venturer*, et des dépréciations d'équipements ont été comptabilisées pour 53,4 millions d'euros. Les coûts de désarmement s'élèvent à 30,2 millions d'euros, dont 7,1 millions d'euros restent provisionnés au 31 décembre 2009. Les coûts relatifs au plan social s'élèvent à 22,2 millions d'euros dont 20 millions d'euros restent provisionnés au 31 décembre 2009.

Les produits de cessions des navires s'élèvent à 3,4 millions d'euros (4,8 millions de dollars U.S.).

Dépréciation des études multi-clients

Une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 63,8 millions d'euros (88,9 millions de dollars U.S.) a été comptabilisée au 31 décembre 2009 suite aux tests de valeur réalisés sur les études multi-clients Veritas acquises

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

avant 2007 et dont la plupart avait fait l'objet d'une réévaluation à la hausse au bilan dans le cadre de l'exercice d'allocation de la valeur d'acquisition de Veritas réalisé en 2007.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Le poste « Dépréciation des actifs » comprenait principalement la perte de valeur définitive comptabilisée sur les titres OHM pour 22,6 millions d'euros (voir note 7) ainsi que la mise au rebut des équipements liée à l'incident de propulsion du navire sismique *Symphony* survenu en avril 2008. Cette mise au rebut était totalement compensée par une indemnité d'assurance de 13 millions d'euros comptabilisée en « Autres produits non récurrents ».

Des charges ainsi qu'une provision pour restructuration pour un total de 2,3 millions d'euros avaient été enregistrés dans le cadre de la fermeture du site Sercel Australie.

Les pertes de change correspondaient à l'impact défavorable des contrats de couverture.

NOTE 22 — COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net inclut l'ensemble des charges relatives aux dettes financières, (celles-ci incluant les emprunts obligataires, les prêts et découverts bancaires, les contrats de crédit bail), net des produits financiers provenant des dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement.

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Charges d'intérêt relatives aux dettes financières	(102,1)	(100,2)	(90,1)
Amortissement des frais d'émission des emprunts	(5,8)	(7,5)	(2,9)
Produits financiers sur dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement	2,4	2,5	9,2
Coût de l'endettement financier net	<u>(105,5)</u>	<u>(105,2)</u>	<u>(83,8)</u>

Le 15 juillet 2010, nos facilités de crédit Senior Term loan B ont fait l'objet d'un avenant. Cet avenant a étendu l'échéance de 348 millions de dollars des 515 millions restants dus au 30 juin 2010, de janvier 2012 à janvier 2014.

En contrepartie, les taux d'intérêt applicables à l'ensemble des facilités de crédit senior dont l'échéance a été étendue ont augmenté de 1,0 %. Ces négociations ont généré de nouveaux frais d'un montant de 3,4 millions d'euros.

Le 9 juin 2009, CGGVeritas a émis un emprunt obligataire par placement privé international d'un montant nominal de 350 millions de dollars U.S. à échéance 2016 et portant intérêt à 9,50 % (voir note 13). Ce nouvel emprunt a généré des charges d'intérêts additionnelles de 13 millions d'euros sur l'exercice.

Le 30 octobre 2009, il a été procédé à un remboursement partiel de la ligne de crédit "Term Loan B" pour un montant de 100 millions de dollars U.S. Un amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt liés de 2,1 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice.

Le 21 mai 2009, il a été procédé à un remboursement partiel de la ligne de crédit "Term Loan B" pour un montant de 100 millions de dollars U.S. et à la renégociation des termes du contrat. Ceci a engendré de nouveaux frais s'élevant à 2,7 millions d'euros ainsi que la révision du taux effectif.

Le 12 décembre 2008, le Groupe a procédé à un remboursement partiel de la ligne de crédit "Term Loan B" pour un montant de 50 millions de dollars U.S. La renégociation des termes du contrat avait engendré de nouveaux frais s'élevant à 2,9 millions de dollars U.S. ainsi que la révision du taux effectif.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 23 — AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS

Les autres produits et autres charges financiers se décomposent de la manière suivante :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Gains et pertes de change, nets	10,4	(7,7)	(7,9)
Autres produits (charges) financiers nets	(1,9)	(3,5)	(3,6)
Autres produits (charges) financiers nets	8,5	(11,2)	(11,5)

En 2009, les autres charges financières comprenaient principalement des commissions d'engagement, intérêts et pénalités de retard pour 2,2 millions d'euros, ainsi que la part de résultats sur instruments de couverture comptabilisée en résultat financier pour 1,3 millions d'euros.

NOTE 24 — IMPOTS

Le produit (charge) d'impôt total se détaille ainsi :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
France			
Charge courante	—	—	—
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(a)	—	(2,3)	0,4
Produit courant lié au report en arrière des déficits de l'exercice et autres crédits	—	—	32,1
Impôt différés — différences temporelles nées sur l'exercice	12,8	18,1	(4,2)
Impôt différé reconnu dans la période pour les périodes antérieures ^(b)	28,5	—	—
Total France	41,3	15,8	28,3
Etranger			
Charge courante ^(c)	(74,5)	(75,2)	(112,9)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(d)	(19,6)	8,7	2,9
Impôt différés — différences temporelles nées sur l'exercice	37,9	31,2	(14,5)
Impôt différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures ^(e)	8,0	24,3	5,4
Impôt différés sur variations de change	(6,6)	5,0	(17,5)
Total Etranger	(54,8)	(6,0)	(136,6)
Produit (charge) d'impôt total	(13,5)	9,8	(108,3)

^(a) Correspond à une correction de la créance de carry back enregistrée en 2008.

^(b) En 2010, comprend un impôt différé actif de 41,6 millions d'euros reconnu sur une partie des déficits reportables du groupe fiscal français, sur la base des prévisions 2011-2013 et de la planification fiscale revue.

^(c) Comprend les retenues à la source.

^(d) En 2010, correspond aux corrections d'impôts antérieures principalement liées à l'audit fiscal de la Lybie. En 2009, comprenait des corrections d'impôt antérieur pour 6,9 millions d'euros, et l'effet favorable de l'aménagement du nouveau régime de taxe au tonnage norvégien pour 1,8 millions d'euros.

^(e) En 2010, comprend l'activation de déficits reportables antérieurs de la Norvège et du Mexique. En 2009 comprenait l'activation de déficits reportables antérieurs du Royaume Uni pour 7,3 millions d'euros.

CGGVeritas et ses filiales calculent l'impôt sur les bénéfices conformément aux législations fiscales des nombreux pays où le Groupe opère. Les régimes fiscaux et les taux d'impôt en vigueur varient largement d'une législation à l'autre. A l'étranger, l'impôt sur le bénéfice est souvent calculé sur la base d'un résultat estimé et exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel que défini par les autorités fiscales du gouvernement local.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

La grande mobilité de l'activité d'acquisition de données sismiques ne permet pas de considérer que la charge d'impôt de l'exercice est indicatrice de la charge d'impôt relative aux exercices futurs.

La réconciliation entre le produit (charge) d'impôt dans le compte de résultat et le produit (charge) d'impôt théorique est présentée ci-dessous :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Résultat net consolidé	(44,0)	(258,9)	340,0
Impôts sur les bénéfices	(13,5)	9,8	(108,3)
Résultat avant impôt	(30,5)	(268,7)	448,3
<i>Différences sur les bases imposables :</i>			
Résultat des mises en équivalence	0,7	(8,3)	(3,0)
Base imposable théorique	(29,8)	(277,0)	445,3
Taux d'impôt applicable en France	34,43 %	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	10,3	95,4	(153,3)
<i>Différences sur les impôts :</i>			
Écarts de taux entre le taux français et les taux étrangers	18,6	(18,8)	6,4
Quote-part de frais et charges sur dividendes	(4,0)	(0,7)	(2,8)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	(19,6)	6,4	3,3
Ajustements sur la charge d'impôt différé reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(a)	36,5	15,8	—
Autres différences permanentes ^(b)	(46,0)	(89,0)	167,8
Impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice du groupe d'intégration fiscale français ^(c)	—	(24,9)	(92,7)
Impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice de sociétés étrangères ^(d)	(16,2)	(8,2)	(12,4)
Impôts différés non reconnus en résultat sur les exercices antérieurs	10,9	8,5	5,4
Impôt courant et différé sur le résultat d'Argas (mise en équivalence) ^(e)	(0,8)	(1,6)	(0,5)
Impôt différé sur les effets de variation de taux de change ^(f)	(6,6)	5,0	(17,5)
Impôt courant et différé sur les résultats soumis au système de taxe au tonnage norvégien et autres pays où le taux d'impôt est nul	1,0	2,5	6,0
Autres ^(g)	<u>2,4</u>	<u>19,4</u>	<u>(18,0)</u>
Impôts sur les bénéfices	<u>(13,5)</u>	<u>9,8</u>	<u>(108,3)</u>

^(a) En 2010, comprend un impôt différé actif de 41,6 millions d'euros reconnu sur une partie des déficits reportables du groupe fiscal français.

^(b) En 2010, les différences permanentes incluent principalement les retenues à la source. En 2009, les différences permanentes incluaient l'effet de la dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition pour 60,3 millions d'euros. En 2008, elles résultaient principalement des moins-values de cessions internes de titres de participation intervenues dans le cadre de la réorganisation juridique du segment Services et incluaient une créance de carry back pour 25 millions d'euros.

^(c) En 2008 et 2009, correspondait au déficit du groupe d'intégration fiscale français non activé compte tenu des incertitudes d'utilisation à court et moyen terme.

^(d) En 2010, correspond à l'impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice de certains pays compte tenu des incertitudes à court et moyen terme.

En 2009, correspondait principalement à l'impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice de certaines filiales norvégiennes et suisses compte tenu des mesures de restructuration marine.

^(e) CGGVeritas, en tant qu'actionnaire d'Argas, est directement redevable de l'impôt sur les bénéfices d'Argas en Arabie Saoudite, à hauteur de sa participation dans Argas.

^(f) Correspond à la variation de taux de change liée à la conversion en monnaie fonctionnelle (dollar U.S.) des comptes des entités norvégiennes.

^(g) En 2009, incluait les effets de la réorganisation juridique du Segment Services. En 2008, correspondait à des actifs d'impôts différés sur des différences temporelles non reconnus en Norvège.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Déficits fiscaux reportables

En 2010, le Groupe a enregistré un impôt différé actif de 51,2 millions d'euros dont 41,6 millions d'euros liés aux exercices précédents.

Les reports déficitaires utilisables en France et à l'étranger non activés au 31 décembre 2010, s'élèvent à 205,7 millions d'euros.

Ils viendront à échéance selon le calendrier suivant :

	<u>France</u>	<u>Etranger</u>
	(en millions d'euros)	
2011.....	—	0,5
2012 et au delà.....	—	24,4
Utilisables sans limite.....	<u>150,6</u>	<u>30,2</u>
Total	<u>150,6</u>	<u>55,1</u>

Le Groupe provisionne les actifs d'impôt différé net sur les pertes reportables des entités sans perspectives probables d'utilisation de ces déficits ou pour lesquels il existe un litige avec l'administration fiscale.

Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés actifs et passifs nets se réconcilient de la façon suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(en millions d'euros)		
Provisions non déductibles (y compris provisions pour retraite et participation).....	42,2	51,1	11,7
Immobilisations corporelles.....	45,9	35,3	20,4
Effets des variations des taux de change non reconnus en résultat.....	(2,7)	3,3	(8,3)
Etudes multi-clients (y compris revenus différés).....	(61,5)	(44,1)	(5,4)
Actifs réévalués dans le cadre d'une acquisition.....	(60,3)	(80,7)	(102,8)
Coûts de développement capitalisés.....	(8,3)	(12,7)	(11,0)
Autres revenus différés.....	(10,0)	(9,3)	(9,6)
Instruments financiers.....	(0,2)	0,8	1,0
Autres.....	<u>(1,7)</u>	<u>(5,9)</u>	<u>(17,0)</u>
Total impôts différés actifs (passifs) nets des impôts différés passifs/actifs sur différences temporelles	<u>(56,6)</u>	<u>(62,2)</u>	<u>(121,0)</u>
Reports fiscaux déficitaires activés.....	<u>75,3</u>	<u>15,8</u>	<u>6,4</u>
Total impôts différés passifs nets des impôts différés actifs	<u>18,7</u>	<u>(46,4)</u>	<u>(114,6)</u>

Au 31 décembre 2010, les impôts différés actifs (passifs) par groupe fiscal se réconcilient de la façon suivante :

	<u>France</u>	<u>Pays-Bas</u>	<u>Norvège</u>	<u>GB</u>	<u>Etats-Unis</u>	<u>Autre</u>
Impôts différés actifs nets (passifs) sur différences temporelles.....	(11,6)	29,7	(3,5)	3,1	(67,8)	(6,5)
Impôts différés actifs sur report déficitaires activés..	<u>51,2</u>	<u>0,1</u>	<u>7,7</u>	<u>2,0</u>	<u>—</u>	<u>14,3</u>
Total impôts différés actifs (passifs)	<u>39,6</u>	<u>29,8</u>	<u>4,2</u>	<u>5,1</u>	<u>(67,8)</u>	<u>7,8</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Position fiscale et contrôles fiscaux

France

Un contrôle fiscal de la société CGGVeritas SA par l'Administration Fiscale Française a commencé en 2010 portant sur les exercices 2008 et 2009. Aucun redressement significatif n'est attendu.

La société CGGVeritas Services a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2007 à 2009 et a résolu sa position vis-à-vis de l'administration fiscale concernant celui des années 2005 et 2006. L'impact final net de ces contrôles fiscaux s'élève à 6,0 M€.

Etats-Unis

Un contrôle fiscal de CGGVeritas Holding (US) Inc portant sur une période expirant le 12 janvier 2007 s'est achevé sans redressement.

Le redressement proposé dans le cadre du contrôle fiscal de CGG Americas portant sur les exercices 2006 et 2007 est contesté. Il n'est pas attendu de conséquences significatives.

Les différents contrôles de sociétés américaines portant sur les « State Tax » et « Sale and Use Tax » n'ont pas eu de conséquences significatives.

Autres pays

Le Groupe CGGVeritas est en litige avec l'Administration fiscale indienne sur les règles spécifiques régissant toute activité connexe à l'exploration pétrolière (soumise à une retenue à la source de 4,2 %) pour les années 2006 à 2009. L'administration fiscale a en effet modifié son interprétation en imposant une retenue à la source de 10 % sans qu'aucun texte officiel n'ait été publié. L'ensemble du secteur sismique est concerné et ce dossier doit être présenté devant la Cour Suprême indienne. La position du Groupe devrait l'emporter. Aucun élément nouveau n'est intervenu depuis 2009.

La municipalité de Rio (Brésil) a réclamé 46 millions d'euros (103 millions de réaux brésiliens) à Veritas do Brazil et 28 millions d'euros (63 millions de réaux brésiliens) à CGG do Brazil au titre de la taxe sur les services (ISS) pour les années 2001 à 2008, ce que le Groupe a contesté. Aucun élément nouveau n'est intervenu au cours de l'exercice 2009.

En 2010, un audit fiscal en Libye pour les années 2007-2008 s'est achevé par un ajustement de 7,4 millions d'euros.

NOTE 25 — EFFECTIFS DU GROUPE

La ventilation des effectifs du Groupe est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2010	2009 ^(b)	2008
Personnel statut France Services géophysiques	955	962	956
Personnel statut France Equipements	830	843	854
Personnel contrat local	5 479	5 695	6 035
Total effectifs^(a)	7 264	7 500	7 845
dont personnel terrain :	1 531	1 758	1 724

^(a) Au 31 décembre 2008 étaient inclus les effectifs de Wavefield selon la répartition suivante :

Personnel contrat local	396
Total effectifs	396
dont personnel terrain	236

^(b) Les effectifs en contrat local au 31 décembre 2008 ont été ajustés pour être en cohérence avec les nouvelles définitions mises en place en 2009 concernant le personnel temporaire.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Le total des coûts de personnel employé par des filiales consolidées s'élevait à 630,5 millions d'euros en 2010, 605,8 millions d'euros en 2009 et 575,7 millions d'euros en 2008.

NOTE 26 — REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants (y compris le Président du Conseil d'administration pour 2010, 2009 et 2008, le Directeur Général du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2010 et le Directeur Général Délégué du Groupe pour 2009 et 2008) est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
		(en euros)	
Avantages court terme ⁽¹⁾	3 759 463	4 437 927	5 270 989
Jetons de présence	640 000	640 000	595 000
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite ⁽²⁾	103 341	135 124	119 507
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite complémentaire ⁽³⁾	1 478 569	1 270 460	1 195 530
Rémunération en actions ⁽⁴⁾	6 879 573	5 708 145	8 506 575

⁽¹⁾ Hors charges patronales.

⁽²⁾ Coût des services rendus et charge d'intérêt.

⁽³⁾ Coût des services rendus, charge d'intérêt et amortissement du coût des services passés du plan de retraite complémentaire mis en place fin 2004.

⁽⁴⁾ Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options sur titres et des plans d'actions gratuites sous conditions de performance.

NOTE 27 — TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

Le Groupe fournit des services à certaines sociétés liées dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, il reçoit des prestations en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(in millions of euros)		
Ventes de matériel géophysique à Argas	47,1	27,7	63,5
Revenus d'affrètement de l'Alizé perçus de LDA	10,8	10,0	7,8
Location de matériel et prestations de conseil à Argas	8,3	46,3	4,5
Ventes de matériel géophysique à Xian Sercel	7,3	5,9	3,3
Revenus d'affrètement perçus de Veri Iluk	—	16,7	—
Produits	<u>73,5</u>	<u>106,6</u>	<u>79,1</u>
Coûts d'affrètement et de gestion vis-à-vis de Norwegian Oilfield AS	31,6	22,8	—
Location de matériel auprès de Argas	17,0	14,9	—
Charges pour gestion de l'Alizé vis-à-vis de LDA	11,4	10,3	5,5
Coûts d'affrètement vis-à-vis de Eidesvik Seismic Vessels AS	8,1	—	—
Achats de matériel géophysique à Tronic's	4,3	5,7	7,5
Achat de prestations de services à Xian Sercel	0,7	0,6	—
Achat de prestations de services à Gardline CGGV Pte Ltd	1,6	—	—
Achats de matériel géophysique à Cybernetix	—	9,3	3,8
Charges	<u>74,7</u>	<u>63,6</u>	<u>16,8</u>
Créance commerciale sur Argas	21,0	6,8	—
Créance commerciale sur Norwegian Oilfield AS	7,6	8,0	16,8
Créance commerciale sur Gardline CGGV Pte Ltd	0,8	—	—
Créance commerciale sur Veri Illuk	—	1,4	—
Clients et comptes rattachés	<u>29,4</u>	<u>16,2</u>	<u>16,8</u>
Loan to Eidesvik Seismic Vessel AS	5,3	4,2	—
Loans to Cybernetix	—	—	2,0
Prêts et avances consenties	<u>5,3</u>	<u>4,2</u>	<u>2,0</u>
Dette commerciale vis-à-vis de Argas	4,8	2,5	—
Dette commerciale vis-à-vis de LDA	1,9	0,3	0,4
Dette commerciale vis-à-vis de Gardline CGGV Pte Ltd	1,6	—	—
Dette commerciale vis-à-vis de Eidesvik Seismic Vessels AS	1,0	—	—
Dette commerciale vis-à-vis de Norwegian Oilfield AS	0,2	0,3	—
Dette commerciale vis-à-vis de Cybernetix	—	0,3	—
Trade accounts and notes payables	<u>9,5</u>	<u>3,4</u>	<u>0,4</u>
Dette de credit bail vis-à-vis de Norwegian Oilfield AS	29,9	37,4	—
Dette de credit bail vis-à-vis de Eidesvik Seismic Vessel AS	9,4	—	—
Dettes financières	<u>39,3</u>	<u>37,4</u>	<u>—</u>
Engagements des loyers futurs vis-à-vis de Oceanic Seismic Vessels AS	157,0	—	—
Engagements des loyers futurs vis-à-vis de Eidesvik Seismic Vessels AS	120,8	371,9	—
Engagements des loyers futurs vis-à-vis de Norwegian Oilfield AS	126,1	131,1	—
Engagements des loyers futurs vis-à-vis de LDA	26,8	35,5	49,3
Engagements hors-bilan	<u>430,7</u>	<u>538,5</u>	<u>49,3</u>

Louis Dreyfus Armateurs (« LDA ») fournit des services de gestion de flotte marine au Groupe. Par ailleurs, LDA est, avec CGGVeritas, actionnaire de Geomar, qui détient elle-même le navire sismique Alizé. Geomar fournit des services d'affrètement de navire à LDA.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Argas, Cybernetix, Eidesvik Seismic Vessel AS, Oceanic Seismic Sessel AS, Gardline CGGV Pte Ltd et Norwegian Oilfield sont des sociétés mises en équivalence. Xian Sercel était consolidée par mise en équivalence jusqu'en novembre 2010 (voir note 2).

Les engagements vis à vis de Norwegian Oilfield Services AS sont impactés par un évènement post clôture (voir note 30).

Le groupe détient une participation financière de 16 % dans Tronic's.

Le Groupe n'a pas constaté de provision pour créance douteuse en lien avec les parties liées.

NOTE 28 — INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRESORERIE

La ligne « Amortissements et dépréciations des études multi-clients » comprend une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 70,4 millions d'euros en 2010 et 63,8 millions d'euros en 2009 (voir note 10).

La ligne « Amortissements et dépréciations » incluait en 2009 la dépréciation des écarts d'acquisition pour 217,6 millions d'euros.

Les acquisitions de titres en 2010 correspondent à un investissement de 1,2 millions d'euros dans Gardline CGGV Pte. Ltd diminué de 0,7 millions d'euros de trésorerie Xian Sercel acquise. Les acquisitions de titres consolidés en 2009 correspondaient principalement à l'acquisition des 30,1 % de Wavefield non détenus au 31 décembre 2008 pour 62,1 millions d'euros, à la prise de participation à hauteur de 49 % dans Eidesvik Seismic Vessel AS pour 17,1 millions d'euros, et à l'acquisition de 37 % complémentaires de titres Multifield pour 2,9 millions d'euros. En 2008, les acquisitions de titres consolidés comprenaient Quest Geo Solutions pour 4,4 millions d'euros, Metrolog pour 21,5 millions d'euros et Wavefield pour (19,9) millions d'euros. Ces (19,9) millions d'euros correspondaient à la totalité des titres acquis pour 206,6 millions d'euros, nets de la trésorerie détenue par Wavefield à la date d'acquisition pour 25,8 millions d'euros, de la juste valeur de l'augmentation du capital de CGGVeritas de 139,0 millions d'euros, et de la dette vis-à-vis des minoritaires au titre des 30,1 % non détenus au 31 décembre 2008 pour 62,1 millions d'euros.

En 2010, la ligne "Plus ou moins values sur immobilisations financières" correspond principalement à la cession de 12 % de nos investissements dans Cybernetix et la cession de nos actions dans Offshore Hydrocarbon Mapping. En 2008, elle correspondait à la plus-value sur les titres Ardiseis.

Les « Charges d'intérêt payées » en 2010, 2009 et 2008 comprennent principalement les charges et intérêts relatifs à la facilité de Crédit Senior « Term Loan B », et aux obligations à haut rendement (voir note 13).

La ligne « Impact du change sur les actifs et les passifs financiers » correspond notamment à l'élimination du gain ou de la perte latent de change sur la dette financière brute en dollars portée par les filiales dont la monnaie de reporting est l'euro.

Les opérations de financement et d'investissement sans effet sur la trésorerie et non repris dans le tableau de flux de trésorerie sont les suivantes :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Equipement acquis en crédit-bail	87,6	22,2	—

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

La Trésorerie est composée comme suit :

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Disponibilités et dépôts bancaires	273,9	382,5	422,4
Valeurs mobilières de placement	62,0	97,8	77,5
Disponibilités bloquées	—	—	17,0
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>335,9</u>	<u>480,3</u>	<u>516,9</u>

Au 31 décembre 2008, les disponibilités bloquées correspondaient à la part des disponibilités de Wavefield nantie au profit d'une institution dans le cadre de l'émission de garanties en faveur des clients liées à l'activité courante de Wavefield.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 29 — RESULTAT NET PAR ACTION

Le tableau suivant reprend les chiffres utilisés dans le calcul du résultat net par action de base et dilué :

	Année		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros, excepté les données par action)		
Résultat net consolidé			
Résultat net — part du Groupe (a)	(54,6)	(264,3)	332,8
Effet Dilutif			
Actions ordinaires en circulation en début d'année (b)	151 146 594	150 617 709	137 253 790
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises durant l'année (c)	<u>195 935</u>	<u>246 767</u>	<u>656 598</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (d) = (b) + (c)	<u>151 342 529</u>	<u>150 864 476</u>	<u>137 910 388</u>
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2001 . .	—	—	112 782
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2002 . .	—	40 366	162 126
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2003 . .	147 095	304 524	304 524
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2006 . .	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2007 . .	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2008 . .	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2009 . .	182 557	(1)	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2010 . .	14 888	—	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'options . .	<u>344 540</u>	<u>282 166</u>	<u>579 432</u>
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2007	—	—	252 625
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2008	—	—	322 438
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2009	(2)	(2)	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2010	(2)	—	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'attribution d'actions gratuites	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>575 063</u>
Nombre moyen ajusté d'actions potentielles liées aux instruments financiers ayant un effet dilutif (e)	151 342 529	150 864 476	139 064 883
Résultat net par action			
Base (a) / (d)	(0,36)	(1,75)	2,41
Dilué (a) / (e)	(0,36)	(1,75)	2,39

(1) le prix d'exercice de ces options étant plus élevé que le cours moyen de l'action, il est considéré qu'aucune action potentielle liée à ce plan n'aurait été émise sur l'exercice.

(2) les plans d'attribution de stock options et d'actions gratuites ont un effet anti-dilutif au 31 décembre 2009 et 2010 ; par conséquent les actions potentielles liées à ces plans n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

NOTE 30 — EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Norfield

Le 13 janvier 2011, l'opération d'échange d'actifs entre certaines filiales de CGGVeritas et le groupe norvégien Norfield a été réalisée. CGGVeritas est désormais propriétaire du navire sismique *Voyager* et a cédé le navire sismique *Venturer* au groupe Norfield. A l'issue de cette opération, le groupe n'est plus actionnaire de Norfield AS.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

A la même date, la société Voyager AS (qui doit être renommée Exploration Vessel Resources II AS), propriétaire du navire sismique *Voyager*, a signé une convention de crédit sécurisée de 45 millions de dollars U.S. ayant pour objet de refinancer la dette préexistante à la date de l'opération d'échange d'actifs. Cette convention de crédit fait l'objet d'une garantie émise en faveur des banques par CGGVeritas SA, et doit respecter des ratios financiers similaires à ceux du crédit senior Term Loan B.

Cette transaction aura pour effet de réduire nos engagements hors bilan de 28 millions d'euros.

Emission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Le 27 janvier 2011, CGGVeritas a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016 d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Le produit net de l'émission sera affecté à la gestion dynamique de l'endettement de CGGVeritas, notamment au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7,5 % d'un montant de 530 millions de dollars U.S. à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action CGGVeritas sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les obligations porteront intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si l'une de ces deux dates n'est pas un jour ouvré). Le premier coupon qui sera remis en paiement le 1^{er} juillet 2011 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) portera sur la période courant du 27 janvier 2011 au 30 juin 2011 inclus, et sera calculé prorata temporis ; il s'élèvera donc à environ 0,21 euro par obligation.

Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes CGGVeritas à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas, sous certaines conditions.

Si l'émission de ces obligations avait eu lieu le 1^{er} janvier 2010, cela n'aurait pas affecté notre bénéfice par action pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 compte tenu de l'effet antidilutif de l'opération.

Remboursement partiel des 7½% Senior Notes 2015

Le 28 janvier 2011, CGGVeritas a informé les porteurs des 7½% Senior Notes 2015 qu'elle procéderait au remboursement partiel de l'emprunt le 1^{er} mars 2011. Sur un montant total de 530 millions de dollars U.S., la Société remboursera un montant global de 460 millions de dollars U.S. Ces obligations seront remboursées à hauteur de 103,75 % de leur valeur faciale (soit 1 037,50 de dollars U.S. pour une obligation d'une valeur faciale de 1 000 dollars U.S.).

Accord préalable avec PT Elnusa Tbk (Elnusa)

Le 11 février 2011, un accord préalable a été signé avec PT Elnusa Tbk (Elnusa) pour la création d'une joint venture pour effectuer des études sismiques 2D et 3D en Asie Pacifique et plus particulièrement en Indonésie.

Cette joint venture fournira des services d'acquisition sismique marine pour les compagnies pétrolières et gazières qui opèrent en Indonésie et dans la région. CGGVeritas contribuera à cette joint venture en apportant un navire moderne de 4 steamers récemment et spécifiquement construit à Singapour.

Litige Sercel — ION

Le 16 février 2011, la Cour Fédérale de Texakarna a émis un jugement final et une injonction permanente dans le cadre du procès qui oppose Sercel Inc. et ION quant au brevet sus-mentionné. Sercel continue de contester le

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

verdict, l'injonction, les parties du jugement qui ne lui sont pas favorables ainsi que toute réclamation supplémentaire d'ION. Ce jugement fera l'objet d'un appel auprès des Cours Fédérales compétentes des Etats-Unis d'Amérique.

L'injonction couvre uniquement la technologie Sercel des capteurs digitaux « DSU » et est limitée au territoire des Etats-Unis. Elle n'empêche pas Sercel d'utiliser, fabriquer, vendre ou livrer les produits DSU partout ailleurs dans le monde. Elle ne concerne pas non plus les systèmes d'enregistrement Sercel 408UL et 428XL. Sercel peut ainsi continuer à promouvoir, vendre et livrer des systèmes aux Etats-Unis.

Plus particulièrement, l'injonction établit que le fait d'offrir à la vente les DSU lorsque la fabrication, la vente ou la livraison intervient hors des Etats-Unis ne constitue pas un acte de contrefaçon ou une violation de l'injonction. De même, ne constitue pas une contrefaçon le fait de promouvoir ou de commercialiser les produits DSU aux Etats-Unis dans la mesure où la fabrication, vente ou livraison envisagée intervient hors des Etats-Unis.

Accord préalable avec JSC Geotech Holding (Geotech)

Le 23 février 2011, un accord préalable a été signé avec JSC Geotech Holding (Geotech) pour la création d'une joint venture pour opérer des navires sismiques 2D et 3D, dans les eaux russes et de CEI.

Cette joint venture fournira des services d'acquisition et de traitement sismique marine pour les compagnies pétrolières et gazières qui opèrent en Russie et en CEI. CGGVeritas mettra à disposition de cette joint venture un navire 2D et un navire 3D, tous deux de catégorie Ice Class.

NOTE 31 — LISTE DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDEES AU 31/12/2010

Certaines sociétés mises en sommeil ou non significatives n'ont pas été listées.

<u>Numéro Siren^(a)</u>	<u>Sociétés intégrées globalement</u>	<u>Siège</u>	<u>% d'intérêt</u>
	CGGVeritas Services Holding B.V	Amsterdam, Pays Bas	100,0
	CGGVeritas Services (UK) Holding BV	Amsterdam, Pays Bas	100,0
	CGGVeritas Services Holding (Latin America) BV	Amsterdam, Pays Bas	100,0
403 256 944	CGGVeritas Services SA	Massy, France	100,0
410 072 110	CGG Explo SARL	Massy, France	100,0
413 926 320	Geomar SAS	Paris, France	49,0
	CGGVeritas International SA	Genève, Suisse	100,0
	CGG Marine Resources Norge AS	Oslo, Norvège	100,0
	Wavefield Inseis ASA	Oslo, Norvège	100,0
	Multifield Geophysics AS	Bergen, Norvège	86,0
	CGGVeritas Services (Norway) AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Investment Resources II AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources AS	Bergen, Norvège	100,0
	CGGVeritas Services (UK) Ltd.	Crawley, Royaume Uni	100,0
	Veritas DGC Limited	Crawley, Royaume Uni	100,0
	Veritas Geophysical Limited	Crawley, Royaume Uni	100,0
	Wavefield Exploration Ltd.	Londres, Royaume Uni	100,0
	Viking Global Offshore Limited	St Helier, Jersey	90,0
	Geoexplo	Almaty, Kazakhstan	100,0
	Veritas Caspian LLP	Almaty, Kazakhstan	50,0
	CGG Vostok	Moscou, Russie	100,0
	CGG do Brasil Participações Ltda.	Rio do Janeiro, Brésil	100,0
	Veritas do Brasil Ltda.	Rio do Janeiro, Brésil	100,0
	Veritas DGC Land Guatemala SA	Guatemala	100,0
	CGGVeritas Services de Mexico SA de CV	Mexico City, Mexique	100,0

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

<u>Numéro Siren^(a)</u>	<u>Sociétés intégrées globalement</u>	<u>Siège</u>	<u>% d'intérêt</u>
	Veritas DGC (Mexico) S. de R.L. de CV	Mexico City, Mexique	100,0
	Veritas Servicios Geofisicos S. de R.L. de CV	Tabasco, Mexique	100,0
	Veritas Geophysical (Chile) SA	Chili	100,0
	Exgeo CA	Caracas, Venezuela	100,0
	CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	CGGVeritas Services (U.S.) Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	CGGVeritas Land (U.S) Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Alitheia Resources Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Veritas Geophysical (Mexico) LLC	Delaware, Etats Unis	100,0
	Veritas Investments Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Viking Maritime Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Wavefield Aim Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	CGG Canada Services Ltd.	Calgary, Canada	100,0
	CGGVeritas Services (Canada) Inc.	Alberta, Canada	100,0
	Hampson Russel GP Inc.	Alberta, Canada	100,0
	Hampson Russel Limited Partnership	Alberta, Canada	100,0
	Veritas MacKenzie Delta Ltd.	Alberta, Canada	100,0
	Veritas Geophysical (Canada) Corporation	Nova Scotia, Canada	100,0
	Veritas Geophysical III	Iles Cayman	100,0
	Veritas Geophysical IV	Iles Cayman	100,0
	CGGVeritas Services (Australia) Pty Ltd.	Perth, Australie	100,0
	CGGVeritas Services (Singapore) Pte Ltd.	Singapour	100,0
	Wavefield Inseis Singapore Pte Ltd.	Singapour	100,0
	CGGVeritas Services (Malaysia) Sdn. Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	49,0
	PT CGG Indonesia	Djakarta, Indonésie	95,0
	P.T. Veritas DGC Mega Pratama	Djakarta, Indonésie	95,0
	CGGVeritas Services India Private Ltd.	New Delhi, Inde	100,0
	CGGVeritas Technology Services (Beijing) Co. Ltd. . . .	Beijing, Chine	100,0
	Ardiseis FZCO	Dubai, Émirats Arabes Unis	51,0
	CGGVeritas Services (B) Sdn. Bhd	Brunei	100,0
	Veritas Geophysical (Nigeria) Limited	Lagos, Nigeria	100,0
	CGG (Nigeria) Ltd.	Lagos, Nigeria	100,0
866 800 154	Sercel Holding SA	Carquefou, France	100,0
378 040 497	Sercel SA	Carquefou, France	100,0
	Sercel England Ltd.	Somercotes, Royaume Uni	100,0
	Vibration Technologies Ltd.	Stirlingshire, Royaume Uni	100,0
	Quest Geo Solutions Limited	Hampshire, Royaume Uni	100,0
	Optoplan AS	Trondheim, Norvège	100,0
	Seismic Support Services	Moscou, Russie	100,0
	Sercel Inc	Tulsa, Etats-Unis	100,0
	Sercel Canada Ltd	Calgary, Canada	100,0
	Sercel Australia	Sydney, Australie	100,0
	Hebei Sercel JunFeng	Hebei, Chine	51,0
	Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd.	Xian, Chine	51,0
	Sercel Beijing Technological Services	Beijing, Chine	100,0
	Sercel Singapore Pte Ltd.	Singapour	100,0

^(a) le numéro SIREN est un numéro d'identification individuelle des sociétés sous la Loi française.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 32 — INFORMATION CONSOLIDÉE CONDENSÉE RELATIVE A CERTAINES FILIALES

Au 31 décembre 2010, l'obligation de rembourser nos emprunts obligataires à haut rendement est garantie par certaines filiales du Groupe : CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge A/S, CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc., Alitheia Resources Inc, CGGVeritas Land (US) Inc, CGGVeritas Services (US) Inc, Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., CGGVeritas Services Holding (UK) BV, CGGVeritas Services Holding BV au titre des « Garants Services », et Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd et Sercel Canada Ltd au titre des "Garants Equipements".

Le tableau suivant présente l'information financière consolidée condensée en IFRS au 31 décembre 2010 pour la société (« CGGVeritas »), pour les Garants, les Non-Garants et les Ajustements de consolidation pour arriver au Groupe CGGVeritas consolidé.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

IFRS	<u>CGG Veritas</u>	<u>Garants Services</u>	<u>Garants Equipements</u>	<u>Non Garants</u>	<u>Ajustements de Consolidation</u>	<u>Groupe Consolidé</u>
	(en millions d'euros)					
Ecarts d'acquisition des entités consolidées	—	1 838,0	52,9	121,1	—	2 012,0
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi client)	8,2	389,6	3,4	363,6	(43,4)	721,4
Immobilisations corporelles	85,5	388,6	44,5	370,4	(107,3)	781,7
Participations dans les entités consolidées	2 936,0	1 016,7	4,1	201,3	(4 158,1)	—
Autres actifs non courants	940,1	263,3	3,3	104,6	(1 076,0)	235,3
Actifs courants	<u>251,7</u>	<u>981,2</u>	<u>241,9</u>	<u>1 853,2</u>	<u>(1 754,0)</u>	<u>1 574,0</u>
Total actif	<u>4 221,5</u>	<u>4 877,4</u>	<u>350,1</u>	<u>3 014,2</u>	<u>(7 138,8)</u>	<u>5 324,4</u>
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	1 024,9	1 468,7	0,8	146,4	(1 155,2)	1 485,6
Autres passifs non courants (hors dette financière)	19,0	152,5	15,4	108,4	(56,3)	239,0
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	<u>307,7</u>	<u>597,6</u>	<u>53,0</u>	<u>1 477,1</u>	<u>(1 705,5)</u>	<u>729,9</u>
Total passif (hors capitaux propres)	<u>1 351,6</u>	<u>2 218,8</u>	<u>69,2</u>	<u>1 731,9</u>	<u>(2 917,0)</u>	<u>2 454,5</u>
Capitaux propres	<u>2 869,9</u>	<u>2 658,6</u>	<u>280,9</u>	<u>1 282,3</u>	<u>4 221,8</u>	<u>2 869,9</u>
Chiffre d'affaires	9,6	594,2	389,2	2 309,9	(1 116,8)	2 186,1
Amortissements et dépréciations	2,0	331,1	11,4	198,1	(28,4)	514,2
Produit (perte) d'exploitation	<u>4,1</u>	<u>57,3</u>	<u>101,2</u>	<u>(50,4)</u>	<u>(45,0)</u>	<u>67,2</u>
Résultat des sociétés mises en équivalence	<u>(274,4)</u>	<u>8,6</u>	<u>—</u>	<u>69,0</u>	<u>196,8</u>	<u>—</u>
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	<u>(44,0)</u>	<u>713,0</u>	<u>74,8</u>	<u>(57,9)</u>	<u>(729,9)</u>	<u>(44,0)</u>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	265,8	55,4	106,8	686,8	(664,8)	450,0
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(202,2)	(289,0)	(15,5)	(140,0)	228,1	(418,6)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	<u>(144,1)</u>	<u>216,1</u>	<u>(87,3)</u>	<u>(597,2)</u>	<u>404,7</u>	<u>(207,8)</u>
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>32,0</u>	<u>32,0</u>
Trésorerie à l'ouverture	<u>291,8</u>	<u>29,4</u>	<u>12,2</u>	<u>146,9</u>	<u>—</u>	<u>480,3</u>
Trésorerie à la clôture	<u>211,3</u>	<u>11,9</u>	<u>16,2</u>	<u>96,5</u>	<u>—</u>	<u>335,9</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Le tableau suivant présente l'information financière consolidée condensée en IFRS pour les périodes 2009 et 2008 et arrêtées au 31 décembre 2009 et 2008 pour la société (« CGG-Veritas ») d'une part, et d'autre part pour CGG Canada Services Ltd, CGG Americas Inc., CGG Marine Resources Norge A/S, CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc., Alitheia Resources Inc, Veritas DGC Asia Pacific Ltd., CGGVeritas Land (US) Inc., CGGVeritas Services (US) Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc. au titre des « Garants Services », et Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd et Sercel Canada Ltd au titre des "Garants Equipements".

31 décembre 2009	<u>CGG Veritas</u>	<u>Garants Services</u>	<u>Garants Equipements</u>	<u>Non Garants</u>	<u>Ajustements de Consolidation</u>	<u>Groupe Consolidé</u>
	(en millions d'euros)					
Ecarts d'acquisition des entités consolidées	—	1 705,5	48,0	114,6	—	1 868,1
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi client)	0,4	429,9	3,6	343,5	(48,5)	728,9
Immobilisations corporelles	3,1	369,7	36,5	318,8	(50,4)	677,7
Participations dans les entités consolidées	2 644,0	662,1	0,4	197,5	(3 504,0)	—
Autres actifs non courants	559,2	23,9	—	153,3	(527,2)	209,2
Actifs courants	<u>873,7</u>	<u>513,3</u>	<u>220,0</u>	<u>1 626,4</u>	<u>(1 796,1)</u>	<u>1 437,3</u>
Total actif	<u>4 080,4</u>	<u>3 704,4</u>	<u>308,5</u>	<u>2 754,1</u>	<u>(5 926,2)</u>	<u>4 921,2</u>
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	915,5	912,6	1,0	174,6	(604,7)	1 399,0
Autres passifs non courants (hors dette financière)	—	140,2	7,7	113,6	(4,3)	257,2
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	<u>463,4</u>	<u>758,9</u>	<u>40,4</u>	<u>1 037,8</u>	<u>(1 737,0)</u>	<u>563,5</u>
Total passif (hors capitaux propres)	<u>1 378,9</u>	<u>1 811,7</u>	<u>49,1</u>	<u>1 326,0</u>	<u>(2 346,0)</u>	<u>2 219,7</u>
Capitaux propres	<u>2 701,5</u>	<u>1 892,7</u>	<u>259,4</u>	<u>1 428,1</u>	<u>3 580,2</u>	<u>2 701,5</u>
Chiffre d'affaires	11,7	376,7	232,2	2 263,3	(650,7)	2 233,2
Amortissements et dépréciations	1,2	326,9	8,6	496,6	(21,0)	812,3
Produit (perte) d'exploitation	<u>9,9</u>	<u>68,2</u>	<u>33,9</u>	<u>81,5</u>	<u>(354,1)</u>	<u>(160,6)</u>
Résultat des sociétés mises en équivalence	<u>(268,8)</u>	<u>(153,1)</u>	<u>—</u>	<u>28,0</u>	<u>393,9</u>	<u>—</u>
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	<u>(258,9)</u>	<u>(13,2)</u>	<u>26,9</u>	<u>121,1</u>	<u>(134,8)</u>	<u>(258,9)</u>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1,8	516,3	32,1	102,9	(36,3)	616,8
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(189,3)	(431,1)	(11,9)	(2,3)	154,9	(479,7)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	246,6	(120,2)	(24,3)	(157,2)	(111,9)	(167,0)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	—	—	—	—	(6,7)	(6,7)
Trésorerie à l'ouverture	<u>232,7</u>	<u>64,4</u>	<u>16,3</u>	<u>203,5</u>	<u>—</u>	<u>516,9</u>
Trésorerie à la clôture	<u>291,8</u>	<u>29,4</u>	<u>12,2</u>	<u>146,9</u>	<u>—</u>	<u>480,3</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

31 décembre 2008	<u>CGG Veritas</u>	<u>Garants Services</u>	<u>Garants Equipements</u>	<u>Non Garants</u>	<u>Ajustements de Consolidation</u>	<u>Groupe Consolidé</u>
	(en millions d'euros)					
Ecarts d'acquisition des entités consolidées		1 782,1	45,0	233,8	(5,9)	2 055,1
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi client)	0,3	479,5	5,8	374,0	(39,6)	820,0
Immobilisations corporelles	3,8	360,0	33,5	492,5	(67,3)	822,4
Participations dans les entités consolidées	1 979,6	295,1	4,0	321,3	(2 600,0)	—
Autres actifs non courants	691,4	59,2	—	215,5	(757,8)	208,3
Actifs courants	<u>462,8</u>	<u>372,2</u>	<u>214,1</u>	<u>1 453,1</u>	<u>(773,8)</u>	<u>1 728,4</u>
Total actif	<u>3 137,9</u>	<u>3 348,1</u>	<u>302,4</u>	<u>3 090,2</u>	<u>(4 244,4)</u>	<u>5 634,2</u>
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme).	768,0	1 162,2	1,2	348,8	(734,2)	1 546,0
Autres passifs non courants (hors dette financière).	11,7	200,7	7,8	117,4	(1,6)	336,0
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière).	<u>274,6</u>	<u>204,1</u>	<u>49,4</u>	<u>1 134,1</u>	<u>(908,6)</u>	<u>753,6</u>
Total passif (hors capitaux propres).	<u>1 054,3</u>	<u>1 567,0</u>	<u>58,4</u>	<u>1 600,3</u>	<u>(1 644,4)</u>	<u>2 635,6</u>
Capitaux propres	<u>2 083,6</u>	<u>1 781,2</u>	<u>244,0</u>	<u>1 489,9</u>	<u>(2 600,0)</u>	<u>2 998,6</u>
Chiffre d'affaires	27,8	585,2	389,8	2 419,5	(811,7)	2 602,5
Amortissements et dépréciations	24,1	275,4	10,6	210,7	(26,5)	494,3
Produit (perte) d'exploitation	<u>(330,3)</u>	<u>184,9</u>	<u>79,9</u>	<u>394,1</u>	<u>215,9</u>	<u>540,6</u>
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	<u>(98,1)</u>	<u>89,7</u>	<u>55,5</u>	<u>321,0</u>	<u>(24,2)</u>	<u>340,0</u>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	190,0	392,8	32,5	430,0	(159,1)	885,6
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(30,5)	(1 525,3)	(10,5)	(215,8)	1 278,6	(503,5)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	<u>(1 339,8)</u>	<u>1 162,2</u>	<u>(8,5)</u>	<u>(162,8)</u>	<u>210,0</u>	<u>(138,9)</u>
Trésorerie à l'ouverture	<u>103,9</u>	<u>17,4</u>	<u>2,9</u>	<u>130,0</u>	<u>—</u>	<u>254,3</u>
Trésorerie à la clôture	<u>232,7</u>	<u>64,4</u>	<u>16,3</u>	<u>203,4</u>	<u>—</u>	<u>516,9</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 33 — HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2010, 2009 et 2008.

En milliers d'euros	Mazars 2010		Ernst & Young Audit 2010		Total 2010		Total 2009		Total 2008	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit :										
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés:										
— CGGVeritas	476		746		1 222		1 309		1 542	
— Filiales consolidées	<u>1 394</u>		<u>2 421</u>		<u>3 815</u>		<u>3 577</u>		<u>3 908</u>	
Total	<u>1 870</u>	<u>87 %</u>	<u>3 167</u>	<u>90 %</u>	<u>5 037</u>	<u>89 %</u>	<u>4 886</u>	<u>83 %</u>	<u>5 450</u>	<u>91 %</u>
• Missions accessoires :										
— CGGVeritas	—		—		—		350		1336	
— Filiales consolidées	178		287		465		340		65	
Total	<u>178</u>	<u>8 %</u>	<u>287</u>	<u>8 %</u>	<u>465</u>	<u>8 %</u>	<u>690</u>	<u>12 %</u>	<u>401</u>	<u>7 %</u>
Total audit	<u>2 048</u>	<u>95 %</u>	<u>3 454</u>	<u>98 %</u>	<u>5 502</u>	<u>97 %</u>	<u>5 576</u>	<u>95 %</u>	<u>5 851</u>	<u>98 %</u>
Autres prestations :										
• Juridique, Fiscal, Social	95	5 %	73	2 %	168	3 %	296	5 %	108	2 %
• Technologie de L'information	—		—		—		—		—	
• Audit interne	—		—		—		—		—	
• Autre	—		—		—		—		1	0 %
Total autres prestations	<u>95</u>	<u>5 %</u>	<u>73</u>	<u>2 %</u>	<u>168</u>	<u>3 %</u>	<u>296</u>	<u>5 %</u>	<u>109</u>	<u>2 %</u>
Total	<u>2 143</u>	<u>100 %</u>	<u>3 527</u>	<u>100 %</u>	<u>5 670</u>	<u>100 %</u>	<u>5 872</u>	<u>100 %</u>	<u>5 960</u>	<u>100 %</u>

10.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I — Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II — Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatives retenus par votre société. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement :

- les modalités d'amortissement et la réalisation des tests de perte de valeur des études « multi-clients » (immobilisations incorporelles) ;
- la réalisation des tests de perte de valeur des actifs non courants, et notamment des écarts d'acquisition ;
- la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de services « exclusifs » et « multi-clients » ;
- les provisions pour risques et charges ;
- la reconnaissance des impôts différés actifs.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III — Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 13 avril 2011.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Xavier CHARTON Olivier THIREAU

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Philippe DIU Nicolas PFEUTY

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

**10.3 COMPTES SOCIAUX 2010-2009 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS
BILAN**

	31 décembre 2010			31 décembre 2009
	Valeur brute	Amortis. & dépréc.	Valeur nette	Valeur nette
	(en milliers d'euros)			
ACTIF IMMOBILISE	3 404 830	(323 984)	3 080 846	2 413 723
Immobilisations incorporelles	9 484	(418)	9 066	227
Fonds commercial	5		5	5
Autres immobilisations incorporelles	8 434	(418)	8 016	222
Immobilisations incorporelles en cours	1 045		1 045	
Immobilisations corporelles	26 341	(12 704)	13 637	11 260
Terrains	1 136		1 136	1 136
Constructions	18 017	(9 271)	8 746	9 430
Matériel d'exploitation et outillage	151	(167)	(16)	14
Autres immobilisations corporelles	2 986	(2 425)	561	675
Immobilisations en cours	4 051	(841)	3 210	5
Immobilisations financières	3 369 005	(310 862)	3 058 143	2 402 236
Participations	2 487 254	(309 291)	2 177 963	1 848 222
Créances rattachées à des participations	879 497	(1 571)	877 926	553 717
Prêts	1 959		1 959	3
Autres immobilisations financières	295		295	294
ACTIF CIRCULANT	256 377	(2 025)	254 352	871 672
Avances & acomptes versés s/commandes	179		179	86
Créances	30 963	(2 025)	28 938	571 469
Créances clients et comptes rattachés	6 227		6 227	5 681
Autres créances d'exploitation	1 839	(326)	1 513	1 616
Autres créances	22 897	(1 699)	21 198	564 172
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	67 579		67 579	102 684
Disponibilités	157 656		157 656	197 433
Compte de régularisation actif	51 933		51 933	83 957
TOTAL ACTIF	3 713 140	(326 009)	3 387 131	3 369 352

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
	(en milliers d'euros)			
CAPITAUX PROPRES	1 941 006	1 713 509	1 941 006	1 713 509
Capital	60 603	60 459	60 603	60 459
Primes d'émission, d'apport, de conversion	1 967 640	1 965 704	1 967 640	1 965 704
Ecart de réévaluation	244	245	244	245
Réserve légale	3 520	3 520	3 520	3 520
Autres réserves	6 468	6 476	6 468	6 476
Report à nouveau	(323 494)	(103 042)	(98 069)	(323 494)
Résultat de l'exercice	225 425	(220 453)	0	0
Provisions réglementées	600	600	600	600
PROVISIONS	31 871	57 321	31 871	57 321
Provisions pour risques	18 480	45 962	18 480	45 962
Provisions pour charges	13 391	11 359	13 391	11 359
DETTES	1 387 189	1 484 449	1 387 189	1 484 449
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ...	967 729	933 066	967 729	933 066
Avances et acomptes reçus sur commandes	—	—	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 925	10 867	13 925	10 867
Dettes fiscales et sociales	2 491	4 190	2 491	4 190
Autres dettes d'exploitation	1 142	608	1 142	608
Dettes s/immobilisations & comptes rattachés	1 158	5	1 158	5
Autres dettes	400 744	535 713	400 744	535 713
Compte de régularisation passif	27 065	114 073	27 065	114 073
TOTAL PASSIF	<u>3 387 131</u>	<u>3 369 352</u>	<u>3 387 131</u>	<u>3 369 352</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

COMPTE DE RESULTAT

	<u>31 décembre</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(en milliers d'euros)	
Prestations de service	97	87
Produits des activités annexes	10 804	11 476
CHIFFRE D'AFFAIRES	10 901	11 563
Consommations en provenance des tiers	(18 898)	(25 551)
VALEUR AJOUTEE	(7 997)	(13 988)
Impôts et taxes	(987)	(1 348)
Charges de personnel	(9 669)	(6 789)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(18 653)	(22 125)
Autres produits (charges) de gestion courante	(637)	(644)
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	(5 664)	(5 510)
Reprises sur amortissements, dépréciations & provisions	3 130	8 312
RESULTAT D'EXPLOITATION	(21 824)	(19 967)
Gain (perte) de change	62 823	(17 445)
Dividendes reçus des filiales	187 063	100 838
Autres produits (charges) financiers	56 374	43 428
Intérêts financiers	(93 426)	(87 895)
Dotations aux provisions	(179 311)	(253 256)
Reprises sur provisions	179 904	18 394
RESULTAT FINANCIER	213 427	(195 936)
RESULTAT COURANT	191 603	(215 903)
Résultat net des cessions d'actifs	(10 777)	28 990
Dotations pour dépréciation & provisions exceptionnelles	(1 280)	(30 489)
Reprises sur dépréciations & provisions exceptionnelles	41 120	3 840
Autres éléments exceptionnels	(12 544)	(772)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	16 519	1 569
IMPOTS SUR LES BENEFICES	17 303	(6 119)
RESULTAT NET	<u>225 425</u>	<u>(220 453)</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31 décembre	
	2010	2009
	(en milliers d'euros)	
EXPLOITATION		
Résultat net	225 425	(220 453)
Amortissements et provisions	2 026	1 222
(Plus) ou moins values de cessions d'actifs	10 778	(28 990)
Dotations (Reprises) sur provisions, réglementées, risques & charges et immobilisations financières	(40 659)	265 992
Autres	(3 479)	7 418
Capacité d'autofinancement	194 090	25 189
(Augmentation) diminution des clients	(546)	4 592
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	(29 048)	49 216
Augmentation (diminution) des fournisseurs	2 971	(4 193)
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation	16 880	39 237
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	184 347	114 041
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 970)	(591)
Acquisition de titres de participation	—	(104 892)
Total investissement	(3 970)	(105 483)
Produits de cessions d'actifs	703	314
Remboursement de prêts	163	86 966
Attribution de prêts	(18 573)	(106 250)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(21 677)	(124 453)
FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	(35 000)	—
Nouveaux emprunts	—	241 308
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	(248)	282
Variation nette des avances trésorerie filiales	(204 376)	(175 031)
Augmentation de capital	2 071	1 338
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(237 553)	68 897
Variation de trésorerie	(74 883)	57 485
Trésorerie à l'ouverture	300 118	242 632
Trésorerie à la clôture	225 235	300 118

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 1 — PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la Société sont établis conformément au PCG 99 et en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Pour établir les Etats Financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

La Compagnie Générale de Géophysique-Veritas SA (« CGGVeritas ») est la société mère du groupe CGGVeritas.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- prix d'achat
- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner
- estimation initiale des coûts de démantèlement

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes sociaux comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| — constructions à usage administratif et commercial | 20 à 40 ans |
| — agencements | 6 à 10 ans |
| — matériel et outillage d'exploitation | 3 à 5 ans |
| — matériel de transport | 3 à 5 ans |
| — matériel de bureau et mobilier | 3 à 10 ans |
| — logiciels, ERP | 5 à 10 ans |

Les matériels et logiciels ne font plus l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de marché ou, le cas échéant, celle des flux de trésorerie actualisés.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net. La dépréciation de l'écart d'acquisition inclus dans le coût d'acquisition des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollar américain escomptés et générés par les opérations futures déjà en carnet de commandes.

Lorsque ces contrats d'achat/vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat/vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement figurent dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats. Les régimes fiscaux et les taux d'imposition en vigueur sont très variables d'un pays à l'autre.

Compte tenu du mode de détermination des provisions pour impôt qui est souvent assis sur un profit estimé, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, il n'existe pas de différences temporaires significatives liées aux régimes fiscaux dans la plupart des pays étrangers où la Société peut opérer.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2004 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départs à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

serait toutefois fournie dans les notes aux Etats Financiers. La Société provisionne ainsi, entre autres, les pertes à terminaison futures prévisibles sur des contrats en cours.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 — FAITS MARQUANTS

• Acquisition d'un contrat de crédit-bail immobilier

La Société a acquis le 1^{er} octobre 2010 auprès de CGGVeritas Services SA un contrat de crédit-bail immobilier portant sur un immeuble à usage de bureaux, nommé « Galiléo » et situé à Massy, pour 1 € symbolique, et dont la construction a débuté en juin 2008, à la charge de CGGVeritas Services SA.

Le coût global de l'ensemble immobilier s'est élevé à 84 243 672 €.

Une levée d'option est prévue au contrat de crédit-bail à compter de la fin de la 6^{ème} année suivant la prise d'effet du crédit-bail soit le 1^{er} octobre 2016 pour prendre fin à l'expiration de celui-ci soit le 1^{er} octobre 2022. Le prix de la vente est fixé à 35 % du montant définitif de la tranche A à l'expiration du crédit-bail, soit une valeur résiduelle du crédit-bail à l'issue des 12 ans de 26 295 500 €, avec l'application de pénalités dégressives de 0,5 % par an entre la 6^e et la 9^e année (de 2 à 0 % à partir de la 10^e année).

Les locaux seront loués à CGGVeritas Services SA à partir de la date d'occupation définitive des locaux qui interviendra courant 2011.

• Avenant aux dispositions du contrat de ligne de crédit renouvelable français

Le 26 février 2010, la ligne de crédit renouvelable française de 35 millions d'euros a été remboursée.

Le 4 novembre 2010, la ligne de crédit française datant du 7 février 2007 a fait l'objet d'un avenant afin d'aligner le niveau des ratios financiers (covenants) à ceux de nos facilités de crédit senior « Term Loan B » et d'étendre la maturité de 2 ans de février 2012 à février 2014. Le ratio « dette financière nette/ EBITDA » est passé de 2.25 à 2.75 en 2010 baissant ensuite à 2.0 en 2014, le ratio « EBITDA / intérêts financiers » passe de 4.0 à 3.50 en 2010 et augmente ensuite à 4.50 en 2014.

Suite à cet avenant, les taux d'intérêts ont augmenté de 25 points de base à Libor+325, ajustés en fonction du rating de CGGVeritas par les agences de notation.

NOTE 3 — CLIENTS

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(En millions d'euros)	
Clients et comptes rattachés	6,2	5,7
Créances à l'avancement	—	—
Clients factures à établir	—	—
Provision pour créances douteuses	—	—
Clients et comptes rattachés — net	<u>6,2</u>	<u>5,7</u>
Dont à plus d'un an	—	—

Les clients de la Société sont presque exclusivement des sociétés du Groupe.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 4 — IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- **Participations**

La variation du poste participations se décompose ainsi :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(En millions d'euros)	
Solde net en début de période	1 848,2	1 847,9
Acquisitions de titres	323,0	258,4
Sortie / Cession de titres	(11,5)	(27,4)
Variation de provisions	15,2	(236,4)
Autres	3,1	5,7
Solde net en fin de période	<u>2 178,0</u>	<u>1 848,2</u>

Le détail des titres de participations par société, nets des provisions, est le suivant :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(En millions d'euros)	
Ardiseis	8,6	8,6
C.B.G.	—	—
CGGVeritas Services SA	304,3	98,4
CGG Marine Resources Norge A/S	237,6	56,1
CGG Pakistan	—	—
CGG SA	—	—
CGG Selva	—	0,1
CGGVeritas Services Holding BV	1 462,5	1 364,3
CGGVeritas Services Norway (ex Exploration Resources ASA)	41,2	182,2
CGG do Brasil	2,7	—
CGGVeritas International	0,2	—
CGGP	—	—
EXGEO	2,0	—
CGG Explo	1,2	1,7
G.O.C.	0,1	0,1
Geoexplo	—	0,2
PT CGG Indonésia	0,1	0,1
Sercel	0,5	0,4
Sercel Holding	28,4	28,4
CGGAP Sdn Bhd	0,3	0,3
Wavefield Inseis ASA	83,4	101,4
Argas	4,3	4,3
Geomar	0,6	0,6
Sovfransgeo	—	—
Titres nets	<u>2 178,0</u>	<u>1 848,2</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Les données au 31 décembre 2010 relatives aux principales filiales sont les suivantes :

Filiales	Devise	Capitaux propres	Quote-part de	Résultat du dernier
		avant résultat	capital détenue en %	exercice clos
		(en devise)		(en devise)
(En millions d'euros ou en millions d'unités de monnaie nationale)				
CGG Marine Resources Norge	USD	267,2	100	46,9
CGG Veritas Services SA	USD	240,7	99,99	(291,5)
CGGVeritas Services Holding BV	USD	2 035,4	100	194,3
CGGVeritas Services Norway	USD	128,6	69,39	(45,3)
Sercel Holding	EUR	140,9	100	88,7
Ardiseis	USD	52,8	16,50	5,2
Wavefield Inseis ASA	USD	270,4	100	(20,1)

1€ = 1,3362 U.S.\$

La variation des titres provient principalement des mouvements suivants :

ACQUISITIONS

— CGGVeritas Services Holding BV

- 25 octobre 2010 : émission de 4 690 512 actions nouvelles pour un montant de 36,7 millions d'euros
- 1^{er} décembre 2010 : augmentation de capital pour un montant de 61,5 millions d'euros

— CGG Marine Ressources Norge AS

- 1^{er} juillet 2010 : souscription à l'augmentation de capital par conversion de prêts pour un montant de 58,4 millions d'euros
- 1^{er} juillet 2010 : souscription à l'augmentation de capital par conversion de compte-courant pour un montant de 95,7 millions d'euros

— CGGVeritas Services SA

- 29 octobre 2010 : émission de 98 000 000 actions nouvelles par conversion de compte-courant pour un montant de 70,6 millions d'euros

Soit un total d'acquisitions de **323,0 millions d'euros**

SORTIES / CESSIONS

— A.F.O.S.

- 1^{er} juin 2010 : sortie des titres suite à liquidation pour un montant de 0,1 million d'euros

— P.E.C.C.

- 15 avril 2010 : sortie des titres suite à liquidation pour un montant de 11,3 millions d'euros

— CGG Nigeria

- 21 avril 2010 : cession des actions à CGGVeritas Services Holding BV pour un montant de 0,1 million d'euros

— CGG Vostok

- 21 avril 2010 : cession des actions à CGGVeritas Services Holding BV pour un montant non significatif

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Soit un total de sorties suite à liquidation de **11,4 millions d'euros** et de cessions de **0.1 millions d'euros**.

AUTRES

— CGG Marine Ressources Norge AS

- 31 décembre 2010 : augmentation de la participation résultant du groupe d'intégration fiscale norvégien de 2009 pour un montant de 3,1 millions d'euros

Soit un total autres de **3,1 millions d'euros**.

La variation de la provision pour dépréciation des titres est résumée dans le tableau suivant :

<u>31/12/09</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>31/12/10</u>
324,5	159,8	(175,0)	309,3

• Créances rattachées aux participations

La variation du poste créances rattachées aux participations se décompose ainsi :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(En millions d'euros)	
Solde net en début de période	553,7	685,8
Emissions	326,4	85,7
Remboursements	(9,2)	(58,1)
Conversions	(53,9)	(85,0)
Autres	60,9	(74,7)
Solde net en fin de période	<u>877,9</u>	<u>553,7</u>

Au 31 décembre 2009, les créances rattachées aux participations sont principalement constituées d'un prêt de 600 MUSD accordé à la filiale CGGVeritas Services Holding US Inc portant intérêts à 7.50 % l'an sur 200 millions de dollars U.S. et 7.75 % l'an sur 400 millions de dollars U.S. et à échéance janvier 2017 et d'un prêt de 113.5 millions de dollars U.S. accordé à la filiale CGGVeritas Services Holding BV portant à intérêts à 1 % à une échéance à convenir entre les parties.

Au 31 décembre 2010, un nouveau prêt de 420 millions de dollars U.S. a été accordé à la filiale CGGVeritas Services Holding BV portant intérêts à 9.50 % l'an et à échéance août 2015.

NOTE 5 — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	<u>Au 31 décembre</u>					
	<u>2010</u>			<u>2009</u>		
	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>
	(En millions d'euros)					
Logiciels	8,4	(0,4)	8,0	0,3	(0,1)	0,2
Immobilisations incorporelles en cours	1,0	—	1,0	—	—	—
Immobilisations incorporelles	<u>9,4</u>	<u>(0,4)</u>	<u>9,0</u>	<u>0,3</u>	<u>(0,1)</u>	<u>0,2</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

	<u>31/12/09</u>	<u>Acquisitions dotations</u>	<u>Cessions Réformes</u>	<u>31/12/10</u>
		(En millions d'euros)		
Immobilisations brutes	0,3	9,1	—	9,4
Amortissement	(0,1)	(0,3)	—	(0,4)
Immobilisations incorporelles	<u>0,2</u>	<u>8,8</u>	<u>—</u>	<u>9,0</u>

	Au 31 décembre					
	2010			2009		
	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>
	(En millions d'euros)					
Terrains	1,1	—	1,1	1,1	—	1,1
Constructions	18,0	(9,3)	8,7	18,0	(8,6)	9,4
Matériel et outillage	0,2	(0,2)	—	0,2	(0,1)	0,1
Autres	3,0	(2,4)	0,6	3,0	(2,3)	0,7
Immobilisations corporelles en cours	4,0	(1,0)	3,0	—	—	—
Immobilisations corporelles	<u>26,3</u>	<u>(12,9)</u>	<u>13,4</u>	<u>22,3</u>	<u>(11,0)</u>	<u>11,3</u>

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

	<u>31/12/09</u>	<u>Acquisitions dotations</u>	<u>Cessions Réformes</u>	<u>31/12/10</u>
		(En millions d'euros)		
Immobilisations brutes	22,3	4,0	—	26,3
Amortissement	(11,0)	(1,9)	—	(12,9)
Immobilisations corporelles	<u>11,3</u>	<u>2,1</u>	<u>—</u>	<u>13,4</u>

Les immobilisations corporelles incluent pour un montant de 8 millions d'euros les immeubles de Massy destinés à la vente.

NOTE 6 — AUTRES CREANCES

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

	Au 31 décembre	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(En millions d'euros)	
Acomptes et crédits d'impôt	13,4	17,2
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	0,9	482,2
Filiales — Dividendes à recevoir	—	64,6
Intégration fiscale — Comptes courants débiteurs	5,8	—
Autres	1,1	0,2
Autres créances	<u>21,2</u>	<u>564,2</u>

NOTE 7 — CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Le capital social de CGGVeritas se composait au 31 décembre 2010 de 151 506 109 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 euros. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Droits à dividendes

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Au 31 décembre 2010, le montant des réserves libres de la Société s'élevait à 1 875,6 millions d'euros se ventilant comme suit :

- Bénéfice de l'exercice : 225,4 millions d'euros
- Report à nouveau : (323,5) millions d'euros
- Autres réserves : 6,5 millions d'euros (dont 0,4 million d'euros de réserves bloquées)
- Primes d'émission, d'apport et de conversion : 1 967,6 millions d'euros

Emission d'actions

En 2010, CGGVeritas a émis 359 515 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- 339 377 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stocks options exercées pour lesquelles la société a reçu un montant en nominal de 0,1 million d'euros, soit 2,1 millions d'euros globalement (primes d'émission incluses),
- 20 138 actions ordinaires entièrement libérées, liées à l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance du plan du 5 mai 2010.

Variation des capitaux propres

	<u>Au 31/12/09</u>	<u>Affectation résultat 2009</u>	<u>Résultat 2010</u>	<u>Augmentation de capital</u>	<u>Autres mouvements</u>	<u>Au 31/12/10</u>
				(en millions d'€)		
Capital	60,5			0,1		60,6
Primes d'émission, d'apport et de conversion	1 965,7			2,0		1 967,7
Ecart de réévaluation	0,2					0,2
Réserve légale	3,5					3,5
Autres réserves	6,1					6,1
Réserves bloquées ⁽¹⁾	0,4					0,4
Report à nouveau	(103,0)	(220,5)				(323,5)
Résultat de l'exercice	(220,5)	220,5	225,4			225,4
Provisions réglementées	0,6		—			0,6
Capitaux propres	<u>1 713,5</u>	<u>—</u>	<u>225,4</u>	<u>2,1</u>	<u>—</u>	<u>1 941,0</u>

⁽¹⁾ Le poste « Réserves bloquées » correspond aux montants maximum qui seraient prélevés des réserves pour constatation de l'augmentation de capital résultant des plans d'attribution gratuite d'actions des 16 mars 2009 et 22 mars 2010 dont la décision d'attribution interviendra respectivement, d'une part, à la date la plus tardive entre le 16 mars 2011 et la date de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010, et d'autre part, entre le 22 mars 2012 et la date de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Plans d'options

Le Conseil d'administration du 6 janvier 2010 a décidé d'attribuer 220 000 options de souscription d'actions à un bénéficiaire. Le prix de souscription a été fixé à 14,71 €. Les options ont une durée de 8 ans, 110 000 de ces options de souscription d'actions sont acquises immédiatement, 55 000 seront acquises le 7 janvier 2011 et 55 000 le 7 janvier 2012.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010 a décidé d'attribuer :

- 1 348 150 options de souscription d'actions à 338 bénéficiaires, Le prix de souscription a été fixé à 19,44 €. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- 200 000 options de souscription d'actions au Président Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 19,44 €. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan d'une durée de 8 ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants:
 - un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en US\$ et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des Mandataires Sociaux.

Le Conseil d'administration du 21 octobre 2010 a décidé d'attribuer 120 000 options de souscription d'actions à trois bénéficiaires. Le prix de souscription a été fixé à 16,88 €. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2010 :

	Options attribuées	Options non exercées au 31/12/10	Prix d'exercice par action (€)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 15 mai 2003.....	849 500	174 935	2,91 €	14 mai 2011	4,4
Plan du 11 mai 2006.....	1 012 500	951 845	26,26 €	10 mai 2014	40,3
Plan du 23 mars 2007.....	1 308 750	1 181 000	30,40 €	22 mars 2015	50,7
Plan du 14 mars 2008.....	1 188 500	1 103 840	32,57 €	14 mars 2016	62,5
Plan du 16 mars 2009.....	1 327 000	1 142 534	8,82 €	15 mars 2017	74,5
Plan du 06 janvier 2010.....	220 000	220 000	14,71€	06 janvier 2018	84,3
Plan du 22 mars 2010.....	1 548 150	1 534 350	19,44 €	22 mars 2018	86,7
Plan du 21 octobre 2010.....	120 000	120 000	16,88 €	21 octobre 2018	93,7
Total	<u>7 574 400</u>	<u>6 428 504</u>			

Le tableau qui suit résume sur 3 années l'information relative à l'évolution des plans de stock-options :

	2010		2009		2008	
	Options	Prix moyen d'exercice	Options	Prix moyen d'exercice	Options	Prix moyen d'exercice
Options non exercées en début d'exercice	4 958 740	22,35	4 181 985	25,43	3 306 000	21,84
Attributions	1 888 150	18,73	1 327 000	8,82	1 188 500	32,57
Exercées	(339 377)	6,10	(184 135)	7,27	(226 165)	11,55
Echues non exercées	(79 009)	19,86	(366 110)	16,09	(88 350)	22,89
Options non exercées en fin d'exercice	6 428 504	22,17	4 958 740	22,35	4 181 985	25,43
Options exerçables en fin d'exercice	3 534 518	14,05	2 230 733	11,33	1 728 276	18,05

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Le cours moyen de l'action CGGVeritas s'est élevé à 18,26 € en 2010, 12,28 € en 2009 et 23,74 € en 2008.

Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance

Le Conseil d'administration du 24 février 2010 a constaté que le plan d'actions sous condition de performance mis en place le 14 mars 2008 n'avait été que partiellement réalisé. Ainsi, seulement 20 138 actions gratuites ont été attribuées aux bénéficiaires du plan.

Le Conseil d'administration du 24 février 2011 a constaté que les conditions de performance prévues par le règlement du plan mis en place le 16 mars 2009 n'avait été que partiellement réalisé. Ainsi, seulement 37 000 actions gratuites seront en conséquence attribuées aux bénéficiaires du plan lors de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

Plan d'attribution du 22 mars 2010

Le 22 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 509 925 actions gratuites sous conditions de performance dont 27 500 attribuées au Président Directeur Général. Cette attribution définitive interviendra sous réserve de (i) la réalisation d'un EBIT net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Ces actions seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 22 mars 2012 ou la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les actions seront effectivement attribuées sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement du plan, et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

NOTE 8 — PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

	Au	
	31 décembre	
	2010	2009
	(En millions d'euros)	
Pertes de change	18,3	15,4
Coûts de restructuration	1,3	0,3
Autres risques et charges	0,2	30,5
Provisions court terme	19,8	46,2
Indemnités de départ à la retraite	12,1	11,1
Provisions moyen et long terme	12,1	11,1
Provisions pour risques et charges	31,9	57,3

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départs à la retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,75 % en 2010 et 4,90 % en 2009 pour les indemnités de fin de carrière ainsi que pour la retraite complémentaire
- taux moyen de croissance des salaires : 3 % en 2010 et 2009
- âge de départ à la retraite : 65 ans

Le montant des services passés non amortis liés aux régimes des indemnités de fin de carrière et de retraite complémentaire des membres du Comité Exécutif de la Société s'élève respectivement à 1,4 million d'euros en 2009 et 1,2 million d'euros au 31 décembre 2010.

Une reprise de provision pour risque de 25,0 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2010 sur les titres de notre filiale CGGVeritas International dont 15,0 millions d'euros liés à l'abandon de prêt réalisé.

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

	<u>31/12/09</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise (provision utilisée)</u>	<u>Reprise (provision non utilisée)</u>	<u>31/12/10</u>
	(En millions d'euros)				
Pertes de change	15,4	18,3	—	(15,4)	18,3
Coûts de restructuration	0,3	1,1	(0,1)	—	1,3
Autres risques et charges	<u>30,5</u>	<u>0,2</u>	<u>(15,0)</u>	<u>(15,5)</u>	<u>0,2</u>
Provisions court terme	<u>46,2</u>	<u>19,6</u>	<u>(15,1)</u>	<u>(30,9)</u>	<u>19,8</u>
Indemnités de départ à la retraite	11,1	1,9	(0,4)	(0,5)	12,1
Provisions moyen et long terme	<u>11,1</u>	<u>1,9</u>	<u>(0,4)</u>	<u>(0,5)</u>	<u>12,1</u>
Provisions pour risques et charges	<u>57,3</u>	<u>21,5</u>	<u>(15,5)</u>	<u>(31,4)</u>	<u>31,9</u>

La ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice est la suivante :

	<u>2010</u>	
	<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>
	(En millions d'euros)	
Exploitation	1,9	(0,9)
Financier	18,3	(15,4)
Exceptionnel	1,3	(30,6)
Total	<u>21,5</u>	<u>(46,9)</u>

NOTE 9 — DETTES FINANCIERES

L'analyse des dettes financières par type de dette est la suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>					
	<u>2010</u>			<u>2009</u>		
	<u>Total</u>	<u>- 1 an</u>	<u>+ 1 an</u>	<u>Total</u>	<u>- 1 an</u>	<u>+ 1 an</u>
	(En millions d'euros)					
Autre emprunt obligataire	957,9	—	957,9	888,5	—	888,5
Emprunts bancaires	—	—	—	35,0	35,0	—
Découverts bancaires	0,1	0,1	—	0,3	0,3	—
Intérêts courus	9,7	9,7	—	9,2	9,2	—
Total dettes financières	<u>967,7</u>	<u>9,8</u>	<u>957,9</u>	<u>933,0</u>	<u>44,5</u>	<u>888,5</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2010, la Société disposait de 150 millions d’euros de ligne de crédit court terme confirmée et non utilisée correspondant au solde du crédit syndiqué.

Aucune dette financière n’est garantie par des sûretés réelles.

Analyse par devise

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(En millions d’euros)	
Euros	0,1	35,5
Dollars US	967,6	897,5
Autres devises	—	—
Total	<u>967,7</u>	<u>933,0</u>
dont part à moins d’un an	9,8	44,5
dont total long-terme	957,9	888,5

Analyse par taux d’intérêt

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(En millions d’euros)	
Taux variables :	0,1	35,2
Taux fixes : taux moyen de 8,13 %	967,6	897,8
Total	<u>967,7</u>	<u>933,0</u>

Le taux d’intérêt moyen sur les découverts bancaires utilisés était 2 % au 31 décembre 2010 et 2009.

Analyse par échéance

	<u>2010</u>
	(En millions d’euros)
2011	9,8
2012	—
2013	—
2014	—
Au-delà	957,9
Total	<u>967,7</u>

• Obligations à haut rendement (165 millions de dollars U.S., 7,5 % Senior Notes, échéance 2015)

Le 28 avril 2005, la Société a émis sur les marchés internationaux de capitaux un emprunt obligataire de 165 millions de dollars U.S. au taux nominal de 7,5 % et à échéance 2015, garanti par certaines filiales.

Cette émission n’a pas fait l’objet d’une offre au public en France mais a été effectuée conformément à la règle 144A (“Rule 144A”) et à la réglementation S (“Regulation S”) de la loi américaine de 1933 régissant les valeurs mobilières (“US Securities Act of 1933”).

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été essentiellement utilisés pour effectuer le remboursement, le 31 mai 2005, de la totalité des 150 millions de dollars U.S. de principal résiduel de l’emprunt obligataire à haut rendement (10% % Senior Notes, échéance 2007) qui était en place à cette période.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur les investissements, la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des filiales de la Société.

Est également à respecter un ratio financier qui peut être décrit, à titre indicatif, comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation ajusté rapporté au résultat financier, le tout étant calculé en IFRS. Ce ratio ne peut descendre en deçà de 3.

Le remboursement des emprunts contractés par la Société au titre de cette ligne de crédit est garanti par les filiales CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge AS, Sercel Australia Pty Ltd, Sercel Canada Ltd et Sercel Inc.

- **Premier placement complémentaire d'obligations à haut rendement (165 millions de dollars U.S., 7,5 % Senior Notes, échéance 2015)**

Le 3 février 2006, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire complémentaire de 165 millions de dollars U.S. au taux de 7,5 % et à échéance 2015, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles de l'emprunt obligataire de 165 millions de dollars U.S. déjà en place et décrit ci-dessus, avec une émission au prix de 103¼ % du pair et un rendement minimum de 6,9 %.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été essentiellement utilisés pour effectuer le remboursement, le 10 février 2006, du solde d'environ 140,3 millions de dollars U.S. du crédit relais de 375 millions de dollars U.S. mis en place le 1^{er} septembre 2005 par la Société en vue de l'acquisition de la société Exploration Resources.

- **Second placement complémentaire d'obligations à haut rendement (200 millions de dollars U.S., 7,5 % Senior Notes, échéance 2015)**

Le 9 février 2007, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire complémentaire de 200 millions de dollars U.S., au taux de 7,5 % et à échéance 2015, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des deux emprunts obligataires de 165 millions de dollars U.S. chacun déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars U.S. mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

- **Obligations à haut rendement (400 millions de dollars U.S., 7,75 % Senior Notes, échéance 2017)**

Le 9 février 2007, la Société a également émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions de dollars U.S., au taux de 7,75 % et à échéance 2017, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des trois emprunts obligataires déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars U.S. mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

- **Nouvelle émission d'obligations à haut rendement (350 millions de dollars U.S., 9,50 % Senior Notes, échéance 2016)**

Le 9 juin 2009, la Société a également émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 350 millions de dollars U.S., au taux de 9,5 % et à échéance 2016, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des quatre emprunts obligataires déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 97 % du pair.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Le produit net de cette émission a permis à CGGVeritas de financer le remboursement partiel de 100 millions de dollars du crédit senior US sécurisé intervenue le 21 mai 2009 suite à la conclusion d'un avenant de ce contrat de crédit, de rembourser les échéances prévues sur le reste de l'année 2009 de 83 millions de dollars U.S. au titre de ce même contrat de crédit ainsi que 50 millions de dollars U.S. d'autres crédits bancaires. Le reste du produit de l'émission est venu renforcer les disponibilités existantes de la société et permettre le cas échéant un remboursement supplémentaire des dettes financières existantes.

• Amendment French Revolver

Ligne de crédit renouvelable de 200 millions de dollars U.S. (Contrat de crédit syndiqué Français)

Cette ligne de crédit tirée à hauteur de 35 millions d'euros au 31 décembre 2009 a été entièrement remboursée le 26 février 2010.

Avenant aux dispositions du crédit syndiqué signé le 4 novembre 2010

Le 4 novembre 2010, le crédit renouvelable a fait l'objet d'un avenant afin d'aligner le niveau des ratios financiers (covenants) à ceux de nos facilités de crédit senior « Term Loan B » et d'étendre la maturité de 2 ans de février 2012 à février 2014.

L'avenant modifie les ratios financiers à respecter de la façon suivante :

- le ratio « dette financière nette / EBITDA » est passé de 2.25 à 2.75 en 2010 baissant ensuite à 2.0 en 2014,
- le ratio « EBITDA / intérêts financiers » passe de 4.0 à 3.50 en 2010 et augmente ensuite à 4.50 en 2014.

Suite à cet avenant, les taux d'intérêts ont augmenté de 25 points de base à Libor+325, ajustés en fonction du rating de CGGVeritas par les agences de notation.

NOTE 10 — DETTES FOURNISSEURS

Le poste fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 13,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 dont 0,5 millions d'euros de factures non parvenues. Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

Les échéances des dettes fournisseurs se décomposent comme suit :

- échéance à 30 jours : 13,3 millions d'euros
- échéance à 60 jours : 0,5 million d'euros
- échéance à + de 60 jours : 0,1 million d'euros

NOTE 11 — DETTES FISCALES ET SOCIALES

L'analyse des dettes fiscales et sociales est la suivante :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
	(En millions d'euros)	
Dettes sociales	1,8	1,9
IS à payer	—	1,6
TVA et autres dettes fiscales	0,7	0,7
Dettes fiscales et sociales	<u>2,5</u>	<u>4,2</u>

Le poste « Dettes sociales » comprend 1,3 million d'euros de provisions de charges à payer.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 12 — AUTRES DETTES

L'analyse des autres dettes est la suivante :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
	(En millions d'euros)	
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés	289,5	442,6
Comptes-courants liés à l'intégration fiscale	110,5	92,3
Autres	0,7	0,8
Autres dettes	<u>400,7</u>	<u>535,7</u>

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

NOTE 13 — COMPTES DE REGULARISATION

Le poste « Comptes de régularisation actif » se ventile de la manière suivante :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
	(En millions d'euros)	
Commissions crédit revolving	2,0	1,4
Primes d'assurance	0,1	1,0
Divers	0,3	0,4
Charges constatées d'avance	<u>2,4</u>	<u>2,8</u>
Primes de remboursement des emprunts	6,2	6,8
Commissions et autres frais relatifs aux emprunts obligataires	8,7	10,1
Charges à répartir	<u>14,9</u>	<u>16,9</u>
Pertes de change latentes	34,6	64,3
Ecarts de conversion actif	<u>34,6</u>	<u>64,3</u>
Comptes de régularisation actif	<u>51,9</u>	<u>84,0</u>

L'ensemble des dettes et créances, à l'exception de celles relatives au crédit revolving et aux emprunts obligataires, est à échéance de moins d'un an. Les commissions et autres frais relatifs au crédit revolving et emprunts obligataires sont étalés sur leurs durées respectives soit février 2014, et 2015 — 2016 — 2017. La partie à moins d'un an de ces frais s'élève à 2,8 millions d'euros en 2010.

Les pertes et profits de change latents proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en dollar US.

Le poste « Ecarts de conversion actif » comprend une perte de change latente sur les créances rattachées à des participations pour un montant de 23,6 millions d'euros ainsi qu'une perte de change d'un montant de 7,6 millions d'euros réalisée lors du remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars U.S. refinancé à hauteur de 600 millions de dollars U.S. par l'émission des emprunts obligataires de 200 et 400 millions de dollars U.S. en février 2007 (voir note 10), ces derniers faisant l'objet d'une position symétrique de couverture.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Le poste « comptes de régularisation passif » se ventile de la manière suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(En millions d'euros)	
Profits de change latents	27,1	114,1
Ecarts de conversion passif	<u>27,1</u>	<u>114,1</u>
Comptes de régularisation passif	<u>27,1</u>	<u>114,1</u>

La diminution du poste « Ecarts de conversion passif » provient essentiellement du profit de change latent constaté sur les emprunts obligataires à échéance 2015, 2016 et 2017 pour un montant de 19,1 millions d'euros.

NOTE 14 — INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les activités opérationnelles de services géophysiques de la Société ont été apportées à sa filiale CGGVeritas Services SA, réduisant en partie la sensibilité de ses comptes à la variation du cours de l'euro par rapport au dollar U.S. De plus, en vue d'équilibrer davantage les postes d'actif et de passif de son bilan, la Société cherche à libeller une partie substantielle de son endettement en dollars U.S. Au 31 décembre 2010, l'endettement à long terme libellé en dollars U.S. s'élève à 1 280,0 millions de dollars U.S.

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise.

Au 31 décembre 2010, les contrats d'achat à terme de dollars U.S. contre euro à échéance 2011 conclus avec la filiale Sercel se présentent comme suit :

	<u>Notionnel</u>	<u>Taux de couverture</u>
	(En millions d'US\$)	
Contrat à échéance 31/01/2011	17,0	1,3648
Contrat à échéance 28/02/2011	25,0	1,3857
Contrat à échéance 31/03/2011	25,0	1,2998
	<u>67,0</u>	

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2010 sont les suivants :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
	<u>Montant au bilan</u>	<u>Valeur de marché</u>	<u>Montant au bilan</u>	<u>Valeur de marché</u>
	(En millions d'euros)		(En millions d'euros)	
Titres de placement et autres disponibilités	225,2	229,7	300,1	300,1
Découverts bancaires	(0,1)	(0,1)	(0,3)	(0,3)
Emprunts obligataires et bancaires :				
— Taux variable	—	—	35,0	35,0
— Taux fixe	957,9	1 433,1	888,5	1 381,1
Contrats d'achat à terme	—	0,4	—	—

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts à taux variable, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats d'achat/vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

Au 31 décembre 2010, les titres de placement s'élevaient à 67,6 millions d'euros et se décomposaient comme suit :

- 13,8 millions d'euros représentant 800 000 actions propres détenues en nom propre ; le contrat de liquidité ayant pris fin en octobre 2010.
- 37,6 millions d'euros représentant 219 bons à moyen terme négociables.
- 16,2 millions d'euros représentant de 146 274 SICAV de trésorerie. Aucune provision pour dépréciation n'a été à constatée pour celles-ci.

NOTE 15 — RISQUES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2010, les engagements de la Société sont principalement relatifs à des contrats de :

- crédit-bail immobilier lié au nouvel immeuble à usage de bureaux situé à Massy. Le coût annuel de ces loyers s'est élevé à 1,6 million d'euros en 2010.
- location simple (bureaux). Le coût annuel des loyers s'est élevé à 1,3 million d'euros en 2010 et 1,2 million d'euros en 2009.

Le tableau suivant présente les engagements au 31 décembre 2010 :

	<u>Loyers</u> (En millions d'euros)
2011	7,9
2012	7,9
2013	7,9
2014	7,9
2015	7,0
Au delà du 31/12/2015	<u>42,3</u>
Coût total des loyers futurs	<u>80,9</u>
Crédit bail :	
Partie représentant les intérêts	<u>26,7</u>
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail	<u>48,0</u>

Une option d'achat est prévue au contrat de crédit-bail à l'issue d'une période de 12 ans d'un montant de 26,3 millions d'euros

Au 31 décembre 2010, aucun amortissement n'aurait été constaté, l'ensemble immobilier n'étant pas mis en service.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Autres engagements

Les autres engagements s'analysent de la façon suivante :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(En millions d'euros)	
Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe consolidé	0	0
Engagements hors bilan liés au financement de la société		
— Garanties émises en faveur des banques ^(a)	17,4	91,1
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles		
— Garanties émises en faveur de clients ^(b)	231,9	196,5
— Autres garanties ^(c)	838,6	450,0
— Total	<u>1 087,9</u>	<u>737,6</u>

^(a) Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement l'autorisation donnée à la filiale CGGVeritas Services Inc de souscrire des opérations de change et d'opérer un cash-pooling sur son périmètre d'activité. Le solde concerne la couverture de découverts bancaires locaux ou de lignes de garanties bancaires locales.

^(b) Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

^(c) Les autres garanties concernent des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées ainsi que les garanties octroyées dans le cadre de la construction des nouveaux navires sismiques.

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

La responsabilité de la Société est engagée dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. La Société estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa position financière.

CGGVeritas a fait l'objet en 2000 de poursuites de la part de la société Parexpro (Portugal), sous les chefs de détournement de main-d'œuvre hautement qualifiée dans le domaine de l'évaluation de réservoir, d'exploitation frauduleuse de documents et d'informations confidentiels, ainsi que de détournement de clientèle et des profits associés. En 2003, le Tribunal de Commerce de Lisbonne s'est déclaré incompétent pour statuer sur cette affaire. La société Parexpro a interjeté appel de cette décision. En 2005, la Cour d'Appel de Lisbonne a confirmé l'incompétence du Tribunal de Commerce de Lisbonne, puis Parexpro a assigné CGG Veritas, sa filiale portugaise CGGP et leurs dirigeants et salariés, devant le tribunal civil de Lisbonne. L'assignation est strictement identique à celle introduite devant le tribunal de commerce. Le dossier est toujours en cours d'instruction auprès du tribunal civil de Lisbonne et n'a pas connu d'évolution en 2010. Cette action devrait rester sans effet sur le résultat et la situation financière de la Société.

De l'avis de la Société, au cours des douze derniers mois, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 16 — TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Les tableaux ci-dessous font référence aux informations mentionnées dans les notes 9 et 15.

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
(En millions d'euros)				
Dettes à long terme	957,9	—	—	957,9
Contrats de location simple	6,1	1,4	4,7	—
Contrats de credit-bail	74,3	3,3	14,6	56,4
Total	<u>1 038,3</u>	<u>4,7</u>	<u>19,3</u>	<u>1 014,3</u>

Autres engagements commerciaux	Total	Montant des engagements de la période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
(En millions d'euros)				
Lignes de crédit	17,4	8,5	—	8,9
Garanties	231,9	109,1	93,4	29,4
Autres engagements commerciaux	838,6	256,9	230,4	351,3
Total	<u>1 087,9</u>	<u>374,5</u>	<u>323,8</u>	<u>389,6</u>

NOTE 17 — CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

	2010	2009
	(en millions d'euros)	
France	10,7	10,8
Afrique	—	—
Amériques	0,2	0,8
Total	<u>10,9</u>	<u>11,6</u>

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par activité :

	2010	2009
	(en millions d'euros)	
Terrestre	0,2	0,4
Traitement & Imagerie	—	0,4
Holding	10,7	10,8
Total	<u>10,9</u>	<u>11,6</u>

NOTE 18 — TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2010, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 0,4 million d'euros. Il s'élevait à 8,2 millions d'euros en 2009.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 19 — RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se détaille ainsi :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
	(En millions d'euros)	
Intérêts sur emprunts	(75,7)	(65,0)
Commissions pour garantie	(9,5)	(15,8)
Intérêts s/avances de trésorerie reçues	(8,2)	(7,1)
Intérêts s/avances de trésorerie accordées	8,6	5,6
Dividendes	187,1	100,8
Revenus des créances rattachées aux participations	46,8	36,8
Produits de cessions des valeurs mobilières	0,3	0,5
Variation de provisions pour titres de participation	4,7	(237,2)
Variation de provisions des valeurs mobilières de placements	—	2,0
Variation de provisions des autres immobilisations financières	—	1,3
Variation provisions pour risques de change	(2,9)	(0,3)
Amortissement de la prime de remboursement des emprunts	(1,2)	(0,6)
Gains (pertes) de change	62,8	(17,4)
Divers	0,7	0,5
Résultat financier	<u>213,5</u>	<u>(195,9)</u>

NOTE 20 — RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se détaille ainsi :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
	(En millions d'euros)	
Plus (moins) values nettes de cessions d'actifs	(10,8)	29,0
Provision pour risque filiales	(0,1)	(30,5)
Reprise sur provision pour risque filiales	30,5	2,8
Reprise de provision pour dépréciation de titres de participation	10,5	0,8
Abandon de prêt	(15,0)	(2,5)
Boni (mali) sur actions propres	2,7	2,0
Divers	(1,3)	—
Résultat exceptionnel	<u>16,5</u>	<u>1,6</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 21 — IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les sociétés se détaille ainsi :

	<u>Exercice clos le</u> <u>31 décembre</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(En millions d'euros)	
France		
Charge courante	—	(1,1)
Charges du régime d'intégration fiscale	—	(0,1)
Produit du régime d'intégration fiscale	43,2	35,7
Report en arrière des déficits	—	(1,1)
Provision pour utilisation de déficits des filiales	(24,9)	(37,1)
	18,3	(3,7)
Etranger		
Charge courante	(0,9)	(2,4)
Ecart de change	(0,1)	—
	<u>(1,0)</u>	<u>(2,4)</u>
Total (charge) produit d'impôt.	<u>17,3</u>	<u>(6,1)</u>

CGGVeritas a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. A ce titre, chaque société du groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la paye à CGGVeritas SA dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la Société provisionne le coût futur lié à l'utilisation par les filiales des déficits qu'elles transmettent au résultat d'ensemble. Hors impact de l'intégration fiscale, la Société est en déficit fiscal au 31 décembre 2010.

La situation fiscale latente de la Société au 31 décembre 2010 est la suivante :

Nature	<u>Début exercice</u>		<u>Variations</u>		<u>Fin exercice</u>	
	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
	(En millions d'euros)					
1. Décalage certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	4,5		0,3		4,8	
b) Frais acquisition titres	1,8			0,4	1,4	
c) Provision pour restructuration						
d) Ecart de change latents nets	17,2			19,8		2,6
e) Provision pour risque de change	5,3		1,0		6,3	
f) Provisions sur filiales intégrées (Court Terme)	0,6			0,6		
g) Provision pour risque filiales	10,5			10,3	0,2	
h) Provision pour dépréciation titres	38,0			38,0		
i) Autres	0,2			0,1	0,1	
Sous-total	<u>78,1</u>		1,3	<u>69,2</u>	<u>12,8</u>	<u>2,6</u>
2. Eléments à imputer						
a) Déficit reportables fiscalement	94,2		8,2		102,4	
b) Moins-value à long terme						
Sous-total	<u>94,2</u>		8,2		<u>102,4</u>	
Total	<u>172,3</u>		<u>9,5</u>	<u>69,2</u>	<u>115,2</u>	<u>2,6</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Un contrôle fiscal de la société a commencé en 2010 portant sur les exercices 2008 et 2009 : aucun redressement significatif n'est à prévoir. Celui portant sur les exercices 2006 et 2007 s'est clôturé en cours d'année sans redressement significatif.

La société CGGVeritas Services SA, membre de l'intégration fiscale, a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2007 à 2009 et a résolu sa position vis-à-vis de l'administration fiscale concernant celui des années 2005 et 2006. L'impact final net de ces contrôles fiscaux s'élève à 6,0 millions d'euros.

NOTE 22 — PERSONNEL

Les effectifs moyens sont les suivants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
— Ingénieurs et Cadres	35	36
— Techniciens	—	—
— Employés, ouvriers	<u>4</u>	<u>4</u>
Total effectifs	<u>39</u>	<u>40</u>
Personnel mis à la disposition de CGGV par ses filiales	1	0

NOTE 23 — REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

La rémunération globale brute versée aux membres du Conseil d'administration s'est élevée en 2010 à 640 000 €.

La rémunération globale brute versée aux membres du Comité Exécutif de la Société s'est élevée en 2010 à 3 137 229 €.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

NOTE 24 — TRANSACTIONS AVEC LES SOCIETES LIEES

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG Veritas dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

	2010	2009
	(En millions d'euros)	
Exploitation		
Produits	10,7	11,0
Charges	—	(1,9)
(Dotation) Reprise nette provision dépréciation filiales (créances)		1,4
Clients et comptes courants débiteurs	7,3	5,6
Fournisseurs et comptes courants créditeurs	13,3	19,0
Financier		
Dividendes reçus	187,1	100,8
(Dotation) Reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	4,7	(237,2)
Autres produits et (charges) financiers nets	41,7	20,5
Créances rattachées aux participations nettes	877,9	555,3
Avances de trésorerie accordées, nettes	0,9	546,9
Avances de trésorerie reçues	289,5	442,5
Exceptionnel		
Abandons de créances et subvention	(15,0)	(2,6)
(Dotation) Reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	10,6	0,8
(Dotation) Reprise nette provision dépréciation filiales (risques)	30,3	(27,7)
Impôt		
Produit d'intégration fiscale	44,3	35,7
(Dotation) Reprise nette provision pour utilisation des déficits	(26,0)	(37,1)
Intégration fiscale — Comptes courants nets	104,8	92,3
Engagements hors-bilan		
Garanties émises en faveur de clients	231,8	161,4
Garanties émises en faveur des banques	17,4	91,1
Achats à terme de devises	50,1	12,5
Autres garanties	838,6	58,0

NOTE 25 — EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

— Emission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016 (les « Obligations ») d'un montant nominal de 359 999 992 euros.

Le produit net de l'émission sera affecté à la gestion dynamique de l'endettement de CGGVeritas, notamment au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7,5 % d'un montant de 530 millions de dollars U.S. à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

La valeur nominale unitaire des Obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence¹ de l'action CGGVeritas sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les Obligations porteront intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si l'une de ces deux dates n'est pas un jour ouvré). Le premier coupon qui sera remis en paiement le 1^{er} juillet 2011 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) portera sur la période courant du 27 janvier 2011, au 30 juin 2011 inclus, et sera calculé *prorata temporis* ; il s'élèvera donc à environ 0,21 euro par Obligation.

Les Obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes CGGVeritas à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les Obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas, sous certaines conditions.

Les caractéristiques et modalités détaillées des Obligations ont décrites dans le Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 19 janvier 2011.

— **Remboursement partiel des 7½% Senior Notes 2015**

Le 28 janvier 2011, la Société a informé les porteurs des 7½% Senior Notes 2015 qu'elle procéderait au remboursement partiel de l'emprunt le 1^{er} mars 2011. Sur un montant total de 530 millions de dollars U.S., la Société remboursera un montant global de 460 millions de dollars U.S.. Ces obligations seront remboursées à hauteur de 103,75 % de leur valeur faciale (soit 1 037,50 dollars U.S. pour une obligation d'une valeur faciale de 1 000 dollars U.S.).

— **Accord préalable avec JSC Geotech Holding (Geotech)**

Un accord préalable a été signé le 23 février 2011 avec JSC Geotech Holding (Geotech) pour la création d'une joint venture pour opérer des navires sismiques 2D et 3D, dans les eaux russes et de CEI.

Cette joint venture fournira des services d'acquisition et de traitement sismique marine pour les compagnies pétrolières et gazières qui opèrent en Russie et en CEI. CGGVeritas mettra à disposition de cette joint venture un navire 2D et un navire 3D, tous deux de catégorie Ice Class.

¹ Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes de transactions des cours de l'action CGGVeritas sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 19 janvier 2011 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations le même jour.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

**10.4. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE GENERALE DE
GEOPHYSIQUE-VERITAS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(Articles R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du code de commerce)**

En Euros	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
I — Situation Financière en fin d'exercice					
a) Capital social	35 195 776	54 901 516	60 247 083	60 458 638	60 602 443
b) Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	17 597 888	27 450 758	150 617 709	151 146 594	151 506 109
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Capitaux propres	500 037 000	1 883 639 000	1 932 788 000	1 713 508 494	1 941 004 513
II — Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	263 364 949	35 017 563	27 804 109	11 563 187	10 901 400
b) Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	12 852 922	(42 698 560)	(236 079 316)	52 600 749	170 640 435
c) Participation des salariés	—	—	—	—	—
d) Impôts sur les bénéfices	(22 450 000)	(13 940 000)	(99 080 000)	6 119 465	(17 302 801)
e) Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	30 635 786	(55 104 307)	(100 564 483)	(220 452 643)	225 424 526
f) Montant des bénéfices distribués	—	—	—	—	—
III — Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	2,01	(1,05)	(0,91)	0,31	1,24
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,74	(2,01)	(0,67)	(1,46)	1,49
c) Dividende net versé à chaque action	—	—	—	—	—

⁽¹⁾ Division par 5 du nominal en 2008, soit 0.40 € par action.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

En Euros	2006	2007	2008	2009	2010
IV — Personnel					
a) Effectif moyen	1 129	34	40	40	40
b) Montant de la masse salariale	74 625 127	8 726 670	8 482 094	4 926 323	6 539 847
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	26 273 875	3 077 219	3 692 917	1 862 205	3 129 785

10.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I — Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II — Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par votre société. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement l'évaluation et la dépréciation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation et la dépréciation des titres de participation, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III — Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 13 avril 2011.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Xavier CHARTON Olivier THIREAU

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Philippe DIU Nicolas PFEUTY

10.6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE 2010)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec M. Jean-Georges Malcor

a) Au titre de ses fonctions de directeur général de votre société

Convention de rupture du contrat de travail signé entre M. Jean-Georges Malcor et votre société

Le conseil d'administration du 30 juin 2010 a autorisé la rupture du contrat de travail de M. Jean-Georges Malcor, conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Extension au profit de M. Jean-Georges Malcor du bénéfice du régime de retraite supplémentaire

Le conseil d'administration du 30 juin 2010 a autorisé l'extension au profit de M. Jean-Georges Malcor du régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif, mis en place au 1^{er} janvier 2005.

La charge comptabilisée au titre des régimes à cotisations définies pour votre société pour M. Jean-Georges Malcor s'élève à MEUR 0,2 en 2010.

Mise en place d'une garantie chômage au profit de M. Jean-Georges Malcor

Le conseil d'administration du 30 juin 2010 a autorisé la mise en place d'une garantie chômage conclue entre votre société et le GSC GAN pour une cotisation annuelle de K€ 10. Cette garantie prévoit le versement de 55 % du salaire de base sur une période de douze mois à l'expiration d'un délai de carence de douze mois. Il convient d'ajouter que cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 21 % de la rémunération perçue par M. Jean-Georges Malcor en 2010 (soit EUR 155 549), sur une durée de douze mois.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Engagement de non-concurrence entre votre société et M. Jean-Georges Malcor

Le conseil d'administration du 30 juin 2010 a autorisé la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre M. Jean-Georges Malcor et votre société.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. Jean-Georges Malcor, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération actuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection.

Mise en place d'une prévoyance individuelle complémentaire pour M. Jean-Georges Malcor

Le conseil d'administration du 30 juin 2010 a autorisé le contrat de prévoyance conclu entre votre société et Spheria Vie pour une cotisation unique de l'ordre de KEUR 43. Ce contrat doit expirer en 2014, date à laquelle M. Jean-Georges Malcor remplira la condition d'ancienneté de cinq années au sein du comité exécutif du groupe, permettant de bénéficier du plan de retraite supplémentaire.

Ce contrat n'a pas été conclu au cours de l'exercice 2010. La signature est intervenue en janvier 2011. Cette convention sera effective en septembre 2011.

b) Au titre de ses fonctions de directeur général de votre société et de président-directeur général de CGGVeritas Services S.A. à Massy

Cession au profit de CGGV S.A. du contrat de crédit-bail initialement conclu entre CGGVeritas Services S.A. et les sociétés Finamur et Genefim pour le financement de la construction du nouveau siège social de CCGVeritas Services S.A. à Massy

Le conseil d'administration du 22 septembre 2010 a autorisé la cession du contrat de crédit-bail de Galiléo à votre société. Le montant de cette cession s'élève EUR 1.

Cession de la librairie multi-clients Brésil de CGGVeritas Services S.A. à votre société

Le conseil d'administration du 17 novembre 2010 a autorisé la cession de la librairie multi-clients Brésil de CGGVeritas Services S.A. à votre société. Cette cession n'a pas été réalisée sur l'exercice 2010.

c) Au titre de ses fonctions de directeur général de votre société et de membre du conseil de surveillance de Sercel Holding

Signature d'un contrat en vue de la délivrance d'une caution judiciaire dans le cadre du litige opposant ION à Sercel Inc.

Le conseil d'administration du 17 novembre 2010 a autorisé la signature d'un contrat intitulé *Commercial Surety General Indemnity Agreement* entre d'une part, Berkeley Surety Group LLC, et Sercel Inc., Sercel Holding, CGGVeritas Services Holding US Inc. et votre société en vue de la délivrance d'une caution judiciaire dans le cadre du litige opposant ION à Sercel Inc.

La caution délivrée le 8 mars 2011 s'élève à MEUR 9,2.

2. Avec MM. Jean-Georges Malcor et Robert Brunck, en tant que salariés du groupe

Extension au profit de MM. Robert Brunck et Jean-Georges. Malcor du bénéfice du régime de prévoyance générale obligatoire entre votre société et Swiss Life

Le conseil d'administration du 30 juin 2010 a autorisé l'extension au profit de MM. Jean-Georges. Malcor et de Robert Brunck du bénéfice du régime de prévoyance générale obligatoire, conclu entre votre société et Swiss Life, et applicable à tous les salariés du groupe.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

La charge correspondante versée à Swiss Life s'élève à EUR 7 982 en 2010.

3. Avec M. Robert Brunck, au titre de son mandat de président du conseil d'administration de votre société, président du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV et administrateur de CGG Americas et MM. L. Carroll, R. Dorval et D. Valot, administrateurs de votre société et membres du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV

Conclusion d'un avenant à la convention de crédit du 12 janvier 2007 telle que modifiée les 12 décembre 2008 et 21 mai 2009 entre notamment, CGGVeritas Services Holding (US) Inc., votre société, l'Agent et les filiales garantes.

La conclusion de l'avenant a été autorisée par le conseil d'administration du 12 juillet 2010.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec M. Jean-Georges Malcor, au titre de ses fonctions de directeur général de votre société

Avantages consentis à M. Jean-Georges Malcor en cas de cessation de son mandat social

Le conseil d'administration du 24 février 2011 a autorisé la modification des dispositions de la lettre de protection de M. Jean-Georges Malcor relatives au paiement d'une indemnité spéciale de rupture en cas de cessation de son mandat social. Les termes et conditions de cette lettre avaient été initialement fixés par le conseil d'administration du 30 juin 2010. Les caractéristiques de la lettre de protection sont les suivantes :

L'indemnité contractuelle ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

- Un montant brut égal à 200 % de sa rémunération annuelle de référence, et,
- toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges Malcor pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence.

Cette indemnité est soumise à des conditions de performances, et ne peut être versée qu'à condition qu'au moins un des trois objectifs suivants soit réalisé :

- La moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGGVeritas et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM), au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor, doit être au moins égale au deux-tiers de la moyenne du même ratio : (i) quatre ans auparavant, ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le groupe ;
- La moyenne du ratio entre le cours de l'action CGGVeritas et celui de l'indice général SBF 120, au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor, doit être au moins égale au deux-tiers de la moyenne du même ratio : (i) quatre ans auparavant, ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le groupe ;
- La moyenne de marge d'EBITDAS, au cours : (i) des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor, ou (ii) sur la période commençant à compter du 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le groupe, doit être supérieure à 25 %.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges Malcor n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

La ratification des dispositions de cette lettre sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2011.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Robert Brunck

a) Au titre de ses fonctions de président-directeur général

Avenant au contrat de travail de M. Robert Brunck pour tenir compte de ses fonctions de président-directeur général

Le contrat de travail est suspendu dans les termes suivants : poursuite de l'ancienneté, retour en fin de mandat dans un poste de salarié de niveau « directeur, membre du comité exécutif », maintien des indemnités en cas de rupture du contrat.

b) Au titre de ses mandats de président-directeur général de votre société et d'administrateur de CGG Americas

Garantie émise par CGG Americas Inc. dans le cadre d'une émission obligataire.

Dans le cadre de l'émission obligataire à haut rendement du 28 avril 2005 des « Senior notes 2015 » d'un montant de MUSD 165, CGG Americas Inc. a émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle elle garantit les obligations de paiement et de remboursement de votre société majorées des intérêts, commissions et accessoires y afférents.

2. Avec M. Thierry Le Roux

a) Au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de Volnay Acquisition Co. I

Signature d'une convention de crédit le 12 janvier 2007 entre, d'une part, votre société et Volnay Acquisition Co. I (devenue CGGVeritas Services Inc.) et les prêteurs.

Une convention de crédit a été signée le 12 janvier 2007 entre, d'une part, votre société et Volnay Acquisition Co. I et les prêteurs d'autre part, portant sur un montant de MUSD 1.140.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

b) Au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II

Garantie émise par Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II (devenues CGGVeritas Services Inc.) au titre des « Senior Notes 2015 ».

Dans le cadre du refinancement de l'acquisition de Veritas par les filiales, Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II ont émis une garantie aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la dette souscrite par votre société émise en avril 2005, en avril 2006 et en février 2007 pour un montant total de MUSD 530.

c) Au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de Volnay Acquisition I

Signature d'une convention de crédit syndiqué entre votre société et Volnay Acquisition Co. I (devenue CGGVeritas Services Inc.).

Votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de crédit syndiqué d'un montant de MUSD 140 entre, d'une part, votre société et Volnay Acquisition Co. I, cette dernière ayant la qualité de co-emprunteur et, d'autre part, les prêteurs.

Octroi d'un prêt par votre société à Volnay Acquisition Co. I (devenue CGGVeritas Services Inc.).

Dans le cadre de l'achat de Veritas par Volnay Acquisition Co. I un prêt d'un montant de MUSD 600 a été accordé par votre société à Volnay Acquisition Co. I.

d) Au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de CGGVeritas Services Holding (US) Inc.

Avenant à la convention de crédit signée le 12 janvier 2007 entre, d'une part, votre société et sa filiale CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et les prêteurs.

Un avenant à la convention de crédit signée le 12 janvier 2007 a été signé entre votre société et CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et les prêteurs, d'autre part, le 12 décembre 2008.

Les modifications apportées aux accords de financement donnent à votre société une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

3. Avec MM. Robert Brunck et Thierry Le Roux

a) Avec M. Robert Brunck, au titre de son mandat de président-directeur général de votre société et M. Thierry Le Roux au titre de son mandat de directeur général délégué de votre société

Engagement de non-concurrence applicable au président-directeur général et au directeur général exécutif.

Le président-directeur général et le directeur général exécutif de votre société ont pris un engagement de non-concurrence vis-à-vis de votre société d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation de leurs fonctions.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fournitures d'équipements ou produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du groupe CGGVeritas S.A.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de MM. Robert Brunck et Thierry Le Roux, ces derniers recevraient une rémunération correspondant à 100 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection.

M. Robert Brunck ayant fait valoir ses droits à la retraite depuis le 30 juin 2010, il a été mis un terme à son contrat de travail et l'engagement de non-concurrence n'est donc plus en vigueur.

b) M. Robert Brunck, au titre de ses mandats de président-directeur général de votre société et de membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding B.V. et M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et de membre du directoire de CGGVeritas Services Holding B.V.

Accords de financement du 12 janvier 2007 : octroi de garanties complémentaires.

Votre conseil d'administration a autorisé le nantissement des titres de CGGVeritas Services Holding BV au titre de la convention de crédit syndiqué de MUSD 1.140 et a désigné CGGVeritas Services Holding BV en qualité de filiale garante de l'émission obligataire des « Senior notes 2015 » d'un montant de MUSD 530, de l'émission obligataire des « Senior notes 2017 » d'un montant de MUSD 400 et du crédit syndiqué d'un montant de MUSD 1.140.

4. Avec MM. Robert Brunck, Thierry Le Roux et Pettenati-Auzière

a) Avec M. Robert Brunck, au titre de ses mandats de président-directeur général de votre société et d'administrateur de CGG Americas, M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de CGG Americas et Sercel Inc. et M. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de CGG Americas et CGG Marine Resources Norge.

Garantie émise par CGG Americas Inc., Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge AS dans le cadre d'une émission obligataire.

Dans le cadre de l'émission obligataire du 3 février 2006 des « Senior notes 2015 » d'un montant de MUSD 165, CGG Americas Inc., Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge AS ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société majorées des intérêts, commissions et accessoires y afférents.

b) Avec M. Robert Brunck, au titre de ses mandats de président-directeur général de votre société et d'administrateur de CGG Americas, M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de CGG Americas, de Volnay Acquisition I et de Volnay Acquisition II et d'administrateur et président de Sercel Inc. et M. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société, d'administrateur de CGG Americas et d'administrateur et président de CGG Marine Resources Norge AS

Signature le 12 janvier 2007 par votre société, CGG Americas Inc., Sercel Inc., CGG Marine Resources Norge AS et les sociétés Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II (devenues CGGVeritas Services Inc.) de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements d'une convention de crédit.

Dans le cadre de la convention de crédit de MUSD 1.140, votre société, CGG Americas Inc., Sercel Inc., CGG Marine Resources Norge AS et les sociétés Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II ont signé l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis sur les titres et les actifs de ces filiales au titre de ladite convention, et notamment l'« Intercreditor Agreement », le

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

« Guarantee Agreement », le « US Pledge and Security Agreement », le « French Pledge and Security Agreement », le « Norwegian Pledge and Security Agreement » et tout autre document afférent à la conclusion de la convention de crédit.

- c) Avec M. Robert Brunck, au titre de ses mandats de président-directeur général de votre société et d'administrateur de CGG Americas, M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de CGG Americas, d'administrateur et président de Sercel Inc. et de CGGVeritas Services Inc., et M. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société, d'administrateur de CGG Americas et de CGGVeritas Services S.A. et d'administrateur et président de CGG Marine Resources Norge AS

Signature par votre société, Sercel Inc., Sercel Canada Ltd., Sercel Australia, CGG Americas Inc., CGG Canada, CGG Marine Resources Norge AS et les sociétés Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II (devenues CGGVeritas Services Inc.) de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements de la convention de crédit entre votre société et Volnay Acquisition Co. I du 7 février 2007.

Dans le cadre de la convention de crédit syndiqué de MUSD 1.140, votre société, Sercel Inc., Sercel Canada Ltd., Sercel Australia, CGG Americas Inc., CGG Canada, CGG Marine Resources Norge AS et les sociétés Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II ont signé l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis sur les titres et les actifs de ces filiales au titre de ladite convention, et notamment l'« Intercreditor Agreement », le « Guarantee Agreement », le « US Pledge and Security Agreement » et le « US Guarantee Agreement », le « Canadian Pledge and Security Agreement », le « Norwegian Pledge and Security Agreement », le « Norwegian Guarantee Agreement », le « French Financial Instruments Accounts Pledge Agreements », le « French Bank Account Pledge Agreement », le « French Intercompany Loan Receivable Agreement », et tous les autres documents afférents à la conclusion de la convention de crédit entre votre société et Volnay Acquisition Co. I.

- d) Avec M. Robert Brunck, au titre de ses mandats de président-directeur général de votre société et d'administrateur de CGG Americas, M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de CGG Americas, de Volnay Acquisition I et de Volnay Acquisition II et d'administrateur et président de Sercel Inc. et M. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société, d'administrateur de CGG Americas et d'administrateur et président de CGG Marine Resources Norge AS

Garantie donnée par Sercel Inc., Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Ressources Inc. dans le cadre d'émissions obligataires.

Dans le cadre de l'émission obligataire du 9 février 2007 des « Senior Notes 2015 » d'un montant de MUSD 200 et des « Senior Notes 2017 » d'un montant de MUSD 400, Sercel Inc., Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Ressources Inc. ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société.

5. Avec MM. Thierry Le Roux et Pettenati-Auzière

Avec M. Thierry Le Roux, au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société, d'administrateur de CGGVeritas Services S.A.,

Signature de deux contrats de commission et de sous-traitance entre votre société et CGGVeritas Services S.A.

A la suite de l'apport partiel d'actif entre votre société et CGGVeritas Services S.A., deux contrats ont été conclus entre ces sociétés :

- Un contrat de commission aux termes duquel votre société s'engage à poursuivre, pour le compte de CGGVeritas Services S.A., l'exécution des contrats actuellement en cours en Libye, à Cuba et à Abu-Dhabi, jusqu'à la création de succursales de CGGVeritas Services S.A. dans ces pays.

Il n'est pas prévu de commission versée par CGGVeritas Services S.A. à votre société. Ce contrat s'inscrit dans le cadre des engagements de coopérations pris par votre société dans le cadre du traité d'apport en vue de la transmission des contrats.

Ce contrat est toujours en vigueur. CGGVeritas Services SA a facturé CGGVeritas pour EUR 97 827. Et CGGVeritas a facturé CGGVeritas Services SA pour EUR 106 936. Un contrat de sous-traitance aux termes duquel CGGVeritas Services SA sous-traite à votre société l'exécution des contrats dont le transfert à CGGVeritas Services SA est impossible.

- Un contrat de sous-traitance aux termes duquel CGGVeritas Services S.A. sous-traite à votre société l'exécution des contrats dont le transfert à CGGVeritas Services S.A. est impossible.

Ce contrat a été résilié le 9 février 2009.

6. Avec MM. Robert Brunck, Carroll, Dorval, Valot et Thierry Le Roux

- a) **Avec M. Brunck en sa qualité de président-directeur général de votre société et de président du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV, MM. Carroll, Dorval et Valot en leur qualité d'administrateurs de votre société et de membres du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV et M. Thierry Le Roux en sa qualité de directeur général délégué de votre société et de président du directoire de CGGVeritas Services Holding BV**

Apport à CGGVeritas Services Holding BV des titres détenus par votre société dans Exgéo S.A., Géoexplo LLP, CGGVeritas Services (Mexico) S.A. de CV, CGG Nigeria et CGG Vostok.

Aux termes du traité d'apport de droit néerlandais dénommé « Deed of insurance of shares and contribution », conclu entre votre société et CGGVeritas Services Holding BV, les participations détenues par votre société dans les sociétés dont la liste figure ci-dessous sont apportées à CGGVeritas Services Holding BV :

- 100 % du capital d'Exgéo S.A. (non réalisé à ce jour) ;
- 100 % du capital de Géoexplo LLP (non réalisé à ce jour) ;
- 99,99 % du capital de CGGVeritas Services (Mexico) S.A. de CV pour MEUR 23,6 le 11 novembre 2009 ;
- 100 % du capital de CGG Services Nigéria pour EUR 271 le 21 avril 2010, et
- 100 % du capital de CGG Vostok pour KEUR 48 le 21 avril 2010.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

- b) Avec M. Robert Brunck en sa qualité de président-directeur général de votre société et de président du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV, MM. Carroll, Dorval et Valot en leur qualité d'administrateurs de votre société et de membres du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV et M. Thierry Le Roux en sa qualité de directeur général délégué de votre société et de président du directoire de CGGVeritas Services Holding BV

Garantie émise par Sercel Inc., Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Services Holding (US) Inc., CGGVeritas Services Holding BV, CGGVeritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Ressources Inc. dans le cadre d'émissions obligataires

Dans le cadre de l'émission obligataire du 9 juin 2009 relatives aux « Senior Notes 2016 » d'un montant de MUSD 350, Sercel Inc., Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Services Holding (US) Inc., CGGVeritas Services Holding BV, CGGVeritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Ressources Inc. ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société.

- c) Avec M. Robert Brunck en sa qualité de président-directeur général de votre société et de président du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV, M. Thierry Le Roux en sa qualité de directeur général délégué de votre société et de président du directoire de CGGVeritas Services Holding BV

Cession à votre société du solde de la participation de CGG Americas Inc. dans CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommée Exploration Resources AS).

Votre conseil d'administration a autorisé l'acquisition du solde des titres CGGVeritas Services (Norway) AS détenus par CGG Americas Inc.

Cette acquisition a été réalisée par CGGVeritas Holding BV le 1^{er} septembre 2009 pour MUSD 113,5.

- d) Avec M. Robert Brunck en sa qualité de président-directeur général de votre société et de président du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV, MM. Carroll, Dorval et Valot en leur qualité d'administrateurs de la société et de membres du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV, et M. Thierry Le Roux en sa qualité de directeur général délégué de votre société et de président du directoire de CGGVeritas Services Holding BV

Conclusion d'une convention de prêt entre votre société et CGGVeritas Services Holding BV pour l'acquisition des titres de CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommée Exploration Resources AS).

Votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de prêt d'un montant de MUSD 113,5 entre votre société et CGGVeritas Services Holding BV afin que cette dernière puisse acquérir le solde de la participation détenue par CGG Americas Inc. dans CGGVeritas Services (Norway) AS.

Ce prêt a été signé le 18 septembre 2009 et est rémunéré à un taux d'intérêt de 1 %. Le solde d'intérêts payés en 2010 est nul, car ceux-ci sont provisionnés et seront payés en fin de mois.

- e) **Avec M. Robert Brunck en sa qualité de président-directeur général de votre société et de président du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV, MM. Carroll, Dorval et Valot en leur qualité d'administrateurs de votre société et de membres du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV, et M. Thierry Le Roux en sa qualité de directeur général délégué de votre société et de président du directoire de CGGVeritas Services Holding BV**

Signature d'un contrat intitulé « Guarantee Facility Agreement » entre votre société et CGGVeritas Services S.A., Wavefield Inseis ASA, CGGVeritas Services Holding BV, Nordea Bank Finland Plc et Nordea Bank Norge ASA.

Votre conseil d'administration a autorisé la garantie accordée par votre société au titre du « Guarantee Facility Agreement ». Ce contrat est conclu entre :

- votre société en qualité de société mère garante,
- CGGVeritas Services S.A., Wavefield Inseis ASA, CGGVeritas Services Holding BV en qualité de bénéficiaires,
- Nordea Bank Finland Plc. en qualité d'émetteurs,
- et Nordea Bank Norge ASA en qualité d'agent.

Son objet est la mise à disposition en faveur des bénéficiaires, par Nordea Bank Finland Plc, de plusieurs lignes de crédit dont les montants sont de MUSD 23 pour la tranche A, MUSD 2 pour la tranche B, MUSD 17 en ce qui concerne la tranche C et MNOK 6 pour la tranche D.

Dans le cadre de ce contrat, votre société s'engage en particulier à garantir les obligations, notamment de remboursement, de CGGVeritas Services S.A., Wavefield Inseis ASA et CGGVeritas Holding BV, bénéficiaires des garanties accordées par les banques au titre du « Guarantee Facility Agreement ».

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Thierry Le Roux

Au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société

Avenant aux dispositions du contrat de travail de M. Le Roux, relatif au versement d'une indemnité contractuelle de rupture dans certains cas de cessation du contrat.

M. Thierry Le Roux n'étant plus mandataire social de votre société (ayant quitté ses fonctions de directeur général délégué le 1^{er} novembre 2009), les dispositions de cet avenant n'ont plus vocation à s'appliquer.

2. Avec MM. Robert Brunck, Carroll, Dorval, Valot et Thierry Le Roux

Avec M. Robert Brunck en sa qualité de président-directeur général de votre société et de président du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV, MM. Carroll, Dorval et Valot en leur qualité d'administrateurs de votre société et de membres du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV, et M. Thierry Le Roux en sa qualité de directeur général délégué de votre société et de président du directoire de CGGVeritas Services Holding BV :

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

Cession de la participation détenue par votre société dans la société CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommée Exploration Resources AS) à CGGVeritas Services Holding BV.

Votre conseil d'administration a autorisé l'acquisition du solde de la participation de votre société détenue dans CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommée Exploration Resources AS).

Cette convention n'a pas été réalisée au cours de l'exercice 2010.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 13 avril 2011.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Xavier CHARTON Olivier THIREAU

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Philippe DIU Nicolas PFEUTY

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2009 ET 2010

En milliers d'euros	Mazars 2010		Ernst & Young Audit 2010		Total 2010		Total 2009	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit :								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés:								
— CGGVeritas	476		746		1 222		1 309	
— Filiales consolidées	<u>1 394</u>		<u>2 421</u>		<u>3 815</u>		<u>3 577</u>	
Total	<u>1 870</u>	<u>87 %</u>	<u>3 167</u>	<u>90 %</u>	<u>5 037</u>	<u>89 %</u>	<u>4 886</u>	<u>83 %</u>
• Missions accessoires :								
— CGGVeritas	—		—		—		350	
— Filiales consolidées	178		287		465		340	
Total	<u>178</u>	<u>8 %</u>	<u>287</u>	<u>8 %</u>	<u>465</u>	<u>8 %</u>	<u>690</u>	<u>12 %</u>
Total audit	<u>2 048</u>	<u>95 %</u>	<u>3 454</u>	<u>98 %</u>	<u>5 502</u>	<u>97 %</u>	<u>5 576</u>	<u>95 %</u>
Autres prestations :								
• Juridique, Fiscal, Social	95	5 %	73	2 %	168	3 %	296	5 %
• Technologie de L'information	—		—		—		—	
• Audit interne	—		—		—		—	
• Autre	—		—		—		—	
Total autres prestations	<u>95</u>	<u>5 %</u>	<u>73</u>	<u>2 %</u>	<u>168</u>	<u>3 %</u>	<u>296</u>	<u>5 %</u>
Total	<u>2 143</u>	<u>100,00 %</u>	<u>3 527</u>	<u>100,00 %</u>	<u>5 670</u>	<u>100,00 %</u>	<u>5 872</u>	<u>100,00 %</u>

10.8. LITIGES ET ARBITRAGES

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. A ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de son groupe.

— Le 20 octobre 2006, une procédure a été intentée à l'encontre de Sercel Inc. (une filiale du Groupe CGGVeritas), devant les juridictions américaines ("United States District Court for the Eastern District of Texas"). Cette action est fondée sur une prétendue contrefaçon par certains équipements d'acquisition sismique de Sercel incluant des composants MEMS (Micro Electromechanical systems) d'un brevet détenu par le demandeur. Le 29 janvier 2010 un jury de Texarkana (Texas) a déclaré Sercel Inc. coupable de violation du brevet américain US Patent no. 5 852 242, accordant ainsi à ION Geophysical Corporation 25,2 millions de dollars US de dommages au titre du manque à gagner. Sercel a déposé une requête demandant à la Cour d'annuler le verdict du jury pour plusieurs motifs, et notamment le fait qu'ION n'ait pas apporté de preuves irréfutables permettant d'établir que Sercel

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

a porté atteinte au brevet et que le brevet d'ION est lui-même invalide dès lors qu'ION n'a pas décrit dans ledit brevet la meilleure façon de réaliser l'invention.

Le 21 septembre 2010, la Cour de Texarkana a rejeté le verdict du jury qui reprochait à Sercel Inc de contrefaire le brevet américain N° 5 852 242 tel que revendiqué par ION Geophysical. La Cour a aussi confirmé le verdict du jury validant le brevet, et admettant son non respect sur certains autres fondements. La Cour a également conclu que la demande d'indemnisation d'ION pour manque à gagner de 25,2 millions de dollars US n'était pas recevable et a réduit le montant des dommages et intérêts à 10,7 millions de dollars US.

La Cour Fédérale de Texarkana a émis, le 16 février 2011, un jugement final et une injonction permanente quant au brevet sus-mentionné. Sercel continue de contester le verdict, l'injonction, les parties du jugement qui ne lui sont pas favorables ainsi que toute réclamation supplémentaire d'ION. Ce jugement fera l'objet d'un appel auprès des Cours Fédérales compétentes des Etats-Unis d'Amérique.

L'injonction couvre uniquement la technologie Sercel des capteurs digitaux « DSU » et est limitée au territoire des Etats-Unis. Elle n'empêche pas Sercel d'utiliser, fabriquer, vendre ou livrer les produits DSU partout ailleurs dans le monde. Elle ne concerne pas non plus les systèmes d'enregistrement Sercel 408UL et 428XL. Sercel peut ainsi continuer à promouvoir, vendre et livrer des systèmes aux Etats-Unis. Plus particulièrement, l'injonction établit que le fait d'offrir à la vente les DSU lorsque la fabrication, la vente ou la livraison intervient hors des Etats-Unis ne constitue pas un acte de contrefaçon ou une violation de l'injonction. De même, ne constitue pas une contrefaçon le fait de promouvoir ou de commercialiser les produits DSU aux Etats-Unis dans la mesure où la fabrication, vente ou livraison envisagée intervient hors des Etats-Unis.

Le 8 mars 2011, Sercel Inc. a déposé une caution d'un montant de 12,8 millions de dollars US correspondant au montant de la condamnation auquel s'ajoute 20 % d'intérêts et a interjeté appel de la décision.

Nous estimons que cette action en justice n'est pas de nature à avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe. En conséquence, il ne fait l'objet d'aucune provision dans les comptes, en dehors des frais inhérents à la préparation de la défense.

CHAPITRE XI :

PERSPECTIVES

Environnement de marché des activités géophysiques

Après les années difficiles ayant suivi la crise de 1999, caractérisées par une phase de sous-investissement marqué du secteur de l'Exploration & Production et des prix des hydrocarbures très bas, le marché des activités géophysiques a connu entre 2005 et 2008 une croissance importante fondée de notre point de vue sur des fondamentaux solides.

La prise de conscience par les opérateurs du marché pétrolier et gazier comme par les grands pays consommateurs du déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande en hydrocarbures s'est traduite par un rehaussement très significatif et continu des prix de l'énergie, et par la conviction répandue et partagée qu'il faudrait à l'avenir durablement produire davantage de pétrole et de gaz pour satisfaire la consommation mondiale. En l'espèce, le diagnostic est que les taux de renouvellement des réserves pétrolières sont insuffisants pour couvrir à la fois, année après année, le remplacement des quantités d'hydrocarbures extraites du sous-sol et consommées, et la compensation de la déplétion naturelle des réserves en terre. La nécessité de découvrir de nouvelles réserves et celle de chercher à récupérer avec le plus grand soin les quantités d'huile et de gaz en place s'est traduite pendant plusieurs années par des niveaux d'investissement élevés en Exploration & Production, et dès lors par une croissance favorable pour la géophysique dont la demande a connu une progression de près de 15 % en 2008 par rapport à 2007.

Au cours de l'année 2008, la crise financière a commencé à impacter significativement l'économie mondiale et un grand nombre de pays sont entrés en fort ralentissement économique, voire en récession. L'anticipation d'une baisse corrélative de la consommation mondiale a ralenti la demande en ressources énergétiques et engendré notamment une forte chute du prix du baril de pétrole lequel, après avoir atteint un pic au delà de 150 dollars U.S. à mi-année, est passé sous la barre de 40 dollars U.S. début décembre. En 2009, dans un tel contexte et compte tenu de l'ensemble des incertitudes mais aussi de conditions plus difficiles d'accès au crédit, les compagnies pétrolières ont revu à la baisse leurs prévisions d'investissement en exploration-production en volume, ce qui s'est traduit par une chute des prix, accentuée par une surcapacité de navires sismiques.

Au cours de l'année 2009 les compagnies sismiques internationales ont retiré du marché un certain nombre de bateaux anciens et de faible capacité et ont retardé l'arrivée de nouveaux bateaux, contribuant ainsi à réduire la surcapacité mondiale de navires sismiques et à enrayer la chute des prix.

Au cours de l'année 2010, les investissements en Exploration & Production ont augmenté de nouveau significativement, se traduisant par une forte hausse de la demande en services sismiques. En parallèle, un nombre significatif de nouveaux navires ont été lancés en sismique marine. L'accident de la plateforme « Deepwater Horizon » dans le Golfe du Mexique au mois d'avril a sévèrement réduit la demande d'études sismiques dans ce secteur géographique, ce qui a maintenu un déséquilibre au niveau mondial tout au long de l'année entre l'offre et la demande. A l'inverse, le secteur des Equipements a connu une croissance significative à la fois en marine (nouveaux navires et augmentation du nombre de streamers sur les anciens navires) et en terrestre (densification des réseaux d'acquisition).

Nous estimons que sur le moyen-terme, les tendances lourdes de l'approvisionnement énergétique — des réserves dont le taux de renouvellement est clairement en déclin face à une consommation toujours en croissance sur une longue période — devraient conduire à un accroissement régulier des dépenses d'Exploration & Production et de ce fait à de bonnes perspectives de croissance du marché de la sismique.

Perspectives 2011 des activités de CGGVeritas

Le carnet de commandes total (Services et Equipements) du Groupe CGGVeritas s'élevait à 1 453 millions de dollars U.S. (1 232 millions de dollars U.S. pour les Services et 221 millions de dollars U.S. pour les Equipements

CHAPITRE XI : PERSPECTIVES

hors ventes internes au Groupe) au 1^{er} janvier 2011. Ce carnet de commandes a été obtenu au cours du second semestre 2010 à des niveaux de prix demeurant globalement bas pour les Services.

Selon une étude réalisée par Barclays Capital, les dépenses d'exploration-production devraient augmenter de 11 % en 2011 à 490 milliards de dollars U.S. après une hausse de 11 % également en 2010. En conséquence, le marché de la sismique devrait se redresser sur 2011 après deux années en baisse. En particulier :

- Au niveau de l'acquisition marine, la surcapacité devrait perdurer tout au long du premier semestre en raison notamment de la mise en service de nouvelles unités aujourd'hui en chantier mais devrait progressivement s'atténuer au cours de la seconde partie de l'année 2011 en raison d'une croissance de la demande supérieure à celle de l'offre;
- Au niveau de l'acquisition terrestre, la demande pour opérer des études à fort contenu technologique dans de meilleures conditions de rentabilité — qui n'est adressable que par les contracteurs les plus qualifiés dont CGGVeritas — devrait rester soutenue, notamment au Moyen-Orient ; nous notons par ailleurs une demande toujours accrue pour les études d'acquisition fond de mer ;
- Dans le Golfe du Mexique, des incertitudes demeurent sur la date et les conditions exactes des prochaines enchères, décalées suite à l'accident de la plateforme « Deepwater Horizon » ; malgré cela, la mise à disposition de données multi-clients marine « *Wide Azimuth* » traitées avec nos algorithmes les plus performants devrait continuer à susciter un intérêt grandissant, notamment à l'approche des enchères ;
- La demande pour les données multi-clients terrestres en Amérique du nord devrait rester fortement corrélée à l'évolution du prix du gaz naturel ; la demande reste toutefois élevée en données multi-clients terrestres dans les zones de gaz non conventionnels (gaz de schiste) ;
- Le contexte général devrait continuer à être profitable au marché du traitement de données, les clients ayant tendance dans ce type de situation à profiter au mieux du potentiel de leurs actifs sismiques existants à travers le recours aux algorithmes et procédés de traitement les plus haut de gamme et les plus récents, domaines dans lesquels CGGVeritas dispose d'un positionnement unique ;
- Sercel enfin, devrait profiter d'une demande croissante pour les équipements terrestre et fond de mer, compensant une baisse attendue des ventes d'équipements marine (moindre niveau de construction de navires sismiques) en 2011.

Toutefois, les évènements récents au Moyen-Orient créent des incertitudes sur ces perspectives.

Poursuite de la stratégie commerciale basée sur l'amélioration du service au client

CGGVeritas estime que le renforcement de la proximité avec ses clients, à travers une meilleure appréhension de leurs problèmes d'exploration et de production, et de leurs besoins en technologie géophysique associée, constitue d'une manière générale un élément de différenciation vis-à-vis de la concurrence. Cela constitue également un avantage pour l'identification d'opportunités commerciales, l'adéquation des services fournis et le pilotage amont du développement des produits et de technologies en phase avec la demande.

Le Groupe estime que sa stratégie lui permet de tirer le meilleur parti d'un contexte où l'industrie pétrolière va continuer à accroître sa part de prestations externes. La qualité des services et des technologies fournis, la bonne gestion des conditions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement, sont autant d'éléments clés pour fonder des relations durables entre le client et le prestataire. Le Groupe continuera à orienter sa stratégie vers l'amélioration et l'enrichissement du contenu du service offert à sa clientèle.

Les clients de CGGVeritas recherchent de plus en plus des solutions intégrées pour mieux évaluer les réserves connues et améliorer notamment le taux de récupération des hydrocarbures sur les champs en production.

CGGVeritas poursuivra le développement de solutions basées sur une approche transverse qui permet d'intégrer l'ensemble des technologies de pointe développées dans chaque spécialité et de les adapter ou les faire évoluer pour répondre au problème posé par le client.

C'est le cas par exemple des projets d'installations sismiques permanentes sur site qui font appel à un ensemble de compétences où se rejoignent tous les domaines du Groupe.

Perspectives 2011 et développements technologiques de CGGVeritas

Le Groupe estime que la différenciation sera fondée à l'avenir sur des technologies avancées d'acquisition de données sismiques couplées à un enrichissement continu des prestations de traitement, visant à la fois à améliorer la qualité de l'imagerie sismique tout en réduisant davantage les délais de réalisation.

La stratégie de CGGVeritas, dès lors, est de renforcer sa position de leader du marché sur les secteurs suivants :

- Services et systèmes innovants d'acquisition haut de gamme à terre et en mer;
- Services d'imageries et de réservoir;
- Equipements d'acquisition de données terrestres, marins et fond de mer.

Pour cela, le Groupe entend mettre en œuvre les projets suivants :

Poursuite des programmes de recherche centrés sur l'amélioration de l'imagerie

Sur le plan technologique, le Groupe estime que grâce à une amélioration continue de ses techniques d'acquisition et de ses logiciels de traitement de données sismiques, il restera parmi les principaux fournisseurs de prestations de services sismiques de haut de gamme en terrestre et en marine. Ses travaux de recherche et développement continueront à être orientés vers l'amélioration de l'imagerie en zone complexe pour l'exploration et vers la sismique de production en tant que technologie de caractérisation et de surveillance des réservoirs. La prédiction lithologique (identification des couches rocheuses entourant l'accumulation d'hydrocarbures), et les applications liées à la description des réservoirs et de leur contenu, notamment l'imagerie profondeur 3D avant compactage des mesures, l'imagerie profondeur sous le sel (*Wide Azimuth*), l'imagerie profondeur utilisant une plus large gamme de fréquences (technique d'acquisition *BroadSeis*), les multi-composantes et les études 4D continueront à être développées. Le Groupe favorisera le développement de ces programmes de recherche en se basant notamment sur des centres technologiques situés à proximité de ses clients principaux.

Développement et amélioration des techniques d'acquisition terrestre et marines

Le Groupe estime que la croissance de la demande de services géophysiques continuera à être associée aux nouvelles technologies. Le Groupe prévoit que les études 3D en haute définition, 3D à large bande de fréquence (*BroadSeis*), 3D multi-azimuts, ainsi que les études 4D (qui ajoutent le temps comme quatrième dimension) et multi-composantes (3C ou 4C) joueront un rôle clé en Exploration & Production, tout particulièrement dans le secteur marine.

Des solutions innovantes pour Sercel dans des marchés émergents fondées sur le maintien d'un effort important de R&D

Sercel continue à préparer l'avenir en veillant à améliorer en permanence la performance de ses produits existants, mais aussi en mettant en service chaque année des produits nouveaux et en maintenant une politique active de développement des produits futurs.

Pour renforcer sa position de leader comme pour maintenir un niveau élevé d'innovation et d'expertise dans l'ensemble de ses secteurs technologiques, Sercel poursuivra par ailleurs en 2011 la croissance de ses efforts de R&D.

CHAPITRE XII :

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

12.1. Composition du Conseil d'administration

12.1.1. Membres du Conseil d'administration à la date du présent Document de Référence

Nom	Nombre d'actions ou ADS détenus au 31 mars 2011	Age	Fonctions	Date de première nomination au conseil	Date d'échéance du mandat ^(**)
Robert BRUNCK ⁽²⁾⁽⁴⁾ Nationalité : française	211 655 actions	61 ans	Président du Conseil	20 mai 1999 (administrateur depuis le 9 septembre 1998)	Assemblée générale de 2012
Yves LESAGE ⁽¹⁾⁽⁴⁾ Nationalité : française	4 985 actions	73 ans	Président d'honneur et Administrateur	29 septembre 1988	Assemblée générale de 2013
Olivier APPERT ⁽²⁾⁽³⁾ Nationalité : française	1 518 actions	61 ans	Administrateur	15 mai 2003	Assemblée générale de 2012
Loren CARROLL ⁽¹⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : américaine	500 ADS	67 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Rémi DORVAL ⁽¹⁾⁽³⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : française	535 actions	60 ans	Administrateur	8 mars 2005	Assemblée générale de 2014
Jean DUNAND ⁽¹⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : française	4 250 actions	71 ans	Administrateur	8 septembre 1999	Assemblée générale de 2013
Anders FARESTVEIT ⁽⁴⁾ Nationalité : norvégienne	104 428 actions	72 ans	Administrateur	29 avril 2009	Assemblée générale de 2013
Robert F. SEMMENS ^{(2)(3)(*)} (administrateur indépendant) Nationalité : américaine	11 895 actions 1 025 ADS	53 ans	Administrateur	13 décembre 1999	Assemblée générale de 2011
Daniel VALOT ⁽¹⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : française	1 935 actions	66 ans	Administrateur	14 mars 2001	Assemblée générale de 2012
David WORK ⁽³⁾⁽⁵⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : américaine	500 ADS	65 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Terence YOUNG ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : américaine	500 ADS	64 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Denis RANQUE ⁽²⁾⁽⁵⁾ Nationalité : française	500 actions	59 ans	Administrateur	5 mai 2010	Assemblée générale de 2014
Kathleen SENDALL ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : canadienne	500 ADS	58 ans	Administrateur	5 mai 2010	Assemblée générale de 2014

(1) Membre du Comité d'Audit

(2) Membre du Comité Stratégique

(3) Membre du Comité de Rémunération et de Nomination

(4) Membre du Comité Technologique

(5) Membre du Comité Hygiène, Sécurité, Environnement & Développement Durable

(*) Le renouvellement de ce mandat sera proposé à l'assemblée générale mixte du 4 mai 2011

(**) Depuis l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Toutefois, les fonctions des administrateurs en cours de mandat dont la durée a été fixée à six ans se poursuivent jusqu'à leur date d'expiration initialement fixée.

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

M. Robert BRUNCK est né le 11 juin 1949.

M. BRUNCK est diplômé de l'Ecole Polytechnique (X 69) et de l'Ecole Supérieure des Mines de Paris (IM 74).

Entré à la Compagnie Générale de Géophysique en 1985 en tant que Chargé de Mission auprès du Directeur Général, il est nommé Directeur Délégué en 1987, Directeur Financier et Juridique en 1989 et Directeur Général Adjoint en 1991.

En 1995, il occupe les fonctions de Directeur Général de la Compagnie Générale de Géophysique, est nommé Vice-Président Directeur Général et Administrateur en septembre 1998, puis Président Directeur Général le 20 mai 1999. Depuis le 30 juin 2010, il est Président du Conseil d'administration.

Avant de rejoindre le Groupe CGGVeritas, il fut Directeur du Centre d'Equipeement du Réseau de Transport (CERT), Direction de la Production et du Transport chez EDF (1979-1985) et Chef de la division « Energie, Sous-Sol », chargé de mission auprès du Préfet de région à la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche région Alsace (1975-1979). La liste des principaux mandats exercés par M. BRUNCK actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Yves LESAGE est né le 22 août 1937.

M. LESAGE est ingénieur des Mines. Il a été Directeur Europe de la Société Nationale Elf Aquitaine de 1984 à 1986. De 1986 à 1989, il est Directeur Général de la Société Nationale Elf Aquitaine Production dont il devient Président Directeur Général à compter de 1989. En 1995, il est nommé Président Directeur Général de la Compagnie Générale de Géophysique. Depuis 1999, il est Président d'honneur de la Société. La liste des principaux mandats exercés par M. LESAGE actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Olivier APPERT est né le 9 avril 1949.

M. APPERT a été nommé Président de l'Institut Français du Pétrole (« IFP », devenu « IFP Energies Nouvelles »), en avril 2003. Il était Directeur de la coopération long terme et de l'analyse des politiques énergétiques au sein de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) depuis le 1^{er} octobre 1999.

M. APPERT, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur général des Mines, a commencé sa carrière au service des Mines de Lyon, puis a occupé différents postes au ministère de l'Industrie et au cabinet du Premier ministre. Il a ensuite été nommé directeur adjoint du cabinet du ministre du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur de 1984 à 1986, puis a pris, en 1987, la responsabilité de l'activité radiocommunication mobile au sein de la société Télécommunications Radioélectriques et Téléphoniques (TRT). Nommé en 1989 directeur des hydrocarbures au ministère de l'Industrie, il a rejoint en 1994 la direction de l'IFP, en charge notamment de la recherche et développement. Depuis 1998, il était directeur général d'Isis, holding technologique filiale de l'IFP cotée en Bourse. La liste des principaux mandats exercés par M. APPERT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Loren CARROLL est né le 31 août 1943.

M. CARROLL a fait des études de finance et de comptabilité à l'Université de Pennsylvanie. Il est entré chez Smith International en décembre 1984 en tant que Vice Président et Directeur Financier. En janvier 1988, il a été nommé Vice Président Exécutif et Directeur Financier de Smith International et a occupé ce poste jusqu'en mars 1989. En 1992, il est retourné chez Smith International en tant que Vice Président Exécutif et Directeur Financier. Jusqu'à son départ en retraite en avril 2006, il était Président-Directeur Général de M-I Swaco LLC ainsi que Vice Président Exécutif de Smith International, Inc. qui détenait 60 %

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

du capital de M-I Swaco. M. CARROLL est actuellement consultant en finance et en stratégie. La liste des principaux mandats exercés par M. CARROLL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Rémi DORVAL est né le 10 mars 1951.

Ancien élève de l'Ecole Centrale de Paris, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration, M. DORVAL a été administrateur civil à la Direction des Hydrocarbures du Ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 et administrateur civil à la Direction du Trésor, Services des Affaires monétaires et Financières du Ministère de l'Economie et des Finances de 1984 à 1986. Entre 1986 et 1990, il a occupé successivement, au sein de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale, les fonctions de Directeur de la succursale de New-York, puis Directeur général de la filiale au Gabon, puis Directeur Central au siège, en charge de la trésorerie, des marchés financiers et de la gestion du patrimoine. De 1990 à 1997, il a été au sein du groupe Soletanche, administrateur et directeur général du Groupe, chargé en particulier des activités pétrolières, Vice-Président du Conseil d'administration puis Directeur Général de Forasol-Foramer. Depuis 1997, il était Président Directeur Général de Solétanche Bachy. Il est désormais Vice Président Exécutif de VINCI. La liste des principaux mandats exercés par M. DORVAL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Jean DUNAND est né le 30 janvier 1940.

M. DUNAND est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences économiques et de l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université de Paris. Après quatre ans à la direction financière de la Compagnie Française des Pétroles, devenue Total, il a occupé des fonctions opérationnelles de Directeur Financier ou de Secrétaire Général principalement dans l'amont, mais aussi dans l'aval, la chimie et la diversification du groupe, tant en France qu'à l'étranger. Détaché auprès de l'Institut Français du Pétrole (désormais nommé IFP Energies Nouvelles), il a, aussi, exercé les fonctions de Directeur des Affaires Financières et Juridiques d'Isis, holding financier de ce groupe, entre 1999 et 2001. La liste des principaux mandats exercés par M. DUNAND actuellement et au cours des cinq dernières années figurent dans le tableau ci-dessous.

M. Anders FARESTVEIT est né le 22 mai 1938.

M. FARESTVEIT a obtenu sa maîtrise de sciences de l'Université de Bergen en 1965. Il a commencé sa carrière comme directeur au sein du département géophysique de Geoteam. En 1973, M. FARESTVEIT était l'un des fondateurs de Geco (maintenant dénommé WesternGeco) où il occupait le poste de Managing Director. En 1987, Schlumberger a acquis Geco et M. Farestveit a pris le poste de Managing Director de Schlumberger Norvège; il a pris sa retraite en 1998. Il a été nommé docteur honoraire de l'université de Bergen en 1996 et membre honoraire de la Society of Exploration Geophysicists (SEG) en 1997. M. FARESTVEIT était l'un des fondateurs d'InSeis en 2001 et de Wavefield InSeis en 2006 où il a occupé le poste de Président jusqu'au 21 janvier 2009. La liste des principaux mandats exercés par M. FARESTVEIT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Robert SEMMENS est né le 29 octobre 1957.

M. SEMMENS est un investisseur privé et « adjunct professor » de finances à la Leonard N. Stern School of Business de l'Université de New York. En 1993, il a été l'un des fondateurs de THE BEACON GROUP, une société d'investissement et de conseil basée à New York où il gère deux fonds d'investissement énergie d'un montant total de 1,6 milliards US\$, spécialisés en placements privés dans le secteur de l'énergie à l'échelle mondiale. Auparavant, il était Vice-Président de Goldman Sachs & Co. La liste des principaux

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

mandats exercés par M. SEMMENS actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Daniel VALOT est né le 24 août 1944.

M. VALOT, diplômé de l'Institut des Etudes Politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, a débuté sa carrière à la Cour des Comptes en 1970. Il est entré en 1981 à la Compagnie Française des Pétroles, devenue Total, et a occupé successivement les postes de Directeur Financier adjoint du groupe, Secrétaire Général de Total Chimie, Président de Total Petroleum North America, avant de devenir Directeur Général de Total Exploration /Production en 1995. Il a été Président-Directeur Général de Technip de septembre 1999 à avril 2007. La liste des principaux mandats exercés par M. VALOT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. David WORK est né le 15 mai 1945.

M. WORK est titulaire d'une Maîtrise de géologie. Il est entré chez Amoco en 1970 à Denver d'abord puis en Alaska. Ensuite, en 1992 et pendant quatre ans, M. WORK a été à la tête des activités d'exploration dans quelque trente pays en tant que Vice Président Groupe Exploration Mondiale pour le secteur production et exploration d'Amoco. Puis, il a été « Senior Vice Président » des services partagés chez Amoco. Ensuite, il a travaillé à Londres en tant que Vice Président Groupe des activités exploration et production de BP Amoco. Il a pris sa retraite en 2000 alors qu'il exerçait la fonction de Directeur Général régional de la région Amérique du Nord et avait dans ses responsabilités le Golfe du Mexique et les Montagnes Rocheuses. M. WORK est actuellement consultant dans l'industrie pétrolière. La liste des principaux mandats exercés par M. WORK actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Terence YOUNG est né le 28 août 1946.

M. YOUNG est diplômé de l'Ecole des Mines du Colorado. Il a d'abord été pilote et instructeur de vol de la marine américaine de 1969 à 1974, puis, de 1979 à 1982, il a été professeur assistant en géophysique à l'Ecole des Mines du Colorado. De 1982 à 1983 il a été en charge des recherches géophysiques à la Compagnie Générale de Géophysique à Denver. De 1983 à 2000, il a occupé plusieurs postes chez Mobil Research and Development Corporation, le dernier étant celui de professeur à l'Institute for Statistics and its Applications de l'Université Carnegie Mellon. Depuis 2000, M. YOUNG est Doyen du Département de Géophysique de l'Ecole des Mines du Colorado. La liste des principaux mandats exercés par M. YOUNG actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Denis RANQUE est né le 7 janvier 1952

M. RANQUE est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines. Il a débuté sa carrière au Ministère de l'Industrie, où il a occupé diverses fonctions dans le secteur énergétique, avant de rejoindre le Groupe Thomson en 1983 en qualité de Directeur du Plan du Groupe Thomson. En 1984, M. RANQUE a été Directeur des Activités Spatiales de la division des tubes électroniques, puis, à partir de 1986, il a occupé le poste de Directeur du Département Tubes Hyperfréquences. En 1989, M. RANQUE est devenu Président Directeur Général de Thomson Tubes Electroniques. En avril 1992, il a été nommé Président Directeur Général de Thomson Sintra Activités Sous-marines. Puis, il a été Directeur Général de Thomson Marconi Sonar (joint venture entre THOMSON-CSF et GEC-MARCONI, sonars et systèmes sonars) en 1996. De janvier 1998 à mai 2009, M. RANQUE a été Président Directeur Général du Groupe Thomson-CSF, désormais Thalès. Depuis octobre 2001, il est Président du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris et depuis septembre 2002, Président du Cercle de l'Industrie, une association qui réunit les plus grandes sociétés industrielles françaises. Il est également administrateur et membre du comité d'audit de Saint-Gobain depuis 2003. Depuis 2009, il est administrateur et membre du comité

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

d'audit de CMA-CGM. Il est également membre du Conseil d'administration du CNRS. La liste des principaux mandats exercés par M. RANQUE actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

Mme Kathleen SENDALL est née le 26 mars 1953

Diplômée de Queen's University (Ontario) et de la Western Ontario Business School, Mme SENDALL a débuté sa carrière au sein de Petro-Canada en 1978 en tant qu'ingénieur, puis elle a été ingénieur en charge du design et de la construction d'une station de compression durant deux années au sein de Nova, une société basée à Alberta avant de réintégrer Petro-Canada en 1982 en tant qu'ingénieur en chef joint-ventures, offshore et international. Mme SENDALL a occupé différents postes au sein de Petro-Canada entre 1984 et 1996. A partir de 1996 et durant quatre années, elle a occupé le poste de Vice-Présidente, Engineering & Technology, puis elle a été Vice-Présidente, Western Canada Development and Operations jusqu'en 2002. Elle a enfin été Vice-Présidente, North American Natural Gas de Petro-Canada de 2002 à 2009. Mme SENDALL est membre actif de nombreuses associations dont l'*Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists* d'Alberta et la *Society of Petroleum Engineers*. Mme SENDALL est également Vice-Présidente de l'université de Calgary. La liste des principaux mandats exercés par Mme SENDALL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
Robert BRUNCK Président du Conseil d'administration	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> Sociétés et institutions françaises <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur du Centre Européen d'Education Permanente (CEDEP)■ Président de l'Association pour la Recherche et le développement des Méthodes et Processus Industriels (ARMINES)■ Administrateur de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie (ENSG)■ Administrateur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)■ Administrateur du Groupement des Entreprises Parapétrolières et Paragazières (GEP) Mandats n'étant plus exercés : <i>au sein du groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Directeur Général de CGGVeritas■ Président du Conseil de surveillance de Sercel■ Membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding■ Président et Administrateur de CGG Americas■ Président du Conseil de Surveillance de CGGVeritas Services Holding BV <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Thalès■ Administrateur de l'Institut Français du Pétrole (IFP)■ Administrateur du Consortium Français de Localisation■ Administrateur du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
Yves LESAGE Président d'honneur et Administrateur	Mandats en cours : aucun Mandats n'étant plus exercés : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Président du Comité d'Etudes Pétrolières et Marines■ Président du Comité Industriel Statutaire de l'Amont (CISAM)■ Administrateur de Bouygues Offshore■ Administrateur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)■ Président du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne■ Administrateur de Earth Decision Sciences
Oliver APPERT Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i>

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
	<i>hors groupe :</i> Sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">■ Président Directeur Général d'IFP Energies Nouvelles■ Administrateur de Technip (<i>société cotée sur Euronext Paris</i>)■ Administrateur de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)■ Administrateur de Storengy
Loren CARROLL Administrateur	Mandats n'étant plus exercés : Aucun Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> Sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Forest Oil Corporation (USA) (<i>société cotée sur le New York Stock Exchange</i>)■ Administrateur de KBR Inc. (USA) (<i>société cotée sur le New York Stock Exchange</i>) Mandats n'étant plus exercés : <i>au sein du groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV (Pays-Bas) <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Smith International Inc (USA) (<i>société cotée sur le New York Stock Exchange</i>)■ Administrateur de Veritas DGC Inc.■ Administrateur de Fleetwood Enterprises Inc.
Rémi DORVAL Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> Sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">■ Vice Président Exécutif de VINCI (<i>société cotée sur Euronext Paris</i>)■ Administrateur de Solétanche Freyssinet Mandats n'étant plus exercés : <i>au sein du groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV (Pays-Bas) <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Directeur Général et Directeur Général Délégué de Solétanche Freyssinet■ Administrateur de Solétanche S.A.■ Administrateur de Soletanche Bachy GmbH■ Représentant de Solétanche Bachy France au GIE SB Mat■ Président de Forsol■ Administrateur de Sepicos Perfosol■ Administrateur de Sol-Expert International■ Administrateur de Solmarine■ Administrateur, Président et Directeur Général de Sol Data■ Administrateur, Vice-Président et Directeur Général de Solétanche Bachy Entreprise■ Administrateur, Président Directeur Général, Vice-Président et Directeur Général Délégué de Solétanche Bachy France■ Administrateur de Cermef SA■ Administrateur de Bachy SA■ Administrateur de Pride International Co-gérant de Inertec■ Administrateur de Rodio Inc■ Président de SB 2007■ Administrateur de SHPIC■ Administrateur de Bachy Soletanche Holdings (Grande-Bretagne)■ Administrateur de Nicholson Construction (USA)■ Administrateur de SBUSA (USA)■ Administrateur de Soldata Ibéria (Espagne)
Jean DUNAND Administrateur	Mandats en cours : <i>aucun</i> Mandats n'étant plus exercés : <i>aucun</i>

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
Robert SEMMENS Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> Sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">■ Membre de l'“Advisory Board” de Sense Networks (USA)■ Administrateur de MicroPharma Ltd. (Canada)■ Administrateur de Bronco Holdings LLC. (USA) Mandats n'étant plus exercés : <i>au sein du groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Mach Gen Holdings, LLC■ Administrateur de Khanty Mansysk Oil Corporation■ Administrateur de Westport Resources Corporation
Daniel VALOT Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> Sociétés françaises <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de SCOR (<i>société cotée sur Euronext Paris</i>)■ Administrateur de Dietswell Mandats n'étant plus exercés : <i>au sein du groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV (Pays-Bas) <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Pétrocanada■ Administrateur de SCOR Vie■ Président Directeur Général de Technip■ Représentant permanent de Technip au conseil d'administration de Technip France■ Administrateur de Technip Far East Président de Technip Italy■ Administrateur de l'Institut Français du Pétrole■ Administrateur et Directeur Général de Coflexip■ Administrateur de Petrofina■ Président du Conseil d'Administration de Technip Americas■ Président du Conseil de Surveillance de Technip Germany
David WORK Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> Sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none">■ Président et Administrateur de CrystaTech Inc.■ Administrateur de Cody Ressources LLC. Mandats n'étant plus exercés : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Veritas DGC Inc.■ Administrateur de Edge Petroleum Corporation
Terence YOUNG Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe : aucun</i> Mandats n'étant plus exercés : <i>au sein du groupe : aucun hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Veritas DGC Inc.
Anders FARESTVEIT Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i>

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
	<p>Sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none">■ Président du Conseil d'administration de Anfar Invest AS (Norvège)■ Administrateur de Groener Stiftelsen (Norvège)■ Administrateur Nordic Energy AS (Norvège) <p>Mandats n'étant plus exercés : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i></p> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de DNO International ASA (Norvège)■ Président de Wavefield Inseis AS (Norvège)
Denis RANQUE Administrateur	<p>Mandats en cours : <i>au sein du groupe: aucun</i> <i>hors groupe :</i></p> <p>Sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none">■ Président Directeur Général de Technicolor (<i>société cotée sur Euronext Paris et sur le New-York Stock Exchange</i>)■ Administrateur de Saint Gobain (<i>société cotée sur Euronext Paris</i>)■ Administrateur et Président du Comité d'Audit de CMA-CMG■ Président du Conseil d'administration de SCILAB-Enterprises SAS■ Président de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris■ Président du Cercle de l'Industrie■ Administrateur du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)■ Président de l'Association Nationale Recherche Technologie■ Président de la Fondation ParisTech <p>Mandats n'étant plus exercés : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i></p> <ul style="list-style-type: none">■ Président Directeur Général de Thalès (<i>société cotée sur Euronext Paris</i>)
Kathleen SENDALL Administrateur	<p>Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i></p> <p>Sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur d'Alberta Innovates — Energy & Environment Solutions (Canada)■ Administrateur de Public Policy Forum (Canada)■ Administrateur de Michaele Jean Legacy Foundation (Canada)■ Administrateur de Canadian Centre for Energy Information (Canada) <p>Mandats n'étant plus exercés : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i></p> <ul style="list-style-type: none">■ Membre du Board of Governors de l'Université de Calgary (Canada)■ Administrateur de Calgary Opera (Canada)■ Administrateur de Canadian Association of Petroleum Producers (Canada)■ Administrateur de Canadian Council of Academies (Canada)■ Administrateur de Canadian Academy of Engineering (Canada)■ Directeur Exécutif North American Natural Gas Business Unit de Petro-Canada (Canada)

12.1.2. Administrateurs désignés par les salariés — Censeur

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur désigné par les salariés. La Société n'a désigné aucun censeur.

12.1.3. Administrateurs indépendants

La qualification d'administrateur indépendant est revue annuellement par le Conseil d'administration de la Société, avant la publication du Document de Référence. Ainsi, au cours de sa réunion du 24 février 2011, le

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Conseil d'administration s'est prononcé sur la qualification d'administrateurs indépendants de ses membres et a conclu que sept administrateurs sur treize pouvaient être qualifiés d'indépendants (soit, conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, plus de la moitié des membres du conseil d'administration)⁽⁶⁾. Il s'agit de MM. Loren Carroll, Rémi Dorval, Jean Dunand, Daniel Valot, David Work et Terence Young et de Mme Kathleen Sendall.

Le Conseil d'administration a précisé que M. Robert SEMMENS ne pourrait plus être considéré comme étant indépendant à compter du prochain renouvellement de son mandat devant être soumis à l'assemblée générale du 4 mai 2011, en raison de la durée de son mandat.

Conformément aux critères fixés par le Code AFEP-MEDEF⁽⁷⁾, ces administrateurs n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement.

Point sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration:

Le Conseil d'administration a entrepris d'assurer un meilleur équilibre dans la représentation hommes-femmes au sein du Conseil d'administration. Dans un premier temps, Mme Kathleen SENDALL, a été nommée administrateur de la Société par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 5 mai 2010. Dans un second temps, le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir le 4 mai 2011 la nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants, Mesdames LOMBARD et MYRBERG, avec l'objectif d'avoir un nombre de femmes au Conseil d'administration supérieur à 20 % en 2011.

Evaluation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé en 2005 de suivre la recommandation de l'Institut Français des Administrateurs et d'organiser une évaluation annuelle de son fonctionnement. Il s'agit d'une auto-évaluation exploitée par un consultant externe et complétée, une fois tous les trois ans, par une

⁶ Le code AFEP-MEDEF recommande que dans les sociétés à capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle la part d'administrateurs indépendants représente au moins la moitié des membres du Conseil.

⁷ Il est rappelé que les critères fixés par le Code AFEP-MEDEF afin d'établir l'indépendance d'un administrateur sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou de son Groupe ; ou
 - pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou de sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà du seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil s'interroge sur l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

évaluation plus poussée qui inclut des entretiens individuels avec le consultant externe. Compte tenu de l'arrivée de nouveaux administrateurs, la fréquence des évaluations avec entretien a été plus élevée que prévu et s'est déroulée en moyenne tous les 2 ans. En 2009, une évaluation complète a été ainsi réalisée suivie en 2010 par une auto-évaluation complétée d'un entretien individuel avec chacun des deux administrateurs nouvellement nommés. Les résultats de ces évaluations sont analysés une fois par an, sont restitués par le consultant externe qui a exploité les réponses, et font l'objet de plans d'action qui sont suivis annuellement, notamment par le Comité de nomination et de rémunération.

12.1.4. Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont ici professionnellement domiciliés au siège de la Société, Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

12.1.5. Nombre minimal d'actions devant être détenues par les membres du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit détenir au moins 500 actions de la Société. Conformément à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier et aux articles 223-22 et 223-23 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les administrateurs sont tenus d'informer l'AMF, selon les modalités prévues par l'instruction N° 2006-05 du 3 février 2006 de l'AMF de toutes opérations qu'eux-mêmes ou des personnes ayant un lien étroit avec eux peuvent réaliser sur les titres de la Société. L'état récapitulatif de ces opérations est annexé au présent Document de référence.

Règles applicables aux opérations effectuées par les administrateurs sur les titres de la société

Les administrateurs peuvent être amenés à disposer d'une information relative à la Société dont ils ont eu connaissance du fait de leur fonction d'administrateur et qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sensible sur le cours du titre de la Société. Le caractère significatif d'une information est normalement lié à son influence sur les résultats financiers de la Société cotée. Une information significative peut porter sur le chiffre d'affaires, les perspectives financières ou budgétaires, les opérations d'investissement, d'acquisition ou de désinvestissement, les grandes découvertes, les arrêts d'unités de production importantes, le lancement ou le retrait de produits, les changements significatifs d'actionnariat ou de direction générale, les opérations affectant le capital, le dividende, la survenance ou le règlement d'un contentieux, etc.

Dans un tel cas, le règlement intérieur précise que les administrateurs doivent s'abstenir :

- d'exploiter, pour leur compte ou pour celui d'autrui, une telle information, directement ou par personne interposée, en achetant ou vendant des titres de la Société ou des produits financiers liés à ce titre ;
- de communiquer cette information à des fins autres ou pour une activité autre que celle à raison desquelles elle est détenue.

En outre, les administrateurs ne peuvent effectuer aucune opération sur les titres de la Société, quelle qu'elle soit, pendant les trente jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels, semestriels ou annuels. Ces publications interviennent la dernière semaine de février, mi-mai, la dernière semaine de juillet et mi-novembre.

En cas de doute, les administrateurs sont invités à contacter le Directeur Financier du Groupe.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les administrateurs sont tenus de déclarer directement à l'Autorité des Marchés Financiers, toutes les

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

opérations effectuées sur les titres CGGVeritas, dans un délai de cinq jours de négociation suivant leur réalisation. L'obligation de déclarer ces opérations relève de leur responsabilité directe.

12.2. Direction Générale

12.2.1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

12.2.1.1. Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

A la suite de la mise en conformité des statuts de la Société avec les dispositions de la Loi sur les Nouvelles Régulations économiques du 15 mai 2001 par l'assemblée générale mixte du 15 mai 2002, le Conseil d'administration avait initialement opté pour la formule du cumul de fonctions de président du Conseil d'administration et de Direction Générale. Jusqu'au 30 juin 2010, la fonction de Président Directeur Général était exercée par Monsieur Robert Brunck.

Lorsque Monsieur Jean-Georges Malcor a rejoint la direction générale du Groupe en janvier 2010, il avait été annoncé que les fonctions de Président et de Directeur Général seraient dissociées en cours d'année. Cette dissociation des fonctions est intervenue le 30 juin 2010. Monsieur Jean-Georges Malcor assume désormais les fonctions de Directeur Général de la Société, Monsieur Robert Brunck demeurant Président du Conseil d'administration.

Messieurs Robert Brunck et Jean-Georges Malcor ont été nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

M. Jean-Georges Malcor est né le 4 septembre 1956.

M. Jean-Georges Malcor est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris. Il est également titulaire d'un Master en Sciences de l'Université de Stanford et d'un Doctorat de l'Ecole des Mines.

M. Malcor a débuté sa carrière au sein du groupe Thomson CSF (1983-1987) au laboratoire acoustique de la Division Activités Sous-marines où il développe notamment, des hydrophones, des géophones et où il est en charge des programmes de streamers militaires. Il part pour Sydney en 1988 au sein de Thomson Sintra Pacific dont il devient Directeur Général (1990). De retour en France, M. Malcor est nommé Directeur du Marketing et de la Communication (1991), puis Directeur des Opérations Internationales de Thomson Sintra Activités Sous-marines (1993). En 1996, il repart en Australie pour devenir Directeur Général de Thomson Marconi Sonar Australie qui, en plus de ses activités militaires, est le leader du développement des streamers solides sismiques. En 1999, il devient le premier Directeur Général de ADI (co-entreprise entre Thales et Transfield) dont les activités défense et sécurité couvrent, en particulier, le chantier naval de Woolloomooloo (la plus grande cale sèche de l'hémisphère sud). En 2002, il est nommé Senior Vice Président en charge des Opérations Internationales de Thales International. En 2004, il devient Senior Vice Président en charge de la Division Navale, et supervise l'ensemble des activités navales de Thales, de la conception à la construction navale et à la maintenance. En janvier 2009, il est nommé Senior Vice Président en charge de la Division Aéronautique, puis en juin 2009, Senior Vice Président en charge de l'Europe continentale, la Turquie, la Russie, l'Asie, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Amérique latine.

M. Malcor rejoint CGGVeritas en janvier 2010 en tant que Directeur Général Adjoint. Il en devient le Directeur Général le 30 juin 2010.

La liste des principaux mandats exercés par M. Malcor actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Jean-Georges MALCOR
Directeur Général

Mandats en cours :

au sein du groupe:

Sociétés françaises

- Président Directeur Général de CGGVeritas Services SA
- Président du Conseil de Surveillance de Sercel Holding SA

hors groupe :

- Administrateur et Secrétaire du Conseil de l'Ecole Centrale de Paris
- Administrateur et Vice Président en charge du Rayonnement et de la Communication de l'association "Anciens élèves de l'Ecole Centrale de Paris — Association des Centraliens"

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du groupe : aucun

hors groupe :

- Président Directeur Général de Thalès Avionics SA
- Président Directeur Général de Thalès Systèmes Aéroportes SA
- Président Directeur Général de Thalès International SAS
- Président du Directoire de Thalès International SAS
- Membre du Directoire de Thalès International SAS
- Président de Thalès Europe SAS
- Membre du Comité Exécutif de Thalès USA, Inc.
- Membre du Conseil de Surveillance de Thalès Nederland BV
- Administrateur de Australian Defence Industries Pty Ltd
- Administrateur de Thalès ATM Pty Ltd
- Administrateur de DCNS
- Administrateur de Thalès Holding Norway AS
- Administrateur de Thalès Australia Holdings Pty Ltd
- Administrateur de Thalès Australia Ltd
- Administrateur de ADI Group Pty Ltd
- Administrateur de ADI Group Holdings Pty Ltd
- Administrateur de ADI Munitions Pty Ltd
- Administrateur de Thalès Training & Simulation Pty Ltd
- Administrateur de Thalès Underwater Systems Pty Ltd
- Administrateur de Thalès Australia Corporate Finance Pty Ltd
- Administrateur de Thalès Australia Finance Pty Ltd
- Administrateur de ADI UAE Pty Ltd
- Administrateur de ADI Lithgow Pty Ltd
- Administrateur de Thalès Telematics Australia Pty Ltd
- Administrateur de ADI Advanced Systems Pty Ltd
- Administrateur de ADI Engineering & Vehicles Pty Ltd
- Administrateur de Aviation Communication & Surveillance Systems
- Administrateur de Thalès Naval France
- Vice-Président du Conseil de Surveillance d'ARMARIS

12.2.1.2. Rôle du Président du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51 du code de commerce, le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En outre, le Président du Conseil d'administration remplit en coordination étroite avec le Directeur Général les missions suivantes:

- Planifier la stratégie du groupe, s'assurer que le Conseil d'administration partage et approuve la stratégie proposée par le Directeur Général et veiller à sa mise en œuvre;
- Contribuer à la bonne représentation de la Société et au maintien d'un dialogue continu avec les principaux clients, les gouvernements, les autorités réglementaires, les médias, les actionnaires, les investisseurs et le public afin de contribuer au succès du Groupe;

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- Favoriser la communication avec les principales parties prenantes (compagnies pétrolières, partenaires importants, principaux fournisseurs...) et s'assurer que leurs vues sont communiquées régulièrement au Conseil d'administration;
- Travailler en relation étroite avec le Directeur Général afin d'assurer une relation de confiance et une proximité entre le Conseil d'administration et ce dernier;
- Apporter le soutien nécessaire au Directeur Général, le conseiller quand cela sera nécessaire et assurer une communication régulière sur les événements intervenant entre les réunions du Conseil d'administration;
- Apporter son soutien au Directeur Général dans le choix des membres clé de l'équipe dirigeante et s'assurer de la mise en place d'un plan de succession pour les membres de cette équipe.

12.2.2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général. En conséquence, conformément à la loi et à l'article 10 des statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, à l'exception des cas spécifiquement prévus par la loi.

12.3. Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration et les autres principaux dirigeants de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il est précisé qu'il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des administrateurs, du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général et leurs intérêts privés.

Il n'existe à ce jour aucun contrat de services liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

12.4. Comité Exécutif

A la date du présent document, les membres du Comité Exécutif ("COMEX") sont :

M. Jean-Georges Malcor	Directeur Général
M. Stephan Midenet	Vice-Président Exécutif de la Division Terrestre
M. Colin Murdoch	Vice-Président Exécutif de la Division Traitement, Imagerie et Réservoir
M. Pascal Rouiller	Vice-Président Exécutif de la Division Equipement
M. Luc Schlumberger	Vice-Président Exécutif de la Division Multi-clients et nouveaux modèles de business

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

M. Benoît-Ribadeau-Dumas	Vice-Président Exécutif de la Division Marine
M. Gérard Chambovet	Vice-Président Exécutif Secrétariat Général
M. Stéphane-Paul Frydman	Vice-Président Exécutif Finances et Stratégie
M. Gilles Garczynski	Vice-Président Exécutif Ressources Humaines
M. Thierry Brizard	Vice-Président Exécutif Technologie
M. Thierry Le Roux	Vice-Président Exécutif Business Development
M. Dominique Robert	Vice-Président Exécutif Excellence Opérationnelle Globale
M. Lionel Lhommet	Vice-Président Exécutif Géomarkets & Marketing Global

Le Directeur Général est le seul mandataire social membre du Comité Exécutif.

12.5. Comité de communication de l'information ("Disclosure Committee")

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sarbanes-Oxley, le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont mis en place un Comité de la communication de l'information ("Disclosure Committee") afin de leur permettre de valablement délivrer le certificat requis par l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley devant accompagner les rapports annuels déposés par la Société auprès de la Stock Exchange Commission.

Ce Comité a pour principales missions :

- d'analyser l'importance des informations et de déterminer s'il convient de les rendre publiques et dans quels délais, et pour ce faire :
 - de revoir l'ensemble des informations à publier et leur projet de rédaction,
 - de contrôler la procédure de communication de l'information et coordonner sa diffusion à l'extérieur (actionnaires, autorités de marché, investisseurs, presse...),
- de fournir les lignes directrices devant permettre d'assurer la remontée de toutes les informations significatives devant être rendues publiques dans le cadre de communications trimestrielles, semestrielles ou annuelles auprès des autorités de marché et des communications à l'attention de la communauté financière,
- d'informer le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe de tous changements, déficiences ou faiblesses relevés par le comité dans le processus de remontée de l'information.

A la date du présent rapport, le Comité est présidé par le Vice-Président Exécutif Secrétariat Général du Groupe. Les autres membres du Comité sont : le Vice-Président Exécutif de la Division Terrestre, le Vice-Président Exécutif de la Division Traitement, Imagerie et Réservoir, le Vice-Président Exécutif de la Division Equipement, le Vice-Président Exécutif de la Division Multi-clients et nouveaux modèles de business, le Vice-Président Exécutif de la Division Marine, le Vice-Président Exécutif Géomarkets et Marketing Global, le Directeur Financier de la Division Equipement, le Directeur Financier Adjoint Groupe et Contrôleur Groupe, le Directeur de l'Audit Interne Groupe, le Chef Comptable du Groupe, le Directeur des Relations Investisseurs, le Directeur Fiscal et le Directeur Juridique Groupe.

Le Comité se réunit une fois par trimestre préalablement aux publications périodiques que la Société doit émettre. Une auto-évaluation du comité est conduite chaque année et donne lieu à des ajustements en vue de l'amélioration continue du fonctionnement du comité.

CHAPITRE XIII :

REMUNERATION ET AVANTAGES

13.1. Rémunération des membres du Conseil d'administration

La Compagnie Générale de Géophysique — Veritas a versé en janvier 2011 à titre de jetons de présence une somme totale de 640 000 € aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2010. Ce montant est réparti entre les administrateurs en une rémunération fixe et variable, sur une base deux-tiers du montant de base pour la fonction et un tiers pour la présence, de la façon décrite ci-après. Le montant de base est de 490 000 € auquel s'ajoutent les allocations forfaitaires pour un montant de 150 000 € et dont la répartition est également décrite ci-après.

Répartition du montant de base :

La rémunération fixe est calculée sur la base d'une part pour chaque administrateur et d'une part supplémentaire pour l'appartenance à un comité, sachant que tout administrateur rejoignant le Conseil en cours d'année sera rémunéré au prorata de la durée de son mandat sur l'année.

La partie variable liée à la participation aux réunions des comités et du Conseil est calculée sur la base d'une part pour une participation à une réunion du Conseil d'administration ou d'un comité ou à une réunion conjointe de l'ensemble des comités, d'une part et demie pour la présidence du Conseil d'administration ou d'un comité (cette règle s'appliquera également à un Président assistant à une réunion conjointe de l'ensemble des comités). Un administrateur participant à une réunion de comité du Conseil d'administration en tant qu'invité n'est pas rémunéré.

Allocation forfaitaire :

En complément de ce qui précède, une allocation forfaitaire supplémentaire est attribuée de la façon suivante :

- 20 000 € à chaque administrateur résidant hors France, soit un total à verser de 120 000 € ;
- 10 000 € pour le président du Comité d'Audit ;
- 5 000 € à chaque autre membre du Comité d'Audit, soit un total à verser de 20 000 €.

Le montant brut versé à chacun des administrateurs de CGG Veritas par CGG Veritas et/ou une de ses filiales au titre des deux derniers exercices figure dans le tableau récapitulatif ci-après.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

<u>Administrateurs</u>	<u>Montants versés au titre de l'exercice 2009</u>	<u>Montants versés au titre de l'exercice 2010</u>
Olivier APPERT		
Jetons de présence	48 220,94 €	44 770,31€
Autres rémunérations	N/A	N/A
Loren CARROLL		
Jetons de présence	62 019,57 € ⁽¹⁾	57 871,57 € ⁽¹⁾
	15 000,00 € ⁽²⁾	15 000,00 € ⁽²⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A
Rémi DORVAL		
Jetons de présence	55 127,48 € ⁽¹⁾	48 409,20 € ⁽¹⁾
	15 000,00 € ⁽²⁾	15 000,00 € ⁽²⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A
Jean DUNAND		
Jetons de présence	48 290,59 €	48 996,57 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Anders FARESTVEIT		
Jetons de présence	42 150,87 €	50 603,05 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Yves LESAGE		
Jetons de présence	53 220,94 €	49 316,61 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Christian MARBACH⁽⁴⁾		
Jetons de présence	30 664,43 €	9 882,04 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Thierry PILENKO⁽⁴⁾		
Jetons de présence	29 393,40 €	8 974,63 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Robert SEMMENS		
Jetons de présence	71 716,27 € ⁽¹⁾	69 534,20 € ⁽¹⁾
	15 000,00 € ⁽³⁾	15 000,00 € ⁽³⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A
Daniel VALOT		
Jetons de présence	39 477,51 € ⁽¹⁾	38 778,97 € ⁽¹⁾
	15 000,00 € ⁽²⁾	15 000,00 € ⁽²⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A
David WORK		
Jetons de présence	55 748,54 €	54 2332,68 €
Autres rémunérations	N/A	N/A

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

<u>Administrateurs</u>	<u>Montants versés au titre de l'exercice 2009</u>	<u>Montants versés au titre de l'exercice 2010</u>
Terence YOUNG		
Jetons de présence	53 206,48 €	50 149,34 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Denis RANQUE⁽⁵⁾		
Jetons de présence	N/A	19 813,60 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Kathleen SENDALL⁽⁵⁾		
Jetons de présence	N/A	40 721,01 €
Autres rémunérations	N/A	N/A

Tableau 3 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

- ⁽¹⁾ Jetons de présence versés par CGG Veritas au titre de son mandat d'administrateur.
- ⁽²⁾ Jetons de présence versés par CGG Veritas Services Holding BV au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance, ayant pris fin le 1^{er} septembre 2010. Au sein de CGG Veritas Services Holding BV, seuls les administrateurs extérieurs au Groupe perçoivent des jetons de présence sous la forme d'une somme forfaitaire de 15 000 € annuelle.
- ⁽³⁾ Jetons de présence versés par Sercel Holding au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance, ayant pris fin le 22 juillet 2010. Au sein de Sercel Holding, seuls les administrateurs extérieurs au Groupe perçoivent des jetons de présence sous la forme d'une somme forfaitaire de 15 000€ annuelle.
- ⁽⁴⁾ A démissionné de son mandat le 5 mai 2010.
- ⁽⁵⁾ Administrateur de la Société depuis le 5 mai 2010.

Conformément à la loi, les membres du Conseil d'administration, à l'exception du Président du Conseil, ne bénéficient pas d'options de souscriptions d'actions ou d'actions gratuites.

13.2. Rémunération des membres du Comité Exécutif

La rémunération des membres du Comité Exécutif, au 31 décembre 2010, comporte une partie fixe et une partie variable. Cette partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs commerciaux et financiers tels que le résultat opérationnel, et le « cash flow » opérationnel (excédent brut d'exploitation moins investissements corporels et incorporels) des diverses activités du Groupe ainsi que le résultat net par action dégagés lors d'un exercice.

Enfin, la réalisation d'objectifs individuels qualitatifs est également considérée. Compte tenu de cet élément variable, le montant des rémunérations peut significativement varier d'une année sur l'autre. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au mois de mars de l'exercice suivant.

La rémunération globale brute (incluant les avantages en nature mais hors jetons de présence) versée aux membres du Comité Exécutif y compris celles du Directeur Général, s'est élevée, en 2010, à 2 874 894 €. Les membres du Comité Exécutif ont renoncé au versement de leur bonus au titre de l'exercice 2009 payable en 2010.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

13.3. Rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	<u>Exercice 2009</u>	<u>Exercice 2010</u>
Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.1.)	577 602,99 €	642 024,24 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.2.1.)	510 000,00 €	1 515 000,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.3.) . .	255 475,00 €	550 825,00 €
TOTAL	1 343 077,99 €	2 707 849,24 €
Jean-Georges MALCOR, Directeur Général^(*)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.1.)	N/A	698 620,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.2.1.)	N/A	3 451 850,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.3.) . .	N/A	450 675,00 €
TOTAL	N/A	4 601 145,00 €

Tableau 1 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

^(*) M. Jean-Georges MALCOR a rejoint le Groupe le 1^{er} janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général le 30 juin 2010.

13.3.1. Rémunération

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, il est précisé que la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination. Cette rémunération comporte une partie fixe et une partie variable. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant. Pour l'exercice 2010, la partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant un tiers du bonus) et financiers (représentant deux-tiers du bonus). Les objectifs financiers sont relatifs à l'EBIT du Group (pondération de 35 %), à l'EBITDAS moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 35 %), et à l'EBI du Groupe (pondération de 30 %). Ces objectifs financiers n'ont pas été atteints et la partie variable due au titre de 2010 est limitée à la réalisation des objectifs personnels.

Les montants des rémunérations brutes fixes et variables versées par la Société et les sociétés contrôlées à M. Robert BRUNCK, au titre des exercices 2009 et 2010, figurent dans le tableau ci-après. Il est rappelé que, depuis le 30 juin 2010, date de dissociation des fonctions de direction générale, M. Robert BRUNCK est Président du Conseil d'administration de la Société.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

Robert BRUNCK	2009		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	520 000,00 €	520 000,00 €	447 500 €	447 500 €
Rémunération variable	0,00 € ⁽¹⁾	687 230,00 € ⁽²⁾	139 738,00 € ⁽⁵⁾	0,00
Indemnité de retraite	N/A	N/A	N/A	370 450,00 €
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence ⁽³⁾	50 762,99 €	49 100,18 € ⁽⁴⁾	47 946,24 €	50 762,99 € ⁽⁶⁾
Avantages en nature (voiture de fonction)				
TOTAL	577 602,99 €	1 263 170,18 €	642 024,24 €	875 552,99 €

Tableau 2 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

- (1) Les mandataires sociaux et les autres membres du Comité Exécutif ont renoncé au versement de leur rémunération variable au titre de l'exercice 2009.
- (2) Versé en mars 2009 au titre de l'exercice 2008.
- (3) M. Robert BRUNCK n'a reçu aucun jeton de présence au titre de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding et CGGVeritas Services Holding BV et de Président du Conseil d'administration de CGG Americas. Au 31 décembre 2010, M. Robert BRUNCK ne détenait plus aucun mandat dans ces sociétés.
- (4) Versé début 2009 au titre de l'exercice 2008.
- (5) Sera versé en mars 2011 au titre de l'exercice 2010.
- (6) Versé en janvier 2010 au titre de l'exercice 2009.

Au cours de l'exercice 2010, la rémunération de M. Robert BRUNCK a changé d'un semestre à l'autre. Elle est, en effet, passé de 520 000 €, sur une base annuelle, au premier semestre à 375 000 €, sur une base annuelle, sur le second semestre. Pour le premier semestre, elle correspond aux fonctions de Président Directeur-Général qu'il a exercées jusqu'au 30 juin 2010. Depuis le 1^{er} juillet sa rémunération fixe a été révisée à la baisse, et la part variable associée a été attachée à la réalisation d'objectifs individuels correspondant aux missions ci-après que lui a confiées le Conseil d'administration en sus des attributions qui lui sont dévolues par la loi.

Tout en assurant la transition avec son successeur et en coordination avec lui, ses missions sont les suivantes:

- Planifier la stratégie du Groupe, s'assurer que le Conseil d'administration partage et approuve la stratégie proposée par le Directeur Général et veiller à sa mise en œuvre;
- Contribuer à la bonne représentation de la Société et au maintien d'un dialogue continu avec les principaux clients, les gouvernements, les autorités réglementaires, les medias, les actionnaires, les investisseurs et le public afin de contribuer au succès du Groupe;
- Favoriser la communication avec les principales parties prenantes (compagnies pétrolières, partenaires importants, principaux fournisseurs...) et s'assurer que leurs vues sont communiquées régulièrement au Conseil d'administration;
- Travailler en relation étroite avec le Directeur Général afin d'assurer une relation de confiance et une proximité entre le Conseil d'administration et ce dernier;
- Apporter le soutien nécessaire au Directeur Général, le conseiller quand cela sera nécessaire et assurer une communication régulière sur les événements intervenant entre les réunions du Conseil d'administration;

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

— Apporter son soutien au Directeur Général dans le choix des membres clé de l'équipe dirigeante et s'assurer de la mise en place d'un plan de succession pour les membres de cette équipe.

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre de l'exercice 2010 à M. Jean-Georges MALCOR, Directeur Général, figurent dans le tableau ci-dessous. Il est rappelé que M. Jean-Georges MALCOR a rejoint le Groupe le 1^{er} janvier 2010 et a été nommé Directeur Général le 30 juin 2010. Il est précisé que, conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, lors de sa désignation en qualité de Directeur Général de la Société le 30 juin 2010, il a été mis un terme à son contrat de travail par une convention de rupture du contrat de travail.

<u>Jean-Georges MALCOR</u>	<u>2010</u>	
	<u>Montants dus</u>	<u>Montants versés</u>
<i>Directeur Général</i>		
Rémunération fixe	500 000,00 €	500 000,00 €
Rémunération variable	169 850,00€ ⁽¹⁾	N/A
Indemnité versée au titre de la rupture du contrat de travail	22 500,00 € ⁽²⁾	22 500,00 € ⁽²⁾
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A
Jetons de présence	N/A	N/A
Avantages en nature	6 270,00 €	6 270,00 €
TOTAL	698 620,00 €	528 770,00 €

Tableau 2 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

⁽¹⁾ Sera versé en mars 2011 au titre de l'exercice 2010.

⁽²⁾ Ce montant correspond à l'indemnité de congés payés et au prorata du 13^{ème} mois de salaire dûs au titre de la rupture du contrat de travail.

13.3.2. Options de souscription d'actions détenues par les mandataires sociaux

13.3.2.1. Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux au cours des exercices 2009 et 2010

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, il est précisé, qu'au cours des exercices 2009 et 2010, M. Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration et M. Jean-Georges

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

MALCOR, Directeur Général, se sont vus attribuer, dans le cadre des plans mis en place par la Société, les options de souscription d'actions suivantes :

<u>Nom du mandataire social</u>	<u>Date du Plan</u>	<u>Nombre d'options attribuées durant l'exercice considéré</u>	<u>Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (€)</u>	<u>Prix d'exercice⁽¹⁾</u>	<u>Période d'exercice</u>
Robert BRUNCK	16/03/2009	200 000 ⁽²⁾	510 000	8,82 €	17/03/2010 au 15/03/2017 inclus
	22/03/2010	200 000 ⁽²⁾	1 515 000	19,44 €	23/03/2010 au 22/03/2018 inclus
Jean-Georges MALCOR ⁽³⁾ . .	06/01/2010	220 000	1 810 600	14,71€	07/01/2010 au 06/01/2018 inclus
	22/03/2010	162 500	1 641 250	19,44€	23/03/2011 au 22 mars 2018 inclus

Tableau 4 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

⁽¹⁾ Le prix d'exercice correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action CGGVeritas au cours des vingt séances de bourse ayant précédé la réunion du Conseil d'administration les ayant attribuées.

⁽²⁾ Attribution soumise aux conditions de performance décrites ci-dessous.

⁽³⁾ A la date de mise en place de ce plan, M. Jean-Georges MALCOR n'était pas encore mandataire social de la Société. Ses attributions d'options de souscription d'actions en 2010 ne sont donc pas soumises à condition de performance.

Il est précisé qu'aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options de souscription d'actions. Les conditions des plans applicables à M. Robert BRUNCK sont celles des plans généraux auxquelles s'ajoutent celles décrites ci-dessous. Il est précisé que, concernant le plan du 22 mars 2010, ces conditions ne sont applicables que pour M. Robert BRUNCK. M. Jean-Georges MALCOR n'étant pas mandataire social au 22 mars 2010, il bénéficie du plan général mis en place pour les autres cadres dirigeants et salariés du Groupe (voir paragraphe 15.2.2.).

Conditions de performance :

Le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de soumettre l'acquisition par tiers des droits aux options des plans du 16 mars 2009 et du 22 mars 2010, sur les trois premières années du plan, à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs décrits ci-après :

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateur financier d'EBIT (sur le plan du 16 mars 2009) ou d'EBITDAS (sur le plan du 22 mars 2010), exprimé en USD et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des Mandataires Sociaux.

Obligation de conservation au nominatif :

Le Conseil d'administration a également décidé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que M. Robert BRUNCK est tenu de conserver au nominatif pendant la durée de son mandat devrait représenter 20 % du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée au moment de l'exercice des options attribuées par le Conseil d'administration des 16 mars 2009 et 22 mars 2010.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

Enfin, le Conseil d'administration du 24 mars 2011 a décidé d'attribuer :

- 66 667 options de souscription d'actions à Monsieur Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration,
- 133 333 options de souscription d'actions à Monsieur Jean-Georges MALCOR, Directeur Général.

Le prix d'exercice desdites options est de 25,48 €. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants:

- La moyenne, du ratio entre le cours de l'ADS CGG Veritas et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM), au cours des soixante jours de bourse avant le 1^{er} jour du mois précédant la date d'acquisition des droits aux options, doit être au moins égal aux deux-tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse un an auparavant,
- La moyenne, du ratio entre le cours de l'action CGG Veritas et celui de l'indice SBF 120, au cours des soixante jours de bourse avant le 1^{er} jour du mois précédant la date d'acquisition des droits aux options, doit être au moins égal aux deux-tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse,
- L'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en USD tel que défini par le conseil d'administration pour le budget annuel.

Les autres conditions du plan sont celles du plan général mis en place pour les autres cadres dirigeants et salariés du groupe (voir paragraphe 15.2.2.).

Enfin, le Conseil d'administration a décidé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que le Président et le Directeur Général sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat devrait représenter 20 % du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée par ces derniers au moment de l'exercice des options ainsi attribuées par le Conseil d'administration.

13.3.2.2. Options de souscription d'actions levées durant les exercices 2009 et 2010 par les mandataires sociaux au titre des autres plans de souscription d'actions en vigueur au sein du Groupe

<u>Robert BRUNCK</u>	<u>Date du Conseil d'administration</u>	<u>Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2009^(*)</u>	<u>Prix de souscription (en €)^(*)</u>
Plan 2002	15 mai 2002	108 880	7,99
Plan 2003	15 mai 2003	<u>5 000</u>	<u>2,91</u>
TOTAL		113 880	

Tableau 5 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(*) Compte-tenu de l'ajustement opéré à la suite de la division par 5 de nominal de l'action.

<u>Robert BRUNCK</u>	<u>Date du Conseil d'administration</u>	<u>Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2010^(*)</u>	<u>Prix de souscription (en €)^(*)</u>
Plan 2003	15 mai 2003	<u>40 000</u>	<u>2,91</u>
TOTAL		40 000	

Tableau 5 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(*) compte-tenu de l'ajustement opéré à la suite de la division par 5 de nominal de l'action.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

Les conditions d'application de ces différents plans sont décrites au paragraphe 15.2.2.

M. Jean-Georges MALCOR n'a exercé aucune option de souscription d'actions au cours de l'exercice 2010.

13.3.3. Actions gratuites soumises à conditions de performance attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices 2009 et 2010

Le nombre d'actions gratuites attribué par la Société à MM. Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR, dans le cadre des plans mis en place les 16 mars 2009 et 22 mars 2010 décrits au paragraphe 15.2.3, figurent dans le tableau ci-dessous :

<u>Nom</u>	<u>Date du Conseil d'administration</u>	<u>Nombre maximum d'actions attribuées</u>	<u>Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (€)</u>	<u>Date d'acquisition</u>	<u>Date de disponibilité</u>	<u>Conditions de performance</u>
Robert BRUNCK	16/03/2009	27 500	255 475	16/03/2011	16/03/2013	Résultat net par action et Résultat d'exploitation
	22/03/2010	27 500	550 -825	22/03/2012	22/03/2014	Résultat opérationnel et Excédent brut opérationnel
Jean-Georges MALCOR ⁽¹⁾	22/03/2010	22 500	450 675	22/03/2012	22/03/2014	Résultat opérationnel et Excédent brut opérationnel

Tableau 6 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

⁽¹⁾ A la date de mise en place de ce plan, M. Jean-Georges MALCOR n'était pas encore mandataire social de la Société.

Plans des 16 mars 2009 et 22 mars 2010 :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du code de commerce, le Conseil d'administration a fixé à 10 % du montant total des actions consenties à M. Robert BRUNCK au titre des plans des 16 mars 2009 et 22 mars 2010, la quantité d'actions ainsi attribuées que ce dernier est tenu de conserver au nominatif pendant la durée de son mandat.

Les Conseils d'administration des 16 mars 2009 et 22 mars 2010, ont en outre décidé, conformément aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de fixer la quantité d'actions supplémentaires que M. Robert BRUNCK est tenu d'acquérir à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées dans le cadre des plans de 2009 et 2010 à une action à acheter pour vingt actions attribuées.

Il est rappelé que seul M. Robert BRUNCK avait la qualité de mandataire social lors de l'attribution d'actions gratuites soumises à conditions de performance du 22 mars 2010. Aucune des conditions énoncées ci-dessus ne s'appliquent à M. Jean-Georges MALCOR.

Il est précisé que le Conseil d'administration du 24 février 2011 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 16 mars 2009 n'étaient pas réalisées. En conséquence, aucune action ne sera attribuée au titre de ce plan à M. Robert BRUNCK. Au titre de ce plan, 37 000 actions gratuites seulement seront attribuées à 36 bénéficiaires du secteur des Equipements à la suite de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Les autres conditions des plans sont celles des plans généraux mis en place pour les autres cadres dirigeants et salariés du Groupe (voir paragraphe 15.2.3).

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

Enfin, le Conseil d'administration a également décidé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat devrait représenter 20 % du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée par chacun d'entre eux au moment de l'exercice des options attribuées par le Conseil d'administration des 16 mars 2009 et 22 mars 2010.

Plan du 14 mars 2008 :

Le Conseil d'administration du 24 février 2010 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 14 mars 2008 n'étaient que très partiellement réalisées. En conséquence, aucune action n'a été attribuée au titre de ce plan à M. Robert BRUNCK, seul mandataire social en fonction bénéficiaire de ce plan. Au titre de ce plan, 20 138 actions gratuites seulement ont été attribuées à 30 bénéficiaires du secteur des Equipements.

Plan du 24 mars 2011 :

Le Conseil d'administration du 24 mars 2011 a décidé d'attribuer :

- 13 750 actions gratuites à M. Robert BRUNCK ;
- 27 500 actions gratuites à M. Jean-Georges MALCOR.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du code de commerce, le conseil d'administration a fixé à 10 % du montant total des actions consenties à chacun des mandataires sociaux au titre de ce nouveau plan, la quantité d'actions ainsi attribuées que ces derniers sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat.

En outre, le Conseil d'administration a fixé à (i) à 10 % du montant total des actions consenties au Président et au Directeur Général, la quantité d'actions ainsi attribuées que ces derniers sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat et (ii) à une action à acheter pour vingt actions attribuées la quantité d'actions supplémentaires que le Président et le Directeur Général sont tenus d'acquérir à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées.

Les termes et conditions des règlements de plan d'attribution d'actions gratuites en vigueur au sein du Groupe sont décrits au paragraphe 15.2.3.

13.3.4. Lettres de protection

Les avantages consentis à M. Jean-Georges MALCOR en cas de cessation de son mandat social présentent les caractéristiques suivantes :

M. Jean-Georges MALCOR ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

- (i) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédent sa date de départ auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. Jean-Georges MALCOR (i) sur la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR ou (ii) au cours des années pleines de présence à compter du 1^{er} janvier 2010 dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait trente-six mois d'ancienneté, (ci-après la "Rémunération annuelle de référence"), et
- (ii) toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges MALCOR pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non concurrence.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciée au regard des performances de la Société:

- La moyenne, du ratio entre le cours de l'ADS CGG Veritas et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM), au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égal aux deux-tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse (i) quatre ans avant la date de départ ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe;
- La moyenne, du ratio entre le cours de l'action CGG Veritas et celui de l'indice SBF 120, au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égal aux deux-tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse (i) quatre ans avant la date de départ ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe;
- La moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours (i) des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR ou (ii) sur la période commençant à compter du 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe, doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges MALCOR n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L.225-42-1 du code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

Il est précisé que M. Robert BRUNCK ne dispose d'aucune lettre de protection

13.3.5. Engagement de non-concurrence

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 juin 2010, a approuvé selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et M. Jean-Georges MALCOR.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGGVeritas.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. Jean-Georges MALCOR, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection.

13.3.6. Régime de prévoyance général obligatoire

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 30 juin 2010, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce, l'extension du bénéfice du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés, à Messieurs Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR.

13.3.7. Régime de prévoyance individuelle

Au cours de sa séance du 30 juin 2010, le Conseil d'administration a autorisé selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce, la conclusion, au profit de M. Jean-Georges MALCOR, d'un contrat de prévoyance individuel entre la Société et SPHERIA Vie. Au titre de la souscription de ce contrat de prévoyance individuelle, la Société versera, en une seule fois à SPHERIA Vie, un montant de 43 000 €. Ce contrat sera conclu en 2011, avec une prise d'effet en septembre 2011, pour une période arrivant à échéance le 31 décembre 2014.

13.3.8. Assurance chômage individuelle

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 30 juin 2010, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion, à compter du 1^{er} juillet 2010, d'une garantie spécifique de garantie chômage avec le GSC GAN au profit de M. Jean-Georges MALCOR. La cotisation annuelle versée par la Société à ce titre s'élève à 10 000 €. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 21 % de la rémunération perçue par M. Jean-Georges MALCOR en 2010 (soit 155 549 €), sur une durée de douze (12) mois à l'expiration d'une période de carence de douze (12) mois.

13.3.9. Régime de retraite complémentaire

Un régime de retraite supplémentaire a été mis en place au 1^{er} janvier 2005 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe et les membres du Directoire de Sercel Holding (ci-après les "Bénéficiaires") dont bénéficient le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » doublement plafonné. Les droits complémentaires potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté, limitée à 20 ans.

Au 31 décembre 2010, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent, pour le Président, à une pension annuelle égale à 33,39 % de sa rémunération annuelle cible en 2010, et pour le Directeur Général à une pension annuelle égale à 19,03 % de sa rémunération annuelle cible en 2010.

Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2010 s'élève pour les Bénéficiaires à 15 342 310 € dont 1 478 569 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2010. Sur ces montants, les montants correspondant aux deux mandataires sociaux sont respectivement de 7 391 235 € et 644 979 €. La charge relative à l'engagement de retraite du Président est enregistrée pour la dernière fois sur 2010 puisqu'il a fait valoir ses droits à la retraite en cours d'exercice.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

13.3.10. Tableau récapitulatif

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽³⁾		Indemnité relative à une clause de non concurrence ⁽⁴⁾	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Robert BRUNCK								
<i>Président du Conseil d'administration</i>								
Date de début de mandat : 1999		X						
Date de fin de mandat : 2012			X			X		X
Jean-Georges MALCOR								
<i>Directeur Général</i>								
Date de début de mandat : 2010								
Date de fin de mandat : 2012		X	X		X		X	

Tableau 10 — Recommandation AMF du 22 décembre 2008

- (1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF, le Président du Conseil d'administration, le Président Directeur Général et le Directeur Général dans les sociétés à conseil d'administration.
- (2) Le détail du régime de retraite supplémentaire figure au paragraphe 13.3.7.
- (3) Le détail des indemnités dus à raison de la cessation des fonctions figure au paragraphe 13.3.4.
- (4) Le détail des indemnités dues au titre des engagements de non-concurrence figure au paragraphe 13.3.5.

13.4. Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

La liste des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2010 par la Société avec des sociétés ou filiales avec lesquelles elle a des administrateurs ou des mandataires sociaux communs, ainsi que celles ayant continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2010, figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes reproduit au paragraphe 10.6.

CHAPITRE XIV :

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

14.1. Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration

14.1.1. Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration le 19 décembre 2008, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF (le "Code AFEP-MEDEF"). Ce code peut être consulté sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr). La Société se conforme aux dispositions du Code AFEP-MEDEF avec une exception relative au plan de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société. Cette exception est décrite au paragraphe 13.3.9.

En outre et du fait de sa qualité de société cotée sur le *New York Stock Exchange*, la Société est également soumise aux dispositions de la loi américaine *Sarbanes-Oxley Act* entrée en vigueur en 2002.

14.1.2. Préparation des réunions et information des administrateurs

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur (ci-après le "Règlement intérieur du Conseil d'administration") consultable sur le site internet de la Société (www.cggveritas.com). Les principales dispositions de ce règlement sont résumées ci-dessous.

En vue de chaque réunion du Conseil, le Secrétaire du Conseil transmet aux administrateurs un dossier contenant toutes informations utiles sur chacun des points de l'ordre du jour de la réunion. Ce dossier est transmis aux administrateurs avec un délai d'environ une semaine avant la réunion afin de leur permettre d'en étudier le contenu avant la réunion.

En outre, les administrateurs sont tenus informés et consultés par le Président, entre les réunions du Conseil, sur tous événements ou opérations significatifs pour la Société.

Les communiqués de presse relatifs aux comptes trimestriels, semestriels et annuels et à tous événements ou opérations significatifs pour la Société sont adressés aux administrateurs sous forme de projet dans un délai suffisant avant leur publication afin qu'ils soient en mesure de faire part de leurs commentaires au Président. Les autres communiqués de presse leur sont, par ailleurs, systématiquement transmis au moment de leur diffusion au public par la Société.

D'une façon générale, le Président veille à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission. Dans ce but, il communique à chacun d'entre eux tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

14.1.3. Réunions du Conseil

Lors de chaque réunion, le Conseil est informé de l'évolution de l'activité opérationnelle et financière des grands secteurs d'activités du Groupe depuis la réunion précédente.

Cette information sectorielle est complétée par un point particulier sur la situation financière consolidée du Groupe notamment en termes d'endettement, de trésorerie et de ressources financières disponibles à court terme et des projections futures.

Toute opération significative pour la stratégie du Groupe telle que notamment les opérations de croissance externe, de partenariat, de cession ou d'investissement stratégique, est soumise à l'autorisation préalable du Conseil après avis du Comité stratégique. Le Conseil est ensuite tenu régulièrement informé de l'avancement de l'opération considérée.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an en présence des commissaires aux comptes.

CHAPITRE XIV : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs peuvent participer, dans les conditions fixées à l'article L.225-37 du Code de commerce aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité selon les termes du règlement intérieur du Conseil d'administration. Toutefois, conformément à la loi, ce procédé ne peut être utilisé pour les décisions suivantes:

- l'établissement des comptes sociaux annuels et du rapport de gestion;
- l'établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe, s'il n'est pas inclus dans le rapport de gestion annuel.

En outre, le Conseil d'administration a décidé que cette restriction s'appliquerait également aux décisions relatives à l'établissement des comptes semestriels et du rapport du conseil y afférent.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni douze fois. Le taux moyen de participation des administrateurs à ces réunions a été de 87 %.

Au cours de ces réunions, le Conseil a approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2009 et a revu les comptes trimestriels et semestriels de l'exercice 2010. Le pré-budget 2011 lui a également été soumis.

Il a également convoqué l'assemblée générale annuelle tenue en mai 2010 et arrêté les textes des rapports et des projets de résolutions soumis à ladite assemblée y compris les projets de résolutions présentés par le comité d'entreprise.

Le Conseil a également mis en place (i) trois plans d'options de souscription d'actions pour certains salariés du groupe et un plan spécifique pour R. Brunck, Président Directeur Général, alors en fonction, soumis à la réalisation de conditions de performance conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, et (ii) un plan d'actions gratuites dont l'attribution est soumise à des conditions de performance pour certains salariés du Groupe et le Président Directeur Général.

Le Conseil a, par ailleurs, statué sur la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général de la Société et a nommé Messieurs Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR respectivement Président du conseil d'administration et Directeur Général de la Société. Lors de la même séance, il a approuvé les modalités de rémunération des deux mandataires sociaux et a approuvé les termes et conditions de la lettre de protection du Directeur Général. Cette lettre, telle que modifiée par le conseil d'administration du 24 février 2011, sera soumise à la ratification de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

S'agissant des opérations financières, le Conseil a approuvé la signature (i) en juillet 2010, d'un avenant au « credit agreement » du 12 janvier 2007, et, (ii) en octobre 2010, d'un avenant au crédit syndiqué français du 7 février 2007. Ces deux accords de crédit ont été initialement conclus dans le cadre du financement de l'acquisition du groupe Veritas.

Enfin, le Conseil a mis à jour son règlement intérieur et a décidé de mettre en place un suivi particulier de la performance HSE et du Développement Durable de la Société, sujet revu régulièrement jusqu'alors par le Comité d'audit. Dans cette perspective, un nouveau Comité du conseil d'administration intitulé Comité HSE/Développement Durable a été constitué et sera en activité en 2011.

14.2. Comités institués par le Conseil d'administration

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration formalise la composition, les missions et les modalités de fonctionnement du Comité stratégique, du Comité technologique et du Comité HSE/Développement Durable. Le Comité d'audit et le Comité de nomination et de rémunération disposent chacun d'une charte régissant leur fonctionnement. Ces chartes sont annexées au règlement intérieur du Conseil d'administration et peuvent être consultées sur le site internet de la Société (www.cggveritas.com).

Le Comité de rémunération et de nomination:

Ce Comité est chargé de formuler des propositions et/ou des recommandations au Conseil d'administration concernant:

1. la rémunération des mandataires sociaux, incluant les procédures de détermination de la part variable y afférente et l'attribution éventuelle d'avantages en nature ;
2. toutes dispositions relatives à la retraite des mandataires sociaux ;
3. les éléments de rémunération différée pour les mandataires sociaux (retraite, lettres de protection) devant être soumis à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ;
4. l'évaluation des conséquences financières de tous les éléments de rémunération pour les mandataires sociaux sur les comptes de la Société ;
5. les conventions conclues entre la Société et un mandataire social ;
6. les éventuelles candidatures aux fonctions d'administrateur, de mandataire social ou de membre d'un comité du Conseil d'administration ;
7. la revue périodique de l'indépendance des membres du Conseil d'administration ;
8. le montant des jetons de présence et leurs règles d'attribution ;
9. la réalisation d'augmentations de capital réservées aux salariés ; et
10. la mise en place de plans de rémunération en actions.

Outre les missions décrites ci-dessus, le Comité est également en charge de:

1. l'examen de la rémunération des membres du Comité Exécutif et de son évolution ;
2. l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités ;
3. l'évaluation du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ;
4. la revue de la procédure de « *succession planning* » des membres du Comité Exécutif ;
5. la conformité des politiques de rémunération et des avantages au regard de l'ensemble des dispositions légales applicables ;
6. la revue des données relatives à la rémunération et toute autre information y afférente devant être divulguées par la Société dans ses rapports annuels ainsi que dans tout autre rapport devant être publié conformément aux lois et règlements en vigueur ; et

CHAPITRE XIV : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

7. l'approbation de la politique et de la procédure de vérification et de remboursement des dépenses.

Le Comité peut également être amené à étudier toute question susceptible de lui être soumise par son Président en rapport avec l'un des sujets mentionnés ci-dessus.

Au 31 décembre 2010, les membres du Comité sont les suivants :

Robert Semmens (Président)^(*),
Olivier Appert,
Rémi Dorval^(*), et
David Work^(*).

^(*) administrateur indépendant

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, ce Comité est composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Les travaux du Comité font l'objet d'un procès-verbal. En outre, chaque fois que le Conseil d'administration doit statuer sur une question ayant trait à la nomination d'un administrateur ou à la rémunération d'un mandataire social, le Président du Comité doit soumettre un rapport au Conseil d'administration.

Enfin, le Conseil d'administration revoit les modalités de fonctionnement du Comité dans le cadre de la revue annuelle de son propre fonctionnement ainsi que tous les trois ans au moment de la revue plus complète effectuée avec l'aide d'un conseil externe.

Au cours de l'exercice 2010, ce Comité s'est réuni dix fois afin de statuer notamment sur (i) la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général, (ii) la mise en place d'une lettre de protection pour le Directeur Général, (iii) le montant et les règles de répartition des jetons de présence des administrateurs, (iv) la politique de distribution des actions gratuites et options de souscription d'actions, (v) la revue de la qualification d'administrateur indépendant en amont de sa soumission au Conseil d'administration, (vi) la rédaction des paragraphes des rapports annuels (rapport de gestion, document de référence et rapport 20-F) relatifs à la rémunération des mandataires sociaux, (vii) les plans de bonus 2010, (viii) le succession planning, (ix) la mise en œuvre de la procédure d'évaluation du Conseil d'administration, de son Président et du Directeur Général, (x) l'organisation d'un séminaire pour les membres du Conseil d'administration et la mise en place de formations pour les administrateurs, (xi) la revue du règlement intérieur du Conseil d'administration, (xii) la désignation de trois nouveaux administrateurs et (xiii) la création du Comité HSE/Développement Durable.

Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions est de 95 %.

Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, il est précisé que la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination. Cette rémunération comporte une partie fixe et une partie variable. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant. Pour l'exercice 2010, la partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant un tiers du bonus) et financiers (représentant deux-tiers du bonus). Le Président du Conseil d'administration dispose également d'objectifs financiers dans la mesure où il a exercé les fonctions de Directeur Général au cours du premier semestre. Les objectifs financiers sont relatifs à l'EBIT du Groupe (pondération de 35 %), à l'EBITDA moins les investissements corporels et incorporels dégageés lors de l'exercice (pondération 35 %) et à l'EBI du groupe (pondération de 30 %).

Par ailleurs, il est précisé que la Société se conforme aux dispositions du code AFEP-MEDEF sur les rémunérations des mandataires sociaux des sociétés cotées, avec une exception concernant le plan de retraite supplémentaire, selon laquelle, dans certaines hypothèses particulières (décès/invalidité ou licenciement après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle), un cadre dirigeant qui n'est plus salarié du Groupe pourra néanmoins bénéficier du plan de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société. Prises en application de la circulaire n°105/2004 de la direction de la Sécurité Sociale du 8 mars 2004, ces exceptions sont maintenues au regard des éléments suivants :

- le régime de retraite supplémentaire actuel pourra continuer à s'appliquer de façon uniforme et à l'identique à l'ensemble des autres cadres dirigeants également bénéficiaires de ce plan sans autre conséquence,
- compte tenu de l'ancienneté de certains bénéficiaires de ce plan et eu égard à la réussite de leurs parcours tout au long de ces années, il serait injustifié de leur faire perdre le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard du seul fait de la survenance d'un départ subi dans des circonstances très particulières (décès, invalidité) ou à une échéance proche de la retraite rendant difficile la recherche d'un nouvel emploi (licenciement hors faute grave ou lourde après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle).

Le détail des rémunérations versées au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général en 2010 figure au paragraphe 14 du rapport de gestion. L'information relative aux indemnités de départ et engagement de retraite dont bénéficient les mandataires sociaux y figurent également.

Le Comité stratégique :

Le Comité stratégique a pour mission d'étudier :

1. les plans à moyen terme et les budgets de la Société ;
2. les options stratégiques pour la Société ;
3. le développement organique de la Société ; et
4. les projets d'opérations financières.

Au 31 décembre 2010, les membres du Comité sont les suivants :

Robert Brunck (Président),
Olivier Appert,
Denis Ranque, et
Robert Semmens^(*).

^(*) administrateur indépendant

Le Comité stratégique se réunit, en général, avant chaque séance du Conseil d'administration et plus souvent si nécessaire. Au cours de l'exercice 2010, ce Comité s'est réuni dix fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 92,5 %.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité a été consulté notamment sur (i) le plan 2010-11, (ii) la mise en place de la nouvelle organisation du Groupe, (iii) l'entrée du Fonds Stratégique d'Investissements dans le capital de la Société, (iv) l'organisation de la Marine et la gestion de la flotte, (v) le pré-budget 2011 et (vi) la communication externe de la Société vis à vis des analystes et actionnaires.

CHAPITRE XIV : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

Le Comité HSE/Développement Durable :

Ce Comité a été constitué, le 17 novembre 2010, par le Conseil d'administration, sur proposition du Président du Conseil d'administration. Ce Comité entrera en activité en 2011.

Les missions du Comité seront les suivantes :

1. déterminer les principaux axes d'amélioration continue de la performance HSE au sein du Groupe et comparer régulièrement les progrès relativement à ceux des autres sociétés de l'industrie ;
2. revoir les incidents avérés ou non (HPI) dont les conséquences sont évaluées comme graves, examiner l'analyse des causes et des actions correctives ;
3. suivre toute crise majeure dans le domaine HSE et les mesures prises afin d'y remédier ;
4. tenir le Conseil informé des actions entreprises par le Groupe en matière de HSE, et d'initiatives relatives au développement durable.

Au 31 décembre 2010, les membres du Comité sont les suivants :

Kathleen Sendall (Président)^(*),
David Work^(*)
Terence Young^(*), et
Denis Ranque.

^(*) administrateur indépendant

Le Comité d'audit:

Conformément à sa charte, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration et de préparer ses travaux.

Dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par la loi, le Comité d'audit est notamment en charge du suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes sociaux annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Dans ce cadre, les principales missions du Comité sont les suivantes :

- Missions relatives aux comptes et à l'information financière :
 - Passer en revue et débattre avec la Direction et les commissaires aux comptes des points suivants :
 - Pertinence et permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
 - Périmètre de consolidation ;
 - Projets de comptes sociaux et de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels ainsi que leurs annexes, et notamment les engagements hors bilan ;
 - Qualité, exhaustivité, exactitude et sincérité des états financiers de CGGVeritas ;

CHAPITRE XIV : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

- Entendre les commissaires aux comptes qui lui font part de leurs travaux, y compris les éventuelles observations et suggestions effectuées par ceux-ci, et du périmètre de leurs vérifications ;
- Etudier les projets de communiqués de presse relatifs aux résultats du Groupe et proposer toute modification qui lui paraîtra souhaitable ;
- Examiner le rapport annuel 20-F et le Document de référence ;
- Se saisir de toute question de nature financière et comptable qui lui paraît d'importance.
- Missions relatives à la gestion des risques et au contrôle interne :
 - Examiner avec la Direction (i) la politique de gestion des risques de la Société, (ii) l'analyse des risques majeurs (cartographie des risques) réalisée par la Société et (iii) les programmes mis en place pour les contrôler ;
 - Examiner avec la Direction (i) les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne dans la Société ; (ii) les principes / règles de contrôle interne définis par la Société sur l'environnement général de contrôle interne (gouvernance, éthique, délégations de pouvoir, système d'information,...) et sur les processus clés (trésorerie, achats, clôture des comptes, immobilisations,...), (iii) la qualité du contrôle interne telle que perçue par la Société et (iv) les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne identifiées par la Société ou communiquées par les commissaires aux comptes (article L.823-16 du code de commerce) ainsi que les actions correctives mises en place ;
 - Examiner (i) le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques et (ii) les conclusions des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Missions relatives à l'audit interne :
 - Passer en revue avec la Direction :
 - l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne ;
 - ses activités et notamment les propositions de missions dans le cadre du plan d'audit arrêté par la Direction Générale et présenté au Comité ;
 - les résultats des missions réalisées.
- Missions relatives au commissariat aux comptes :
 - Examiner avec les commissaires aux comptes leur plan d'intervention ;
 - Entendre, le cas échéant, les commissaires aux comptes en dehors de la présence de la Direction ;
 - Piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes et soumettre au Conseil d'administration une recommandation sur les commissaires aux comptes dont la désignation est proposée à l'assemblée générale ;
 - S'assurer annuellement de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société ;
 - Examiner, le cas échéant séparément, avec la Direction et les commissaires aux comptes les travaux de ces derniers et revoir régulièrement avec la Direction le montant de leurs honoraires. Dans le cadre d'une procédure qu'il définit annuellement, le Comité est seul habilité à autoriser la réalisation par les commissaires aux comptes et/ou les membres de leur réseau, de prestations directement liées à leur mission de commissariat aux comptes.

CHAPITRE XIV : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

- Autres missions :
 - Examiner avec la Direction et, le cas échéant, les commissaires aux comptes les conventions liant, directement ou indirectement, le Groupe à ses dirigeants ;
 - Assurer le traitement, sur une base anonyme, de toute remontée d'informations sur un éventuel problème de contrôle interne ou tout problème de nature comptable et financière.

Enfin, la Direction de la Société est tenue de porter à la connaissance du Comité d'audit toute fraude suspectée portant sur un montant significatif afin que ce dernier puisse procéder, s'il l'estime nécessaire, aux vérifications qui lui sembleront appropriées.

Sont conviés aux réunions : le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général les membres du Comité Exécutif concernés, y compris le Directeur Financier du Groupe, les commissaires aux comptes qui rendent compte de leurs interventions, le Directeur de l'audit interne Groupe qui fait le point des missions importantes au moins deux fois par an.

Le Comité d'audit se réunit en général avant chaque séance du Conseil d'administration.

Il est établi un procès-verbal de chaque réunion. En outre, le président du Comité fait un compte-rendu des travaux dudit Comité lors de chaque réunion du Conseil d'administration puisque le Comité d'audit se réunit systématiquement avant chaque réunion du Conseil. Ce compte-rendu est consigné dans le procès-verbal du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2010, les membres du Comité sont les suivants :

Jean Dunand (Président)^(*),
Loren Carroll^(*),
Rémi Dorval^(*),
Yves Lesage,
Daniel Valot^(*).

^(*) administrateur indépendant

J. Dunand a été désigné par le Conseil d'administration en qualité de « Financial Expert », en application de l'article 407 de la loi Sarbanes-Oxley.

J. Dunand et L. Carroll sont également les membres indépendants du Comité ayant « des compétences particulières en matière financière ou comptable » au sens de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

En effet, au cours de sa carrière au sein du groupe TOTAL, J. Dunand a acquis une expérience significative en matière comptable et financière au travers des différentes fonctions qu'il y a exercées, en particulier celles de Directeur Financier de certaines filiales de TOTAL situées dans des pays où CGGVeritas exerce également son activité. En ce qui concerne L. Carroll, les fonctions qu'il a exercées durant les quinze années passées au sein d'Arthur Andersen lui ont permis de développer une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit, en particulier de sociétés cotées. Il est ensuite devenu Directeur Financier de Smith International, fournisseur de produits et services sur les marchés du pétrole, du gaz, de la pétrochimie et d'autres industries. Au sein de Smith International, il était plus particulièrement en charge des relations investisseurs, de la supervision des affaires financières de la société cotée (NYSE) ainsi que des fusions et acquisitions et du développement stratégique du groupe.

J. Dunand et L. Carroll ont donc été particulièrement sensibilisés au cours de leurs carrières aux spécificités comptables et financières de notre secteur industriel ainsi qu'à celles liées au contexte international dans lequel se déroulent les activités du Groupe.

CHAPITRE XIV : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, ce Comité est composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'audit s'est réuni neuf fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 89 %.

Le Comité d'audit, lors des réunions tenues au cours de l'exercice 2010, a revu en particulier les projets de comptes annuels consolidés de l'exercice 2009, de comptes consolidés du premier trimestre, du premier semestre et du troisième trimestre 2010. Il a également revu les prévisions de clôture des comptes annuels 2010. Le Comité a donné son avis au Conseil sur les comptes qui lui étaient présentés. Le Comité d'audit a aussi revu le Rapport 20-F et le Document de référence 2009.

Le Comité a également arrêté et mis en œuvre un plan de revue des principaux risques du Groupe.

Le Comité d'audit a aussi procédé à l'examen de la mission d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes 2010 et en a approuvé le budget. Dans le cadre de la procédure d'approbation préalable qu'il a mise en place, le Comité a suivi les prestations de services complémentaires rendues par les commissaires aux comptes et/ou les membres de leur réseau au cours de l'exercice 2010.

Le Comité d'audit a examiné les activités de l'audit interne qui intervient sur la base d'un programme arrêté par le Comité Exécutif et présenté au Comité d'audit. Ce programme est établi en fonction d'une estimation des risques opérationnels et financiers et selon le principe d'une revue triennale des entités principales de chaque secteur d'activités.

Il a aussi été régulièrement tenu informé de l'état d'avancement de l'évaluation des procédures de contrôle interne en application de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley et des résultats de ces évaluations. Les commissaires aux comptes et l'audit interne lui ont présenté leurs conclusions respectives.

Le Comité suit également l'évolution du périmètre juridique du Groupe et, en particulier, le programme de rationalisation de ses structures juridiques.

Il a par ailleurs réalisé une revue détaillée de la librairie multi-clients et a été régulièrement informé de la situation du Groupe en matière de trésorerie, d'endettement, de perspectives de génération de cash, et de politique de change du Groupe.

Le Comité d'audit a revu le rapport émis par l'Autorité des Marchés Financiers sur les comités d'audit, à la suite de la promulgation de l'ordonnance du 8 décembre 2008 relative au fonctionnement et aux attributions du comité d'audit.

Le Comité technologique:

Le Comité a pour mission d'assister le Conseil dans sa revue:

1. de l'offre technologique des concurrents du Groupe et des autres sociétés du secteur pétrolier ;
2. de la stratégie de développement du Groupe dans le domaine de l'imagerie de réservoir de la sismique et la recherche d'opportunités dans d'autres produits et services liés aux gisements pétroliers ;
3. des principaux programmes de développement des produits et services ;
4. des budgets R&D ;
5. de la protection de la propriété intellectuelle.

Au 31 décembre 2010, les membres du Comité sont les suivants :

Robert Brunck (Président),
Anders Farestveit,
Yves Lesage,
Terence Young^(*), et
Kathleen Sendall^(*).

^(*) administrateur indépendant

Le Comité technologique se réunit en principe deux fois par an. Au cours de l'exercice 2010, le Comité s'est réuni deux fois avec un taux de participation de 100 %.

Au cours de ces réunions, les derniers développements technologiques des divisions du Groupe, le plan de R&D du Groupe et certains projets technologiques spécifiques lui ont été présentés.

14.3. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2010

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des limitations de pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Compagnie Générale de Géophysique — Veritas (ci-après "la Société") et de ses filiales consolidées (ci-après désignées ensemble par le "Groupe"). Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration au cours de sa séance du 24 février 2011.

La composition du Conseil d'administration est traitée au paragraphe 12.1 du présent Document de Référence. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration figurent aux paragraphes 14.1 et 14.2 du présent chapitre. Les modalités d'exercice de la direction générale et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Générale sont décrites au paragraphe 12.2.

La partie de ce rapport relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société figure ci-après. Le texte complet de ce rapport est disponible sur simple demande au siège social de la Société et a été mis en ligne sur le site internet de la Société. Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ainsi que les informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au paragraphe 16.1 du présent Document de référence.

Le contrôle interne et la gestion des risques de la Société, assurés par le Conseil d'administration, la Direction et ses collaborateurs visent à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs dans les domaines suivants :

- la performance des opérations, y compris la bonne gestion et la protection des ressources,
- la fiabilité et la sincérité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le principal objectif des systèmes et processus de contrôle interne et de gestion des risques est d'identifier et contrôler les risques liés aux activités de la Société, ainsi que les risques liés aux états financiers et à l'information financière.

La Société est cotée en France et aux Etats-Unis ; par conséquent, elle est soumise à la fois au respect de la Loi de Sécurité Financière (LSF) et de la loi Sarbanes-Oxley (SOX). Pour la mise en œuvre des

recommandations et des dispositions relatives à Sarbanes-Oxley, la Société se réfère au cadre et aux outils d'évaluation du Contrôle Interne établis par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a intégré les principaux éléments de ce référentiel dans son propre cadre de référence.

Il est précisé à cet égard qu'en application de la loi Sarbanes-Oxley, la Société doit inclure dans son rapport annuel 20-F (ci-après le "Rapport 20-F") déposé auprès de la Securities Exchange Commission (SEC) un rapport sur le contrôle interne relatif à l'information financière. Ce rapport ainsi que l'opinion des commissaires aux comptes sur le contrôle interne de la Société figureront à la section 15 du Rapport 20-F relatif à l'exercice 2010. Une traduction en langue française de la section 15 sera incluse dans le Document de référence de l'exercice 2010.

a) Environnement de Contrôle

L'environnement de contrôle est la structure de base qui soutient tout le système de contrôle interne et de gestion des risques de la Société. Il est caractérisé par un ensemble structurant de valeurs et de règles et une organisation qui définit les rôles et responsabilités de chacun au sein de la Société. Sont décrites ci-dessous les chartes et politiques de la Société en matière d'éthique et d'intégrité, l'organisation de la Société et les modalités selon lesquelles l'autorité et les responsabilités sont déléguées au sein de la Société, afin d'assurer le contrôle interne et la gestion des risques.

Intégrité et Ethique

Intégrité et éthique sont des valeurs essentielles pour le contrôle interne de la Société.

Les attentes de la Société en matière d'intégrité et éthique sont exposées dans sa Charte d'Ethique, ses Valeurs, son Code d'Ethique et son Code de Conduite des Affaires. Ces documents sont diffusés très largement dans la Société et sont disponibles pour tous sur le site interne de la Société, le portail *InSite*.

Le Conseil d'administration a mis en place depuis le 10 décembre 2003 un Code d'Ethique⁸ applicable au Directeur Général, aux membres du Comité Exécutif et du Comité de Communication de l'Information. Ce code définit les règles de conduite et d'intégrité que doivent respecter les personnes dans l'exercice de leur fonction et leurs obligations relatives à la communication d'informations. Ce code est toujours en vigueur. Le Code d'Ethique et l'exposé des valeurs sont applicables à l'ensemble du personnel du Groupe CGGVeritas.

La Société a élaboré et communiqué largement à tous ses employés un exposé de ses valeurs — *Nos Valeurs*. Cet exposé des valeurs définit ce que la Société et ses collaborateurs tiennent pour essentiel : *le sens de la performance, la passion de l'innovation, la force du capital humain, l'intégrité dans l'action*.

Le Code d'Ethique de la Société illustre l'engagement pris par CGGVeritas à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses employés et de ses partenaires de se conformer aux lois et règlements locaux en vigueur et de respecter les principes de son Code de Conduite des Affaires.

Code de Conduite des Affaires

Au cours de l'année 2010, le Code de Conduite des Affaires de la Société a été réédité et largement diffusé dans l'ensemble de celle-ci, accompagné d'une lettre du Président.

Ce Code de Conduite des Affaires est un code de « bonne conduite ». Il constitue, en complément de l'exposé des missions, de la vision et des valeurs de la Société, un document de référence destiné à aider l'ensemble des collaborateurs à exercer leurs fonctions en toute intégrité. Le Code de Conduite des Affaires

⁸ Mis en place conformément aux dispositions de l'article 406 de la loi Sarbanes-Oxley.

CHAPITRE XIV : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

traite du respect des lois et règlements, de la prévention des conflits d'intérêts, du respect des personnes et de l'environnement, de la protection des actifs de la Société, de la sécurité et de la transparence financières, du contrôle interne et du rôle de l'audit interne.

Afin de favoriser l'application du Code de Conduite des affaires, la Société a mis en place un Comité d'Ethique que les collaborateurs peuvent contacter de façon anonyme afin de lui faire part de toutes préoccupations relevant de son domaine de compétence. La Société a également mis en place au niveau mondial une ligne téléphonique d'alerte en matière d'éthique, *Ethics Alert*, opérationnelle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce dispositif est conforme à la loi Sarbanes-Oxley et aux recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Organisation de la Société

L'organisation de la Société constitue le cadre dans lequel ses activités destinées à atteindre ses objectifs globaux sont programmées, menées et contrôlées. Des domaines clés d'autorité et de responsabilité, ainsi que des lignes hiérarchiques sont définis à ces fins. Les schémas d'organisation ayant trait au contrôle interne et à la gestion des risques sont décrits ci-après.

La structure et la responsabilité du Conseil d'administration, traitées à la Section I, ne seront pas davantage développées ici.

Au cours du premier semestre 2010, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} juillet 2010, CGGVeritas était organisée en deux divisions, à savoir la division Services, comprenant les services géophysiques de la Société, et la division Équipements, comprenant Sercel, fabricant d'équipements géophysiques. À la suite de l'acquisition de Veritas en 2007, la division Services a été organisée en quatre zones géographiques : Europe, Afrique et Moyen Orient (EAME), Asie-Pacifique (APAC), Amérique du Nord et Amérique Latine.

Au cours du premier semestre 2010, la Société a annoncé une réorganisation consistant à adopter une structure plus simple et plus efficace, dans laquelle les responsabilités ont été clarifiées. La nouvelle organisation, mise en place en juillet 2010, est décrite ci-après.

La Société est structurée en cinq divisions qui correspondent à nos principales activités, chacune d'entre elles étant responsable de son positionnement, de ses opérations et de ses performances financières. Ces cinq divisions sont la Division Acquisition Marine, la Division Acquisition Terrestre, la Division Traitement, Imagerie et Réservoir, la Division Multi-clients et Nouveaux Modèles de Business et la Division Equipement. Six fonctions définies à l'échelle du Groupe assurent une transversalité globale et apportent leur support à l'ensemble des activités. Ces six fonctions sont la Fonction Geomarket et Marketing Global, la Fonction Technologie, la Fonction Finance et Stratégie, la Fonction Ressources Humaines, la Fonction Secrétariat Général et la Fonction Excellence Opérationnelle Globale. Chaque Division et chaque Fonction est dirigée par un Directeur Exécutif.

Le Directeur Général

Le Conseil d'administration de CGGVeritas investit le Directeur Général d'un large pouvoir de direction de la Société. C'est au Directeur Général qu'incombe la responsabilité ultime dans le cadre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Il veille à l'existence d'un environnement favorable à l'efficacité du contrôle et s'assure que toutes les composantes du contrôle interne et de la gestion des risques sont en place. Le Directeur Général dirige le Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif (COMEX)

Le Comité Exécutif réunit autour du Directeur Général les Directeurs Exécutifs de chaque Division et de chaque Fonction. Le Comité Exécutif définit les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement essentielles sur lesquels repose le système de contrôle interne de la Société. Le Comité Exécutif prend des

mesures relatives à l'organisation de la Société, au contenu et à la communication des principales politiques à mettre en œuvre, ainsi qu'aux systèmes de planification et d'information qui seront utilisés par la Société. Le Comité Exécutif assure le suivi et le contrôle de la performance de chaque activité ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de la Société et la réalisation de ses projets à travers l'ensemble des Divisions et Fonctions.

Le Comité Exécutif est directement responsable du contrôle interne et de la gestion des risques au sein de la Société. Il définit les orientations en matière de contrôle interne et veille à leur mise en œuvre. La responsabilité de l'exécution des obligations correspondantes est attribuée en cascade, par palier hiérarchique, au sein de chaque Division et de chaque Fonction.

Les responsabilités du Directeur Général sont déléguées aux Directeurs Exécutifs de chaque Division et chaque Fonction. Les Directeurs Exécutifs et leur ligne de direction directe ont ainsi la responsabilité du contrôle interne et de la gestion des risques liés à la réalisation des objectifs de leur unité. Ils président à l'élaboration et à la mise en œuvre des règles et procédures de contrôle interne qui ont un lien avec ces objectifs et veillent à la cohérence entre ces derniers et ceux du Groupe.

Par leur rôle transversal, certaines Fonctions de la Société jouent un rôle pivot en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

La Fonction Finance et Stratégie

Au sein de la Fonction Finance et Stratégie, les départements suivants jouent chacun un rôle clé en matière de contrôle interne et de gestion des risques :

- o Le Contrôleur financier supervise le processus budgétaire, prépare les rapports financiers mensuels, trimestriels et annuels. Il établit les prévisions financières. Il assure de façon régulière, en collaboration avec les Divisions, la surveillance des opérations de la Société.
- o Le département Comptabilité et Consolidation prépare les comptes sociaux et consolidés. Il élabore et met en place, à tout niveau au sein de la Société, des procédures comptables dont il veille en permanence à ce qu'elles permettent de respecter les exigences légales et réglementaires ayant trait à l'information financière. Ce département supervise également le contrôle interne au sein de la Société, en particulier l'application de procédures et de bonnes pratiques permettant d'assurer l'efficacité des activités de contrôle. Cette fonction est exercée sous la responsabilité du Directeur de la Conformité de la Société.
- o Le département Trésorerie gère les risques liés aux fluctuations des taux de change, ainsi que les risques de crédit, de contrepartie et les risques commerciaux et politiques. Il assure également la gestion des fonds disponibles et de leur placement.

Le Directeur Exécutif de la Fonction Finance et Stratégie est le Directeur Financier du Groupe. CGGVeritas s'est doté d'un Comité Financier Corporate qui se réunit une fois par mois pour examiner la situation financière de la Société, notamment sur la base des informations qui lui sont communiquées par les comités financiers des différentes Divisions.

La Fonction Finance et Stratégie accomplit ses missions dans le respect des directives définies par le Comité Exécutif dans le cadre de la Politique de sécurité financière et des Objectifs 2010 de Sécurité Financière.

La Fonction Secrétariat Général

La Fonction Secrétariat Général joue un rôle central en matière de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société. Le Comité Exécutif lui attribue par délégation un rôle important de surveillance en matière de gouvernance, de gestion des risques et de conformité. La Fonction Secrétariat Général assiste le Comité Exécutif dans la définition des politiques et d'objectifs globaux liés au contrôle interne et à la

CHAPITRE XIV : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

gestion des risques. Elle prête également son concours au Conseil d'administration et à ses Comités, assistant en particulier le Conseil à assumer son rôle de surveillance en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Au sein de la Fonction Secrétariat Général, les départements suivants jouent un rôle pivot dans le domaine du contrôle interne et de la gestion des risques.

- o Le Département Audit Interne est en relation directe avec le Comité Exécutif et avec le Comité d'audit du Conseil. Il les aide à exercer leurs fonctions de surveillance portant sur l'efficacité de la gestion des risques et du contrôle interne, ainsi que sur la gouvernance d'entreprise. À la date du présent rapport, la fonction Audit Interne comprend dix auditeurs qui rendent compte au Directeur de l'Audit Interne Groupe.

L'Audit Interne procède à une évaluation des contrôles internes sur la base du référentiel et des outils COSO, dans le respect du Code d'Ethique de *l'Institute of Internal Auditors*.

Les audits internes sont planifiés selon un cycle tri-annuel afin que les entités d'importance significative soient auditées régulièrement. Les priorités sont définies en fonction des opérations en cours et d'une évaluation du niveau de risque. Le plan d'audit interne annuel est défini par le Département Audit Interne, approuvé par le Comité Exécutif et présenté au Comité d'audit.

L'Audit Interne procède à des audits financiers, comptables et opérationnels. Les recommandations émises à la suite d'audits sont approuvées par le Comité Exécutif et des plans d'actions sont mis en œuvre par les responsables de Divisions et de Fonctions sous le contrôle de l'Audit Interne jusqu'à ce que tous les problèmes relevés aient été réglés. L'Audit Interne effectue aussi les tests de conformité des contrôles clés mis en place au regard des exigences de la loi Sarbanes-Oxley.

Au cours des trois dernières années les unités ayant fait l'objet d'un audit ont représenté environ 90 % du chiffre d'affaires de CGGVeritas. En 2010, les activités relevant de l'Audit Interne, à l'exception de celles liées à la loi Sarbanes-Oxley, ont été centrées sur les activités principales de CGGVeritas et sur les entités considérées comme prioritaires sur la base d'une évaluation des risques, comme les entités issues de fusions-acquisitions et les entités en partenariats, notamment dans le domaine Marine. Le budget annuel d'Audit Interne représente près de 0,1 % du chiffre d'affaires de CGGVeritas, ce qui correspond à la norme de son secteur.

- o Le Département Juridique conseille et apporte son support aux Fonctions et aux Divisions de la Société et aux différentes entités du Geomarket. Il veille au respect des règles, notamment dans le domaine de l'information externe en y incluant les dépôts de documents légaux auprès des Autorités de Marché. Il veille au respect des engagements financiers et des réglementations locales. Le Département Juridique intervient en qualité de conseil dans le domaine des fusions-acquisitions, du financement et du droit des sociétés.

Le Département Juridique assure la gestion juridique de la maison-mère de la Société, cotée sur le marché Euronext et la bourse de New York (NYSE). Il intervient en qualité de Secrétaire aux côtés du Conseil d'administration et de ses Comités ainsi qu'au cours des Assemblées d'Actionnaires. Il prête son concours à la Direction Générale en matière de définition et d'application des principes de gouvernance d'entreprise, en se référant aux meilleures pratiques observées sur les marchés financiers sur lesquels la Société est cotée. Le Département Juridique supervise l'établissement et la mise à jour de la liste des initiés.

Le Département Juridique exerce un contrôle sur les délégations de pouvoirs formalisées au sein de la Société, et veille à leur adaptation en cas de changement d'organisation.

Le Département Juridique assure la gestion fonctionnelle des filiales et succursales de la Société ; il gère le portefeuille de marques de la Société.

Le Département Juridique joue un rôle actif dans un certain nombre d'opérations, en prêtant son concours aux Divisions et à la fonction Geomarket de la Société, dans leurs activités quotidiennes, afin d'assurer :

- La présentation en temps utile de solutions orientées sur leurs activités ;
- La prévention et la gestion des risques juridiques ;
- Le respect des lois et règlements ainsi que des règles et instructions de la Société.

Le Département Juridique joue un rôle moteur dans le processus d'examen des offres et des contrats, en veillant à ce que les offres et contrats principaux qui comportent des risques, conclus avec des clients ou avec des sous-traitants, contiennent des clauses protégeant la Société.

o Hygiène Sécurité Environnement, Développement Durable et Responsabilité Sociale (HSE, SD & SR)

Le système de gestion HSE joue un rôle en matière de gouvernance et définit des procédures dans les domaines de la santé, de la sécurité des collaborateurs et de l'ensemble des parties prenantes, de la protection de l'environnement et, plus particulièrement, de la sécurité des opérations. L'organisation HSE exerce un contrôle dans ces domaines sur l'ensemble des opérations du Groupe.

L'organisation HSE s'intéresse aussi aux risques relatifs à la réputation du Groupe en intervenant dans les domaines de la Responsabilité Sociale (SR) et du Développement Durable (SD).

Le Département HSE, SD & SR accomplit sa mission selon les directives établies par le Comité Exécutif dans le document intitulé *Politique Qualité, Santé, Sécurité et Protection de l'Environnement* et dans d'autres documents traitant de santé et de bien-être, de développement durable, d'environnement et de sécurité. Les objectifs annuels applicables à l'ensemble des activités de la Société sont fixés dans le document intitulé *Objectifs 2010 HSE* et dans celui intitulé *Objectifs 2010 du Développement Durable et de Responsabilité Social*. Ces objectifs ont été revus pour 2011.

o Le Département Communication Groupe supervise les actions et orientations de la Société en matière de communication et de culture. Il élabore des mécanismes visant à renforcer la communication interne dans les deux sens. Le Département Communication Groupe mesure régulièrement la qualité de la communication interne par le biais d'enquêtes menées auprès des collaborateurs. Il supervise également les actions de communication externe en veillant à l'exactitude et à la communication en temps utile des rapports trimestriels et annuels et des informations destinées aux investisseurs.

Le Département Communication Groupe accomplit sa mission selon les directives établies par le Comité Exécutif dans les documents intitulés *Politique relative aux communiqués de presse et à la communication d'informations financières*, *Procédure à suivre en matière de communication de nouvelles* et *Procédure à suivre en matière de communiqués de presse*.

o Le Département Gestion Groupe des Risques est décrit ci-après dans le chapitre gestion des Risques.

La Fonction Ressources Humaines

La Fonction Ressources Humaines joue un rôle clé en matière de contrôle interne et Gestion des risques. C'est un pilote et un centre d'expertise dans les domaines du recrutement, du développement et de la motivation des employés et ainsi, la Fonction Ressources Humaines assiste la Société à atteindre ses objectifs.

CHAPITRE XIV : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

La Fonction Ressources Humaines développe et supporte une vision cohérente dans chaque domaine des Ressources Humaines et contribue ainsi à l'attractivité de la Société par le biais du développement professionnel, de l'engagement et de la reconnaissance individuelle.

La Fonction Ressources Humaines est un vecteur de changement au sein de l'organisation elle-même, en anticipant les besoins et en assurant que les employés compétents et talentueux sont disponibles pour satisfaire les besoins de la Société.

o Recrutement

Le recrutement global est géré par une cellule de professionnels dédiée à la mise en place d'outils et de processus afin d'assurer un bon positionnement de la Société pour attirer les talents et permettre la bonne communication des postes vacants au sein du Groupe. La Direction des Ressources Humaines assiste les Divisions et les Fonctions dans leur activité de recrutement dans les pays où elles exercent leurs activités.

o Développement

Quatre processus clés sont mis en place avec pour objectif de favoriser le développement individuel, d'augmenter la performance et d'anticiper sur les évolutions de carrière et l'évolution de l'organisation : ce sont la cartographie des postes et compétences, la revue et l'évaluation des employés, la revue des talents et des plans de carrières.

- Les postes et fonctions du Groupe ont été cartographiés dans un référentiel à 9 niveaux (Magellan) afin de permettre la définition des besoins de l'organisation en termes de fonctions, tout en assurant la cohérence entre Divisions ou Fonctions et la cohérence entre régions et pays. Ce système structurant facilite aussi l'identification des compétences nécessaires à certains postes spécifiques.
- Les évaluations de la performance individuelle s'appuient sur un ensemble d'outils fournis par le Département des Ressources Humaines, disponibles sur le site intranet de la Société. Les évaluations de performance et de compétence se font par entretiens entre l'employé et son responsable.
- Les employés identifiés comme ayant un fort potentiel de compétences techniques et managériales sont évalués et revus par la Direction lors des réunions de revue de talents.

o Formation

La formation est confiée principalement à CGGVeritas Université qui développe des programmes adaptés aux besoins de l'entreprise seule ou en partenariat avec d'autres organismes pour des modules de formation dans le domaine du leadership, de la sécurité et de l'acquisition de compétences techniques. La formation continue est ouverte à tous les niveaux, du jeune embauché au dirigeant expérimenté. Des modules spécifiques sont dédiés au *Contrôle Interne* et à *la Gouvernance et Performance des entreprises*.

o Plans de succession

Les besoins futurs de l'organisation et le potentiel des employés sont réconciliés à travers l'exercice des plans de succession réalisés au sein de chaque Division et chaque Fonction. Ces revues sont consolidées par la Direction des Ressources Humaines afin de donner une vue globale des besoins de l'entreprise et d'identifier les actions à mener en termes de développement et formation et ainsi préparer les employés à leurs futures responsabilités.

o Conformité

Les Ressources Humaines surveillent l'évolution des lois et règles locales dans leur domaine et s'assurent avec la direction locale que la Société reste en totale conformité.

La Fonction Excellence Opérationnelle Globale

La Fonction Excellence Opérationnelle Globale joue un rôle important en s'assurant que les objectifs de la Société sont atteints en matière d'optimisation des ressources, de fiabilité de l'information financière et de respect des lois et règlements applicables. Chacun des départements suivants jouent un rôle clé en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

- o Le Département de Conformité aux Réglementations Export/Import a pour mission de veiller à ce que l'ensemble du Groupe ait connaissance des lois et règlements applicables en matière d'exportation, de réexportation, d'importation et de transport des marchandises et de technologies soumises à un contrôle particulier, et que les dispositions nécessaires soient prises afin de s'y conformer. Il intervient en qualité de consultant auprès des opérationnels qu'il aide à obtenir les autorisations et documents nécessaires en matière d'exportation.

- o Le Département Sécurité de l'Information du Groupe met en place un dispositif global de protection des informations. Il fixe des normes et met en œuvre des processus destinés à assurer la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la fiabilité des systèmes d'information au sein du Groupe.

Le Département Sécurité de l'information accomplit sa mission selon les directives établies par le Comité Exécutif et publiées dans le document intitulé *Politique en matière de Sécurité des Informations* et dans celui intitulé *Objectifs 2010 en matière de Sécurité des Informations*.

- o Le Département Approvisionnement Global et Chaîne Logistique est responsable des achats de tous les équipements, matériels et services de CGGVeritas. Il assure la qualité et la livraison des équipements, matériels et services, gère et développe les relations avec les fournisseurs pour obtenir le meilleur niveau de performance, optimise les besoins et le coût total de possession tout en maintenant les critères standards de qualité et de délais de livraison, en étroite collaboration avec les Divisions et Fonctions.

Il supervise les procédures établies pour définir différents processus clés tels la création des fournisseurs, le maintien à jour d'une liste de fournisseurs agréés, la recherche de fournisseurs et la validation des offres et contrats fournisseur.

Le Département Approvisionnement Global et Chaîne Logistique assure sa mission en respectant un *Code de Conduite Achats* et un guide de *Ventes à Sercel*. En 2010, le *Code de Conduite Achats* a été édité et envoyé aux 100 premiers fournisseurs de CGGVeritas, représentant environ 85 % des fournisseurs du Groupe.

- o Le Département Qualité du Groupe procède à un examen systématique des processus essentiels afin d'identifier et de réduire les risques qui y sont liés. Il prête son concours aux Divisions du Groupe en matière de prévention des risques liés aux processus clés et contribue à la réduction ou à l'élimination des coûts qu'une qualité insuffisante peut entraîner lorsque se réalisent certains risques d'ordre opérationnel, jouant ainsi un rôle important en matière d'optimisation des ressources.

Le Département Qualité accomplit sa mission selon les directives établies par le Comité Exécutif publiées dans le document intitulé *Politique Qualité* et dans celui intitulé *Objectifs 2010 Qualité*.

b) Gestion des Risques

CGGVeritas a adopté une organisation, des procédures et des pratiques destinées à assurer la gestion des risques. La gestion des risques est pleinement intégrée aux processus de décision de la Société. La Société

CHAPITRE XIV : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

identifie et évalue les risques principaux susceptibles de l'empêcher d'atteindre ses objectifs d'ordre opérationnel et financier, ou de compromettre le respect des lois et règlements.

La gestion des risques est assurée au sein du Groupe par des systèmes de gestion éprouvés, par l'intervention de départements chargés de traiter certains risques spécifiques et par des procédures qui s'appliquent de façon transversale dans l'ensemble de la Société.

Gestion des Risques d'Entreprise

À l'occasion de changements intervenus dans l'organisation de la Société en juillet 2010, un Département Gestion des Risques d'Entreprise a été créé au sein de la Fonction Secrétariat Général. Le département Gestion des Risques d'Entreprise a défini un cadre méthodologique dans lequel s'inscrit la gestion des risques. Le département Gestion des Risques d'Entreprise identifie les risques les plus élevés auxquels la Société est exposée, et conçoit avec les Divisions et les Fonctions des mesures permettant de les maîtriser et de les réduire. Le Département Gestion des Risques d'Entreprise s'attache avec le concours des Fonctions et des Divisions susvisées à la mise en œuvre des moyens par lesquels les risques sont maîtrisés. Il veille à cette mise en œuvre et à l'efficacité de ces moyens et éclaire le Comité Exécutif sur la question des risques les plus élevés auxquels la Société doit faire face.

Le Groupe a mis en place un processus d'identification, d'évaluation et de maîtrise des risques qui débute naturellement par l'identification des faits qui pourraient avoir un impact sur la Société. La méthode d'identification des risques adoptée consiste en une combinaison de techniques et d'outils qui incluent la collecte des faits survenus, des analyses internes, des entretiens, des analyses des processus, le suivi d'indicateurs de faits majeurs et des analyses de données de sinistres.

L'évaluation des risques sert à déterminer dans quelle mesure certains faits susceptibles de se produire pourraient avoir un impact sur la Société. Les risques sont évalués en termes d'impact et en termes de probabilité d'occurrence. Les responsables étudient les conséquences potentielles sur les personnes, sur l'environnement, sur les finances, sur la réalisation des objectifs stratégiques et autres objectifs opérationnels, sur la conformité aux lois et règlements et sur la réputation de la Société. La méthodologie employée comprend des techniques qualitatives et quantitatives.

La Société a mis en place des processus éprouvés afin de maîtriser les risques auxquels elle est exposée afin de les éviter, les réduire, les partager ou les accepter. Elle s'emploie par différents moyens à réduire la probabilité de leur occurrence, leur gravité, ou les deux. Les actions visant à maîtriser les risques sont menées selon les politiques et procédures établies à cet effet, à tous les niveaux et au sein de toutes les fonctions de l'entreprise. Les règles édictées, les objectifs fixés, les instructions données par le personnel d'encadrement et les procédures à suivre peuvent être consultés par l'ensemble des collaborateurs grâce au *Système de Gestion des Documents (DMS)* accessible sur le portail Intranet de CGGVeritas.

Le Département Assurance du Groupe a été rattaché au Département Gestion des Risques d'Entreprise en décembre 2010 afin de favoriser une approche intégrée du risque au sein du Groupe. Dans le cadre des Assurances, un programme solide a été mis en œuvre à l'échelle du Groupe afin de partager ou de transférer un certain nombre de risques. Il est procédé à une analyse visant à déterminer si tel ou tel risque considéré comme élevé peut être transféré à un coût acceptable par le biais de polices d'assurance.

Cartographie des risques

La cartographie des risques constitue l'un des résultats du programme de gestion des risques mis en œuvre au sein de CGGVeritas. Il s'agit d'un outil de gestion permettant à l'ensemble des personnes concernées au sein du Groupe de connaître les risques qui pourraient, s'ils se réalisaient, avoir des conséquences significatives. Les risques figurant sur la cartographie des risques sont classés par famille : risques

opérationnels, risques technologiques, risques financiers, risques liés aux ressources humaines et risques encourus en matière de communication.

La carte des risques a été présentée en 2010 à la fois au Comité Exécutif et au Comité d'Audit du Conseil d'Administration.

c) Gestion de la sécurité financière et contrôle interne

Des processus et des contrôles spécifiques ont été mis en place par le Groupe afin d'assurer la fiabilité et la pertinence de l'information financière.

Information financière

- o Les processus essentiels, tels que la préparation des états financiers consolidés, des documents destinés au Conseil d'administration et au Comité d'audit, la préparation des budgets, etc. font l'objet d'un descriptif formel.
- o Les instructions données par le Comité Exécutif quant aux principes et aux objectifs touchant à la sécurité financière sont régulièrement renouvelées afin de rappeler aux responsables financiers et opérationnels de chaque unité, l'importance du contrôle interne et la nécessité de veiller en permanence à sa mise en œuvre au regard d'objectifs annuels et grâce à des formations organisées à la demande.
- o La Société est dotée d'un manuel comptable exposant les pratiques comptables du Groupe, les instructions à suivre en la matière et les règles relatives à la communication d'informations. Ce manuel concerne l'ensemble des entités du Groupe et vise à assurer une application fiable et homogène des règles comptables dans l'ensemble de celui-ci. Il définit dans le détail les procédures de clôture des comptes, de préparation du bilan et du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, ainsi que le processus de consolidation. Il expose en outre les principes selon lesquels doivent être rédigées les notes relatives aux états financiers consolidés.
- o Afin de limiter les risques de fraude, il a été procédé à une séparation des tâches, de la validation des commandes aux règlements effectués en faveur des fournisseurs.
- o L'ensemble des entités CGGVeritas contribuent à l'établissement des comptes consolidés sous un format choisi par la Société, en utilisant des outils standardisés. Le passage des comptes des différentes sociétés aux comptes consolidés s'opère sous un format spécifique uniformisé.
- o Des opérations intragroupe sont réalisées dans différents domaines (prestations de services, ventes d'équipements géophysiques, licences de logiciel). Les prix correspondants varient en fonction de la nature de l'opération. Ils sont fixés selon les conditions du marché et dans le respect des règles applicables en matière de prix de transfert.
- o Des logiciels de gestion utilisés dans les domaines financier et logistique ainsi qu'en matière d'approvisionnements sont des composantes essentielles du dispositif de contrôle interne en ce qu'ils définissent dans le détail les procédures à suivre dans chacun de ces domaines. Un projet de convergence des logiciels de gestion existant au sein de CGG et de Veritas a été lancé en 2007 et s'est achevé en 2010.

Gestion de la Sécurité Informatique de l'Infrastructure et des Systèmes d'Information

- o Les accès aux réseaux internes des entités du Groupe et aux Systèmes d'Informations sont réglementés.
- o Les réseaux sont protégés par des pare-feux et des systèmes anti-virus. Les accès extérieurs sont possibles par l'utilisation de connexions sécurisées et cryptées.
- o Les utilisateurs doivent s'authentifier avant tout accès aux Systèmes d'Information.

- o Des procédures sont en place pour la sauvegarde, l'archivage et la récupération des données. Les procédures sont créées, modifiées et mises à jour par le personnel habilité. Une fois par an, un audit interne est réalisé afin d'évaluer l'efficacité des procédures en place ; il s'appuie sur des experts externes pour réaliser des test d'intrusion.

Contrôle de la communication d'informations à l'extérieur de la Société

- o La Société est dotée d'une procédure décrivant les règles de préparation, de validation et d'approbation des communiqués de presse par le Directeur Général.
- o La Société suit un processus préétabli en matière de préparation et de diffusion des documents dont la publication est imposée par la réglementation.

Comité de la communication d'informations

Dans le cadre des mesures prises aux fins de l'application de la loi Sarbanes-Oxley, le Directeur Général et le Directeur Financier ont mis en place un Comité de la Communication d'Informations (« Disclosure Committee ») en février 2003 dont la composition et le rôle sont décrits au paragraphe 12.5.

d) Activités de contrôle

L'identification des procédures de contrôle nécessaires au bon fonctionnement du Groupe est basée sur l'évaluation des risques et les processus nécessaires à la réalisation des objectifs du Groupe.

Procédures de contrôle

Les procédures de contrôle de la Société sont mises en place en fonction des niveaux hiérarchiques des collaborateurs concernés et de l'importance des différents sujets, selon le principe de séparation des fonctions, et au regard des risques identifiés.

Système d'évaluation du contrôle interne

Le contrôle interne de la Société est évalué à l'aide de grilles d'auto-évaluation et par le biais des audits internes.

Les objectifs annuels de Sécurité Financière imposent à toutes les entités juridiques actives de remplir ces grilles d'auto-évaluation en utilisant le questionnaire *ICAF (Internal Control Assessment Form)*. Ce questionnaire comprend environ quarante pré-requis définis à l'intention des Divisions opérationnelles et des Fonctions de support. Les résultats obtenus sont analysés et consolidés chaque année et distribués aux responsables des opérations et aux responsables des fonctions support. Les domaines d'amélioration du contrôle interne sont ainsi identifiés par ces évaluations.

Le contrôle interne est évalué de manière continue à travers le programme d'audits internes. En 2010, une quarantaine d'audits internes ont été effectués par le Département d'Audit Interne, 23 audits étant des audits financiers et 17 étant des audits opérationnels et de performance. Les points d'audit et les recommandations sont présentés pour chaque audit aux responsables concernés et les plans d'actions sont validés afin d'assurer une amélioration continue du contrôle interne. Les rapports d'audit et les plans d'actions sont envoyés au Comité Exécutif et le Comité Exécutif revoit tous les trimestres le tableau de bord du suivi des points d'action afin de superviser les actions d'amélioration.

Les domaines d'amélioration déterminés à partir des grilles d'évaluation et des audits internes sont à la base des plans stratégiques en matière de changements organisationnels et des objectifs annuels de Sécurité Financière.

Les points d'audits relevés à partir des grilles d'auto-évaluation et des audits internes concernent les domaines de délégation d'autorité, de séparation de tâches pour les petites structures, et l'environnement de contrôle dans les entités qui ont été sujettes à de fortes réorganisations.

Au niveau stratégique, en 2010, la Société a mis en place un vaste plan de réorganisation afin de supprimer des niveaux hiérarchiques et clarifier les rôles et responsabilités, contribuant ainsi à améliorer le contrôle interne.

Des actions spécifiques ont été mises en place pour renforcer le système de délégation d'autorité, incluant une mise à jour de l' *Instruction Générale relative aux Délégations d'Autorité et aux Délégations de Pouvoirs*, une revue et la ré-émission des délégations au sein du Groupe. Les points relatifs aux séparations des tâches dans les petites entités ont été traités et se traduisent par un renforcement des activités de contrôles. De plus, la mise en place de Contrôleurs Financiers régionaux permet d'assurer une bonne couverture géographique en matière de sécurité financière.

Contrôles financiers et comptables

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société visent à s'assurer que les informations d'ordre comptable et financier qui sont communiquées à l'extérieur donnent une image fidèle de l'activité et de la situation de la Société.

- o Les états financiers de l'ensemble des filiales de la Société sont examinés par la Fonction Finance. Des inventaires physiques sont régulièrement établis sur chaque site. La valeur des stocks inscrite au bilan est comparée à celle ressortant de ces inventaires. Les différences constatées font l'objet de corrections.
- o L'accès aux systèmes informatiques dédiés au traitement des données comptables est formellement limité selon la fonction et les responsabilités de chaque utilisateur.
- o Les systèmes informatiques dédiés au traitement des informations de gestion permettent d'enregistrer les opérations avec exactitude et exhaustivité, d'en assurer le suivi et d'effectuer des sauvegardes régulières.
- o Toutes les opérations intragroupe s'accompagnent de justificatifs et donnent lieu à des rapprochements à des dates déterminées en fonction des opérations.
- o La Société assure un suivi de ses engagements hors bilan.
- o Les comparaisons et rapprochements sont effectués à différents niveaux, en particulier entre les informations communiquées au premier stade et les données issues de la consolidation. Les états financiers consolidés sont examinés par le Directeur Financier du Groupe et par les contrôleurs financiers des différentes divisions.
- o Selon les exigences ressortant de la loi Sarbanes-Oxley, le Groupe a mis en place en 2005 un système d'évaluation des contrôles internes portant sur l'information financière. Ce système, opérationnel en 2006, a ensuite été intégré au système existant de Veritas, après la fusion. Le système issu de cette intégration est pleinement opérationnel depuis la fin de l'année 2009.

Le Comité Exécutif soutient pleinement cette démarche qui contribue au maintien d'un Contrôle Interne répondant aux défis auxquels la Société est confrontée, et qui présente l'avantage d'être conforme aux valeurs de la Société et de favoriser la mise en œuvre du programme de sécurité financière.

e) Informations et Communiqués

Une bonne diffusion de l'information à tous les niveaux de la Société est de nature à favoriser l'atteinte de nos objectifs.

Les normes de qualité, les exigences en matière de sécurité ainsi que les obligations légales et professionnelles auxquelles nous sommes soumis appellent la mise en place de procédures définies précisément sous une forme aisément accessible. La Société encourage le partage des connaissances et le partage des meilleures pratiques. L'ensemble des collaborateurs a accès, sur un site intranet dédié, aux codes et chartes, aux règles de CGGVeritas, aux objectifs annuels, aux instructions générales, aux procédures, aux normes et autres documents sur lesquels repose le système de gestion de la Société. Celle-ci publie en outre un journal interne, dans le but d'améliorer la communication et la coopération entre les entités du Groupe et parmi les fonctions opérationnelles et d'appui.

La Société organise des séminaires annuels pour les membres du Conseil d'administration, pour le Comité Exécutif, pour les cadres dirigeants et les principaux responsables hiérarchiques de toutes les régions du monde.

La Société a mis en place un système de reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel basé sur la pertinence des informations en fonction des niveaux hiérarchiques, système où sont échangées les informations nécessaires à la réalisation, à la gestion et au contrôle des opérations. Les données diffusées concernent les opérations ainsi que les questions financières, juridiques ou touchant à la réglementation. Il s'agit non seulement de données produites par la Société mais également de données relatives à l'environnement extérieur.

Les cadres dirigeants évaluent les performances du Groupe sur la base d'informations de source interne et externe.

f) Pilotage

L'environnement dans lequel le Groupe exerce son activité évolue en permanence. Le système de contrôle interne est donc sans cesse adapté afin de tenir compte de ces évolutions et de l'expérience acquise.

La gestion et la supervision des opérations quotidiennes, les analyses comparatives effectuées, la comparaison d'un certain nombre d'informations ainsi que l'exécution par les collaborateurs d'autres tâches quotidiennes permettent à la Société d'assurer l'efficacité des contrôles internes. Les cadres dirigeants procèdent à des évaluations périodiques, en tenant compte de la nature et de l'importance des changements qui pourraient s'être produits.

Le suivi des risques s'effectue dans le cadre de nos processus de revues d'activités existant au niveau des chefs de projet, des Divisions et du Comité Exécutif. Des indicateurs-clé ont été identifiés afin de signaler les changements constatés dans l'environnement pouvant générer un risque, ainsi que les tendances défavorables. Ces indicateurs sont passés en revue lors de réunions d'encadrement tenues à différents niveaux. Les Fonctions et les Divisions contribuent au suivi de ces indicateurs et concentrent si nécessaire leur attention sur certains risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé.

Le Groupe a mis en place un suivi et un pilotage des incidents à l'échelle mondiale avec un système d'alertes rapides. Tout incident grave ou tout évènement qui pourrait être potentiellement un incident grave (HPI) quelque soit l'endroit où il survient est relaté et communiqué dans les 24h à la Direction concernée et à la Direction Générale par le biais d'une data base reliée à Internet (système PRISM).

Le Comité Exécutif revoit régulièrement les risques clés du Groupe et les mesures mises en place pour contrôler et réduire ces risques. La cartographie des risques est présentée annuellement au Comité Exécutif ainsi que les polices d'assurances contractées pour couvrir ces risques. Le Comité Exécutif établit une liste des risques importants et le planning associé afin de les analyser en profondeur tout au long de l'année.

Le Conseil d'administration, à travers ses Comités, fait régulièrement une revue des risques auxquels la Société est confrontée. La cartographie des risques lui est présentée ainsi que le programme de gestion de

ces risques et les contrôles clés mis en place pour les réduire. Les Comités d'Audit, de Nomination et Rémunération, de Technologie et de Stratégie font une revue des risques spécifiques liés à leurs domaines.

g) Assurance Raisonnable

Tout système de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi efficace qu'il soit, comporte des limitations qui lui sont inhérentes et, en particulier, la possibilité de contourner ou d'outrepasser les contrôles mis en place. Il s'ensuit que le système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité et la sincérité des états financiers. Par ailleurs, l'efficacité du système de contrôle interne peut varier avec le temps, en raison de circonstances nouvelles.

Afin d'apprécier l'efficacité et la correcte application des procédures de contrôle interne de façon régulière et formelle et au delà des actions menées en la matière par la Direction de l'Audit Interne, la Société a mis en place un dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne à destination de toutes les unités du Groupe. Au niveau du Groupe, un responsable du suivi et de la conformité en matière de sécurité financière a par ailleurs été nommé, mettant ainsi en avant l'attachement du Groupe aux règles de bonne gouvernance.

14.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société CGGVeritas SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée ans le rapport du Président.

Conclusion sans observation sur les informations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 13 avril 2011.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG ET AUTRES	
Xavier CHARTON	Olivier THIREAU	Philippe DIU	Nicolas PFEUTY

14.5. Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F : item 15)

La société précise, qu'en application de la loi Sarbanes Oxley, elle fera figurer dans son rapport annuel américain (Form 20-F — item 15) déposé auprès de la Stock Exchange Commission, les paragraphes suivants relatifs aux procédures et contrôles relatifs à la communication d'information ("disclosure controls and procedures") :

- « (a) procédures et contrôles internes relatifs à la communication d'informations : A la fin de la période couverte par ce rapport, il a été procédé à une évaluation de l'efficacité des procédures et contrôles relatifs à la communication d'informations (tels que définis aux articles 17 CFR 240.13a-15(e) et 240.15d-15(e)), sous la supervision de la direction du Groupe, y compris le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe. Sur la base de cette évaluation, le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont jugé que les procédures et contrôles en place permettent que l'information devant être communiquée conformément aux dispositions du "Securities Exchange Act" de 1934 dans le cadre des rapports devant être déposés auprès de la SEC soit enregistrée, traitée et remontée dans les délais requis par le Securities Exchange Act.

Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne sur le reporting financier durant la période couverte par ce rapport qui ait affecté significativement ou soit susceptible d'affecter significativement le contrôle interne sur le reporting financier.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce français tel que modifié par la loi française "Loi de sécurité financière" promulguée le 1^{er} août 2003, le Président de notre conseil d'administration doit remettre un rapport à l'assemblée générale de nos actionnaires sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques. Ce rapport pour 2010 a informé nos actionnaires sur les procédures de contrôle interne que nous avons mis en place afin de prévenir des risques identifiés

résultant de nos activités ou des risques d'erreur ou de fraude, particulièrement en comptabilité et finances. Il décrit notre environnement de contrôle actuel, c'est à dire nos valeurs relatives à l'intégrité et l'éthique, l'organisation des nos comités de gouvernement d'entreprise, les fonctions de notre comité de la communication de l'information et nos modalités de délégation de pouvoirs et de détermination des sphères de responsabilité. Il décrit également les procédures mises en place pour identifier et évaluer nos risques les plus importants, internes ou externes. Il donne des détails sur nos procédures de contrôle interne, particulièrement celles appliquées à l'information financière afin d'assurer la fiabilité de son traitement. Un système d'auto évaluation des procédures de contrôle interne existant actuellement au sein de notre Groupe a été mis en œuvre. »

- (b) Rapport de la direction générale sur le contrôle interne sur le reporting financier : Il est de notre responsabilité de veiller à l'établissement et au maintien d'un contrôle interne approprié sur le reporting financier tel que défini à l'article 13a15(f) du "Securities Exchange Act" de 1934 pour CGGVeritas.

Du fait de ses limites intrinsèques, le contrôle interne sur le reporting financier ne peut empêcher ou détecter des inexactitudes et ne peut que permettre de s'assurer de façon raisonnable de la fiabilité du reporting financier et de la préparation des comptes consolidés. En outre, les prévisions sur une évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier pour des périodes ultérieures sont soumises au risque que ces contrôles ne soient plus adaptés en raison de changements de conditions, ou que leur degré de conformité avec les mesures ou les procédures applicables se soit dégradé.

Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier au 31 décembre 2010 et avons conclu que le contrôle interne sur le reporting financier était efficace. Pour cette évaluation, nous avons eu recours aux critères établis dans l'« Internal Control — Integrated Framework » publié par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Sur la base de notre évaluation réalisée au regard de ces critères, nous avons conclu qu'au 31 décembre 2010 le contrôle interne sur le reporting financier permettait d'assurer de façon raisonnable la fiabilité du reporting financier et la préparation des comptes consolidés en conformité avec les normes comptables internationales intitulées "International Financial Reporting Standards" (IFRS) émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et avec les IFRS adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Les cabinets Ernst&Young et Mazars, commissaires aux comptes de la société, ont émis une opinion sans réserve sur l'évaluation retenue par la direction générale ainsi qu'une opinion confirmant l'efficacité, au 31 décembre 2010, du contrôle interne relatif au reporting financier. Cette opinion figure dans le rapport annuel américain pour l'exercice.

CHAPITRE XV :

SALARIES

15.1. Conséquences sociales de l'activité de la Société

15.1.1. Emploi

Au 31 décembre 2010, le Groupe CGGVeritas compte 7 264 collaborateurs permanents de plus de 90 nationalités différentes, répartis dans plus de 70 implantations dans le monde. Ces chiffres sont à rapprocher du total des effectifs permanents au 31 décembre 2009 qui était de 7 509.

Au 31 décembre 2010, la répartition des effectifs par type d'activité et par zone géographique est la suivante :

	<u>Equipement</u>	<u>Services</u>	<u>Geomarkets / Fonctions Support</u>	<u>Total</u>
Europe	963	1471	378	2812
Moyen-Orient / Afrique	30	745	9	784
Asie-Pacifique	579	702	48	1329
Amérique du Nord	597	1307	108	2012
Amérique Latine	<u>0</u>	<u>265</u>	<u>62</u>	<u>327</u>
Total	2 169	4 490	605	7 264

En 2010, au niveau mondial, 629 nouveaux salariés ont rejoint le Groupe CGGVeritas. Dans le même temps, 874 l'ont quitté. Ces chiffres correspondent à des embauches réellement effectuées. Le nombre important de départs s'explique par la mise en place d'un plan de réduction de nos coûts de structure sur trois ans commencé en 2009, ainsi que par l'impact de la diminution des activités Marine. Ces réductions affectent plus particulièrement le personnel international et le personnel aux Etats-Unis, Canada et Norvège.

Le Groupe CGGVeritas emploie en France 1792 salariés dont 1772 en contrat à durée indéterminée (CDI) et 20 en contrat à durée déterminée (CDD). Au sein de cet effectif on compte 57 personnes ayant un statut d'expatrié. La maison mère compte 37 salariés permanents et 2 à durée déterminée, CGGVeritas Services SA compte 905 salariés permanents et 13 à durée déterminée, et Sercel compte 830 salariés permanents et 7 à durée déterminée.

En France, la répartition par catégorie professionnelle toutes sociétés confondues, est la suivante :

	<u>Employés au 31 décembre 2010 Services</u>	<u>Employés au 31 décembre 2010 Equipement</u>
Cadres et ingénieurs	80 %	37 %
AM/T	5,5 %	32 %
Ouvriers/employés	14,5 %	31 %

En France, 85 nouveaux salariés ont été embauchés (6 par la société mère, 58 CGGVeritas Services SA et 21 par Sercel). Ces embauches ont été effectuées sous contrat à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim est strictement destiné à compenser les absences d'une durée significative et les surcroûts d'activité ponctuels.

Les départs enregistrés en France, à fin 2010, s'élevaient à 124 personnes (9 à la société mère, 75 à CGGVeritas Services SA et 40 à Sercel).

Afin de pourvoir à ses besoins en recrutement, le Groupe est présent dans de nombreux forums et entretient des relations étroites avec les écoles/universités au sein desquelles il sait trouver les potentiels dont il a besoin. Le Groupe contribue également au rayonnement des Géosciences auprès du monde scolaire et universitaire au travers de sa participation à des programmes éducatifs mis en œuvre par la SEG (Society of

Exploration Geophysicists) et l'EAGE (European Association of Geoscientists & Engineers). Compte tenu de l'expansion internationale du Groupe, un effort particulier de promotion de ses activités est engagé en vue de recruter des personnels de talent dans les différents pays dans lesquels nous sommes établis.

Cette démarche volontariste est complétée en amont par une politique de stages dynamique (stages école, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, contrats CIFRE). En France, 45 stagiaires ont été accueillis pour des stages d'une durée supérieure à quatre mois dans l'ensemble du Groupe.

Le respect de la diversité et de la non-discrimination à l'embauche font partie de nos préoccupations constantes. Ceci est formalisé dans la Charte Ethique du Groupe, le Code de Conduite ainsi que dans la politique Développement Durable. A cet égard, une campagne de sensibilisation et de formation spécifique ciblée par métier s'est poursuivie afin de mieux formaliser et d'améliorer ce qui existait par ailleurs dans le Groupe. Ainsi, l'enjeu du respect de la non-discrimination a été mis à l'ordre du jour des séminaires ressources humaines régionaux et de la formation « Gouvernance et Performance » dispensée par CGGVeritas University et suivie par le senior management. CGGVeritas continuera à déployer sa campagne de sensibilisation interne en 2011.

Enfin, le programme ciblé de recrutement de jeunes talents à haut potentiel, initialisé dès 2007, a été poursuivi en 2010 et a conduit à des embauches. Ces cadres, bénéficiant d'une solide expérience internationale et ayant démontré dans leur cursus leurs aptitudes à la gestion des affaires vont nous permettre, après une période de formation et d'intégration d'environ un an, de renforcer nos plans de succession.

15.1.2. Conditions de travail

En France, les conditions de travail chez CGGVeritas sont régies par une convention d'entreprise spécifique dont les modalités sont arrêtées en concertation avec les partenaires sociaux. Cette convention est commune à la société mère et à CGGVeritas Services SA dans le cadre d'une unité économique et sociale (UES). Elle n'inclut pas Sercel, cette dernière étant affiliée aux conventions collectives de la métallurgie.

Le rythme de travail des salariés est régi par un accord sur la réduction du temps de travail signé le 27 août 1999, mis en œuvre, suivant le principe de l'annualisation, par un accord d'application du 17 février 2000.

Un Compte Epargne Temps a été simultanément mis en place afin de donner aux salariés la possibilité de conserver, sur ce compte, les jours de congés auxquels ils ont droit en vertu de la mise en place de la semaine de travail de 35 heures. Des dispositifs similaires sur l'aménagement du temps de travail ont été mis en place au sein de Sercel sur ses sites français.

Un total de 36 (17 pour l'UES) personnes travaillent à temps partiel sur des régimes s'étendant de 17,50h à 33,72h par semaine. Au sein de Sercel, 14 personnes travaillent à temps partiel.

L'absentéisme en 2010 s'est élevé à :

- *CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA combinées* : 3,91 % (hors congés maternité), dont 2,82 % au titre des arrêts de plus de 100 jours.
- *Sercel* : 2,21 % (hors congés maternité), dont 0,43 % au titre des arrêts de plus de 100 jours.

15.1.3. Répartition hommes-femmes

Au 31 décembre 2010, sur un total de 1 792 salariés en France, le Groupe CGGVeritas comptait 21 % de femmes et 79 % d'hommes. Au niveau mondial, 25 % du personnel est de sexe féminin.

Cette répartition, en France, s'établit de la façon suivante :

- *CGGVeritas SA* : 18 femmes sur un effectif de 37 personnes

CHAPITRE XV : SALARIES

- *CGGVeritas Services SA* : 198 femmes sur un effectif de 905 personnes
- *Sercel* : 191 femmes sur un effectif de 830 personnes

15.1.4. Rémunération

Le Groupe CGGVeritas entend promouvoir une politique de rétribution globale liée à l'évolution de ses résultats.

Révision des salaires 2010

Dans le cadre de l'UES, les négociations salariales avec les partenaires sociaux en 2010 n'ont pas abouti à la signature d'un accord entre l'entreprise et les organisations syndicales. L'augmentation de salaire 2010 correspond à un total de 2,27 % de la masse salariale brute concernée dont 1,5 % d'augmentation générale ou individuelle selon les catégories socio-professionnelles avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 plus les promotions en cours d'année représentant 0,79 %.

Deux dispositifs particuliers ont été intégrés à ces augmentations :

- un rattrapage salarial pour le personnel sédentaire faisant des métiers techniques,
- un rattrapage salarial dans le cadre du dispositif égalité hommes/femmes correspondant à 0,1 % de la masse salariale, s'appliquant au personnel féminin ayant au moins cinq ans d'ancienneté (Référence accord relatif à l'égalité professionnelle du 19 janvier 2007).

Des négociations salariales parallèles ont débouché au sein de Sercel sur la signature d'un accord signé le 18 mars 2010 par l'ensemble des partenaires sociaux présents dans l'entreprise prévoyant en France, pour les cadres, une révision globale des salaires de 2,20 % de la masse salariale concernée affectée en augmentation individuelle et, pour les non cadres, une augmentation générale de 2,00 % de la masse salariale concernée. L'augmentation de salaire résultant de cet accord correspond à un total de 2,10 % de la masse salariale globale, les augmentations ont été appliquées avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Enfin, il est à noter que, pour la cinquième année consécutive, un bonus lié à la performance concernant la totalité du personnel des Services a été versé aux employés en mars 2010. Ce bonus est mis en place de façon homogène dans toutes les entités du Groupe et se décline sous deux formes : d'une part un programme commun aux entités support et de direction (GPIP, Global Performance Incentive Plan) basé à égalité sur une performance financière collective et une performance individuelle par objectifs, d'autre part un programme spécifique à chaque unité de production, lié à ses objectifs propres. Des mécanismes d'intéressement sont aussi mis en place de la même manière dans les entités Sercel.

L'accord d'intéressement d'une durée de trois ans, signé le 30 juin 2007 entre l'UES et les partenaires sociaux, n'avait plus d'effet sur l'année 2010. Aucun nouvel accord relatif à l'intéressement n'a été signé sur 2010.

L'accord dérogatoire de participation signé le 30 juin 2007 a été appliqué, compte-tenu des résultats, il n'a pas été nécessaire de dégager une provision au titre de l'année 2010.

Au sein de Sercel, les accords en vigueur ont continué en 2010 à générer des versements au titre de l'intéressement et de la participation.

Les plans supplémentaires d'épargne et de retraite PEE et PERCO mis en place en 2006 et renouvelés pour une période similaire en janvier 2009 au niveau de l'UES (CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA) et en 2005 au sein de Sercel ont été normalement activés en 2010.

A fin décembre 2010, au sein de CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, 495 salariés ont adhéré au PEE et 470 au PERCO. Du côté de Sercel, 592 salariés ont adhéré au PEE et 500 au PERCO.

15.1.5. Relations professionnelles

Afin de favoriser les échanges d'information et la concertation, l'UES (CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA) ainsi que Sercel disposent, en France, d'instances représentatives avec lesquelles elles organisent de nombreuses réunions formelles (CE, DP, CHSCT, commissions diverses) dont certaines ont donné lieu à la signature d'accords. Au sein de l'UES (CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA), les droits des salariés sont garantis par une convention collective modifiée en décembre 2007.

Suite aux démarches initiées en 2008 pour réviser et publier la version définitive du Code de Conduite des Affaires du Groupe et pour mettre en place un dispositif d'alerte professionnelle, ces deux dispositions ont été normalement activées en 2010. Le dispositif d'alerte professionnelle, conforme aux spécifications de la loi Sarbanes-Oxley du 31 juillet 2002 (article 301-4) et conforme aux dispositions du Safe Harbour Act, a été soumis à l'approbation de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Aucun appel rentrant dans le champ d'application de ce dispositif n'a été enregistré depuis son ouverture publique mi-2009.

15.1.6. Formation

La politique de formation, dans ses composantes de développement individuel et de professionnalisation des employés, est un levier majeur et structurant du Groupe. En ligne avec les orientations du Groupe, CGGVeritas University a accompagné le Groupe dans son déploiement avec les nouveaux centres technologiques de Calgary, Al Khobar et Luanda.

CGGVeritas University a poursuivi la politique d'intégration de nouveaux embauchés avec le programme GeoRise destiné à former aux métiers de l'entreprise et à accompagner de jeunes talents dans leur début de carrière. Depuis le lancement du programme en septembre 2006, douze sessions ont été organisées dans les trois centres de formations principaux (Massy, Houston et Singapour). Dans le même temps, CGGVeritas University a développé de nouveaux modules de formation pour le déploiement de geovation (notre nouveau logiciel de traitement) au sein du Groupe.

Les programmes techniques sont une composante essentielle de l'offre de CGGVeritas University ; dix conférences géophysiques ont été organisées dans les centres de formation. Les kits de formation pédagogiques nécessaires au plan de convergence des logiciels ont été finalisés en décembre 2010.

Les programmes de management offerts par CGGVeritas University ont évolué à plusieurs niveaux. Les modules managériaux ont été renforcés afin de mieux intégrer la vision du Groupe CGGVeritas et son modèle de leadership tout en supportant les programmes individuels de développement personnel. Par ailleurs, la priorité a été donnée à des programmes spécifiques volontaristes de sensibilisation aux thèmes liés à la sécurité financière, à la formation QHSE et au Management.

Sur la base d'une vision réaffirmée et partagée, le concept de « Learning for Development » a été formalisé et déployé. Cette notion traduit le besoin et le souhait de chacun de se former et de former les employés de façon continue et adaptée à l'évolution des technologies et de l'environnement de travail. Pour ce faire, le Groupe a rassemblé de manière cohérente au sein de CGGVeritas University les actions développées depuis plusieurs années de façon indépendante dans le domaine de la formation et de l'apprentissage.

Sur le périmètre de CGGVeritas University, 7 161 journées de formation ont été dispensées en 2010, dont 1 017 concernaient des programmes managériaux, 5 325 journées des programmes techniques dont 719 journées de programmes pour des clients externes et 819 journées des programmes spécifiques sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

En France, le bilan social fait état d'un total de 5 519 journées de formation, dont 4 041 dans le cadre de CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et 1 478 dans le cadre de Sercel.

CHAPITRE XV : SALARIES

15.1.7. Hygiène et Sécurité

L'évaluation et la gestion des risques jouent un rôle clé dans la sécurité sur les lieux de travail. Toutes les missions et tous les établissements sont soumis au respect des règles et bonnes pratiques édictées par la société et font l'objet de contrôles fréquents. 43 audits internes, plus de 50 audits externes et revues limitées, ainsi que plusieurs milliers d'inspections ont ainsi été réalisés en 2010, donnant lieu à des plans d'action spécifiques.

Les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité sont placées sous la responsabilité des lignes managériales de chaque activité. Elles s'appuient sur des professionnels spécialisés répartis dans chaque activité et sous l'autorité fonctionnelle du Département HSE Groupe. Par exemple, un médecin est en charge en interne des questions médicales et de santé (maladies professionnelles, épidémiologie, anticipation des risques sanitaires à l'étranger...) et s'appuie sur des correspondants sur le terrain. Chaque spécialité est représentée au sein du Département HSE Groupe, qui apporte toute son expertise à travers des professionnels spécialistes affectés au terrain.

En France, les sociétés de l'UES (CGGV services) ont organisé, en 2010, quatre réunions ordinaires du CHSCT et six réunions extraordinaires consacrées principalement à :

- La désignation d'un expert pour l'investigation d'un accident survenu en Indonésie, ayant entraîné une Incapacité Permanente Partielle de la victime, et la restitution du rapport d'investigation ;
- L'étude du rapport annuel HSE 2009 et la présentation du rapport annuel de la Médecine du Travail pour 2009 ;
- L'information du Médecin du Travail sur la situation anxieuse vécue par les salariés de services en cours de réorganisation ;
- L'information et le recueil de l'avis sur le projet de déménagement des sites de Massy et leur regroupement au sein du bâtiment Galileo, également à Massy ;
- L'information et le recueil de l'avis sur le projet d'aménagement du bâtiment Galileo ;
- L'information et le recueil de l'avis sur le projet de déménagement de CGGVeritas Université vers l'immeuble Plaza Carnot à Massy.

La mise en œuvre de la politique anti-tabac du Groupe s'est poursuivie en 2010 au travers de démarches de sensibilisation sur plusieurs sites, et par l'assistance au sevrage des employés volontaires. Des campagnes de promotion du bien être et de l'hygiène de vie en général ont également été menées. Des programmes de sensibilisation à l'ergonomie et au bien-être au travail ont été conduits sur plusieurs sites.

Le programme GoCare de suivi médical régulier des personnels sous contrat CGGVeritas International a été mis en place. Grâce à ce programme, chaque employé de CGGVeritas international a maintenant accès à des centres médicaux agréés à travers le monde, ainsi qu'à un suivi centralisé de son dossier médical par un partenaire reconnu au plan international.

15.1.8. Développement durable et Responsabilité Sociétale — PRISM

Principes

Pour répondre aux enjeux du développement durable, CGGVeritas adhère au Pacte Mondial des Nations Unies et s'engage à rapporter chaque année ses progrès.

De plus, la Société s'engage explicitement aussi bien dans sa charte éthique et son Code de Conduite des affaires que dans sa politique Développement Durable et sa politique Sécurité, à respecter les conventions internationales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), la convention relative au respect des peuples autochtones et les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.

Enfin, les entités du Groupe s'attachent à respecter les législations locales, à protéger l'environnement et à contribuer au développement local dans tous les pays où elles interviennent.

Organisation

La politique de développement durable de CGGVeritas est affichée dans toutes ses implantations et sur les missions terrestres et marines.

Pour mettre en application les principes fondamentaux de cette politique, le Comité Exécutif du Groupe fixe des objectifs annuels pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociétale. Leur réalisation est pilotée et suivie par le comité Développement Durable Groupe, qui rend compte des progrès accomplis au Comité Exécutif et au Conseil d'administration.

Enfin, en 2010 un réseau de correspondants « Développement Durable » a été mis en place sur les sites principaux de CGGVeritas pour faciliter le suivi et le partage des initiatives.

Actions et processus mis en place en 2010

Évaluer et suivre son impact social

CGGVeritas a développé un guide intitulé « Plan de Gestion des Relations avec les Communautés ». Ce guide formalise les bonnes pratiques internes dans ce domaine et propose des méthodologies pour identifier et dialoguer avec les parties prenantes locales, pour évaluer l'impact social (positif et négatif) et mettre en place des mesures correctives chaque fois que nécessaire. Enfin, ce guide identifie des indicateurs clés de performance pour évaluer en cours d'opération l'état des relations avec les communautés environnantes des activités de CGGVeritas.

Renforcer l'engagement sociétal

CGGVeritas s'attache à contribuer au développement local à travers son implication dans la société civile et les communautés environnantes des missions et des centres. Dans ce cadre, en 2010, CGGVeritas a sponsorisé dans la majorité de ses implantations des projets d'associations et d'institutions dans les champs de l'éducation, de la santé, de la solidarité internationale, de l'insertion sociale et de la protection de l'environnement.

Afin de mieux suivre les actions menées localement et de s'assurer de leur cohérence avec les priorités définies par CGGVeritas, une procédure interne pour valider les initiatives ainsi qu'un système de reporting mensuel ont été mis en place au niveau international.

CGGVeritas a poursuivi au cours de l'année 2010 ses actions de mécénats, les principaux domaines sponsorisés sont l'insertion sociale, l'éducation, la solidarité internationale.

Protéger l'environnement

Diverses initiatives visant à la protection de l'environnement ont été lancées en 2010. Celles-ci sont détaillées dans le chapitre Environnement de ce rapport.

Sensibiliser et impliquer les collaborateurs

CGGVeritas considère que la réponse aux enjeux du développement durable doit s'effectuer tant au niveau collectif qu'au niveau individuel. Ainsi, elle nécessite l'implication et la responsabilisation de chacun quelle que soit son activité.

Au cours de l'année 2010, CGGVeritas a donc régulièrement sensibilisé ses collaborateurs en publiant des articles sur des sujets liés au développement durable et à la responsabilité sociétale : partage d'expériences et de bonnes pratiques d'entités, initiatives lancées dans différentes implantations, sensibilisation sur des thèmes spécifiques comme le respect des droits humains par les entreprises ou encore l'empreinte écologique individuelle.

CHAPITRE XV : SALARIES

Un accent particulier a été mis sur l’empreinte écologique individuelle au travail. Une campagne de sensibilisation a été menée au niveau Groupe entre juillet 2010 et janvier 2011. Des articles ont été publiés, un guide des gestes écologiques à adopter au travail a été diffusé sous format électronique, et un concours de dessins pour les enfants du personnel sur cette thématique a été lancé.

De plus, certains sites ont mis en place des initiatives « vertes »/écologiques. Cela a été par exemple le cas à Crawley (Angleterre) où CGGVeritas a obtenu du gouvernement la certification « Carbon Trust Certification », qui reconnaît les efforts réalisés pour mesurer, gérer et réduire les émissions de carbone.

Le site de Massy (France) est partenaire d’un Plan de Déplacement Inter Entreprise (PDIE) afin de mettre en place des solutions de transports autres que la voiture particulière pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et le trafic routier dans la zone d’emploi.

Privilégier l’emploi de personnel local

Comme les années précédentes, CGGVeritas privilégie, à chaque fois que cela est possible, l’emploi de personnel local, en conformité avec les lois sociales locales et la législation internationale. CGGVeritas prend également en charge la formation de ce personnel, notamment en matière d’hygiène et de sécurité, selon ses propres critères quand bien-même ses propres règles seraient plus contraignantes que les obligations légales locales.

De même, Sercel, avec des implantations stables en France, aux USA, Canada, Royaume-Uni, à Singapour et en Chine, a peu recours à l’expatriation de son personnel français et emploie principalement des nationaux des pays concernés. Dans ce cadre, Sercel pratique également une politique active de partage du savoir-faire industriel entre chacun de ses sites et leur personnel.

Privilégier les achats locaux

Dans la même logique que l’emploi local, CGGVeritas s’efforce de s’approvisionner localement, à chaque fois que cela est possible, afin de contribuer au développement économique de la zone.

Résultats et indicateurs

Dans le cadre de son engagement à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, CGGVeritas a publié en septembre 2010 un rapport intitulé «Seconde Communication sur le Progrès » répertoriant ses actions pour répondre aux principes du pacte n° 1 et n°2 (relatifs au respect des droits humains), n°3 et n°6 (relatifs aux droits internationaux du travail), n°7, n°8 et n°9 (relatifs à l’environnement) et n°10 (lutte contre la corruption).

Ce rapport détaille également l’organisation du développement durable au sein de CGGVeritas, les actions d’engagement sociétal et de mécénat menées au cours de l’année et il présente les indicateurs sociaux et environnementaux clés.

En 2011, CGGVeritas continuera de déployer le reporting en renforçant le nombre d’indicateurs sur certaines thématiques, et en élargissant le suivi des indicateurs environnementaux aux sites et implantations permanentes. Les indicateurs choisis par CGGVeritas sont conformes à ceux recommandés par la GRI (Global Reporting Initiative).

Les efforts en matière de développement durable menés par CGGVeritas ont été reconnus en 2010 par les spécialistes de l’Investissement Socialement Responsable, et nous avons intégré deux indices boursiers estampillés Développement Durable : l’ASPI (Advanced Sustainable Performance Indices) Eurozone Index et l’Ethibel Excellence Index. Ces indices évaluent selon des méthodologies différentes les politiques, performances et informations sociales, économiques et environnementales diffusées par les entreprises.

15.1.9. Sous-traitance

Au sein du Groupe CGGVeritas, Sercel a, plus particulièrement, recours à la sous-traitance. En effet, les principaux sites de fabrication à savoir les sites français, sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains critères notamment de qualité et de solidité financière. La politique générale poursuivie par Sercel est d'empêcher lesdits sous-traitants de sous-traiter à des tiers tout ou partie des tâches qui leur sont confiées sans l'accord de Sercel ce qui permet un réel contrôle. Sercel développe également une pratique contractuelle comme en France par exemple, où des clauses obligeant au respect des dispositions de la loi n°91-1383 renforçant la lutte contre le travail clandestin ont été insérées dans les contrats standards de sous-traitance.

Pour ses activités de Services, la politique de CGGVeritas n'est pas de recourir à la sous-traitance pour la réalisation de tout ou partie de ses activités, sauf cas exceptionnel de l'absence de capacité disponible. Elle n'y a recours que pour se procurer les moyens qui lui sont nécessaires pour la réalisation de ses prestations (transport hélicoptère, radio-positionnement, barges pour son activité en eaux peu profondes et zone de transition...).

15.2. Schéma d'intéressement du personnel

15.2.1. Contrat d'intéressement et de participation

a) Plan d'Épargne Entreprise

Pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) a été mis en place le 7 juin 2006. Ce PEE annulait et remplaçait le PEE CGG du 29 décembre 1987 et le PEE CGG Marine du 16 juin 1999 antérieurement en vigueur. Le transfert des fonds des anciens PEE a été opéré de l'ancien gestionnaire vers le nouveau gestionnaire.

Dans le cadre de ce PEE, trois Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'Entreprise (abondement). Ces fonds, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale, répondent aux critères de gestion de l'*Investissement Socialement Responsable* (ISR). Pour Sercel, un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) a été mis en place le 22 juin 2006. Ce PEE annulait et remplaçait celui du 28 décembre 1988 antérieurement en vigueur. Les fonds de l'ancien PEE ont été transférés de l'ancien gestionnaire vers le nouveau. Dans le cadre de ce PEE, quatre Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés, un de ces fonds est labellisé par le CIES.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont bloquées pour une période de cinq ans.

Un Plan d'Épargne Entreprise Groupe a été mis en place au cours de l'exercice 1997, par le moyen d'un Fonds Commun de Placement Entreprise dénommé "CGG Actionnariat 1", agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 25 avril 1997. Dans ce cadre et en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 1997, le Conseil d'administration a procédé à une augmentation de capital, conformément aux articles L. 443-5 du code du travail et L. 225-138 du Code de commerce, par émission d'actions nouvelles dont la souscription était réservée aux salariés de la Société ou de ses filiales adhérentes du Plan d'Épargne Entreprise Groupe susmentionné ; 68 917 actions ont ainsi été souscrites. Les souscriptions des salariés à cette augmentation de capital ont fait l'objet d'un abondement par CGG, qui a permis aux salariés d'acquérir des actions supplémentaires.

b) PERCO

Un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place le 2 mars 2006 pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et le 13 octobre 2005 pour Sercel.

Dans le cadre du PERCO, pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, six Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de

CHAPITRE XV : SALARIES

l'Entreprise. Ces fonds, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale, répondent aux critères de gestion de l'*Investissement Socialement Responsable (ISR)*. Pour Sercel, quatre Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ont été choisis qui peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'Entreprise, un de ces fonds est labellisé par le CIES.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont indisponibles à compter du 1^{er} versement et jusqu'au départ en retraite de l'épargnant pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et d'un accord signé le 6 décembre 1989 pour Sercel.

c) Participation

La participation résulte de l'accord signé le 27 juin 2007 qui a remplacé l'accord du 28 décembre 1983 pour CGGVeritas SA, CGGVeritas Services SA et Sercel.

Aux termes de ces accords, chaque salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté à la date de clôture de l'exercice concerné, bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat fiscal de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

Cette somme est affectée, au choix du salarié, au PEE ou à un compte courant rémunéré pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, à un compte courant rémunéré pour Sercel. Dans tous les cas elle est indisponible pendant un délai de cinq ans et est exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA n'ont procédé à aucun versement au titre de la participation au cours des cinq derniers exercices. Sercel a procédé à des versements au cours de ces exercices.

d) Intéressement

Un accord d'intéressement a été signé le 27 juin 2007 pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et le 22 juin 2009 pour Sercel.

Aux termes de ces accords chaque salarié ayant une ancienneté minimale de trois mois le jour de la clôture de l'exercice considéré bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat d'exploitation diminué de la rémunération des capitaux employés de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

CGGVeritas SA, CGGVeritas Services SA et Sercel ont procédé en 2009 à des versements au titre de l'année 2008. Cette somme, si elle est versée sur le PERCO, donne lieu à un abondement dans les limites prévues par les accords en vigueur et à des avantages fiscaux. Il en est de même pour les sommes versées sur le PEE pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA. Si la somme est perçue directement par les salariés, elle devient soumise à l'impôt sur le revenu.

15.2.2. Options de souscription d'actions

La politique générale d'attribution des options de souscription d'actions est arrêtée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination. Les options sont attribuées sur proposition du Comité aux cadres dirigeants, aux cadres supérieurs ainsi qu'aux cadres qui ont contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Aucune société liée à CGGVeritas ou qu'elle contrôle respectivement au sens des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce n'a mis en place de plans d'options de souscription d'actions.

CHAPITRE XV : SALARIES

Le tableau suivant présente l'historique au 31 mars 2011 des attributions d'options de souscription d'actions:

	Plan 2003	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plans 2010			Plan 2011	Total
Date du Conseil d'administration	15/05/2003	11/05/2006	23/03/2007	14/03/2008	16/03/2009	6/01/2010	22/03/2010	21/10/2010	24/03/2011	
Nombre de bénéficiaires	176	171	145	130	149	1	339	3	366	
Nombre total d'actions (1) pouvant être souscrites	924 910	1 012 500	1 308 750	1 188 500	1 327 000	220 000	1 548 150	120 000	1 164 363	8 814 173
dont le nombre pouvant être souscrites par:										
<i>Les mandataires sociaux :</i>										
<i>Robert Brunck</i>	119 765	150 000	200 000	200 000	200 000	0	200 000	0	66 667	1 136 432
<i>Jean-Georges Malcor</i>	—	—	—	—	—	220 000	162,500	0	133 333	515 833
Point de départ d'exercice des options	16/05/2006	12/05/2007	24/03/2008	15/03/2009	17/03/2010	7/01/2010	23/03/2011	22/10/2011	25/03/2012	
Date d'expiration	15/05/2011	11/05/2014	23/03/2015	14/03/2016	16/03/2017	6/01/2018	22/03/2018	21/10/2018	24/03/2019	
Prix de souscription (en €)(1) (2)	2,91	26,26	30,4	32,57	8,82	14,71	19,44	16,887	25,48	
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	- acquisition par 1/4 ^{ème} sur les 4 premières années du plan;	- acquisition par 1/4 ^{ème} sur les 4 premières années du plan;	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan;	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan;	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan;	- acquisition pour moitié immédiatement sur les deux années suivantes;	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan;	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan;	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan;	
	- différé d'exercice de 3 ans;	- interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 16/05/2007.	- pour les résidents français;	- pour les résidents français;	- pour les résidents français;	- interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 07/01/14.	- pour les résidents français;	- pour les résidents français;	- pour les résidents français;	
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2011 (3)	312 998	2 500	2 000	0	228 087	0	26 496	0	0	572 081
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques(3)	5 584	15 861	73 800	87 160	67 669	0	21 900	0	0	271 974
Options de souscription restantes au 31 mars 2011(1)	64 220	951 095	1 179 750	1 101 340	1 027 579	220 000	1 499 754	120 000	1 164 363	7 328 101
Dont le nombre restant détenu par:										
<i>Les mandataires sociaux</i>										
<i>Robert Brunck</i>	0	150 000	200 000	200 000	200 000	—	200 000	—	66 667	
<i>Jean-Georges Malcor</i>	—	—	—	—	—	220 000	162 500	—	133 333	

Tableau 8 — Recommandation AMF du 22 décembre 2008

(1) Compte tenu des ajustements opérés, tant sur le prix de souscription que sur le nombre d'actions sous-jacentes suite à l'augmentation de capital de décembre 2005 et à la division par 5 du nominal de l'action de juin 2008.
(2) Le prix de souscription est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration les ayant attribuées.
(3) Sans prise en compte des différents ajustements intervenus depuis la mise en place des plans.

CHAPITRE XV : SALARIES

A la date du présent document de référence, le prix de souscription des plans mis en place en 2006, 2007 et 2008 est supérieur au cours de bourse de l'action CGGVeritas.

Le Conseil d'administration du 24 mars 2011 a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions portant sur 1 164 363 actions attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du groupe (366 bénéficiaires). Un plan spécifique a été mis en place pour les mandataires sociaux (voir paragraphe 13.3.2.1.). Le prix de souscription a été fixé à 25,48 €. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan. Elles sont exerçables à tout moment. Cependant, les résidents français sont tenus de conserver les actions résultant de l'exercice des options sous forme nominative à compter de la date d'exercice jusqu'au 24 mars 2015 inclus. En cas de départ du Groupe et sauf dans l'un des cas limitativement énumérés dans le règlement de plan, les options acquises et non exercées avant la fin de la période de préavis sont perdues. Les bénéficiaires, retraités ou salariés d'une filiale qui sortirait du Groupe, conservent l'intégralité de leurs options avec les mêmes conditions notamment d'acquisition des droits pendant 3 ans et d'interdiction de vente avant mars 2015. En cas de licenciement, sauf faute grave ou lourde, les options acquises sont conservées après le départ du Groupe et peuvent être exercées à tout moment pendant la durée du plan, l'interdiction de vente des actions avant mars 2015 demeurant applicable. Enfin, en cas d'ouverture d'offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, les bénéficiaires ont le droit d'exercer l'intégralité de leurs options acquises, sans respecter l'interdiction de revente sur les quatre premières années du plan pour les résidents français. Ces dérogations prennent fin à la clôture de l'offre publique.

Le tableau suivant présente les attributions d'options de souscription d'actions consenties au cours de l'exercice 2010 aux dix salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ainsi que le nombre d'options levées au cours de l'exercice 2010 par les dix salariés du groupe dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé.

	<u>Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</u>	<u>Prix moyen Pondéré (en €)</u>	<u>Date du Plan</u>
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	650 000	18,97	22 mars 2010 21 octobre 2010
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	120 360	5,42	15 mai 2002 15 mai 2003 16 mars 2009

Tableau 9 — Recommandation AMF du 22 décembre 2008

Le détail individuel des options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 13.3.2.

15.2.3. Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du Groupe

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008, le Conseil d'administration de CGGVeritas a décidé :

- le 16 mars 2009 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 516 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 16 mars 2011 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan et mentionnées dans le tableau ci-dessous au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées ;
- le 22 mars 2010 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 509 925 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 22 mars 2012 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan et mentionnées dans le tableau ci-dessous au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées ;
- le 24 mars 2011 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 488 586 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 24 mars 2013 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan et mentionnées dans le tableau ci-dessous au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

CHAPITRE XV : SALARIES

A titre informatif, les conditions des plans des 16 mars 2009 et 22 mars 2010 sont rappelées ci-dessous :

	Plan du 16 mars 2009	Plan du 22 mars 2010	Plan du 24 mars 2011
Nombre d'actions	516 250	509 925	488 586
Nombre de bénéficiaires	293	332	365
Date de l'Assemblée Générale ayant autorisée l'attribution	29 avril 2008	29 avril 2008	29 avril 2008
Date d'attribution	16 mars 2009	22 mars 2010	24 mars 2010
Nombre de titres définitivement attribués à l'issue de la période d'acquisition	37 000 ^(*)	N/A	N/A
Date d'acquisition	16 mars 2011	22 mars 2012	24 mars 2013
Période de conservation	16 mars 2013	22 mars 2014	24 mars 2015
Conditions de performance	Résultat net par action	Résultat opérationnel	Résultat opérationnel
Constatation de la réalisation des conditions de performance	Résultat opérationnel Le Conseil d'administration	Excédent brut opérationnel Le Conseil d'administration	Excédent brut opérationnel Le Conseil d'administration

^(*) Le Conseil d'administration du 24 février 2011 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 16 mars 2009 n'étaient que partiellement réalisées. En conséquence, un nombre maximal de 37 000 actions sera attribué à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Le détail individuel des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 13.3.3.

CHAPITRE XVI :

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

16.1.1. Actionnariat de la Société au 31 mars 2011

Une analyse T.P.I. a été réalisée à la demande de la Société le 14 mars 2011 aux termes de laquelle le nombre d'actionnaires au porteur recensés (détenant 1000 actions ou plus) était de 2 722. En outre, au 31 mars 2011, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 779.

Le 4 juin 2010, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) est entré dans le capital de la Société à hauteur de 6 %.

Au 31 mars 2011, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif détenait 558 251 actions représentant 740 836 droits de vote, soit environ à 0,37 % du capital et 0,47 % des droits de vote.

Au 31 mars 2011, les salariés de la Société et de certaines filiales détenaient 82 750 actions représentant 165 500 droits de vote, soit 0,05 % du capital et 0,10 % des droits de vote, au travers du fonds commun de placement entreprise constitué dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise du Groupe mis en place au cours de l'exercice 1997.

Enfin, au 31 mars 2011, la Société détenait 800 000 actions acquises en vertu des autorisations données par les actionnaires d'intervenir en bourse dans les conditions indiquées au paragraphe 18.1.3.2.

Au 31 mars 2011, le capital de la Société était réparti de la façon suivante :

	31 mars 2011			
	Actions	% en actions	Droits de vote	% en droits de vote
IFP Energies Nouvelles	6 346 610	4,18	12 693 220	8,02
Fonds Stratégique d'Investissement . .	9 867 345	6,50	9 867 345	6,23
Black Rock, Inc.	8 178 130	5,39	8 178 130	5,16
Manning & Napier	9 352 875	6,16	9 352 875	5,91
CGG Actionnariat	82 750	0,05	165 500	0,10
Auto-contrôle	800 000	0,53	0	0
Divers nominatif	1 497 285	0,99	2 465 710	1,56
Public	115 628 280	76,19	73,02	73,02
Nombre d'actions en circulation et de droits de vote	151 753 275	100 %	158 351 060	100 %

Titre au porteur identifié (article 7.1 des statuts)

La Société peut à tout moment faire usage des dispositions légales et réglementaires en vue de l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées générales de ses actionnaires.

Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale et conditions d'exercice du droit de vote (article 14.6 des statuts)

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société. Dans toutes les assemblées, chaque membre a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après au paragraphe "Droit de vote double", et sans autre limitation que celle qui pourrait résulter des dispositions légales.

CHAPITRE XVI : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Droit de vote double (article 14.6 des statuts)

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, ce droit de vote double est conféré dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-99, alinéa 2, du code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Parmi les actionnaires significatifs, l'IFP Energies Nouvelles bénéficie, au 31 mars 2011, d'un droit de vote double pour 6 346 610 actions.

Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote à compter de ladite assemblée et pour toute nouvelle assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susvisés, est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse.

Déclarations de franchissement de seuils statutaires et/ou légaux reçues au cours de l'exercice 2010 et jusqu'au 31 mars 2011 :

- par BlackRock, Inc. :
 - une déclaration en date du 24 février 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital et des droits de vote;
 - une déclaration en date du 4 juin 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % du capital et des droits de vote;
 - une déclaration en date du 11 novembre 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital et des droits de vote.
- par Amundi Asset Management :
 - une déclaration en date du 22 janvier 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote ;
 - une déclaration en date du 15 novembre 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital;

CHAPITRE XVI : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

- une déclaration en date du 16 novembre 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 2 décembre 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 6 décembre 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 14 décembre 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 22 décembre 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 27 décembre 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 31 décembre 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 4 janvier 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 10 janvier 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 3 février 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 7 mars 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 14 mars 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 1^{er} avril 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 8 avril 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital;
- une déclaration en date du 11 avril 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital.
- par DNCA Finance et sa filiale luxembourgeoise Leonardo Asset Management :
 - une déclaration en date du 6 avril 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital;
 - une déclaration en date du 19 avril 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % du capital.
- par Caisse des dépôts, par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'investissement et CDC Entreprises Valeurs Moyennes :
 - une déclaration en date du 12 mai 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote;

CHAPITRE XVI : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

- une déclaration en date du 18 mai 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote;
- une déclaration en date du 25 mai 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital et des droits de vote;
- une déclaration en date du 27 mai 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % du capital et des droits de vote;
- une déclaration en date du 3 juin 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital et des droits de vote en date du 28 mai 2010 et pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 6 % du capital en date du 2 juin 2010;
- une déclaration en date du 21 juillet 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 6 % des droits de vote.
- par IFP Energies Nouvelles :
 - une déclaration en date du 8 juillet 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 8 % des droits de vote;
 - une déclaration en date du 10 janvier 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 8 % des droits de vote.
- par Franklin Resources Inc. :
 - une déclaration en date du 6 août 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % des droits de vote;
 - une déclaration en date du 10 août 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital;
 - une déclaration en date du 20 août 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote.
- par AQR Capital Management LLC :
 - une déclaration en date du 16 juillet 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote;
 - une déclaration en date du 2 août 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote.
- par Crédit Suisse :
 - une déclaration en date du 17 juin 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital;
 - une déclaration en date du 18 juin 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital;
 - une déclaration en date du 21 juin 2010 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital;
 - une déclaration en date du 21 janvier 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital.

CHAPITRE XVI : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

- par Manning & Napier :
 - une déclaration en date du 23 novembre 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital le 5 juillet 2010 et pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % des droits de vote le 29 juillet 2010;
 - une déclaration en date du 15 avril 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % des droits de vote le 14 avril 2011 et pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % du capital le 15 avril 2011.
- par Axa Investment Managers :
 - une déclaration en date du 6 décembre 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote;
 - une déclaration en date du 31 janvier 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote;
 - une déclaration en date du 22 mars 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote.
- par UBS Investment Bank :
 - une déclaration en date du 6 juillet 2010 pour la détention de 0,89 % du capital et de 0,84 % des droits de vote;
 - une déclaration en date du 9 septembre 2010 pour la détention de 0,99 % du capital et de 0,94 % des droits de vote;
 - une déclaration en date du 15 février 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote;
 - une déclaration en date du 21 mars 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote;
 - une déclaration en date du 22 mars 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote;
 - une déclaration en date du 28 mars 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote;
 - une déclaration en date du 6 avril 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital.
- par Norges Bank Investment Management :
 - une déclaration en date du 17 février 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital.
- par Dimensional Fund Advisors :
 - une déclaration en date du 30 mars 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital.

Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société :

A la date du présent Document de référence, aucune personne morale ou personne physique ne contrôle la société. Il n'existe pas, à ce jour, de mesure particulière pour lutter contre le contrôle abusif. Le seul contrôle

CHAPITRE XVI : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

existant sur la participation de nos actionnaires dans notre capital est la déclaration de franchissement de seuil statutaire fixé à 1 % du capital ou des droits de vote.

Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Structure du capital de la Société :

Déclaration de franchissement de seuil statutaire : (voir ci-dessus)

Droit de vote double : (voir ci-dessus)

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce :

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Aucune convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci :

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits spéciaux.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier :

Non applicable

Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote :

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts :

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration figurent à l'article 14 des statuts. Les règles applicables à la modification des statuts sont fixées par l'article L.225-96 du Code de commerce.

Aucune de ces règles n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Pouvoirs du Conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions :

Le Conseil d'administration ne dispose pas de pouvoirs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Les délégations de compétence en vigueur ne peuvent être utilisées par le Conseil d'administration en période d'offre publique.

CHAPITRE XVI : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la société :

Les emprunts obligataires de la Société actuellement en vigueur et décrits au paragraphe 18.1.5 ainsi que certaines conventions de crédit prévoient pour les prêteurs la possibilité de demander le remboursement anticipé des montants prêtés en cas de changement de contrôle, selon des modalités définies dans chacun de ces accords.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou du directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou que leur emploi prend fin en raison d'une offre publique :

Outre les dispositions des accords mentionnés au paragraphe 13.3.4. concernant les mandataires sociaux de la Société, nous vous informons que certains des cadres dirigeants du Groupe disposent d'une lettre de protection prévoyant en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture dont le montant varie en fonction des fonctions et du positionnement des intéressés.

16.1.2. Modifications de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	31 décembre 2010		31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote
Jupiter Asset Management Limited	—	—	3,87	3,69	4,55	4,35
IFP Energies nouvelles (anciennement Institut Français du Pétrole)	4,19	8,03	4,33	8,26	4,34	8,30
Fonds Stratégique d'Investissement ("FSI")	6,00	5,75	—	—	—	—
Manning&Napier ⁽¹⁾	6,17	5,91	—	—	—	—
Black Rock Inc. ⁽²⁾	5,40	5,17	—	—	—	—
FCPE "CGG Actionnariat"	0,05	0,10	0,05	0,10	0,05	0,11
Autodétention	0,53	0	0,40	0	0,57	0
Public	77,66	75,04	91,35	87,95	90,49	87,24
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre d'actions en circulation et de droits de vote	151 506 109	158 132 659	151 146 594	158 398 080	150 617 709	157 605 029

⁽¹⁾ Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Manning & Napier tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 26 novembre 2010.

⁽²⁾ Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Black Rock, Inc. tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 16 novembre 2010.

16.2. Marché des titres de la Société

16.2.1. Places de cotation

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris S.A. (Compartiment A) et sont éligibles au Service à Règlement Différé. Elles sont toutes à jouissance du 1^{er} janvier 2010.

Depuis le 14 mai 1997, les actions de la Société sont admises à la cote du New York Stock Exchange sous forme d'ADS. Les ADS représentaient, au 31 décembre 2010, 4 % du capital social et 3,66 % au 31 mars 2011.

Enfin, les obligations émises par la Société en avril 2005, en février 2006 et 2007 et en juin 2009 (voir 18.1.5) respectivement font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

CHAPITRE XVI : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.2.2. Autres marchés de négociation

Les actions de la Société ne sont admises aux négociations sur aucun autre marché réglementé qu'Euronext Paris, compartiment A, et que le New York Stock Exchange.

16.2.3. Marché des actions et des ADS

	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)	Actions	Capitaux (en M€)	Plus haut (en US\$)	Plus bas (en US\$)	ADS (en MUS\$)	Capitaux (en MUS\$)
2011								
Mars	27,78	22,43	24 874 882	633,64	38,12	32,10	2 530 040	90,85
Février	27,27	22,50	21 134 494	515,43	37,68	31,68	1 234 970	41,12
Janvier	24,10	21,03	22 258 703	498,23	31,56	28,27	1 183 909	35,77
2010								
Décembre	23,49	18,11	24 505 936	515,32	30,70	24,27	1 343 636	37,54
Novembre	20,78	16,69	37 826 838	703,67	28,09	23,14	1 888 319	47,98
Octobre	18,60	15,90	23 265 960	402,74	25,95	22,41	1 895 717	46,20
Septembre	17,35	13,09	30 028 200	478,18	22,78	17,18	1 988 258	42,09
Août	15,39	12,93	23 415 596	332,78	20,09	16,42	1 940 762	35,58
Juillet	16,69	14,17	26 974 316	416,02	21,20	17,66	2 228 411	44,37
Juin	18,10	14,63	42 685 737	709,35	22,39	17,77	3 951 153	79,93
Mai	23,90	17,40	42 259 066	854,11	31,02	21,29	3 412 323	86,77
Avril	24,98	21,21	27 779 936	647,68	33,39	29,77	1 854 033	57,60
Mars	21,44	17,83	25 780 754	518,77	28,57	24,47	1 998 391	54,49
Février	19,68	16,80	29 871 858	542,74	27,17	23,11	2 213 695	55,26
Janvier	19,10	14,92	31 368 196	555,77	27,28	22,26	1 912 335	47,99
2009								
Décembre	15,15	13,70	18 799 130	273,00	21,82	20,46	1 795 718	38,15
Novembre	15,45	13,02	24 492 392	353,23	22,90	19,49	2 465 636	53,22
Octobre	16,99	13,26	32 377 152	496,90	25,34	19,56	2 806 158	64,25
Septembre	17,19	14,02	30 374 891	486,06	25,26	19,93	2 616 287	60,05
Août	15,98	13,41	23 606 924	344,96	22,56	19,08	1 806 546	37,72
Juillet	14,58	10,71	30 711 274	392,11	20,63	14,97	2 911 436	51,91
Juin	15,11	11,76	34 676 654	463,41	20,65	16,53	3 205 940	59,27
Mai	13,50	10,60	38 207 552	456,54	18,59	14,47	4 525 315	73,08
Avril	11,40	8,42	35 400 586	360,53	15,07	11,20	4 423 901	60,72
Mars	9,89	7,63	39 909 356	353,91	13,24	9,67	4 121 600	47,99
Février	10,62	7,64	36 073 253	335,12	13,90	10,60	3 199 383	38,18

CHAPITRE XVII :
OPERATIONS AVEC LES APPARENTEES

Voir la note 27 aux comptes consolidés de l'exercice 2010.

CHAPITRE XVIII :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.1. Renseignement de caractère général concernant le capital

18.1.1. Modifications du capital et des droits sociaux

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux seules prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

18.1.2. Capital social

Au 31 mars 2011, le capital social s'élevait à 60 701 310 euros représenté par 151 753 275 actions de 0,40 euros de nominal toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au 31 mars 2011, les seuls instruments dilutifs émis sont des options de souscription d'actions, des actions gratuites et des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes. A cette date, il existe un solde respectif de 7 328 101 options de souscription d'action, de 1 035 511 actions gratuites et de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes en circulation mais non encore émises représentant respectivement un pourcentage de dilution de 4,83 %, 0,68 % et 8,53 %.

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le tableau ci-après retrace l'évolution du capital social au cours des exercices 2010, 2009 et 2008.

<u>Opération</u>	<u>Nominal</u>	<u>Nombre d'actions créées</u>	<u>Montant de la prime d'émission</u>	<u>Montant de la variation de capital</u>	<u>Montants successifs du capital</u>
Levées au 31 décembre 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	89 483	389 095,36 €	35 793,20	60 602 443 €
Levées au 30 septembre 2010 d'options de souscription d'actions . . .	0,40 €	7 015	17 607,65 €	2 806 €	60 566 650 €
Levées au 30 juin 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	1 000	2 510 €	400 €	60 563 844 €
Levées au 21 mai 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	92 599	576 037,78 €	37 039,60 €	60 563 444 €
Attribution d'actions gratuites au 5 mai 2010	0,40 €	20 138	—	8 055,20 €	60 526 404 €
Levées au 31 mars 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	149 280	95 0491,15€	59 712 €	60 518 349 €
Levées au 31 décembre 2009 d'options de souscription d'actions	0,40 €	153 125	1 110 934,35 €	61 250 €	60 458 637 €
Levées au 30 septembre 2009 d'options de souscription d'actions . . .	0,40 €	23 510	122 256,10 €	9 404 €	60 397 387 €
Levées au 30 juin 2009 d'options de souscription d'actions	0,40 €	7 500	31 525 €	3 000 €	60 387 983 €
Attribution d'actions gratuites au 29 avril 2009	0,40 €	344 750	—	137 900 €	60 384 983 €
Augmentation de capital au 18 décembre 2008 ⁽¹⁾	0,40 €	12 925 749	143 346 556,41 €	5 170 299,60 €	60 247 083 €
Levées au 15 décembre 2008 d'options de souscription d'actions	0,40 €	14 055	133 409,95€	5 622 €	55 076 784 €
Réduction du capital au 6 novembre 2008 ⁽²⁾	0,40 €	-12 231	—	-4 892,40 €	55 071 162 €
Levées au 30 septembre 2008 d'options de souscription d'actions . . .	0,40 €	18 150	152 697,45 €	7 260 €	55 076 054 €
Réduction du capital au 30 juillet 2008 ⁽²⁾	0,40 €	-13 265	—	-5 306 €	55 068 794 €
Levées au 30 juin 2008 d'options de souscription d'actions	0,40 €	44 115	507 176,15 €	17 646 €	55 074 100 €
Division par 5 du nominal de l'action effective au 3 juin 2008	0,40 €				
Levées au 28 mai 2008 d'options de souscription d'actions	2 €	2 068	302 538, 56 €	4 136 €	55 056 454 €
Levées au 12 mai 2008 d'options de souscription d'actions	2 €	284	18 002,76 €	568 €	55 052 318 €
Attributions d'actions gratuites le 12 mai 2008	2 €	47 500	—	95 000 €	55 051 750 €
Levées au 28 avril 2008 d'options de souscription d'actions	2 €	10 735	623 176,06 €	21 470 €	54 956 750 €

⁽¹⁾ En rémunération de l'apport de 69,9 % des titres de la société norvégienne Wavefield-Inseis dans le cadre de l'offre publique d'échange lancée par la Société sur cette dernière le 25 novembre 2008, CGGVeritas a émis, le 18 décembre 2008, 12 925 749 actions nouvelles.

⁽²⁾ Réduction de capital liée à l'annulation d'actions excédentaires émises dans le cadre de l'acquisition de la société Veritas DGC Inc. par la Société le 12 janvier 2007.

A la connaissance de la Société, aucune des actions composant le capital social et inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement.

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.1.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 4 mai 2011

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, il est présenté ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale mixte du 4 mai 2011.

18.1.3.1. Principales caractéristiques

Date de l'assemblée appelée à autoriser le programme : Ce programme sera soumis à l'assemblée générale mixte du 4 mai 2011, dans le cadre de la neuvième résolution.

Actions propres détenues par la société au 31 mars 2011 : Au 31 mars 2011, la Société détenait 800 000 actions propres représentant 0,53 % du capital social.

Objectifs du programme de rachat d'actions :

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient prioritairement les suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers,
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société,
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe conformément aux modalités devant être définies par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat,
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises pourraient être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourraient avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat :

Les titres concernés sont des actions. Le prix maximal d'achat par action serait de 40 €.

La part maximale que CGGVeritas est autorisée à acquérir est limitée, aux termes de la neuvième résolution, à 10 % du capital social. A titre indicatif et sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2011, à savoir 151 753 275 actions, et des 800 000 actions détenues par la Société à cette même date, le nombre maximal d'actions que la société est autorisée à acquérir est de 14 375 327 actions, soit un

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

investissement théorique maximal de 575 013 100 € sur la base du prix maximal d'achat par action de 40 €, tel que ce dernier est proposé dans la neuvième résolution.

Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Cadre juridique : neuvième et vingt-cinquième résolutions.

Durée du programme de rachat d'actions : La durée du programme de rachat d'actions serait fixée à dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale ayant autorisé le programme, soit jusqu'au 3 novembre 2012.

18.1.3.2. Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale mixte du 5 mai 2010

Objectifs et caractéristiques du programme :

L'assemblée générale mixte du 5 mai 2010, statuant à titre ordinaire, a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à intervenir sur ses propres actions avec les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) (anciennement dénommée Association Française des Entreprises d'Investissement),
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social,
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat,
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'assemblée générale était de 40 €.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au moment desdits rachats, compte tenu des actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, alinéa 6, du Code de

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a annulé et remplacé l'autorisation précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009.

Au cours de l'exercice 2010, la Société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par ses actionnaires en avril 2009 et en mai 2010 avec pour objectif principal d'assurer l'animation du marché de ses actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec la société CREDIT AGRICOLE CHEUVREUX le 4 juillet 2007.

Au titre de ce contrat de liquidité, la Société a, entre le 1^{er} janvier 2010 et le 8 octobre 2010, acquis 4 049 013 actions à un prix moyen pondéré de 17,65 € et vendu 4 649 013 actions à 17,79 €.

La Société a par ailleurs procédé à l'achat de 800 000 titres entre le 5 et le 8 octobre à un prix moyen pondéré de 17,21 €.

Le 8 octobre 2010, la Société a mis fin à ce contrat de liquidité avec CREDIT AGRICOLE CHEUVREUX.

Au 31 décembre 2010, la Société détenait toujours 800 000 de ses titres.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 mars 2011	0,5 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2011	800 000
Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2011	13 766 443 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2011	20 360 000 €

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés ni de techniques de position ouvertes dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, toute modification significative de l'une des informations du présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public dans les conditions fixées à l'article 221-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.1.4. Capital autorisé non émis

Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

Augmentation de capital

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2010				
	N° de résolution - AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 31 décembre 2010
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec maintien du DPS	11 ^{ème} - 2009	26 mois	30 millions d'euros ⁽¹⁾	Aucune
	10 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	30 millions d'euros ⁽¹⁾	Aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS dans le cadre d'une offre publique	12 ^{ème} - 2009	26 mois	9 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
	11 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	9 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS par voie de placement privé	12 ^{ème} - 2010	26 mois	9 millions d'euros ^{(3)(*)}	Aucune
Délégation donnée au Conseil afin d'augmenter le nombre de titres émis en vertu des 10 ^{ème} , 11 ^{ème} et 12 ^{ème} résolutions	14 ^{ème} - 2009	26 mois	15 % de l'émission initiale	Aucune
	14 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	15 % de l'émission initiale	Aucune
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	15 ^{ème} - 2009	26 mois	10 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
	15 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	10 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	16 ^{ème} - 2009	26 mois	10 % du capital social à la date de décision du Conseil d'administration	Aucune
	16 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	10 % du capital social à la date de décision du Conseil d'administration	Aucune
Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	19 ^{ème} - 2009	26 mois	600 millions d'euros	Aucune
	22 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	1,2 milliards d'euros	Aucune
Augmentation de capital par le biais du PEE	17 ^{ème} - 2009	26 mois	2,5 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
	17 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	2,5 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune

⁽¹⁾ Plafond global d'augmentation de capital, toutes opérations confondues à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

⁽²⁾ Annule et remplace les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes Assemblées Générales.

⁽³⁾ Ce montant s'impute sur le montant global de 30 millions d'euros.

^(*) Emission, le 27 janvier 2011, de 12 949 640 obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles ou existantes pour un montant minimal total de 359 999 992€. La date d'amortissement de l'emprunt est le 1^{er} janvier 2016.

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Options de souscription ou d'achat d'actions - attribution gratuite d'actions

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2010				
	N° de résolution - AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Etat des options/actions attribuées au 31 décembre 2010
Stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions)	18 ^{ème} - 2008	38 mois	5 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration Pas de décote	Attribution de 1 327 000 options le 16 mars 2009
				Attribution de 220 000 options le 6 janvier 2010
				Attribution de 1 348 150 options le 22 mars 2010
				Attribution de 120 000 options le 21 octobre 2010
Actions gratuites sous conditions de performance	19 ^{ème} - 2008	38 mois	1 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	Attribution de 516 250 actions le 16 mars 2009
				Attribution de 509 925 actions le 22 mars 2010
Actions gratuites au profit de l'ensemble des salariés de la Société et de son groupe sans condition de performance	20 ^{ème} - 2010	38 mois	0,5 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	Aucune

18.1.5. Titres non représentatifs du capital

• *Emprunt obligataire 7½ % Senior Notes due 2015*

La Société a émis, le 28 avril 2005, un emprunt obligataire à haut rendement de 165 MUS\$ à un taux de 7½ % et à échéance 2015. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux Etats-Unis dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la Règle 144A du U.S. Securities Act de 1933. Les obligations ont par la suite été enregistrées auprès de la Securities Exchange Commission le 21 septembre 2005, la Securities Exchange Commission ayant enregistré le prospectus sous le numéro 333-126556. En outre, depuis le 20 octobre 2005, ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Cet emprunt a essentiellement été utilisé pour rembourser les 150 MUS\$ relatif à l'emprunt obligataire à échéance 2007, au taux nominal de 10½ %, ainsi que les intérêts courus, le 31 mai 2005.

La Société a émis deux tranches complémentaires de cet emprunt les 3 février 2006 et 9 février 2007, pour des montants respectifs de 165 MUS\$ et 200 MUS\$. Ces emprunts complémentaires sont également garantis par certaines filiales du Groupe en ce compris certaines des filiales de Veritas, lesquelles, depuis, le 12 janvier 2007 ont été désignée en qualité de garante du montant intégral de l'emprunt 7½ % Senior Notes due 2015.

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Ces obligations ont été enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission, au titre du U.S. Securities Act de 1933 et font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Ces emprunts ont respectivement servi (i) au remboursement, le 10 février 2006, du solde de la convention de crédit relais du 1^{er} septembre 2005 et (ii) au remboursement, le 9 février 2007, du montant tiré sur la convention de crédit relais du 22 novembre 2006.

Le 1^{er} mars 2011, la Société a remboursé un montant de 460 MUS\$ sur un montant total de 530 MUS\$. Ces obligations ont été remboursées à hauteur de 103,75 % de leur valeur faciale (soit 1 037,50 US\$ pour une obligation d'une valeur faciale de 1 000 US\$).

• ***Emission obligataire à haut rendement de 400 MUS\$ (7¾ % Senior Notes due 2017)***

Le 9 février 2007, la Société a émis un emprunt obligataire de 400 MUS\$ à un taux de 7¾ % et à échéance 2017. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe en ce compris certaines des filiales de Veritas. Ces obligations ont été enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission, au titre du U.S. Securities Act de 1933 et font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

En complément de l'émission de 200 MUS\$ de 7½ % Senior Notes due 2015, cette émission a, servi au remboursement, le 9 février 2007, du montant tiré sur la convention de crédit relais du 22 novembre 2006.

• ***Emission obligataire à haut rendement (9½ % Senior Notes due 2016) :***

Le 9 juin 2009, la Société a émis un emprunt obligataire de 350 MUS\$, à un taux de 9½% et à échéance 2016. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux Etats-Unis. Elles n'ont initialement pas été enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933 et par conséquent n'ont été offertes aux Etats-Unis que dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la Règle 144A du U.S. Securities Act précité) et hors des Etats-Unis. La période d'échange des obligations initialement émises contre des obligations enregistrées auprès de la SEC s'est achevée le 29 décembre 2009. Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

18.2. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

L'exploitation sous quelques formes et conditions que ce soit de toutes affaires se rapportant à l'étude géophysique du sous-sol et du sol, en tous pays, et ce, pour le compte de tiers ou pour son propre compte.

La participation directe ou indirecte dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, dont l'objet serait de nature à favoriser celui de la Société.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus sans limitation ni réserve.

18.3. Exercice social (article 18 des statuts)

L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.4. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé toutes sommes que l'assemblée générale déciderait, soit sur la proposition du Conseil d'administration, soit de son propre chef, d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

18.5. Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

La priorité étant donnée à la réduction de l'endettement et au financement de la croissance et du développement de la Société, la Direction générale n'envisage pas à ce stade de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer de dividendes.

18.6. Assemblées générales

Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission (article 14.6 des statuts)

Sous réserve des dispositions des articles L.225-104 et suivants du Code de commerce, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que, s'agissant d'un propriétaire d'actions nominatives, l'actionnaire ou l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce est inscrit dans les comptes de titres de la Société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure et que, s'agissant d'un propriétaire d'actions au porteur, dans un même délai, une attestation de participation établie par un intermédiaire financier habilité, constatant l'enregistrement des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale, ait été déposée aux lieux indiqués par l'avis de convocation.

CHAPITRE XIX :

CONTRATS IMPORTANTS

Contrat avec les sociétés Genefim et Finamur

Le 13 juin 2008, CGGVeritas Services SA a signé un contrat de crédit-bail avec les sociétés Genefim et Finamur pour le financement de la construction du nouveau siège des Services à Massy. Un contrat de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement a été conclu entre ces deux crédit-bailleurs, propriétaires de l'immeuble, et Bouygues Immobilier.

La valeur totale du contrat s'élève approximativement à 80 millions d'euros. Celui-ci prendra effet à partir de la date de livraison du nouvel immeuble, soit en 2010, et pour une période de 12 ans. CGGVeritas Services SA dispose d'une option d'achat qui pourra être exercée à partir de la fin de la sixième année, et jusqu'à la fin du contrat de crédit-bail.

Contrat d'affrètement à temps d'un navire sismique 2D nouvellement construit, le « Pacific Finder » (anciennement dénommé le « Fearless »), auprès de Swire Pacific Offshore

Le 23 septembre 2008, CGGVeritas a signé une lettre d'intention pour l'affrètement d'un navire sismique en cours de construction, le « Fearless » (désormais dénommé « Pacific Finder »), auprès de Swire Pacific Offshore. Le contrat d'affrètement a été conclu le 17 juin 2009. Le montant de ce contrat s'élève désormais à près de 89 millions de dollars U.S. pour une durée de huit ans. A l'issue de cette période, CGGVeritas disposera à la fois d'une option d'achat et d'une option d'extension du contrat pour une durée supplémentaire de huit ans. Sa livraison par le chantier a été effectuée le 26 mars 2011.

Emission obligataire à haut rendement (9½ % Senior Notes due 2016) : voir paragraphe 18.1.5.

Avenants aux dispositions du contrat de crédit Term Loan B signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007 (ci-après les "accords de financement")

1. Un premier avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007, a été signé le 12 décembre 2008.

Les modifications apportées aux accords de financement donnent au groupe une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

En contrepartie des modifications ainsi intervenues, la Société (i) a procédé à un remboursement de 50 millions de dollars U.S. au jour de la signature des avenants et (ii) devra effectuer au cours de l'année 2009 un remboursement complémentaire de 100 millions de dollars U.S. (en sus de celui originellement prévu) à verser en quatre échéances trimestrielles de 25 millions de dollars U.S. La moitié de ces versements complémentaires (75 millions de dollars U.S.) correspond à une anticipation de remboursements obligatoires qui devaient intervenir au cours du 1^{er} semestre 2010.

2. Un deuxième avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007, a été signé le 18 mai 2009.

Les modifications apportées aux accords de financement visent principalement à apporter des modifications à certains ratios financiers.

En contrepartie des modifications ainsi intervenues, la Société a procédé (i) à un remboursement anticipé de 100 millions de dollars U.S. et (ii) au paiement d'un "amendment fee" d'un montant de 5 millions de dollars U.S. au profit de l'agent et des prêteurs. En outre, la Société a consenti à une augmentation de la marge de 100 points de base.

3. Un troisième avenant aux dispositions du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 a été signé le 15 juillet 2010 afin d'étendre de janvier 2014 à janvier 2016, la maturité d'une tranche de qui, à la date de

CHAPITRE XIX : CONTRATS IMPORTANTS

signature de l'avenant, s'élevait à 348 millions de dollars U.S., sur un montant total résiduel, à la même date, de 515 millions de dollars U.S. et d'assouplir certains ratios et tests.

En contrepartie, les taux d'intérêts applicables à l'ensemble des facilités de crédit senior ont augmenté de 1 % pour les montants dont la maturité a été étendue.

La tranche dont la maturité a été étendue à 2016 verra sa maturité accélérée à février 2015 si les obligations à haut rendement à échéance de mai 2015 ne sont pas refinancées en février 2015.

4. Un troisième avenant aux dispositions du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007, a été signé le 4 novembre 2010 afin d'étendre sa maturité à février 2014.

La marge a été, en conséquence, portée de LIBOR +300 pb à LIBOR + 325 pb (ab initio) et sera ajustée en fonction de la notation Corporate de CGGVeritas.

A la suite de ces modifications, les ratios et tests des accords de financement sont établis sur les bases suivantes :

- Un ratio de maximum de dette financière totale sur EBITDAS (2,75 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2011 ; 2,50 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ; 2,25 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ; 2,00 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2014 ; 1,75 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2015) ;
- Et un ratio de minimum d'EBITDAS sur la charge d'intérêts totale (3,50 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ; 4,00:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ; 4,50:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2014 ; 5,00 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2015).

Emission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« **OCEANE** ») à échéance 1^{er} janvier 2016 (les « **Obligations** ») d'un montant nominal de 359 999 992 euros.

Le produit net de l'émission sera affecté à la gestion dynamique de l'endettement de CGGVeritas, notamment au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7,5 % d'un montant de 530 millions de dollars U.S. à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

La valeur nominale unitaire des Obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence⁹ de l'action CGGVeritas sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les Obligations porteront intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si l'une de ces deux dates n'est pas un jour ouvré). Le premier coupon qui sera remis en paiement le 1^{er} juillet 2011 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas

⁹ Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes de transactions des cours de l'action CGGVeritas sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 19 janvier 2011 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations le même jour.

CHAPITRE XIX : CONTRATS IMPORTANTS

un jour ouvré) portera sur la période courant du 27 janvier 2011, au 30 juin 2011 inclus, et sera calculé *prorata temporis* ; il s'élèvera donc à environ 0,21 euro par Obligation.

Les Obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes CGGVeritas à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les Obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas, sous certaines conditions.

Les caractéristiques et modalités détaillées des Obligations ont décrites dans le Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 19 janvier 2011.

CHAPITRE XX :

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Lieu de consultation des documents juridiques et financiers de la Société

Les statuts, rapports, courriers et autres documents de la Société, ses informations financières historiques ainsi que celles de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés à son siège social.

ANNEXES

- 1. Document annuel**
- 2. Tableau des opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées au cours de l'exercice 2010**
- 3. Table de concordance**

ANNEXE 1

Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations rendues publiques par la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas depuis les douze derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Communiqué relatif aux résultats du premier trimestre 2010 et assemblée générale : agenda du mercredi 5 mai 2010	Mise en ligne sur le site de la société, et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	21/04/2010
Document de référence 2009	Dépôt auprès de l'AMF et mise en ligne sur le site de la société	23/04/2010
Rapport annuel 2009 « Form 20-F »	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission et mise en ligne sur le site de la société	23/04/2010
Registration Statement (Form S-8) relatif aux plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites 2010	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	23/04/2009
Modalités de mise à disposition du document de référence et du rapport 20-F 2009	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	26/04/2010
Communiqué relatif aux résultats du premier trimestre 2010	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	05/05/2010
Information financière trimestrielle (premier trimestre 2010)	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	05/05/2010
Nomination de Mme Kathleen Sendall et M. Denis Ranque en qualité d'administrateur de CGG Veritas ; démission de MM. Thierry Pilenko et Christian Marbach de leur mandat d'administrateur	Journal d'annonces légales	12/05/2010
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	03/06/2010

Information	Mode de publication	Date
Comptes sociaux et consolidés 2009 Rapport de gestion du conseil d'administration Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés Affectation du résultat Inventaire des valeurs mobilières Rapport du Président du conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, sur le contrôle interne et la gestion des risques Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris	03/06/2010
Communiqué relatif à l'entrée du Fonds Stratégique d'Investissement au sein de l'actionnariat de CGGVeritas	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	04/06/2010
Approbation des comptes sociaux et consolidés par l'assemblée générale mixte du 5 mai 2010 et attestation des commissaires aux comptes	BALO	09/06/2010
Augmentation de capital au 21 mai 2010, statuts à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	09/06/2010
Communiqué relatif au lancement de BroadSeis, sa nouvelle offre pour la sismique marine haute résolution	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	15/06/2010
Communiqué relatif à l'accord de coopération technologique avec Petrobras et l'ouverture d'un centre technologique à Rio	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	16/06/2010
Communiqué relatif à la nomination de Jean-Georges Malcor en qualité de Directeur Général de CGGVeritas	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	01/07/2010
Communiqué relatif à la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général	Mise en ligne sur le site de la société	06/07/2010
Bilan semestriel du contrat de liquidité	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	07/07/2010
Dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général et nomination de M. Jean-Georges Malcor en qualité de Directeur Général	Journal d'annonces légales	07/07/2010
Communiqué relatif au taux d'utilisation des navires de CGGVeritas au second trimestre 2010 et livraison du navire sismique Oeanic Vega	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	08/07/2010

Information	Mode de publication	Date
Publication des résultats du second trimestre	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	16/07/2010
Augmentation de capital au 30 juin 2010, statuts à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	21/07/2010
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	27/07/2010
Communiqué relatif aux résultats du second trimestre 2010	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	29/07/2010
Mise à disposition du rapport financier semestriel (1 ^{er} semestre 2010)	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	30/07/2010
Rapport financier semestriel (1 ^{er} trimestre 2010)	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	30/07/2010
Communiqué relatif à la représentation du Fonds Stratégique d'Investissement au sein du Conseil d'Administration de CGGVeritas	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	30/07/2010
Communiqué relatif à l'attribution par Pemex du plus important contrat de sismique marine wide-azimuth	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	30/08/2010
Communiqué relatif au rejet partiel du verdict du jury par la Cour de Texakana	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	21/09/2010
Communiqué relatif au taux d'utilisation des navires de CGGVeritas au troisième trimestre 2010	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	08/10/2010
Communiqué relatif à la résiliation du contrat de liquidité	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	11/10/2010
Augmentation du capital social au 30 septembre 2010, statuts mis à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	12/10/2010
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	12/10/2010
Publication des résultats du troisième trimestre 2010	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	20/10/2010
Communiqué relatif aux résultats du troisième trimestre 2010	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	09/11/2010

Information	Mode de publication	Date
Information financière trimestrielle (troisième trimestre 2010)	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	09/11/2010
Communiqué relatif au plan d'action de CGGVeritas pour l'amélioration de sa rentabilité	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	16/12/2010
Communiqué relatif à l'accord préalable avec Petrovietnam pour constituer une joint venture marine	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	16/12/2010
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	17/12/2010
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	07/01/2011
Communiqué relatif au taux d'utilisation des navires de CGGVeritas au quatrième trimestre 2010	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	11/01/2011
Augmentation du capital social au 31 décembre 2010, statuts mis à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	18/01/2011
Actualisation du Document de référence 2010	Dépôt auprès de l'AMF	18/01/2010
Note d'opération mise à la disposition du public à l'occasion de l'admission sur le marché réglementé de NYSE Euronext d'un emprunt d'un montant nominal d'environ [315] millions d'euros, susceptible d'être porté à un montant nominal maximum d'environ [360] millions d'euros en cas d'exercice en totalité d'une option de surallocation.	Dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers	19/01/2011
Communiqué relatif à l'émission par CGGVeritas d'Obligations à Option de Conversion et/ou d'Echange en Actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	19/01/2011
Communiqué relatif à l'émission par CGGVeritas d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) — Fixation des modalités définitives	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	19/01/2011
Communiqué relatif à l'émission par CGGVeritas d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) — Obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	19/01/2011

Information	Mode de publication	Date
Communiqué relatif à l'émission par CGGVeritas d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) — Exercice de l'option de surallocation : montant de l'émission porté à environ 360 millions d'euros	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	20/01/2011
Publication des résultats du 4 ^{ème} trimestre et de l'année 2010 — Agenda du vendredi 25 février 2011	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	28/01/2011
Communiqué relatif à l'appel du jugement auprès de la Cour Fédérale des Etats-Unis par Sercel	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	21/02/2011
Communiqué relatif à la vente par Sercel de 10 000 DSU à Comesa	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	24/02/2011
Communiqué relatif aux résultats du quatrième trimestre et de l'année 2010	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	25/02/2011
Communiqué relatif à l'accord préalable avec Elnusa pour une Joint Venture marine en Indonésie	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	25/02/2011
Communiqué relatif à l'accord préalable avec JSC Geotech Holding pour une Joint Venture Marine en Russie et CEI	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	25/02/2011
Communiqué relatif à la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général	Mise en ligne sur le site de la société	01/03/2011
Communiqué relatif à l'attribution d'options de souscriptions d'actions et d'actions gratuites au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général	Mise en ligne sur le site de la société	28/03/2011
Avis de réunion d'une assemblée générale des actionnaires le 4 mai 2011	BALO	28/03/2011
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société à la date de publication de l'avis de réunion	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	07/04/2011
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	07/04/2011

Information	Mode de publication	Date
Communiqué relatif au taux d'utilisation des navires de CGGVeritas au premier trimestre 2011	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	08/04/2011
Augmentation de capital au 31 mars 2011, statuts mis à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	11/04/2011
Communiqué de mise à disposition et consultation des documents préparatoires à l'assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2011	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	14/04/2010
Avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2011	BALO et Journal d'annonces légales	15/04/2010

ANNEXE 2

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2010

Nom	Nature de l'opération	Date	Prix unitaire	Montant de l'opération
Robert BRUNCK Président du Conseil d'administration	Cession d'actions	17 mai 2010	20,7767 €	150 859,61 €
	Cession d'actions	20 décembre 2010	20,90 €	893 245,10 €
	Souscription d'actions	20 décembre 2010	2,91 €	116 400 €
Olivier APPERT Administrateur	Achat d'actions	27 janvier 2010	17,425 €	5 069,07 €
	Achat d'actions	7 juin 2010	16,50 €	5 021,32 €
Gérard CHAMBOVET Vice Président Exécutif, Secrétariat Général	Souscription d'actions	2 mars 2010	7,99 €	15 980 €
	Cession d'actions	2 mars 2010	18,9050 €	37 810 €
	Souscription d'actions	16 mars 2010	2,91 €	101 850 €
Fernando AGUILAR Directeur Général des Services Géophysiques pour les Amériques	Souscription d'actions	17 mars 2010	8,82 €	117 597,06 €
	Cession d'actions	17 mars 2010	20 €	266 660 €
Denis RANQUE Administrateur	Achat d'actions	18 mai 2010	20,42 €	10 211 €
Lionel LHOMMET Vice Président Exécutif, Géomarkets & Marketing Global	Souscription d'actions	20 septembre 2010	2,91 €	1949,70 €
	Cession d'actions	20 septembre 2010	17,05 €	11 423,50 €
Kathleen SENDALL Administrateur	Achat d'ADS	12 août 2010	17,947 \$	3 589,4 \$
	Achat d'ADS	12 août 2010	17,91 \$	1 791 \$
	Achat d'ADS	12 août 2010	17,90 \$	3 580 \$

ANNEXE 3

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus » d'une part, et aux paragraphes du présent Document de référence d'autre part. Les informations non applicables à CGGVeritas sont indiquées « N/A ».

Législation européenne ⁽¹⁾	N° Paragraphe du Document de référence
1 Personnes Responsables	1 Personnes responsables
1.1 Personnes responsables des informations	1.1 Responsable
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.2 Attestation
2 Contrôleurs légaux	2 Contrôleurs légaux
2.1 Nom et adresse	2 Contrôleurs légaux
2.2 Démission/Non-renouvellement	N/A
3 Informations financières sélectionnées	3 Informations financières sélectionnées
	9 Examen de la situation financière et du résultat
	b) Comparaison des exercices 2009 et 2010
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	9 Examen de la situation financière et du résultat
	b) Comparaison des exercices 2009 et 2010
	c) Comparaison des exercices 2009 et 2008
3.2 Période intermédiaire	N/A
4 Facteurs de risques	4.1 Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales
	4.2 Risques liés à l'industrie
	4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas
	4.4 Autres risques de nature financière
	4.5 Risques liés à l'environnement
	4.6 Assurances
	4.7 Sous-traitance
5 Informations concernant l'émetteur	5 Informations sur la Société
	9 Examen de la situation financière et du résultat
	c) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
5.1 Histoire et évolution de la Société	5.1 Histoire et évolution de la Société
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société
5.1.2 Enregistrement	5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société
5.1.3 Constitution	5.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)
5.1.4 Siège /forme juridique	5.1.4 Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social
5.1.5 Evènements importants	5.1.5 Historique et évènements importants dans le développement des activités de la Société

Législation européenne ⁽¹⁾	N° Paragraphe du Document de référence
5.2 Investissements	5.2 Investissements
5.2.1 Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	5.2 Investissements
5.2.2 Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	5.2 Investissements 9 Examen de la situation financière et du résultat d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
5.2.3 Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	5.2 Investissements
6 Aperçu des activités	6 Principales activités du Groupe
6.1 Principales activités	6 Principales activités du Groupe 6.1 Les services géophysiques 6.2 Equipements
6.1.1 Nature des opérations	6.1 Les services géophysiques a) Acquisition de données terrestres b) Acquisition de données marines c) Traitement, Imagerie & Réservoir 6.2 Equipements
6.1.2 Nouveaux produits	6.1 Les services géophysiques 6.2 Equipements
6.2 Principaux marchés	6.1 Les services de géophysiques 6.2 Equipements
6.3 Evènements exceptionnels	N/A
6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats	4..1.10 Les résultats de CGGVeritas sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie
6.5 Position concurrentielle	6.1 Les services géophysiques 6.2 Equipements
7 Organigramme	7 Structure juridique — relations intra-groupe
7.1 Organigramme	7.1 Organigramme
7.2 Liste des filiales	7.1 Organigramme
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	8 Principales implantations — Environnement
8.1 Immobilisations corporelles importantes	8.1 Liste des principales implantations du Groupe
8.2 Questions environnementales	4.5 Risques liés à l'environnement 8.2 Environnement
9 Examen de la situation financière et du résultat	9 Examen de la situation financière et du résultat
9.1 Situation financière	3 Informations financières sélectionnées 9 Examen de la situation financière et du résultat b) Comparaison des exercices 2009 et 2010 d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe 10.1 Comptes consolidés 2008-2009-2010
9.2 Résultat d'exploitation	3 Informations financières sélectionnées 9 Examen de la situation financière et du résultat b) Comparaison des exercices 2009 et 2010 c) Comparaison des exercices 2009 et 2008

Législation européenne ⁽¹⁾	N° Paragraphe du Document de référence
9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	10.1 Comptes consolidés 2008-2009-2010 N/A
9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	Chapitres IX et X
9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10 Trésorerie et capitaux	3 Informations financières sélectionnées
10.1 Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	10.1 Comptes consolidés 2008-2009-2010 9 Examen de la situation financière et du résultat b) Comparaison des exercices 2009 et 2010 c) Comparaison des exercices 2009 et 2008
10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	3 Informations financières sélectionnées 10.1 Comptes consolidés 2008-2009-2010 9 Examen de la situation financière et du résultat d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	9 Examen de la situation financière et du résultat b) Comparaison des exercices 2010 et 2009 c) Comparaison des exercices 2009 et 2008 d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas N/A
11 Recherche et développement	5.2 Investissements Note aux comptes N°20 Coûts de recherche et développement
12 Informations sur les tendances	6.3 Développements récents 11 Perspectives
12.1 Principales tendances	6.3 Développements récents 11 Perspectives
12.2 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances	6.3 Développements récents 11 Perspectives
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	N/A

Législation européenne⁽¹⁾**N° Paragraphe du Document de référence**

13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A
13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	N/A
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	12 Organes d'administration et de direction
14.1 Information concernant les membres des organes d'administration	12.1 Composition du Conseil d'administration 12.2 Direction Générale
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	12.3 Conflits d'intérêts
15 Rémunération et avantages	13 Rémunération et avantages Note aux comptes n°26 Rémunération des dirigeants
15.1 Rémunération et avantages versés	13.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 13.2 Rémunération des membres du Comité Exécutif 13.3 Rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général 13.5 Options de souscription d'actions — Membres du Comité Exécutif Note aux comptes N°26 Rémunération des dirigeants
15.2 Montant provisionné	13.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 13.2 Rémunération des membres du Comité Exécutif 13.3 Rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général 13.3.6 Régime de retraite complémentaire Note aux comptes N°16 Provisions pour risques et charges
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	14 Fonctionnement du Conseil d'administration — Comités
16.1 Date d'expiration du mandat	12.1 Composition du Conseil d'administration
16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres	12.1 Composition du Conseil d'administration 13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	14.2 Comités institués par le Conseil d'administration
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, sur le contrôle interne et la gestion des risques 14.4 Rapport des commissaires aux comptes (article L.225-235 du code de commerce)

Législation européenne ⁽¹⁾	N° Paragraphe du Document de référence
17 Salariés	15 Salariés Note aux comptes n°25 Effectifs du Groupe
17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	8.1 Liste des principales implantations du Groupe 15.1 Conséquences sociales de l'activité de la société 15.1.1 Emploi
17.2 Participations et stock-options	13 Rémunération et avantages 13.3.2 Options de souscription d'actions — Membres du Comité Exécutif
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	15.2 Schéma d'intéressement du personnel 15.2.1 Contrat d'intéressement et de participation 15.2.2 Options de souscription d'actions 15.2.3 Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du Groupe
18 Principaux actionnaires	16. Principaux actionnaires
18.1 Franchissement de seuil	16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2011 16.1.2 Modifications de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices
18.2 Droits de vote différents	16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2011
18.3 Contrôle	16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2011
18.4 Accord relatif au changement de contrôle	16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2011
19 Opérations avec les apparentés	13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote
	17 Opérations avec les apparentées Renvoi à la note aux comptes n°27 Transactions avec des sociétés liées
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	10 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société
20.1 Informations financières historiques	3 Informations financières sélectionnées 10.1 Comptes consolidés 2008-2009-2010
20.2 Informations financières pro forma	Chapitre IX
20.3 Etats financiers	3 Informations financières sélectionnées 10.1 Comptes consolidés 2008-2009-2010
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	10.1 Comptes consolidés 2008-2009-2010 10.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2010
20.4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	2 Contrôleurs légaux 10.1 Comptes consolidés 2008-2009-2010
20.4.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	2 Contrôleurs légaux 10.1 Comptes consolidés 2008-2009-2010 10.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2010 10.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes

<p>20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées</p> <p>20.5 Date des dernières informations financières</p> <p>20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés</p> <p>20.6 Informations financières intermédiaires et autres</p> <p>20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser</p> <p>20.6.2 S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables</p> <p>20.7 Politique de distribution des dividendes</p> <p>20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé</p> <p>20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage</p> <p>20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale</p> <p>21 Informations complémentaires</p> <p>21.1 Capital social</p>	<p>2 Contrôleurs légaux</p> <p>10.1 Comptes consolidés 2008-2009-2010</p> <p>10.1 Comptes consolidés 2008-2009-2010</p> <p>18.5 Dividendes</p> <p>10.8 Litiges et arbitrages</p> <p>6.3 Développements récents</p> <p>9 Examen de la situation financière et du résultat</p> <p>11 Perspectives</p> <p>18 Informations complémentaires</p> <p>18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital</p> <p>18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital</p>
--	--

Législation européenne ⁽¹⁾	N° Paragraphe du Document de référence
21.1.1 Montant du capital souscrit	18.1.2 Capital social
21.1.2 S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	18.1.2 Capital social Note aux comptes n° 15 Capital social et plan d'options
21.1.3 Nombre, valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	18.1.5 Titres non représentatifs du capital
21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2011 16.1.2 Modifications de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	18.1.5 Titres non représentatifs du capital
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	18.1.4 Capital autorisé non émis
21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	N/A
21.2 Acte constitutif et statuts	16.1.2 Modification de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices 18.1.2 Capital social
21.2.1 Objet social de l'émetteur et indiquer où son indication peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	18.2 Objet social (article 2 des statuts)
21.2.2 Dispositions relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	18.2 Objet social (article 2 des statuts)
21.2.3 Droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	14.1 Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2011
21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	18.1.1 Modifications du capital et des droits sociaux
21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	18.6 Assemblées Générales
21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée	16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2011

Législation européenne ⁽¹⁾	N° Paragraphe du Document de référence
21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2011
22 Contrats importants	19 Contrats importants Note aux comptes n° 18 Engagements au titre des obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	N/A
23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	N/A
24 Documents accessibles au public	20 Documents accessibles au public
25 Informations sur les participations	6.1 a) Acquisition de données terrestres: pacte d'actionnaires relatif à la société Argas Ltd. 6.2 Pacte d'actionnaires relatif à la société JunFeng Geophysical Equipment 7 Structure juridique et relations intra-groupe

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive.

Crédits Photo

Couverture: Dominique Lecuire

Page 2 et 3: Fabien Calcavechia

Pages 6 et 7: Dominique Lecuire, Stéphane Branger, Olivier Garde

Pages 8 et 9: Dominique Lecuire, Eric Thomas

Pages 10 et 11: Dominique Lecuire

Pages 12 et 13: Nathalie Goodchild, Dominique Lecuire

Pages 14 et 15: Vincent Bachofner, Dominique Lecuire, Annick Radigois



Compagnie Générale de Géophysique - Veritas

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 60 701 310€

Siège social : Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine, 75015 Paris

969 202 241 RCS Paris

France

www.cggveritas.com

Le présent Document de Référence établi en application de l'article 212-13
du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
constitue le rapport annuel 2010 de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas.
Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété
par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.